BnF Gallica

Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1797-03-30.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

MERCURE FRANÇAIS,

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE;

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES,

Du décadi 10 *Germinal, an cinquieme de la République Française.*

(Jeudi 30 Mars 1797, *vieux style.*)

TOME XXVIII.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

A PARIS,

Au bureau du Mercure, rue des Poitevins, n°. 18.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

TABLE *des Matieres Littéraires du* Tome XXVII.

NOTICE des travaux de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, depuis vendémiaire, etc. par Talleyrand ..... *Page* 3.
— des mémoires de physique, etc. par Lacépede. 10.
— des mémoires de mathématiques, par Prony.. 18.
Description du *strelitzia reginæ*, par Ventetat.... 20.
De l'influence des passions, etc. par Mde. de Staël. 24.
Œuv. complettes d'Helvétius, édition nouvelle... 32.
Le Chat du Teinturier, fable, par Nougaret..... 36.
Spectacles..... 39.
Mémoires de mathém. et de physiq. de la société italique de Véronne, tome VI..... 65 — 131.
Voyage en Hollande, etc. fait en 1794, trad. de l'anglais..... 74 — 137.
École d'agriculture-pratique, par M. de G... ... 85.
Zélinca et les prétendans de Benarès; conte indien. 88.
Suite des Pensées et réflexions morales d'Helvétius. 95.
Alexis; églogue de Virgile, trad. par Firmin Didot. 97.
Les Bataves, poëme, par Bitaubé..... 145 — 201.
Almanach de Gottingue, pour l'an 1797..... 155.
Vers sur la prise de Mantoue..... 156.
Vers de Roucher à sa fille..... 157.
Distique en dialogue par Lebrun..... 160.
Spectacles..... 163.
Sur les principes de Kant, en histoire naturelle.. 193 — 257.
Procès-verbal de la rentrée des Écoles centrales, etc. 209.
Lettre sur une religion très-ancienne et très-bizarre. 217.
Le Chien de basse-cour, fable, par Nougaret.... 225.
Spectacles..... 227.
Aux assemblées primaires sur les élections de germinal..... 265.
La Sphere, poëme, par Dominique Ricard..... 274 — 344.
Chant de mort du roi Regner Lodbrog..... 283.
Histoire des serpens de l'Inde, par Patr. Russel.. 321.
Mémoire sur l'état actuel de nos bibliotheques, par Mulot..... 331.
Voyage d'un philosophe, par P. Poivre..... 336.
Epitre aux Femmes, par D. E. Pipelet..... 353.
Vers à ceux qui préferent une chandelle à cinq, par Nougaret..... 361.

N°. 19.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 GERMINAL, *l'an cinquieme de la République.*
(*Jeudi* 30 *Mars* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

Narrative of a five years expedition against the revolted Negroes of Surinam, etc. *Récit d'une expédition contre les Negres révoltés de Surinam, entreprise en* 1770, *et terminée en* 1777 ; *par le capitaine J. G.* STEDMAN ; *enrichie de* 80 *gravures d'après les dessins de l'auteur. Deux volumes* in-4°. *A Londres.* 1796.

Il en est des écrits des aventuriers, comme de leurs personnes. Ils sont d'un intérêt beaucoup plus général qu'on ne pense. Le commun des lecteurs les aime, parce qu'on y trouve des choses extraordinaires qui amusent ; les hommes à imagination y cherchent ces impressions vives ou fortes, qu'ils sont fâchés de ne pas trouver toujours dans des tableaux plus naturels et plus vrais ; enfin, les philosophes, pour qui tout devient objet de méditation, recueillent dans ces ouvrages, sinon des connaissances positives sur les objets qui y sont traités, du moins des observations précieuses sur la nature humaine, dont l'étude fournit un fonds, pour ainsi dire, inépuisable. Et la philosophie n'a-t-elle pas elle-même ses aveu-

turiers toujours prêts à bouleverser les idées reçues dans les sciences, dans les arts, et jusques dans la morale ? Esprits remuans, audacieux, bizarres, que les bonnes gens redoutent beaucoup, mais que les hommes d'une raison étendue et forte ne suivent point sans intérêt au milieu de leurs plus grands écarts.

S'il est un genre au but principal duquel cette tournure d'esprit soit éminemment contraire, c'est sans doute celui des voyages. Ce qu'on y recherche avant tout, est l'exactitude des relations, la fidélité des peintures. Ce genre appartient à l'histoire, et non pas au roman, comme le dit très-bien Volney. Cependant avec quel plaisir ne lit-on pas encore les voyages les plus empreints du caractere aventurier ? et pourvu qu'on y porte une saine critique et des lumieres, il est certain qu'on peut toujours en retirer quelque fruit.

Nous ne dissimulerons point que l'ouvrage du capitaine Stedman présente plus d'une fois les traces de ce caractere : mais il porte aussi celui de la droiture, de la bonté de cœur, et de cette sensibilité vive qu'on aime à rencontrer dans les écrivains, même lorsqu'on sent qu'elle dénature pour eux presque tous les objets.

Stedman servait comme lieutenant dans le régiment du général Stuart : il quitta ce corps en 1772, pour entrer, comme capitaine, dans celui des volontaires que le gouvernement hollandais envoyait pour combattre les Negres révoltés de Surinam. Dans l'espace de cinq ans qu'il a passés à la Guyane hollandaise, il a fait cinq campagnes contre ces malheu-

reux échappés de leurs fers. Le récit des aventures, des accidens, des extrémités de toute espece auxquels lui et ses compagnons se trouverent livrés dans les déserts, forme la partie la plus intéressante de son ouvrage. Rien n'est plus propre à dégoûter la jeunesse inconsidérée d'Europe, que les vaines promesses des gouvernemens poussent à ces expéditions lointaines; rien ne serait plus fait sur tout pour ouvrir les yeux des gouvernemens eux-mêmes, dont l'aveugle fureur sacrifie annuellement le sang et les trésors de l'ancien monde pour asservir et dévaster le nouveau.

Il est cependant possible que les tableaux de Stedman soient un peu chargés; il paraît même assez difficile qu'ils ne le soient pas. Quoiqu'il jure en différens endroits de son livre, qu'il n'a rien dit que de conforme à la plus stricte vérité, sa maniere de sentir et de penser, ses habitudes et sa conduite générale ont toujours été si extraordinaires, que même en peignant ce qu'il a vu, il doit avoir peint les objets différens de ce qu'ils sont. Son style est d'ailleurs si colorié, ses narrations ont quelque chose de si dramatique, que l'imagination paraît avoir plus d'une fois pris la place de la mémoire, et que sur un fonds réel, il a dû répandre beaucoup de ces accessoires qui ne laissent pas de le dénaturer beaucoup. Les circonstances dans lesquelles il publie son livre, et les motifs qui l'y déterminent, sont peu propres à écarter ce soupçon. Il y a vingt ans qu'il est de retour d'Amérique; c'est au bout de ce long intervalle qu'il écrit de souvenir; et c'est le mauvais état de ses affaires qui paraît l'en-

gager à se faire une ressource de ses mémoires.

Pour que les tableaux qu'il présente fussent tous également intéressans, il faudrait que la description de la Guiane, et des déserts de l'Amérique, fût entierement nouvelle en Europe : Stedman semble en effet se placer devant un public qui n'aurait, pour ainsi dire, jamais entendu parler de cette partie du nouveau monde. Aussi rapporte-t-il beaucoup de faits connus, et prend-il la peine de décrire beaucoup d'objets qui l'ont été bien mieux avant lui : de sorte que les deux gros volumes pourraient être réduits considérablement ; et que sur les quatre-vingt belles gravures dont ils sont ornés, on n'en conserverait qu'un petit nombre, si l'on voulait ne rien conserver que de neuf.

L'analyse de cet ouvrage est impossible, et son extrait fort difficile. L'auteur, pour se donner peut-être plus de moyens de variété, n'y suit que l'ordre des dates ; c'est proprement un livre-journal. Politique, mœurs, histoire naturelle, description géographique des lieux, tout est confondu ; et il faut parcourir en quelque sorte toutes les pages du livre, pour recueillir ce qui s'y trouve épars sur chaque objet.

Stedman confirme ce que les autres voyageurs ont dit des Créoles de la Guiane. Dans leur premiere jeunesse, elles sont déja ridées, flétries, et sans couleur ; mais elles vivent néanmoins beaucoup plus long-tems que les hommes, qui périssent presque tous, usés avant l'âge, par toute sorte d'excès. On rencontre beaucoup de femmes qui ont eu jusqu'à trois et quatre maris ; mais aucun homme qui seulement ait eu deux femmes.

Suivant le proverbe de Surinam, les femmes du tropique ont un attrait d'instinct pour les Européens nouvellement arrivés. La vérité du proverbe ne fut pas en défaut à l'égard des soldats avec lesquels Stedman débarqua dans la colonie. A peine arrivés, ils recevaient de toutes parts des invitations de la part des belles dames de Paramaïbo, où la troupe avait pris terre. Ces excessives prévenances produisirent d'abord un assez mauvais effet sur des Européens encore étrangers à la licence du pays; elles semblaient leur causer moins de desirs que de dégoût : mais leur délicatesse ne dura pas long-tems. Les jeunes guerriers tomberent bientôt dans les filets de ces faciles syrenes; et les débauches les plus effrénées, jointes à l'abus des boissons spiritueuses, et à l'action du climat ou du genre de vie, produisirent des effets si prompts et si funestes, que, peu de mois après, les jeunes gens les plus robustes, les plus brillans de santé, n'étaient plus que des especes de convalescens, pâles, décharnés et sans force, comme les habitans du pays.

Ces excès étaient peu capables de séduire l'ame ardente, mais sensible de Stedman : Il s'en garantit d'autant mieux, qu'il avait ressenti l'atteinte d'un véritable amour.

La belle Jeanne, jeune mulâtresse, qu'il peint comme un modele de toutes les graces et de toutes les vertus de son sexe, s'était emparée du cœur du capitaine. Cet amour ne fut pas moins durable que brûlant : il remplit tout l'ouvrage; et les souvenirs en sont retracés avec des expressions de tendresse et de reconnaissance, également honorables pour l'amant

et pour la maîtresse. Dans plusieurs maladies extrêmement dangereuses, Jeanne arracha Stedman des bras de la mort, par les soins les plus attentifs, par les consolations les plus touchantes. Celui-ci lui donna la liberté, ainsi qu'à l'enfant qu'il avait eu d'elle. Il voulut l'amener en Europe avec lui. Mais elle s'y refusa constamment, dans l'intime persuasion que ni lui ni elle ne pouvaient y trouver que des calamités. Plongée dans la douleur, après avoir perdu l'objet du plus fidele attachement, elle termina sa vie, par le poison, dans le courant de l'année 1783. Il paraît que son fils a péri, quelques années après, à la Jamaïque, sur un vaisseau de guerre anglais.

Peut-être l'amour de Stedman pour cette belle Mulâtresse est-il la cause de la prévention marquée qu'il témoigne, à chaque page, contre les Blancs, et de sa partialité en faveur des Negres, et des autres gens de couleur.

Quoiqu'on sache d'avance avec quel courage invincible les Negres supportent les supplices les plus douloureux, sans donner le plus léger signe de sensibilité; l'on ne peut lire sans étonnement et sans horreur, les exemples cités par Stedman. S'il n'a rien exagéré, les Planteurs Hollandais, leurs femmes et leurs économes sont beaucoup plus cruels, et les cruautés sont beaucoup plus impunies à Surinam que dans les autres colonies européennes. Une Juïve jalouse ayant tué une jeune esclave Quarteronne, en lui enfonçant une broche de fer rouge dans le corps, en fut quitte pour s'éloigner de la ville, et payer une légere amende.

Des maladies terribles et toute sorte de malheurs

vinrent fondre à-la-fois sur la troupe de Stedman, aussi-tôt qu'elle pénétra dans les déserts pour épier et poursuivre les Negres-marons. Les postes se trouvaient presque par-tout, environnés de marais puans, de déserts sans fin, dont le silence terrible n'était interrompu que par le rugissement des tigres et des autres monstres de ces forêts, par le sifflement des serpens, et par le bourdonnement non moins redoutable de ces myriades d'insectes, dont les piquures y couvrent tout le corps de pustules ou d'ampoules, et qui ne laissent de repos ni jour, ni nuit. Perdus dans ces solitudes affreuses, les malheureux soldats européens étaient privés de toutes les douceurs de la société humaine. Sans médecins, sans médicamens dans leurs maladies, ils n'avaient en santé, ni les rafraîchissemens qui la conservent, ni même le plus souvent les alimens salubres nécessaires au soutien de la vie : respirant un air impur, buvant des eaux infectes, exposés à toutes les injures d'un ciel presque toujours nébuleux, plongés enfin dans une mélancolie profonde, que l'éloignement de tout secours aggravait journeliement, ils étaient encore sans cesse exposés aux surprises soudaines d'un ennemi infatigable, entreprenant, et dont la soif de la vengeance avait transformé le courage en férocité.

Quand on voit combien de causes de destruction menacent l'homme perdu dans ces marais de l'Amérique, l'on ne s'étonne plus que les Européens les plus vigoureux, les jeunes gens les plus florissans de santé, tombassent journellement comme les feuilles seches des bois, et qu'en peu de semaines, en peu de jours, les postes militaires entiers devinssent in-

capables de tout service. Les hommes qui n'étaient pas frappés mortellement, obligés de se frayer des routes à travers les fondrieres fangeuses, et les buissons hérissés, dans le tems même que des fievres aiguës les consumaient, et que des ulceres sanieux couvraient tout leur corps, usaient le reste de leurs forces dans ces luttes contre tous les fléaux de la nature, respiraient sans cesse de nouveaux principes de mort, et se déchiraient d'une maniere affreuse au milieu des ronces, dont les blessures formaient les plaies les plus opiniâtres dans leurs chairs scorbutiques et flétries. Les marches à travers les déserts arides et brûlans, ou sur les montagnes escarpées, qui se rencontrent à vingt milles anglais de la mer, n'étaient pas moins pénibles et meurtrieres. Toutes les souffrances, toutes les privations, tous les motifs de désespoir accompagnaient sans relâche cette malheureuse troupe qui diminuait à chaque pas, et ne voyait la fin de ses travaux que dans son entiere destruction.

Il faut que ce capitaine Stedman soit vraiment un corps des tems homériques : car d'abord il a résisté à tout cela; et l'on voit en outre que chaque fois qu'il revenait à Paramaïbo, son rétablissement était l'ouvrage de peu de jours.

En peignant les sauvages de la Guiane, il décrit avec beaucoup d'exactitude et de soin, leurs armes et leur maniere de vivre, soit en tems de paix, soit dans leurs expéditions militaires; il s'est attaché plus particulierement encore à faire bien connaître la vie des Colons Surinamois.

Les Negres de Surinam combattent comme ceux

des autres isles de l'Amérique : c'est-à-dire qu'en approchant de l'ennemi, ils se cachent derriere des arbres et des buissons, tirent sans relâche contre d'autres buissons ou d'autres arbres, derriere lesquels ils ont vu des armes briller, et continuent ainsi jusqu'à ce qu'un des deux partis prenne la fuite.

Les hameaux et les plantations des Negres révoltés étaient bien bâtis et bien tenus. Stedman trouva dans une de ces habitations, un pot du beurre qu'on prépare avec la graisse du ver de palmier, et qui, suivant lui, n'est point inférieur au meilleur beurre d'Europe.

Si les Créoles sont flétries et décolorées, les Quarteronnes au contraire ont les couleurs les plus brillantes. L'auteur dit à ce sujet, qu'il avait vu une de ces métisses, dont la figure avait tout l'éclat, les traits toute la régularité, et la taille toute la perfection des Grecques ou des Circassiennes. Il convient que, de la tête aux pieds, les Negres different des Blancs ; mais il soutient qu'ils ne cedent point à ceux-ci pour la beauté, et qu'ils les surpassent de beaucoup pour l'adresse, pour l'agilité, pour la force. Si leur nez écrasé, leurs levres épaisses, leurs pommettes saillantes choquent les regards des Européens, en revanche on ne peut s'empêcher d'admirer leurs beaux yeux noirs, leurs dents plus blanches que l'ivoire, plus éclatantes que les perles : et ce qui n'est pas d'un prix médiocre, même sous le seul point de vue de la beauté, c'est qu'on ne trouve parmi eux presque point de ces visages éteints et maladifs, si communs chez les Européens. En général, les Negres sont forts et musculeux par le

tronc (1), grêles au contraire, et faibles par les extrémités. L'auteur met pourtant des exceptions à cette regle : par exemple, dit-il, ils ont les hanches plus grêles, mais le cou plus gros et plus fort que les hommes d'Europe. Il attribue les jambes torses des Negres, à ce que les enfans, dans les premiers tems de la vie, se servent de leurs cuisses et de leurs jambes débiles, pour s'accrocher à leurs meres, qui les portent par-tout avec elles, et qui les portent fort négligemment, car elles se livrent en même tems à leurs travaux habituels.

Si Stedman juge d'une maniere avantageuse l'extérieur des Negres, il juge plus favorablement encore leur esprit et leur caractere. Il vante la bonhommie de tous les Negres en général, mais en particulier de ceux de Cormantin, que les autres voyageurs peignent comme les plus indomptés et les plus dangereux. Il pourrait bien avoir raison, sans qu'à leur tour, ces voyageurs eussent tout-à-fait tort. En effet, les hommes les meilleurs sont ordinairement ceux que l'esclavage et les mauvais traitemens irritent le plus ; et ceux qui résistent par tous les moyens à l'oppression, qui savent lui préférer la mort, sont en même tems des cœurs ouverts à toutes les émotions les plus douces de l'humanité, aux sentimens les plus tendres et les plus profonds de l'amitié, de la reconnaissance.

Rien de ce qu'on vient de lire ne sort des bornes de la vraisemblance. Mais l'imagination de Stedman attribue aux Negres d'autres perfections, de la réa-

---

(1) Strong and muscular near the trunck.

lité desquelles il persuadera difficilement les Européens du dix-huitieme siecle : il croit, sans hésitation, que par le moyen de certains sortileges, les Negres peuvent suspendre les lois de la nature. Le célebre sorcier *Quacy* vivait encore à Surinam; Stedman l'y vit, et fit connaissance avec lui. L'amulette de ce Negre n'était autre chose, comme on sait, que la racine appellée *quassy* de son nom. Il l'avait fait connaître en 1730, et s'était acquis, par ce secret et par sa révélation, une grande fortune et beaucoup de considération dans la colonie. Les autres sortileges des Negres sont très-assurément du même genre, c'est-à-dire qu'ils sont des remedes, ou ne sont rien: Mais Stedman n'en est pas moins convaincu de leur puissance surnaturelle. Il dit, par exemple, fort sérieusement, que les Négresses savent ensorceler le serpent appellé *papaw*, l'attirer du haut des arbres, et s'en faire suivre à volonté.

Le corps de troupes dans lequel servait l'auteur, détruisit vingt-un hameaux, ravagea deux cents plantations de Negres révoltés, et força ceux de ces malheureux qui échapperent au glaive, à se réfugier dans la Guiane française. Ces avantages, si déplorables par eux-mêmes, furent, comme on l'a vu, bien cherement payés par le sang des Européens. Sur douze cents hommes partis de Hollande, à peine en revint il cent; et sur ces derniers, à peine s'en trouvait-il vingt dont la santé ne fût pas altérée pour la vie.

A son retour, Stedman ne pouvait supporter l'aspect de nos villes. Les hommes qu'il rencontrait dans les lieux publics n'étaient pour lui qu'un amas dé-

goûtant, de créatures contrefaites, et ridiculement habillées : il comparait leurs yeux à des yeux de pigeon; leur peau, à du linge sale; et leur corps lui paraissait couvert de boue et de lambeaux. Ce n'étaient pas seulement les Hollandais, c'étaient tous les Européens qui faisaient sur lui ces désagréables impressions. Il convient qu'il y avait sans doute de la prévention dans son fait : mais il ne pouvait s'habituer à ne plus retrouver ces grands yeux, ces dents blanches, cette peau brillante, et l'extrême propreté que l'usage continuel des bains entretient sur les corps nuds des Negres, dans les pays chauds.

Apres les ouvrages des Bajon, des Bancroft, des Jacquin, des Rottboll, etc., l'on est un peu difficile sur tout ce qui se rapporte à l'histoire naturelle de Surinam. Il ne faut pas s'attendre à trouver sur ce point, de grandes lumieres dans Stedman : il ne paraît pas s'en être beaucoup occupé, et l'on peut même croire qu'il n'avait pas les connaissances nécessaires pour rendre ses observations bien profitables. Cependant il a semé son ouvrage de détails qui méritent quelqu'attention.

Il parle d'une maniere plus circonstanciée de plusieurs especes de poissons volans, qui paraissent n'avoir pas encore été bien décrites ; du *poisson d'or*, du poisson-serpent qui se trouve également dans la mer et dans les rivieres; du chat tacheté, autre espece de poisson qui pese jusqu'à soixante-dix livres; enfin, du cayman, dont le corps a souvent plus de vingt pieds de longueur, et dont la chair est servie sur toutes les tables. Il donne quelques nouveaux renseignemens sur le porc-épi de Surinam, ou *hystrix*

prehensilis ; sur diverses especes de singes, telles que le *simia pythecia*, le *simia paniscus* ; sur le *vespertilio vampirus*, ou la chauve-souris qui suce le sang des hommes, pendant leur sommeil, de laquelle l'auteur a plus d'une fois éprouvé sur lui-même le savoir-faire : il décrit le chat de montagne, ou la jagarette ; le jaguar qu'il dit n'avoir jamais moins de six pieds de long, mais que le serpent-royal met cependant en pieces ; et le tigre rouge, plus petit que le jaguar, mais plus grand que le chien. Enfin, quelques fourmis nouvelles, un lézard brun, dont les Negres mangent la chair ; le serpent à sonnettes, le serpent bleu de Surinam, le serpent *annelé*, quelques especes de vautour, les lamantins, les tapirs, etc., lui fournissent certaines particularités qu'il serait trop long de rapporter ici, mais qui peuvent être lues avec intérêt dans l'original. Il fait sur-tout bien connaître les vers du palmier, ou larves de l'escarbot à trompe, dont on a vu que la graisse fournissait un beurre fort en usage à Surinam.

Le capitaine Stedman n'a donc pas seulement écrit des aventures curieuses : son livre peut encore être consulté avec fruit par les naturalistes ; et sans obtenir une place distinguée parmi les recueils de la science, il en mérite une parmi leurs pieces justificatives.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Voyage dans l'intérieur des États-Unis, à Bath, Winchester, dans la vallée de Shenandoha, etc., *en* 1791; *par* FERDINAND BAYARD. *Un volume* in-8°. *de* 330 *pag. A Paris, chez* COCHERIS, *Cloître-Benoît. An V.*

PREMIER EXTRAIT.

PENDANT que l'Assemblée constituante travaillait à donner une constitution à la France, dans l'été de 1791, un Français étudiait l'effet de la constitution américaine dans l'intérieur des États, à cent lieues des villes maritimes. Le cit. Bayard n'a décrit qu'un espace de pays très-borné, que les mœurs des habitans d'un petit nombre de provinces; mais il a su généraliser ses observations, et leur donner une latitude assez grande pour qu'elles puissent servir de bâse à des jugemens solides. Le vernis sentimental donne souvent à ses descriptions un brillant favorable. Il est sans afféterie, parce que tout y donne matiere chez des hommes que l'éloignement des cités, que l'abandon des contrées et des mœurs européennes, ont ramené à un état voisin de l'état de nature. Il aurait été à desirer que l'auteur, dont le style est quelquefois chaud, brillant et nourri, eût évité l'emploi de mots nouveaux, et dont la création n'est qu'une superfétation oiseuse : tels que... les coups *incessans* du tonterre... *instinctivement*... une *improductive* abondance... *incessante* sollicitude... elles sont *commissionnées* du Saint-Esprit...

Saint-Esprit... ils sont *tantalisés* par les jouissances exclusives que l'inégalité des richesses procure..... l'Indien est assez bien *oculé* (mis en italique par l'auteur, ainsi que le suivant)... *injudicieuse* comparaison... hors de-là toute *promiscuité* serait intolérable... l'*aspirante* vanité de quelques hommes. Emploie-t-on dans le style soutenu, recherché même, tel que celui de cet écrit, le mot, les *mamans* ?

— Crèvecœur, dit Ferdinand Bayard, Chastelux et Brissot ont publié des ouvrages sur les États-Unis. Le premier donna plus à la fiction qu'à la vérité ; et le second, ne s'occupant que des rapports qui intéressaient les désœuvrés d'une nation vieillie, a placé les Américains sous un point de vue qui ne leur convenait point. C'était un moyen infaillible de mettre les rieurs du côté du courtisan. Chastelux a écrit avec un ton de suffisance qui laisse l'empreinte de l'ironie sur tout ce qu'il touche. Avec tous ces défauts, il est plus instructif que Crèvecœur: celui-ci écrivit un roman très agréable, que le docteur Franklin a pris la peine de censurer (*Recherches historiques et politiques sur les Etats-Unis*). « C'est au » même principe (sa simplicité), dit le docteur, » qu'il faut attribuer son affection pleine de partialité pour les Quakers, peut-être parce que le peu » de Quakers qu'il aura vu dans son voisinage auront été tels qu'il les décrit. » Ailleurs Franklin dit : « Il ne faut pas croire que ce qu'on peut dire » avec vérité d'une partie des États-Unis, on le » puisse dire de toutes. Un Européen qui s'attendrait à trouver dans la ville de Philadelphie, dans » son voisinage, ainsi que dans les autres parties

» les plus habitées de la Pensylvanie, les mœurs dont
» le *cultivateur américain* a fait la peinture, se trom-
» perait singulierement. »

— Brissot, réunissant aux vues du moraliste celles de l'homme d'état, a embrassé un champ plus vaste et présente des résultats plus intéressans. Ami des constitutions libres, des goûts simples, des bonnes mœurs, il était fait pour bien observer un peuple neuf, et il a saisi avec justesse l'ensemble de ses traits. La partie de son ouvrage, consacrée au commerce, est complette ; elle fait oublier celui du lord Sheffield, très-estimé en Angleterre *(Observations on the Commerce*, etc.) On peut lui reprocher sa partialité pour les Quakers ; mais elle est d'autant plus excusable, qu'il avait été leur défenseur.

Le tems est donc venu, où l'on peut rendre justice au républicanisme et à la probité de l'infortuné Brissot, si calomnieusement outragé par les ennemis des Girondins ! Ces vérités sont exposées avec force et clarté dans une note du cit. Leuliéte, insérée à la fin de ce volume.

— Je n'ai pas parlé du général Washington, parce qu'il appartient à l'histoire. C'est un des mortels que la fortune a trop élevés, pour que ses contemporains le jugent avec équité. Il est loué et censuré outre mesure. Sa réputation est un problème que chaque parti veut résoudre avec des données différentes. Sa piété lui a gagné un grand nombre de partisans. Ses travaux militaires lui ont créé des rivaux, et la critique s'évertue sur les défaites que sa mauvaise étoile multiplia. Son influence politique l'entoure de gens remuans, qui sement par-tout la véné-

ration feinte ou vraie qu'ils affichent. Sa réserve lui a fait une grande réputation de sagesse, et lui donne un extérieur d'élévation qui plaît aux amis de l'inégalité, comme il en impose à la foule. Washington devait jouer un grand rôle chez un peuple simple, modeste et religieux.

En Amérique, l'insalubrité de l'air, pendant les chaleurs excessives de la canicule, forcent à s'éloigner des villes, et à chercher un air plus pur dans les bois et sur les montagnes. De-là vient l'affluence que l'on remarque aux eaux minérales, et notamment à celles de Bath, lieu situé à 120 milles de Baltimore, et à 36 de la belle vallée de Shenandoha.

— Comme je desirais connaître le Peuple Américain, je pensai que c'était dispersé, qu'il fallait l'observer; que c'était sous ses toîts rustiques, dans l'isolement de ses forêts, sur la cîme élevée de ses montagnes, que je pourrais saisir ses traits caractéristiques, et non dans les villes où tout est imitation, où les habitans communiquent sans cesse avec l'Europe, restent toujours imbus des préjugés anglais, et portent dans leurs habitudes, comme dans leurs opinions, les traces des fers qu'ils eurent le courage de briser.... Bath m'offrait un point de halte et de départ pour visiter la vallée fertile, où sous un ciel presque toujours serein, les habitans cultivent une terre généreuse, qui récompense avec libéralité les plus légers efforts de l'industrie humaine.

— M. Hellicot (chez qui l'auteur s'arrêta en allant à Bath) était grave comme tous les Quakers, et avait dans son parler le mielleux de nos anciennes

religieuses. Cet accent niais m'a toujours déplu dans les hommes de sa secte. Il contraste désagréablement avec la taille d'un grenadier, la voix forte d'un homme, et la barbe longue et noire d'un campagnard franc et robuste.

— Je passai (pendant un orage) à la cuisine pour voir comment les Négres entendaient le fracas de la foudre, et de quel œil ils voyaient ses longues traînées de feu. Ils conversaient avec le plus grand calme sur des objets très-étrangers à tout cela. — Vous ne craignez pas l'orage? — Non. — Mais la foudre frappe et brûle les maisons. — Nous n'en avons point. — Elle tue les bestiaux. — Nous n'en avons point. — Mais elle tue les hommes. — Aurons-nous deux maîtres, une double tâche, nous frapperons-t-on avec deux fouets dans l'autre monde? — Non. Vous y serez libres, et devez y être heureux. Eh bien! dit un vieux Negre, en se tournant vers ses enfans, n'ayez jamais peur de la foudre.

— On m'attendait pour continuer le voyage, et Me. C--Y. ne pouvait imaginer ce qui m'avait retenu si long-tems dans une cabane de Noirs. — C'est leur misere, Me.; ce sont leurs souffrances trop prolongées, trop poignantes. Ah! me dit-elle, d'un ton très-affirmatif, ces gens-là sont assez bien. — Trop bien, répliqua Moly, servante de cette dame, et très-pieuse méthodiste comme elle; ce sont les plus grands paresseux, les plus déterminés ivrognes, les plus grands jureurs qu'il y ait sur la terre: ne sont-ils pas de la race de Canaan, dont le Seigneur a dit: *Maudit soit Canaan, il sera l'esclave des domestiques de ses freres.* — Vous me feriez détester la Bible, dit mon

épouse avec horreur. Croyez-vous que ses freres ou leurs valets soient justifiés par ce passage? Doivent-ils s'en prévaloir aussi cruellement. — On dit qu'ils se mangent en Guinée : ici on en fait des Chrétiens, et la vie éternelle qu'ils acquierent en nous servant, vaut bien la liberté dont ils la paient — Ne pourriez-vous pas la leur vendre à meilleur compte ?

— Par suite d'un préjugé dont on ne voit pas le fondement, la profession de tailleur est abandonnée aux hommes; et loin qu'on ait voulu en faire l'occupation des femmes, la pudeur l'a prohibée pour elles. Une Américaine rougirait si elle était surprise à racommoder (c'est-à-dire *racommodant*) la culotte de son frere, ou celle de son mari. Le nom même de cette partie de notre habillement n'est point prononcé, et toutes les femmes emploient une périphrase pour le désigner. Les mots chemise, pied, cuisse et ventre sont également effacés du dictionnaire des dames. Une chûte a-t-elle meurtri la cuisse ? on dit : Je me suis fait mal à la cheville. Ont-elles mal au ventre ? elles se plaignent de maux d'estomac. Avec toute cette réserve un peu minaudiere, elles sont très-libres entre elles. On m'a assuré que dans les comités féminins, la langue anglaise était parlée avec autant de pureté, qu'elle est écrite dans le *Dictionnaire* de Thomas Shéridan.

— Un médecin français ayant apporté une seringue pour sa malade, le pere mécontent fit des reproches très-graves au docteur, et lui signifia que sa fille était trop chaste pour user jamais de cet immodeste instrument. On le congédia comme un homme sans

mœurs, qui ne devait soigner que les filles de mauvaise vie.

Voici un des cent mille exemples d'infortunés que des religions ou des sectes cruelles et atroces ont rendu fous. — J'entends chanter des pseaumes sur le grand chemin. — M. Jones, connaissez-vous ce fervent chrétien? — Ah! oui, monsieur, reprit le bon conducteur au soupirant; les méthodistes ont tourné sa cervelle... C'est un bien brave homme! Il laisse une femme et quatre enfans dans la misere. Voyez plutôt comme il a l'air doux! Je regardai l'infortuné: il marchait lentement, et les yeux élevés vers le ciel... *Voyez où m'a réduit le péché*, nous dit en passant cette victime de l'extravagance religieuse: *tremblez*; *et priez pour moi!* puis il continua à chanter son pseaume...

L'auteur s'explique très-judicieusement sur l'érable-à-sucre. — On avait pensé qu'il pouvait, sinon rivaliser la canne, fournir au moins à la consommation des habitans des États-Unis. Ce fut le premier cri de joie après la découverte; les amis des Noirs le répéterent avec l'accent du sentiment. Enfin, ils avaient trouvé un arbre qui allait affranchir les Africains! Mais comme dans ce monde l'intérêt personnel est le régulateur de toutes nos actions, on appella le calculateur, qui, d'un coup de plume, fit disparaître l'espérance des amis de l'humanité. L'érable veut une terre très-fertile, et ses branches couvrent une superficie de dix pieds quarrés. On a comparé son produit à celui que donneraient des pieds de tabac plantés sur la même surface; d'où il est résulté que l'intérêt du propriétaire lui prescrivait de couper ses érables pour planter du tabac. La culture, en grand,

de cet arbre, comparée à celle du tabac, donnait un résultat encore plus défavorable, parce qu'il se trouvait entre chaque pied (d'arbre) quelques pouces sur lesquels on peut cultiver cette plante.

Dans la chaîne de montagnes qui sépare la Virginie du Maryland est une *source chaude* (*Warmspring*) qui avait donné son nom à une petite ville bâtie auprès d'elle. — Ce fut son premier nom : mais les Anglo-Américains, admirateurs des modes et des noms anglais, s'étant rappellé qu'il y avait une fameuse ville de *Bath* en Angleterre, ont voulu donner plus d'importance à leur source chaude, en l'honorant d'un nom qui vînt de l'ancienne métropole. C'est à cette manie imitative qu'on doit reprocher la naturalisation d'idées funestes à la prospérité nationale, qui, comme des poisons lents se développent avec le tems, et corroderont les générations futures.

— Les mœurs des habitans peu aisés de cette contrée (Virginie et Maryland) sont agrestes et violentes. Ils jurent, s'enivrent, jouent et se battent souvent. Ils ont un genre de combat inusité chez les Américains de l'Est. Les athletes usent des poings, des pieds et des mains. Ils conviennent de se faire sauter les yeux... Ils s'entourent l'index d'une méche de cheveux (de l'adversaire), puis roidissant les deux pouces, qu'ils appuient fortement sur les coins de chaque œil, ils les font sortir au milieu des applaudissemens du cercle féroce qui les excite. Malheur au mal-adroit qui se laisse prendre le pouce ou le doigt, car il est broyé entre les dents de son adversaire. Chaque jour de marché nous voyons des

groupes se former autour d'athletes ivres, que le point-d'honneur obligeait à *boxer*; les femmes effrayées fuyaient ces passetems barbares, renouvellés des Anglais. Généralement un *bruiser* (briseur-d'os) est le juge des combattans, et fait observer la police convenue dans ces sortes de récréations britanniques. Vous le voyez marcher gravement dans le cercle, et parler avec un air d'autorité aux deux champions. C'est lui qui donne le signal du combat et des applaudissemens. La foule imbécile a plus de déférence pour les ordres de ce gladiateur en chef, qu'elle n'en montrerait à un magistrat porteur, ou organe de la loi.

Pendant la saison des eaux, les Virginiens jouent beaucoup, et très-gros jeu. L'arrivée d'un *Gentleman*, qui tenait une banque de Pharaon, fut annoncée, comme le serait celle de quelque personnage d'importance. Il était invité à toutes les parties de plaisir, et y prenait le ton que tant d'égards et de considération devaient lui inspirer. Quand il ouvrit ses séances, tous les hommes marquant à Bath assisterent à la premiere. Ils considéraient cette démarche comme un signe d'attention ou d'estime, dont ils ne pouvaient se dispenser. L'auteur en témoigna son étonnement à des hommes respectables, qui trouverent ses opinions souverainement injustes. — Ils me firent entendre qu'ils considéraient un joueur de profession comme un armateur. Le premier expose sa fortune aux caprices du sort sur un tapis verd, et le second court les mêmes risques sur l'Océan. Où trouverez-vous, me disait-on, la différence entre ces deux hommes? Cependant un armateur est bien reçu

en Europe, et vous méprisez un joueur! Qu'importent les moyens accessoires? Le desir du gain n'est-il pas le même dans les deux individus ? Si l'un et l'autre se conduisent avec l'honnêteté exigée dans leurs professions respectives, nous les estimons.

— Dans les États-Unis, les convenances de fortune, à quelques exceptions près, sont subordonnées aux convenances morales, et les deux sexes s'en trouvent très-bien. Les unions sont sentimentales et fortunées : le bonheur des familles en est la premiere conséquence, et la pureté des mœurs se conserve sans avoir besoin de la surveillance du magistrat. La fille, spectatrice des soins, qui font les délices de sa mere, les aime avant d'en sentir l'attrait. Tous les enfans élevés au sein d'un bon ménage, heureux de l'harmonie de la famille, s'organisent instinctivement pour cet état de félicité, et deviennent vertueux, comme ils deviennent hommes.

La suite au numéro prochain.

BIBLIOGRAPHIE.

Multiplicasti gentem, et non magnificasti lætitiam. *Is.*

Plaintes d'un vieux Bibliomane, curieux en bonnes *éditions, adressées aux Gens de Lettres, et aux imprimeurs d'aujourd'hui.*

La Révolution Française a été le principe de plusieurs réformes, et je m'en réjouis en bon patriote ; mais en même tems, elle a occasionné une multitude

d'innovations dans presque toutes les branches des arts et métiers, qui assurément ne sont pas en mieux. Mon objet n'est pas de les attaquer toutes, encore moins de prétendre les réformer. Mais du moins qu'on me permette de dire mon avis par rapport à la typographie moderne, contre un abus qui dépare aujourd'hui les plus belles entreprises littéraires et typographiques.

Depuis la Révolution, depuis que le nombre des maîtres imprimeurs, et des ouvriers imprimeurs, s'est multiplié à l'infini, et que le prix de la main-d'œuvre a beaucoup varié à différentes époques, on a trouvé qu'il était plus simple, plus doux, plus commode, et moins cher pour le prix de la composition, de supprimer presque toutes les Capitales dans les nouvelles impressions. Cependant comme dans le Style Oratoire, Poétique, et même dans la Conversation, il est un nombre de mots que l'inflexion de la voix doit marquer davantage à l'oreille ; de même, dans l'impression, comme dans l'écriture, il est un nombre de mots que les Capitales doivent distinguer à l'œil. Et s'il est ridicule en écrivant, de mettre par-tout des grandes lettres, ce qui arrive aux personnes qui n'ont fait aucunes études, il n'est pas moins ridicule non plus de les supprimer toutes, soit dans l'écriture, soit dans la typographie. Et la Poésie à cet égard, exige une attention plus marquée, parce qu'elle personifie et anime de certaines choses et de certains mots, qui dès-lors veulent des Capitales. Supprimez-les, et par-là vous détournez, vous altérez la signification, le sens et la valeur de ces mêmes expressions. Que j'ouvre le nouveau poëme de *la Sphere*, un seul vers

pris au hasard va achever de prouver sensiblement la vérité de mon asseition.

(En parlant des portes du jour ;)

Les Heures diligentes
Les ouvrent au Matin, et chassant le Sommeil, etc.

Ici, chez le Poëte, tout est personifié et animé, les Heures, le Matin, le Sommeil. Otez les Capitales seulement aux mots *matin* et *sommeil*, alors vous changez à l'œil le sens de l'Auteur. Il semble alors que le mot matin veuille dire simplement, dans la matinée, dans cet espace de tems : également le mot sommeil semble n'exprimer que le tems ordinaire du repos. Par-là, vous ôtez donc l'ame à ces expressions, si je puis m'exprimer ainsi ; et vous ne voyez plus des Êtres Moraux qui agissent dans le poëme, et qui lui donnent la vie et le mouvement.

Pendant qu'on disposait cet article pour l'impression, le cit. Quatremere d'Isjonval, dans une savante dissertation [insérée n°. 17, deuxieme année du *Magazin Encyclopédique*] sur l'*Origine et la Forme des Lettres en général, et des Lettres Grecques en particulier*, avançait et *prouvait* que les lettres dans toutes les langues, dans les mots grecs, latins, etc. sont hiéroglifiques ; que notamment dans les mots latins qui expriment *Angle*, *Arc*, *Corde*, *Faulx*, *Rond*, *Tarriere*, etc. les lettres peignent à l'œil la chose même. Cet Académicien, dans ce même article, examine, discute, sur-tout par rapport à la langue grecque, la figure pittoresque des lettres cursives, des lettres intégrantes de chaque mot, qui dans cette langue, tantôt par la dilatation, tantôt par la contraction d'une même lettre, y offre

d'innovations dans presque toutes les branches des arts et métiers, qui assurément ne sont pas en mieux. Mon objet n'est pas de les attaquer toutes, encore moins de prétendre les réformer. Mais du moins qu'on me permette de dire mon avis par rapport à la typographie moderne, contre un abus qui dépare aujourd'hui les plus belles entreprises littéraires et typographiques.

Depuis la Révolution, depuis que le nombre des maîtres imprimeurs, et des ouvriers imprimeurs, s'est multiplié à l'infini, et que le prix de la main-d'œuvre a beaucoup varié à différentes époques, on a trouvé qu'il était plus simple, plus doux, plus commode, et moins cher pour le prix de la composition, de supprimer presque toutes les Capitales dans les nouvelles impressions. Cependant comme dans le Style Oratoire, Poétique, et même dans la Conversation, il est un nombre de mots que l'inflexion de la voix doit marquer davantage à l'oreille ; de même, dans l'impression, comme dans l'écriture, il est un nombre de mots que les Capitales doivent distinguer à l'œil. Et s'il est ridicule en écrivant, de mettre par-tout des grandes lettres, ce qui arrive aux personnes qui n'ont fait aucunes études, il n'est pas moins ridicule non plus de les supprimer toutes, soit dans l'écriture, soit dans la typographie. Et la Poésie à cet égard, exige une attention plus marquée, parce qu'elle personifie et anime de certaines choses et de certains mots, qui dès-lors veulent des Capitales. Supprimez-les, et par-là vous détournez, vous altérez la signification, le sens et la valeur de ces mêmes expressions. Que j'ouvre le nouveau poëme de *la Sphere*, un seul vers

pris au hasard va achever de prouver sensiblement la vérité de mon assertion.

(En parlant des portes du jour ;)

Les Heures diligentes
Les ouvrent au Matin, et chassant le Sommeil, etc.

Ici, chez le Poëte, tout est personifié et animé, les Heures, le Matin, le Sommeil. Otez les Capitales seulement aux mots *matin* et *sommeil*, alors vous changez à l'œil le sens de l'Auteur. Il semble alors que le mot matin veuille dire simplement, dans la matinée, dans cet espace de tems : également le mot sommeil semble n'exprimer que le tems ordinaire du repos. Par-là, vous ôtez donc l'ame à ces expressions, si je puis m'exprimer ainsi ; et vous ne voyez plus des Êtres Moraux qui agissent dans le poëme, et qui lui donnent la vie et le mouvement.

Pendant qu'on disposait cet article pour l'impression, le cit. Quatremere d'Isjonval, dans une savante dissertation [insérée n°. 17, deuxieme année du *Magazin Encyclopédique*] sur l'*Origine et la Forme des Lettres en général, et des Lettres Grecques en particulier*, avançait et *prouvait* que les lettres dans toutes les langues, dans les mots grecs, latins, etc. sont hiéroglifiques ; que notamment dans les mots latins qui expriment *Angle*, *Arc*, *Corde*, *Faulx*, *Rond*, *Tarriere*, etc. les lettres peignent à l'œil la chose même. Cet Académicien, dans ce même article, examine, discute, sur-tout par rapport à la langue grecque, la figure pittoresque des lettres cursives, des lettres intégrantes de chaque mot, qui dans cette langue, tantôt par la dilatation, tantôt par la contraction d'une même lettre, y offre

à l'œil la chose dont on parle. Le C. Quatremere y observe que les *Étiennes* et les *Elzevirs*, dans leurs éditions grecques du Nouveau Testament, par exemple, se *sont accordés*, en désignant le Très-Haut ou une créature, à les distinguer chacun, même au milieu des mots, par des caracteres montans ou descendans, plus ou moins élevés, et sortant de la ligne, suivant la hiérarchie des personnes, par telle lettre distinctive plus ou moins Majuscule ou Minuscule, suivant la condition des personnes. « N'est-ce pas un fait (ajoute-t-il dans ce passage que j'abrege) que des Écrivains en nombre, ont placé telle lettre du plus fréquent usage, à quatre hauteurs différentes, selon qu'il s'agissait d'exprimer ce qu'il y avait de plus haut; ce qui l'était moins; ce qui l'était moins encore; et enfin, ce qui était extrêmement bas. *Et je le prouve* dans le moment par deux éditions du même ouvrage, et par *cent passages* de chaque édition, soignée par des Éditeurs les plus savans dans l'étude des langues, les plus curieux et les plus habiles dans l'art typographique. »

E. B.

MÉLANGES.

FÉLIX NOGARET aux Rédacteurs du Mercure de France, *relativement à une piece de vers de P. J. B. NOUGARET sur BONAPARTE.*

CITOYENS, j'ai beau sommeiller depuis une éternité, je rencontre beaucoup de personnes qui

veulent absolument que je sois éveillé. La ressemblance de mon nom avec celui d'un littérateur qui vient de chanter *Bonaparte*, m'a attiré quantité de félicitations. Je dors cependant : je demeure enveloppé depuis quinze ans (1) dans le FOND-DU-SAC comme une crisalide dans sa coque ; sans me promettre à ma résurrection une vie de plus longue durée que celle d'un papillon. L'on n'aurait pas même su que je m'étais fourré sous telle enveloppe, qui n'a d'indication qu'un monogramme et un vilain masque, en guise de portrait faisant la critique de la manie de quelques auteurs figurans en miniature au frontispice de leurs productions ; si l'on n'y avait pas retrouvé des fils dont *Marmontel* et *Saint-Ange* ont laissé des traces dans les anciens Mercures. Je ne me montre point. Mes *Contes* en vers, imprimés à Nantes, et criblés de fautes d'impression, n'ont point paru. C'est mon projet de voir le jour ; nous avons tous cette vanité : je n'en suis pas exempt ; mais je m'occupe de plus en plus à me réduire à l'infiniment petit. Ainsi je réussirai peut-être à ne pas indisposer trop

---

(1) Il n'est pas tout-à-fait vrai que le cit. *Félix Nogaret* dorme depuis une *éternité*. On se souvient très-bien de *Cange*, conte historique de sa façon. Nous insérons néanmoins sa lettre dans notre journal d'autant plus volontiers qu'elle ne contient que des réflexions satisfaisantes pour P. J. B. Nougaret ; que la piece qu'y joint le cit. *Félix* s'adresse à un homme dont le nom sera éternellement cher à la république des lettres (Tressan) ; et que tout en se récusant comme incapable de chanter *Bonaparte*, il en fait un éloge remarquable.

(*Note des Rédacteurs.*)

longtems mes lecteurs, si j'en ai ; car je parle plus souvent aux sens qu'au cœur et à l'esprit : c'est un grand mal (1).

D'après cet aveu, on concevra facilement que j'ai trop affaire avec mes vieux péchés pour en faire de nouveaux, dont je n'aurais pas le tems de me repentir. Si ce n'est pas trop abuser de votre complaisance que de vous demander un peu de place dans votre journal pour une de mes antiquailles (2), j'en serai d'autant plus reconnaissant que ce sera une preuve à l'appui de ce que j'avance, que je suis quasi de l'autre siecle. *Buffon*, *Franklin*, *Léonard* et ce *Tressan* n'existent plus. *Palissot* et *Montuela* vivent encore pour le bonheur des sciences et des lettres : voilà les anciens personnages qui voulurent bien avoir autrefois avec moi quelques relations dont j'ai gardé les témoignages : je n'ai point de pieces récentes adressées à de grands hommes ; ainsi, l'on se tromperait si l'on me regardait plus long-tems comme l'auteur de ces louables ouvrages, et de beaucoup d'autres en tout genre qui appartiennent à P. J. B. Nougaret. Le

---

(1) Mais à côté de celui-ci je crois devoir n'en pas laisser paraître un autre ; c'est l'incorrection que je veux dire ; elle est inexcusable : l'autre mérite quelqu'indulgence ; on ne résiste pas à son penchant. *Fata nolentem trahunt* : je suis de la famille d'Œdipe. Il y a pourtant cette différence entre les effets de son étoile et de la mienne, que Laïus mourut du coup qui le perça, et que la renaissance des êtres est le résultat des traits que je décoche.

(2) Adressée à l'aimable *Tressan*.

domaine de mes conceptions est très-circonscrit : des contes, et puis des contes, et puis quelques bluettes philosophiques ; voilà tout mon avoir ; je m'en contente : je ne suis pas plus ambitieux que la république de Saint-Marin. *In propriâ pelle quiesce.*

A M. DE TRESSAN *de l'Académie des Sciences*

Versailles, janvier 1781.

Demain chez moi j'ai les trois Grâces,
Je les attends à déjeûner ;
Mais à ma table j'ai cinq places,
Et la cinquieme est à donner :
Acceptez-la... les trois Déesses
Vous y verront avec plaisir.
Voudriez-vous ne pas saisir
L'instant de revoir vos maîtresses?
Elles aimaient Anacréon,
Et souriaient à son grand âge :
Il savait dans une chanson
Philosopher sans bavardage,
Et joindre, avec discrétion,
Le sérieux au badinage.
Son talisman fut... la raison.
Vous avez le même avantage ;
Car on vous dit fils d'Apollon,
Et vous n'en êtes pas moins sage !...

Venez réveiller l'appétit
Des trois charmantes immortelles ;
Venez-vous asseoir auprès d'elles :
Vous y serez seul en crédit.
Vous les verrez, quoique timides,
Vous prévenir... vous présenter
Les pommes d'or des Hespérides

Qu'un nouvel an vient d'apporter ;
Où la boisson très-pectorale
D'un Moka fait pour vous tenter
Par la douce odeur qu'il exhale ;
Et, dans le cristal qu'il ternit,
Le flot de l'onde blanchissante
Où l'amande rafraîchissante
Laisse son baume et son esprit.

A qui sert Phébus et Bellone,
Et chante en vers si bien tournés
Cypris et l'amant d'Érigone,
Que les honneurs soient décernés !
Venez Tressan ; c'est moi qui donne
Tout ce qu'il faut pour la couronne
Dont vos cheveux seront ornés.

A cette heure que l'on a pris une idée des sons que je tirais jadis de mon petit psaltérion, on croira sans peine que ce n'est point à l'aide d'un instrument pareil que j'oserai chanter un guerrier intrépide et loyal comme Bayard, plus étonnant qu'Annibal, grand vis-à-vis Wurmser comme Alexandre ave Porus, grave et sévere comme Caton, écrivant comme César ; plus admirable aux portes de Rome, plus utile à la France par sa politique, que s'il était entré dans cette ville comme un torrent dévastateur. Transmettre ses vertus et ses talens à la postérité, c'est une tâche séduisante qui tentera bien des poëtes.

Sumite materiam vestris qui scribitis æquam
Viribus.

Philosophe poëte, chantre des Vosges, pourquoi n'essaierais-tu pas de consacrer les exploits dans tes vers, lorsque le glaive sera dans le fourreau ; et que

Mars

Mars sera venu se confondre dans la classe des citoyens ? Qui empêcherait l'héritier de la lyre de Rousseau, ce peintre de la douleur d'Orphée et des grandeurs de l'Eternel, de s'abandonner alors aux élans de son heureuse fougue, et, nouveau Pindare, d'ajouter à sa propre gloire en chantant le héros ? Pourquoi ce poëte, dont la muse flexible se fait également remarquer sur la scene et dans la carriere de Juvenal, adouci par les charmes d'une paix conciliatrice, ne renoncerait-il pas à se faire une réputation composée de différens succès, pour s'ériger un monument unique, un monument indestructible ? Et toi, dont la muse régénératrice, nous forçant de croire aux prodiges contestés de la Palingénésie, a fait revivre le Cygne de Mantoue ; toi à qui sont ouverts les pays illimités de l'imagination ; garderas-tu le silence quand le tems de le rompre sera venu ? Non. Les Français disputeront au moins aux Muses étrangeres la gloire et l'honneur de célébrer des triomphes dignes de tant d'éloges, s'il donne la paix au Monde.

Des relations sur l'enfance de *Bonaparte*, sur ce qu'il annonçait devoir être un jour pendant le cours de ses études, et sur sa naissance même, offrent des particularités merveilleuses, telles que les chantres des héros en inventent quand elles n'existent pas. Je ne donne pas pour vrai ce que j'ai ouï dire, que, quelques tems avant de donner le jour à *Bonaparte*, sa mere contant ses rêveries à ses voisines, croyait l'avoir mis au monde, le front couvert d'un casque, tenant une épée d'une main, et de l'autre un compas. Je ne crois qu'à demi, et à l'aide du hasard,

aux apparences des corps qui frapperent sa vue, et devinrent pour elle d'heureux présages, lorsqu'assise sur un tertre, au soleil couchant, et considérant les nuages, elle voyait des armées en présence, et un guerrier qui lui semblait devoir être son fils, arrêter la fureur des combattans ; commander la paix ; puis tous ces groupes nébuleux se confondre ensemble et s'embrasser. La philosophie repousse ces pronostics. Quoi qu'il en soit cependant, on ne peut pas se cacher qu'à la naissance de quelques hommes fameux dans l'histoire, il ne se soit passé des choses extraordinaires, qui jetterent la consternation ou l'espoir du bonheur dans l'esprit des peuples. Les visions de la mere de *Bonaparte* sont au moins consolatrices.

Il n'en fut pas ainsi quand la tremblante Hécate
Vit la Grece enfanter son héros meurtrier.
Un temple, mis en feu par la main d'Érostrate,
A l'Asie effrayée annonça le guerrier
Qui par des flots de sang devait grossir l'Euphrate.

Je finis, de peur de me laisser emporter à la fureur de rimer sur un si grand sujet.

Scribimus indocti, doctique poemata passim.

Hem ! hem ! je rentre dans ma célulle, où je vais me relire encore, continuer de faire un triage, et me chauffer d'économie le reste de l'hiver. Au feu, mes amis ; au feu, au feu : . . Je ne vous appelle pas pour l'éteindre, mais pour vous encourager à ne pas vous montrer plus amoureux que moi de vos enfans, si vous en avez de mal bâtis.

FÉLIX NOGARET.

ON vient de réimprimer à Paris le *Poëme des Vosges* par le cit. FRANÇOIS (de Neufchâteau) ; il se vend *chez* DESENNE, *libraire, maison Égalité*, nos. 1 et 2. L'auteur a enrichi cette nouvelle édition de plusieurs morceaux qui n'étaient pas connus. Nous allons trauscrire celui qui nous a paru devoir intéresser le plus vivement nos lecteurs.

LA BERGERE DES VOSGES.

.. Quand l'orgueil des rangs, la chimere des titres,
Dans ces cloîtres, voués à l'inutilité,
D'un long manteau de chœur affublait la beauté,
En vain la jeune niece héritait de sa tante
La hauteur dédaigneuse et la morgue insultante ;
De ses prétentions son cœur était l'écueil :
L'amour a le secret d'apprivoiser l'orgueil.
De cent nobles ayeux la descendante altiere
Apprenait, dans ces lieux, à dire son breviaire
Qu'heureusement pour elle elle n'entendait pas,
Ou dont, en l'entendant, elle riait tout bas.
Eh ! qui n'aurait point ri des contes, dont les prêtres
Berçaient effrontément nos crédules ancêtres ?
Au lutrin, tout passait ; et la nymphe, en chantant,
Croyait rendre à l'État un service important.
Remiremont, pour dot, à des vertus si grandes,
Offrait l'utile honneur de ses riches prébendes.
Mais quand la noble vierge avait, chaque matin,
Fatigué l'Éternel de son mauvais latin,
Comment tromper l'ennui d'une longue soirée ?
Elle allait dans le monde ; elle était entourée
D'un cercle adorateur, dont les discours français
Valaient bien du missel les ennuyeux versets.

L'aimable chanoinesse, en son rang incertaine,
N'étant précisément vestale, ni mondaine,
Pouvait avoir un cœur, sans manquer à ses vœux,
Et par le sacrement sanctifier ses feux.
Mais aussi, sous quel joug elle était enchaînée,
Lorsqu'elle n'avait pas l'espoir de l'hyménée !
Et qu'elle s'exposait à payer cherement
D'un plaisir indiscret le court égarement !
Dans l'église, en public, une loi solemnelle
Arrachait de son front sa coëffe criminelle.
Point de pardon. Hélas ! cet excès de rigueur
D'un souvenir tragique afflige ici mon cœur.
Oserai-je conter à des ames sensibles
Le déplorable effet de ces lois inflexibles,
Immolant, par orgueil, à la divinité,
Les droits de la nature et de l'humanité ?
O crimes des dévots ! ô fureur insensée !
Ce trait sera toujours présent à ma pensée.
Je l'ai vu. J'ai trop vu ces affreux préjugés.
Dans un de ces couvens, en chapitre érigés,
Où l'orgueil féminin montrait son étalage,
Deux sœurs, réunissant tous les dons du bel âge,
Avaient reçu les vœux de deux adolescens,
Dignes de mettre un prix à leurs charmes naissans.
Flore était la plus jeune, et l'autre était Elmance;
Toutes deux, sans fortune et sans expérience,
Toutes deux, dans leurs choix, avaient pourtant trouvé
Des talens, des vertus, un mérite éprouvé.
L'éclat de ce mérite avait fixé leur vue ;
Mais quoi ! de parchemins la vertu dépourvue
N'offrait au parchemin de vertus dépouillé,
Qu'un voisinage impur, dont il était souillé.
Plaire aux yeux des deux sœurs, était le premier titre,
Ce n'était pas ainsi qu'on pensait en chapitre ;

Et Dieu sait quel tumulte et quel scandale affreux,
Quand on peut soupçonner deux roturiers heureux !
C'était en ces tems même où dans la Picardie,
La basse jalousie aux crimes enhardie,
D'un sénat fanatique irritait la fureur.
Pour avoir d'une abbesse osé toucher le cœur,
Au supplice, on traînait le malheureux Labarre.
Dans un siecle poli, la France était barbare.
Voltaire, à l'éclairer s'obstina soixante ans.
La raison triompha; mais l'erreur tint long-tems,
Et le monstre, percé des fleches du génie,
Par des excès plus grands, marquait son agonie.
Hélas ! Elmance et Flore, au péril de leurs jours,
Auraient voulu sauver l'objet de leurs amours ;
Elmance, la premiere, au chapitre mandée,
De cet affront public ne put souffrir l'idée.
Un ordre tyrannique, en de lointains climats,
Exilait leurs amans, enlevés de leurs bras.
L'univers leur manquait: elles étaient sans mere.
N'espérant plus du cloître appaiser la colere,
Elmance, sans se plaindre et sans rien témoigner,
Au sort qui l'attendait parut se résigner.
Enfin, l'aurore luit, l'aurore infortunée
De ce jour où l'on doit régler sa destinée.
Le chapitre est assis ; le moment est venu ;
L'on attend plus qu'Elmance. Un tumulte inconnu,
Un bruit sourd et terrible a fait frémir l'enceinte.
C'était... Dieu, quel spectacle en la demeure sainte !
Elmance, dans la mort trouvant son seul recours,
Au portique du temple avait fini ses jours.
On la trouve à genoux, sur la grille appuyée,
Dans ses pleurs à la fois et dans son sang noyée.
Elle tient, d'une main, le tube meurtrier
Que souvent, à la chasse, on lui vit essayer,

Et de l'autre, un billet, où la sensible Elmance
Recommande son ame au Dieu de la clemence;
De sa misericorde attend son jugement,
Et demande, sur-tout, pardon pour son amant.
On s'étonne, on s'écrie, on s'assemble autour d'elle,
On prodigue les soins d'une pitié cruelle.
Empressement tardif et regret superflus !
Respectez et pleurez Elmance. Elle n'est plus,
Dans ce trouble, sa sœur n'était point accourue.
On le remarque; on cherche : Ah ! .. Flore est disparue,
On fait pour la trouver d'inutiles efforts.
A-t-elle aussi voulu descendre chez les morts ?
On l'ignore; on ne peut pénétrer ce mystere.
La prudence au chapitre ordonne de se taire.
Il fallait, pour l'honneur de ce réduit pieux,
Étouffer avec soin des bruits injurieux.
Tout s'oublie aisément dans un monde frivole.
Le tems fuit; la pitié, sur ses aîles, s'envole.
Le tems fuit, et quinze ans sont bien vîte écoulés.
Après quinze ans, j'errais dans ces bois reculés,
Que couvrent de nos monts les cîmes les plus hautes.
De rochers en rochers et de grottes en grottes,
Je trouve une caverne ouverte à l'orient,
Un réduit, à la fois, et sauvage et riant.
Je crois voir le sejour de quelque anachorette
Qui veut au genre humain dérober sa retraite.
Je m'assieds. Tout-à-coup sortent du fond du bois,
Les sons alternatifs de deux touchantes voix,
Dont l'echo prolongeait la cadence plaintive.
Mon cœur était ému, mon oreille attentive.
Les deux voix s'approchaient. J'observe, en me levant,
Une simple bergere, avec un jeune enfant.
Mon aspect les retient; mon discours les rassure.
Ils m'offrent du lait frais, du pain bis, de l'eau pure.

Ils causent ; je remarque, avec émotion,
L'esprit de la bergere, et son air, et son ton.
Elle paraît livrée à la mélancolie,
Mais, c'est un sentiment dont elle est embellie.
Et de sa douce voix l'accent juste et flatteur
N'a pas le moindre son qui n'aille jusqu'au cœur.
Je caressais l'enfant, j'interrogeais la mere,
Tremblant d'être indiscret, d'affliger sa misere;
J'obtiens sa confiance. Après quelques propos,
Jugez de ma surprise, en entendant ces mots :
Je crois vous avoir vu, monsieur, dans votre enfance.
Me reconnaîtrez-vous ?.. Je suis...: la sœur d'Elmance.
— La sœur d'Elmance ! ô ciel ! vous, madame ! en quel lieu ?
Sous cet habit ? comment ? par quel prodige ? ô Dieu !
— C'est moi-même ; c'est Flore, à votre ami si chere.
Voilà son fils. J'ignore où peut être son pere.
Votre estime pour lui me dispense du soin
D'excuser des amours qui n'en ont pas besoin.
Vous avez su comment, par des lois abhorrées,
Nous devions, en public, être déshonorées.
A l'opprobre ma sœur préféra le trépas.
J'admirai son courage et ne l'imitai pas.
Je portais un dépôt, qui m'ordonnait de vivre ;
La nature est la loi qu'une mere doit suivre.
Je vins dans ce désert propice à mes malheurs.
Cette grotte cacha ma faiblesse et mes pleurs.
De ces chaumes, j'allai trouver le patriarche.
Sa vieillesse indulgente accueillit ma démarche ;
Il me rendit la vie, et mon cœur abattu
Chez un pâtre, du moins, retrouva la vertu.
Je me résignai donc au sort d'une bergere ;
A souffrir pour un fils toute peine est légere.
Mais, dans le long ennui de nos âpres hivers,
J'aurais cédé peut-être au poids de mes revers,

Si je n'avais pas eu le goût de la lecture ;
Mon ame avait besoin de cette nourriture.
L'étude offrit des fleurs à ma prospérité ;
Je n'ai connu ses fruits que dans l'adversité.
Je dois à Fénélon, à Racine, à Voltaire
De m'avoir embelli cet antre solitaire,
De m'avoir adouci le regne des glaçons.
Mon fils, avec mon lait, a sucé mes leçons.
Je tremblais cependant que l'orgueil et la haine
Ne portassent ici leur recherche inhumaine :
Je n'osais me montrer. Mais, depuis quelque tems,
Tout est changé, dit-on. Même, à ce que j'entends,
Le préjugé n'est plus, et l'égalité regne.
Est-il vrai? Que faut-il que j'espere, ou je craigne?
Ne craignez point. L'orgueil, qui nous combat encor
De la libre raison n'arrête point l'essor.
A rentrer dans le monde, oui, vous pouvez prétendre:
On n'a plus à rougir d'avoir eu le cœur tendre.
Sachez plus; Apprenez que votre heureux époux.....
— Il vit.... Il est heureux...., — Il est digne de vous.
Il défend sa patrie et la cause sacrée
De cette égalité, que nous avons jurée.
La chûte des tyrans a fait tomber ses fers;
Il se venge, en héros, des maux qu'il a souffets.
Aimable Flore! allons, quittez cette montagne.
Hâtez-vous. Rendez-lui son fils et sa compagne.
Flore n'osait me croire. O quels ravissemens,
Quand on put réunir ces deux tendres amans!
Depuis cet heureux jour, ils s'en vont chaque année,
Visiter, dans les bois, la grotte fortunée,
Et bénir, tous les deux, en cet antre écarté,
Le regne de l'amour et de la liberté.
L'ami d'Elmance!.. hélas!.. au sein du nouveau monde,
Où l'avait emporté sa tristesse profonde,

Maudissant des humains la sottise et l'orgueil,
Suivit rapidement son amante au cercueil.
Il avait des vertus ; Elmance avait des charmes.
Quiconque sait aimer, leur donnera des larmes ;
Et si, dans l'avenir, on peut lire ces vers,
A l'avenir encor ces amans seront chers.

ÉNIGME.

Je suis aussi vieux que le monde,
Quoique l'opposé du vieillard ;
Je décide du beau sur la terre et sur l'onde,
Et ne suis qu'un colin-maillard.

LOGOGRIPHE.

Cherches dans mes six pieds le nom connu d'un fruit.
Otes les deux premiers, je deviens pur esprit ;
A me décomposer, pour peu que l'on s'arrête,
On trouve le nom d'une commune bête ;
De plus, le cours du tems ; et celui de la vie ;
Un métal que chacun recherche avec envie.

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 18.

Le mot de l'Énigme est *Aujourd'hui ;* celui du Logogriphe est *Pinson*, dans lequel on trouve *pin* (arbre), *son.*

ANNONCE.

Mémoire clinique sur le tétanos chez les blessés ; par Laurent, médecin en chef, et professeur à l'hôpital militaire et sédentaire de Strasbourg. *In*-8°. Broché, prix, 2 liv. A Paris, chez Fuchs, libraire, maison de Cluny, rue des Mathurins ; Strasbourg, chez Levrault imprimeur-libraire.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Boston, le 2 février 1797.

On écrit qu'un embargo sera mis incessamment sur tous les bâtimens qui sont dans les ports des Etats du Sud. A New-Yorck, tous les négocians s'attendent tellement à recevoir bientôt cet ordre de Philadelphie, qu'ils équipent leurs bâtimens avec la plus grande célérité, et qu'il en sort chaque jour un nombre très-considérable.

Le Pouvoir exécutif de l'Union vient de transmettre plusieurs renseignemens au Corps législatif, concernant les discussions relatives à la France. Le gouvernement des Etats-Unis, dans ces diverses communications, cherche à se justifier du reproche qu'on lui fait d'avoir porté atteinte au traité conclu entre les Etats-Unis et la France. — Il fait aussi l'énumération de tous les bâtimens que les croiseurs Anglais et Français ont pris dans les Indes occidentales.

La nomination de M. Adams à la place de président des Etats-Unis, ne sera officiellement connue et notifiée, suivant les lois du pays, qu'au commencement de mars.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 *mars* 1797.

On s'entretient beaucoup ici de la cour de Blankenbourg, qui est dans notre voisinage, comme on s'entretenait autrefois de ce qui se passait dans la maison d'une comtesse de Bentinck, qui ne préten-

dait: il est vrai, à aucune couronne; mais qui ne s'en regardait pas moins comme un personnage très-important, parce qu'à certains jours de la semaine elle rassemblait quelques ministres désœuvrés, et quelques hauts et puissans seigneurs du cercle de Basse-Saxe, et que dans ce club diplomatique elle pensait influer sur les destinées de l'Europe. Blankenbourg, petite ville très-ignorée ci-devant, est devenu un des points principaux de nos observations politiques. Les dernieres nouvelles que nous avons reçues nous rappellent les mœurs et les usages de la cour de Versailles. On y voit les mêmes prétentions, on y voit les mêmes intrigues; et ce qu'il y a de très-plaisant, c'est que l'on y attache aux actes de la volonté privée du maître la même importance, et que l'on emploie pour la faire connaître la même solemnité; et pour y obtempérer, les mêmes formes. Il était bien rare qu'un roi de France n'épargnât pas au ministre, dont il était le plus mécontent, le déshonneur d'un renvoi. Il permettait qu'il donnât sa démission. On ne se trompait gueres, il est vrai, sur tout à la cour, sur le sens de cette phrase; mais il se pouvait, et c'était quelque chose pour le ministre disgracié, qu'à la ville, que dans les provinces, et dans les pays étrangers, on s'en tînt *à la lettre*. Conformément à ce système de ménagemens, on ne dit point que le duc de la Vauguyon, qui jouait le rôle de premier ministre de la cour de France dans le duché de Brunswick, ait été renvoyé, mais qu'*il a donné sa démission*. On varie sur les causes de sa disgrace. Quelques personnes prétendent qu'il faut l'attribuer à ses principes qui sont ceux des économistes dans toute leur pureté et leur rigueur, qu'il s'était aliéné toute la noblesse qui ne jouissait pas des titres et des honneurs de la pairie, parce qu'il ne voulait reconnaître comme classe privilégiée que celle qui en était décorée. D'autres assurent que des infidélités, des abus de confiance ont excité l'indignité du maître, et voici ce qu'elles racontent:

Des perfidies, impossibles à tolérer, ont été découvertes; une lettre que le roi lui avait défendu d'é-

crire à une personne importante avec laquelle S. M. correspondait directement, il l'écrivit néamoins en secret; une lettre que le roi l'avait chargé d'envoyer au comte de St.-Priest, et par laquelle S. M. hâtait l'époque de son arrivée auprès d'elle, il la supprima, en assurant qu'il l'avait fait partir; enfin, une lettre en chiffre, au secret de laquelle S. M. attachait la plus grande importance, et qui était adressée au comte d'Avaray, étant tombée entre les mains du duc de la Vauguyon, il l'ouvrit, la déchiffra, en prit copie, la garda huit jours, et la renvoyant enfin à M. d'Avaray, comme s'il venait de la recevoir à l'instant, il alla lui-même dire au roi qu'il l'avait ouverte par mégarde, mais qu'au premier mot, s'appercevant de sa méprise, il l'avait sur-le-champ, et sans la lire, renvoyée à son adresse.

Les ducs de Villequier, de Guiche et de la Vauguyon, le comte de Cossé, le marqnis de Jaucourt, le baron de Flachslanden, le comte François d'Escars étant chez le roi, le comte d'Avaray y entra, rendit compte à S. M., en leur présence, des trois faits ci-dessus; lui remit des pieces qui prouvaient la vérité des deux premiers, et un paquet scellé des armes du duc de Guiche, dans lequel se trouverent des preuves complettes de la lettre interceptée, déchiffrée et gardée huit jours par M. de la Vauguyon. Cet événement, ajoute-t-on, ouvrit les yeux du roi sur des infidélités d'un autre genre qu'il n'avait fait que soupçonner jusqu'alors.

Le renvoi du duc de la Vauguyon n'est pas le seul acte de sévérité auquel le prétendant s'est vu obligé da souscrire. La maîtresse en titre a eu le même sort que le premier ministre, mais l'on en parle plus lestement; et l'on dit tout crûment qu'elle a été chassée. Cette maîtresse est, comme on sait, la comtesse de Balby. On doute qu'elle soit remplacée: ce n'était à Blankenbourg qu'un personnage de représentation; et comme il était très-coûteux, sans être d aucune utilité, on présume qu'il sera compris dans la réforme que l'état des finances qui se détériorent chaque jour rend indispensable. Mais il n'est pas possible de

se passer de ministres. Le prétendant a, dit-on, appellé auprès de lui le maréchal de Castries qui était à Wolfembutel, et le comte de St.-Priest qui était à Vienne. Ce sont ces deux hommes qui auront conjointement la principale direction des affaires.

L'empereur de Russie déploie une grande sévérité pour l'exécution de ses réglemens militaires. Il punit, sans distinction de grades, tous ceux qui les enfreignent. Il a reprimandé plusieurs généraux ; il a fait mettre aux arrêts le grand-duc Constantin son fils ; et il a destitué le feld-maréchal comte de Suvarow. Cependant il est probable que la disgrace de ce dernier a quelque cause plus grave que l'infraction de quelques lois militaires. On dit que ce général, enhardi par sa réputation, par l'affection des troupes, par le besoin qu'il supposait que l'on avait de ses services, a osé désapprouver hautement les changemens que Paul Ier. a opérés dans l'administration intérieure, et le système politique qu'il a embrassé. Il serait possible que non-seulement il restât destitué, mais qu'il fût mis en jugement.

Il s'était établi un assez grand nombre de clubs à Pétersbourg. L'empereur les a fait fermer. Cette précaution n'annonce pas que ce monarque soit sans quelques inquiétudes. En effet, toutes ses opérations n'ont pas eu le suffrage de ses sujets. Il les a trop multipliées, trop précipitées pour qu'elles n'aient pas excité des mécontentemens et des murmures. La défense de porter des chapeaux ronds a été reçue particulierement avec beaucoup de défaveur. Il n'est pas de plus sûr moyen d'irriter contre l'esclavage le peuple qui y est le mieux façonné, que de le contrarier dans ses mœurs et dans les usages de la vie domestique.

De Ratisbonne, le 11 mars.

Les sommations répétées qui ont été faites par les ministres autrichiens à tous les états de l'Empire, et sur-tout aux ecclésiastiques, sont remarquables par les argumens qu'emploie la cour de Vienne pour

réveiller leur zele patriotique ; elle cherche à leur persuader que les efforts prodigieux de l'ennemi menacent la constitution germanique d'un renversement total, et eux-mêmes de la perte de leurs propriétés. « Ce péril imminent, dit l'empereur, est devenu sur-tout bien sensible depuis qu'un des plus puissans membres du corps germanique a abandonné la cause commune pour conclure avec l'ennemi une paix qui, *selon toute apparence, renferme des dispositions secrettes, incompatibles sans doute avec l'intégralité de l'empire d'Allemagne.* » L'empereur trouve la confirmation de ces affligeantes conjectures dans le parti que plusieurs Etats protestans ont pris de reconnaître la ligne de démarcation, et d'adopter la neutralité. Il en conclut qu'il s'agit de la sécularisation de plusieurs Etats ecclésiastiques qui seront sacrifiés comme des objets de dédommagement ; que c'est donc à ceux-là sur-tout que doivent s'adresser les invitations pressantes de S. M. I. Il repousse ainsi la calomnie par laquelle on a voulu noircir ses intentions, en publiant qu'il participait à ces funestes plans de démembrement, lui qui les avait constamment repoussés ; lui qui n'accepterait aucun dédommagement qui fût aux dépens des états de l'Empire ; lui enfin qui était résolu de tenter les derniers efforts pour écarter de l'Allemagne un pareil fléau : mais il fallait, ajoute-t-il, qu'il fût secondé, et principalement par les électeurs et princes ecclésiastiques, afin de pouvoir défendre avec énergie leurs droits, tant pendant le cours de la guerre qu'aux négociations de la paix, etc.

ITALIE. *De Rome, le 24 février.*

Lundi soir, il arriva de Tolentino un courier expédié par le cardinal Mattei avec une lettre de cette éminence pour le cardinal-secrétaire. La lettre, datée du 19 février, est ainsi conçue :

« Eminence, le traité est conclu. Les conditions sont » très-dures et semblables en tout à la capitulation d'une » place assiégée. Le vainqueur a proféré plusieurs fois ces » paroles : Et moi aussi j'ai tremblé (*palpitato*) jusqu'à cette » heure pour sa sainteté, pour Rome et pour tout l'Etat.

„ Rome enfin est sauvée avec la religion, à l'aide des plus „ grands sacrifices. „

Mardi soir, le cardinal Mattei et les autres plénipotentiaires furent de retour. Le lendemain, les articles du traité furent notifiés à tous les cardinaux, et il y eut, le soir, une congrégation générale. Le même jour, il arriva un aide-de-camp du général Buonaparte, avec deux officiers français et l'agent Cacault.

La seance de la congrégation générale dura long-tems : à peine fut-elle levée, que le public apprit avec la plus vive satisfaction, que le traité avait été pleinement approuvé et ratifié par sa sainteté et par le sacré collége. Des couriers furent aussi-tôt expédiés vers Terracine, pour faire revenir les convois d'effets précieux qui avaient pris cette route. Le général baron Colli arriva dans la nuit. — Hier, on vit le prince de Belmonte.

Aujourd'hui, le traité de paix a été publié avec une notification, pour que tous les *individus* de la République Française, *représentans*, *sujets*, *nationaux* et *français*, soient considérés et traités comme personnes appartenantes à une puissance amie, sous peine, contre les infracteurs, d'être poursuivis avec toute la rigueur des lois. Voici les articles du traité :

Art. I^er^. Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République Française et le pape Pie VI.

II. Le pape révoque toute adhésion, consentement et concession, patentes ou secrettes par lui données à la coalition armée contre la République Française, à tout traité d'ailliance offensive et défensive avec quelques puissances ou états que ce soit. Il s'engage à ne fournir, tant pour la guerre actuelle que pour les guerres à venir, à aucune des puissances armées contre la République Française, aucuns secours en hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerres, vivres et argent, à quelque titre, sous quelque dénomination que ce puisse être.

III. Sa sainteté licencira, dans cinq jours après la ratification du présent traité, les troupes de nouvelle formation, ne gardant que les régimens existant avant le traité d'armistice signé à Bologne.

IV. Les vaisseaux de guerre ou corsaires des puissances armées contre la République, ne pourront entrer et encore moins séjourner, pendant la présente guerre, dans les ports et rades de l'etat ecclésiastique.

V. La République Française continuera à jouir, comme

avant la guerre, de tous les droits et prérogatives que la France avait à Rome, et sera en tout traitée comme les puissances les plus considérées ; et spécialement à l'égard de son ambassadeur ou ministre, et ses consuls ou vice-consuls.

VI. Le pape renonce, purement et simplement, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les villes et territoire d'Avignon, le comtat Vénaissin et ses dépendances, et transporte, cede et abandonne lesdits droits à la République Française.

VII. Le pape renonce également à perpétuité, cede et transporte à la République Française tous ses droits sur le territoire connu sous le nom de légation de Bologne, de Ferrare et de la Romagne ; il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

VIII. La ville, citadelle et les villages formant le territoire de la ville d'Ancône resteront à la République Française jusqu'à la paix continentale.

IX. Le pape s'oblige, pour lui et ceux qui lui succéderont, à ne transporter à personne les titres de seigneuries attachés au territoire par lui cédés à la République Française.

X. Sa sainteté s'engage à faire payer et délivrer à Toligno, au trésorier de l'armée française, avant le 15 du mois de ventôse courant, (le 5 mars 1797 vieux style) la somme de quinze millions de liv. tournois de France, dont dix millions en numéraire, et cinq millions en diamans et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions qui reste due, suivant l'article IX de l'armistice signé à Bologne, le 5 messidor an IV, et ratifié par sa sainteté le 27 juin.

XI. Pour acquitter définitivement ce qui restera à payer pour l'entiere exécution de l'armistice signé à Bologne, sa sainteté fera fournir à l'armée huit cents chevaux de cavalerie enharnachés, huit cents chevaux de trait, des bœufs et des buffles et autres objets produits du territoire de l'église.

XII. Indépendamment de la somme énoncée dans les articles précédens, le pape paiera à la Republique Française, en numéraire, diamans et autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions dans le courant du mois de mars, et cinq millions dans le courant du mois d'avril prochain.

XIII. L'article VIII du traité d'armistice, signé à Bologne, concernant les manuscrits et objets d'arts, aura son exécution entiere et la plus prompte possible.

XIV. L'armée française évacuera l'Umbria, Perugia, Camerino, aussi-tôt que l'article X du présent traité sera exécuté et accompli.

XV.

XV. L'armée française évacuera la province de Marata, à la réserve d'Ancône, de Fano et de leur territoire, aussi-tôt que les cinq premiers millions de la somme mentionnée en l'article XII du présent traité, auront été payés et délivrés.

XVI. L'armée française évacuera le territoire de la ville de Fano et du duché d'Urbin, aussi-tôt que les cinq seconds millions de la somme mentionnée à l'article XII du présent traité, auront été payés et délivrés, et que les articles III, X, XI et XIII auront été exécutés.

Les cinq derniers millions, faisant partie de la somme stipulée par l'article XII, seront payés, au plus tard, dans le courant d'avril prochain.

XVII. La République Française cede au pape tous ses droits sur les differentes fondations religieuses dans la ville de Rome et à Lorette; et le pape cede, en toute propriété, à la République Française, tous les biens allodiaux appartenant au St. Siége dans les trois provinces de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, et notamment la terre de la Mesola et ses dépendances : le pape se réserve cependant, en cas de vente, le tiers des sommes qui en provieudront, lesquelles devront être remises à ses fondés de pouvoirs.

XVIII. Sa sainteté fera désavouer, par son ministre à Paris, l'assassinat commis sur la personne du secrétaire de légation Basseville.

Il sera payé dans le courant de l'année, par sa sainteté, la somme de 300,000 liv., pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

XIX. Sa sainteté fera mettre en liberté les personnes qui peuvent se trouver détenues à cause de leurs opinions politiques.

XX. Le général en chef rendra la liberté de se retirer chez eux, à tous les prisonniers de guerre des troupes de sa sainteté, aussi-tôt après avoir reçu la ratification du traité.

XXI. En attendant qu'il soit conclu un traité de commerce entre la République Française et le pape, le commerce de la République sera retabli et maintenu par les Etats de sa sainteté, sur le pied de la nation la plus favorisée.

XXII. Conformément à l'art. VI du traité conclu à la Haye le 27 floreal an III, la paix conclue par le présent traité, entre la République Française et sa sainteté, est déclarée commune à la République Batave.

XXIII. La poste de France sera rétablie à Rome de la même maniere qu'elle existait auparavant.

XXIV. L'école des arts instituée à Rome pour tous les

Français, y sera rétablie, et continuera d'être dirigée comme avant la guerre ; le palais appartenant à la République, où cette école était placée, sera rendu sans dégradations.

XXV. Tous les articles, clauses et conditions du présent traité, sans exceptions, sont obligatoires à perpétuité, tant pour sa sainteté le pape Pie VI, que pour ses successeurs.

XXVI. Le présent traité sera ratifié dans le plus court délai possible. — Fait et signé au quartier-général de Tolentino, par les susdits plénipotentiaires, le 1^er. ventôse an V de la République Française, une et indivisible, (19 février 1797).

Signés, *A.* card. *Mattei*, *L. Galeppi*, *L.* duca *Braschi Onesti* et *Camilso Marchese Nassini*, *Buonaparte*, *Cacault*.

Congrès Cispadan.

Le congrès continue ses séances. Celles depuis le 24 janvier jusqu'au 30 offrent peu d'intérêt. Dans celles du 1^er. et du 2 février on a décrété plusieurs articles des déclarations préliminaires, que nous allons faire connaître.

Séance du 1^er. *février*. On ouvre la discussion sur l'article des contributions, et sur la mesure de proportion à suivre dans les contributions directes et indirectes.

On décrete enfin la proposition du citoyen Fava :

« Toute contribution est établie conformément aux besoins et aux intérêts publics.

» Toute contribution directe est répartie parmi les contribuans, selon leurs facultés ; les indirectes, de la maniere la moins onéreuse et la plus convenable. »

Plusieurs autres paragraphes des déclarations préliminaires sont approuvés :

« La garantie sociale ne peut exister, si les pouvoirs ne sont pas divises et équilibrés, si leurs limites ne sont pas circonscrites, et si la responsabilité des fonctionnaires publics n'es pas assurée.

» Le maintien de la société exige que tous ses individus connaissent également leurs droits et leurs devoirs, et les remplissent.

» Tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de ces deux principes. Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît. Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir.

» Chacun est tenu envers la société de la défendre, de la servir, d'obéir aux lois, et de respecter ceux qui en sont les organes.

» Chaque citoyen doit son service personnel pour la con-

servation des droits sacrés de la liberté, de l'égalité, de la sûreté et de la propriété, spécialement dans tous les cas où la loi lui ordonne de les défendre.

„ Tout citoyen est tenu de dénoncer aux autorités légitimement constituées, les circonstances dans lesquelles la société peut être en danger.

„ Celui-là n'est pas bon citoyen qui n'obéit pas aux lois, qui vit sans religion, et qui n'est pas bon pere, bon frere, bon fils, bon mari, bon ami. „

Bizzarri observe qu'il n'y a qu'une seule vraie religion, comme il n'y a qu'un seul Dieu; qu'il est possible que quelqu'individu professe une religion anti-sociale qui le rende indigne du nom de citoyen. Il propose qu'au mot de *religion* on substitue celui de *morale*, étant peut-être possible qu'un homme soit bon citoyen sans religion, mais jamais sans morole.

Fava s'oppose avec chaleur à l'amendement, et avec violence contre les athées et les matérialistes.

L'amendement de Bizzarri mis aux voix, est rejetté.

Voilà donc le principe de l'intolérance et de l'inquisition religieuse consacré dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen !

„ Celui qui viole ouvertement la loi se déclare en état de guerre avec la société;

„ Celui qui, sans enfreindre manifestement les lois, les élude par la mauvaise foi et l'artifice, blesse les intérêts de tous, et se rend indigne de l'estime et de la confiance commune. Les propriétés des autres doivent être inviolablement respectées; leur conservation est la bâse sur laquelle s'appuient l'agriculture, le commerce, toute sorte d'industrie et tout l'ordre social. „

Séance du 2. Notari demande qu'on ajoute aux articles préliminaires de la constitution, le paragraphe suivant:

„ L'instruction est un besoin public, et la société est obligée à la rendre commune uniformément à tous les citoyens;

„ La société doit secourir les malheureux, en leur donnant ce qui est nécessaire à la vie, s'ils ne peuvent travailler, ou en leur fournissant des moyens de subsistance;

„ La mendicité doit être bannie du territoire de la République. „

Après une longue et vive discussion, dans laquelle parlerent Nobili, Fava, Notari, Compagnoni, Isolani et Contri, le congrès passe à l'ordre du jour, d'après l'observation de Paradisi; qui craint que ces *beaux principes* ne deviennent une semence de discorde dans la république.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 9 mars.

Dans la séance du 18 février, il a été décrété, par addiiton au projet de constitution, qu'aussi-tôt l'établissement du conseil d'Etat, les comités de gouvernement, actuellement subsistans, lui seront soumis et responsables. Le conseil d'Etat fixera le tems où ils devront cesser leurs fonctions, ce qui devra avoir lieu au plus tard dans un an. Il ne sera accordé à leurs membres ou employés aucune pension.

Dans la séance du 21, l'art. 361, par lequel le conseil d'Etat est chargé de veiller, conformément aux lois, à la sûreté et à la tranquillité intérieure et exterieure de la République, a donné lieu à de longs débats. Vreede a prétendu que ce serait attribuer au conseil d Etat le droit d'interpréter et de juger les lois du Corps législatif, et qu'avec un tel pouvoir il n'y aurait plus de liberté dans l'Etat, mais qu'on se trouverait sous un gouvernement monarchique, sous un gouvernement de cinq membres ou de cinq rois qui jugeraient les lois et les exécuteraient. — C. L. van Beyma l'a appuyé. Mais leurs objections ont été réfutées par plusieurs membres, et l'art. a été adopté.

Le 24, l'Assemblée s'est occupée des articles constitutionnels, concernant le pouvoir judiciaire.

L'article 651, relatif à l'abolition de la torture, est le seul qui ait donné lieu à une longue discussion, la plupart des membres considérant cet instrument comme un reste des mœurs barbares et sauvages, indigne d'une société républicaine, et contraire à l'humanité. En Russie même, a dit un membre, cet instrument n'est plus employé que dans le cas où un criminel a des complices qu'il ne veut pas découvrir. Plusieurs membres insistent pour que la torture soit sur-le-champ abolie dans toute la République. Schimmelpennick et van-Kasteele sont d'avis que cette abolition ne peut avoir lieu tant que les lois criminelles actuelles subsisteront, et qu'on doit laisser à la commission qui sera chargée de rédiger le nouveau code criminel, à prononcer cette abolition si elle le trouve nécessaire ; enfin, le susdit article est adopté en ces termes :

L'abolition de la torture, dans toute la République, est regardée comme une des parties nécessaires du nouveau code criminel général.

Le 25, les attributions de la Haute-cour nationale de justice ont été décrétées. Cette cour jugera, à l'exclusion de tout

autre tribunal-, tous les crimes de haute trahison, comme provocations de la guerre contre l'Etat, ou secours effectifs donnés à l'ennemi, etc.

Dans les deux séances suivantes, l'Assemblée a entendu plusieurs rapports sur lesquels elle n'a pris aucune détermination définitive.

Le 28, elle a fixé l'âge que devront avoir les juges. Elle a substitué l'âge de 28 ans à celui de 25, proposé dans le projet de constitution.

Dans la séance du 9 mars, la proposition de Jansen, relativement à une nouvelle division de la République en départemens, est mise en délibération. Il est décrété, à l'appel nominal, que l'ancienne division de la République sera détruite, et qu'il en sera fait une nouvelle, bâsée sur la proportion conforme à l'intérêt du Peuple, et réglée, autant que possible, d'après l'étendue, la situation géographique et les facultés respectives: mais cette nouvelle division ne sera mise en activité qu'après l'établissement des nouvelles institutions financieres et judiciaires.

Dans les séances du 10 et du 11, il a été décrété, 1°. à une majorité de 51 voix contre 35, que les votes sur l'acceptation de la constitution seront recueillis par provinces; 2°. à 53 voix contre une (un grand nombre de membres s'étant refusés à voter), qu'aucune des provinces ne pourra être forcée d'accepter la constitution, ou de la voir malgré elle organisée dans son sein; et enfin, que les votes des provinces seront comptés par nombre d'individus, et non d'assemblées primaires.

ESPAGNE. *De Cadix, le 24 février.*

Le roi vient de se décider à envoyer à Rome trois ecclésiastiques aussi considérables par leur dignité que par le crédit dont ils jouissent, ou que du moins on leur suppose. Ce sont le cardinal Lorenzana, archevêque de Tolede et grand-inquisiteur; Despuig, archevêque de Séville, et Musquiz, confesseur de la reine. L'objet de leur mission est expliqué dans une lettre imprimée, adressée par le roi à l'un d'eux, l'archevêque de Tolede. Le contenu et le style de cette lettre ne peuvent qu'être désagréables au saint-pere. Le roi n'y dissimule pas les griefs qu'il a contre lui. Ces trois envoyés ont sans doute une mission épineuse: les en a-t-on chargés parce que leur caractere personnel et leurs relations avec la cour de Rome leur fourniront des moyens de conciliation, ou n'aurait-on voulu que saisir un prétexte honnête pour les

éloigner ? Les avis sont ici partagés entre ces deux conjectures : ce que l'on sait de positif, c'est que notre cour est mécontente de celle de Rome, qui, depuis que les fonds arrivent d'Espagne plus rarement et plus lentement qu'autrefois, paraît négliger beaucoup les affaires de ce royaume.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 Ventôse au 5 Germinal.

La question de savoir si les électeurs seront soumis à une prestation de serment occupe la séance entiere du 26 du conseil des Cinq-cents.

Dumolard : La question présentée par le Directoire est de la plus haute importance. Elle mérite un grand examen. Quand même il ne s'agirait que de la théorie des sermens dont on a tant abusé depuis la révolution, et dont l'inutilité est reconnue par tous les hommes de bonne-foi, il faut donc examiner si la constitution permet d'assujettir les assemblées électorales à un serment.

Pastoret : La constitution a déterminé les conditions nécessaires pour être électeur, et donne-t-elle quelque serment ? Aucun. Et ce que la constitution ne fait pas, vous croyez pouvoir le faire ; et quand elle a exprimé toutes les conditions vous croyez avoir le droit d'en ajouter une. Si un pareil système pouvait prévaloir, il n'y aurait bientôt plus de pacte social, ni par conséquent de liberté publique. Vous êtes comme tous les autres citoyens, les sujets de la constitution, et non pas ses réformateurs ou ses maîtres.

Boissy-d'Anglas : La proposition qui vous est faite par le Directoire est contraire aux premieres notions de l'ordre public. Quel scandale aux yeux de l'Europe que celui d'un gouvernement qui présente la France entiere en état de suspicion de royalisme ! Exiger

un pareil serment des électeurs, n'est-ce pas dire au peuple souverain réuni en assemblées primaires ? Nous nous défions de votre attachement à la constitution, et des choix que vous ferez.

Thibaudeau, Camus, Siméon parlent dans le même sens ; mais Guyomart, Bentabolle et Jean-de-Bry soutiennent la nécessité de cette mesure dans les circonstances actuelles. Le Directoire, dit ce dernier, ne doit rien négliger de ce qui peut affermir la constitution républicaine, et maintenir la paix et la tranquillité en France Il est persuadé que la majorité des assemblées électorales prêtera spontanément le serment en question. La constitution n'ordonne pas sans doute ce serment ; mais elle ne le défend pas non plus. Il est dans son esprit. Le rejet de cette proposition ne serait pas sans danger. Il mettrait les ennemis de la République à portée de prêcher impunément leur meurtriere doctrine.

Après bien des débats, tant sur le fonds, que sur la maniere de poser la question, et sur les épreuves qui paraissent douteuses aux uns, et nullement aux autres, la résolution est adoptée en ces termes : Après la formation provisoire du bureau, chaque électeur déclarera : Je promets fidélité à la République et à la constitution de l'an III, et je m'engage à la défendre de tout mon pouvoir contre les attaques de la royauté et de l'anarchie.

Le conseil s'est formé, le 27, en comité général pour discuter des projets de finances.

Gossuin demande, le 28, que le conseil s'occupe aujourd'hui de la discussion du projet concernant la solde des troupes, sollicité avec instances par le gouvernement.

Le président déclare que ce projet est au grand ordre du jour.

Camus lit et le conseil adopte deux projets de résolution déja arrêtés en comité général. Toutes les dépenses du Corps législatif, indépendamment des indemnités et frais de voyage, sont fixées pour l'an V à 900,000 liv. ; celles des archives et de la bibliotheque du Corps législatif à 52,000 liv. ; celles des archives

judiciaires et domaniales à 52,000 liv.; et celles du Directoire exécutif, tout compris, même les traitemens, à 1500,000 liv.

Rouyer, rapporteur de la commission spéciale, propose de payer en numéraire effectif la solde des troupes, à compter du 1^er^. floréal prochain : celle des soldats et sous-officiers serait quitte de toute retenue : toute fourniture, autre que celle de pain, de viande et d'habillement cesserait d'être faite dans l'intérieur. Impression et ajournement.

Beffroi fait son rapport concernant les droits de marque sur les matieres ouvrées d'or et d'argent.

Gilbert-Desmoliere présente sur cette matiere des observations dont le conseil ordonne l'impression ; et sur la demande du rapporteur lui-même, l'opinant est adjoint aux membres de la commission, et le projet ajourné.

Trouilles termine la séance par un projet sur le mode d'aliénation du terrein de Château-Trompette à Bordeaux. Impression et ajournement.

Marbois a fait, le 26, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative à la nouvelle organisation des conseils d'administration des troupes de la République. Il en releve beaucoup d'inconvéniens. La composition des conseils éventuels lui paraît surtout mal combinée. C'est être trop facile que de créer un conseil éventuel pour un détachement qui ne serait éloigné que de cinq heures du conseil d'administration de la demi-brigade. D'ailleurs la résolution, en fixant les attributions de ces conseils, aurait dû en même-tems dire ce qu'ils ne doivent pas faire. L'expérience a prouvé la nécessité de cette précaution. Marbois propose le rejet de la résolution. Impression et ajournement.

Marragon propose, le 27, de rejeter la résolution d'hier, relative à l'inscription au rôle des contributions dans les neuf départemens réunis, attendu que, comme celle rejetée le 24 de ce mois, cette résolution est contraire à l'art. CCCV de la constitution, qui ne permet cette inscription que pendant le mois de messidor.

D'ailleurs quand cette résolution serait approuvée, elle n'arriverait dans les départemens auxquels elle est applicable, que le 30 au soir, c'est-à-dire après que le délai qu'elle accorde serait expiré; ce qui la rend inutile.

Le conseil rejette la résolution.

Le conseil reçoit la résolution d'hier, qui assujettit les électeurs à un serment. Quelques membres demandent à aller aux voix sur-le-champ; d'autres réclament une commission chargée d'examiner cette résolution.

Oui, une commission, dit Lanjuinais : ce qu'on nous présente n'est point une loi; c'est une simple invitation sujette à de graves inconvéniens; et la faculté qu'aura chacun de s'y soumettre ou de s'y refuser, peut ouvrir la porte, dans les corps électoraux, aux plus grands troubles, aux plus funestes déchiremens. Et si c'était une loi, elle serait inconstitutionnelle, en ce que personne n'a le droit d'ajouter de nouvelles conditions à celles prescrites par la constitution, pour exercer les fonctions électorales.

Le bureau nomme la commision, qui est composée de Baudin, de Tronçon-Ducoudrai, de Regnier, de Marbot et d'Ysabeau. Le conseil l'a chargé d'examiner la résolution.

Marbois a commencé, le 28, un rapport, au nom de la commission chargée d'examiner le compte général que le Directoire exécutif est tenu, aux termes de l'art. CLXII de la constitution, de présenter chaque année au Corps législatif.

Il a tenu toute la séance et continuera demain. Il est difficile de présenter un travail aussi étendu et aussi compliqué avec plus d'ordre et de clarté, d'y développer plus de sagacité et de connaissances administratives.

Les défenseurs des prévenus de conspiration, traduits devant le conseil de guerre, présentent une pétition au conseil. Ils y dénoncent le tribunal qui, après les avoir entendus pendant deux audiences consécutives, sur le déclinatoire par eux proposé, pour cause d'incompétence, a terminé par déclarer,

par l'organe de son président, que sans rien préjuger sur cette demande incidente, il se réservait d'y statuer en même-tems que sur le fond par le jugement définitif; ce qui ôte aux accusés la faculté de recourir au tribunal de cassation, qu'une loi formelle autorise à casser les jugemens militaires pour cause d'incompétence.

Quelques membres réclament l'ordre du jour.

Parisot s'oppose à l'ordre du jour, il invoque en faveur des pétitionnaires les art. CCLIV et CCLV de la constitution, qui déclarent l'un, qu'il y a un tribunal de cassation pour toute la République, lequel prononce en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de sûreté publique; l'autre que, quoique le tribunal de cassation ne puisse jamais connaître du fond des affaires, il a le droit de renvoyer le fond du procès au tribunal qui doit en connaître.

Dumolard demande que la pétition soit renvoyée à une commission. Sa proposition est adoptée. La commission fera son rapport demain.

L'ordre du jour appelle Chasset à la tribune, pour présenter son projet sur les transactions. Il est divisé en quatre chapitres.

Le premier traite de la maniere dont doivent être jugées les contestations relatives au papier-monnaie, entre particuliers.

Le deuxieme, de la maniere dont sera fait le tableau de dépréciation du papier-monnaie.

Le troisieme, des obligations antérieures et postérieures au cours forcé du papier-monnaie, et de celles qui doivent leur être assimilées.

Le quatrieme, des obligations contractées depuis la dépréciation du papier-monnaie jusqu'à la cessation de son cours forcé.

Bion, qui a le premier la parole, demande la question préalable sur tous ces chapitres du projet.

Bezard demande l'adoption des deux premiers articles en principe, et le renvoi du reste à la commission.

Cambacérès demande la discussion du projet article par article.

Le conseil termine par ajourner la discussion à demain.

Savary, au nom de la commission nommée hier pour examiner la question de savoir, si les conseils de guerre qui prononcent en même-tems sur le déclinatoire et le fond, peuvent faire exécuter leurs jugemens, nonobstant le recours interjeté par-devant le tribunal de cassation, déclare que le recours en cassation ne peut avoir lieu contre les conseils de guerre, pour cause d'incompétence, d'après les lois existantes. Il propose l'ordre du jour. Impression et ajournement à demain.

Mathieu fait le rapport sur les troubles élevés par les accusés traduits devant la haute-cour. La commission a cru qu'il fallait s'en rapporter à la prudence et à la fermeté du président, qui doit employer tous les moyens légaux pour ramener l'ordre; prononcer contre les perturbateurs, suivant la gravité des écarts, les peines portées par le code pénal; régler le mode des débats; donner ou refuser la parole. Il propose l'ordre du jour sur la demande faite de mesures répressives, par les membres de la haute-cour. Impression et ajournement.

Baudin fait le rapport de la commission chargée d'examiner la résolution qui soumet les électeurs à la déclaration d'attachement et fidélité à la République. Il en propose l'admission.

Tronçon-Ducoudray la trouve inconstitutionnelle, injuste, dangereuse, ainsi que Durand-Maillane et Portalis. Celui-ci pense que le souverain étant dans les assemblées électorales comme dans les assemblées primaires, aucune autorité n'a rien à lui prescrire. La discussion est continuée au lendemain.

Rossée, Girard, Creuzé-Latouche parlent en sa faveur. On la met de suite aux voix. Les épreuves paraissent douteuses à beaucoup de membres, quoique le bureau soit d'un avis contraire. On procede à l'appel nominal, et le résultat est son approbation.

Quirot, au nom d'une commission spéciale, paraît à la tribune, et déclare qu'il y a plus de loyauté à rendre leurs biens aux héritiers de quelques conspi-

rateurs, qu'à retenir ceux de quelques innoncens, et propose de généraliser la loi d'exception du 22 prairial, an III, relative à la confiscation des biens des individus mis hors la loi ; de faire lever le séquestre, et de restituer les biens aux héritiers sans faire aucune exception.

Engerrand combat le projet, et s'oppose à la restitution des biens des officiers municipaux de la commune de Paris et des autres individus mis hors la loi le 10 thermidor. Il invoque la question préalable sur le projet de la commission.

Le conseil arrête l'impression du discours d'Engerrand.

Borel (de l'Oise) appuie le projet de la commission. Les confiscations en général sont aussi désastreuses qu'immorales, dit-il, et les principes de la justice s'opposent à ce que l'on fasse une seule exception à la mesure d'humanité proposée par la commission.

Boissy-d'Anglas appuie également le projet de la commission, et en demande le renvoie à la commission de la classification des lois pour faire un rapport sur l'utilité ou les inconvéniens des confiscations.

Mailhe : Il n'y a que les tyrans qui font suivre la punition des coupables de la confiscation de leurs biens. Mais dans un pays libre, la peine paie la dette du crime. Elle doit suffire.

On demande à aller aux voix.

Lehardy s'oppose au projet de la commission : Si vous rapportez la loi des confiscations, dit-il, vous justifiez ce que l'on a déja dit de vous, que les 750 *ouvriers des lois* n'étaient occupés qu'à les faire et à les défaire. Cette versatilité, loin de vous honorer, vous déshonore. Je demande la question préalable.

Malgré les observations de Lehardy, le projet de la commission est adoptée, et l'on renvoie à la commission de la classification des lois, les propositions de Boissy, de Borel et de Mailhe, sur la question de savoir, si dans un pays libre, on peut admettre le systême des confiscations, en quelque cas que ce puisse être.

On ouyre la discussion sur le projet présenté hier par Savary. relativement au déclinatoire des prévenus traduits devant le conseil de guerre permanent de la 17^e. division.

Dumolard est d'avis que lorsque la compétence d'un tribunal militaire est contestée, par un ou plusieurs prévenus, traduits devant lui, le tribunal ne peut cumuler la décision sur le déclinatoire et le jugement du fond; mais qu'il est tenu de prononcer d'abord sur le premier par un jugement formel et inscrit au plumitif.

Dubois-Crancé se declare pour le projet de la commission, il motive son opinion sur ce que les tribunaux militaires sont hors de la ligne des tribunaux ordinaires; mais il croit que leurs jugemens devraient être soumis à la revision.

Renouvellement du bureau. Président, Lecointe; secrétaires, Daunou, Treillard, Chasset et Berlier.

Aubry, dans la séance du 2 germinal, partage l'opinion de Dumolard. Villers déclare que cette question n'en forme une que pour les amis des rois et de l'anarchie. Il observe que deux grands procès sont instruits en ce momens, qu'on fait tout pour accélérer l'un et pour retarder l'autre; mais que tous ces efforts seront vains. Le Corps législatif sera inflexible et n'écoutera aucune suggestion, ne tombera dans aucun piége, et respectera la division des pouvoirs. Villers demande l'ordre du jour.

Vaublanc: Un tribunal pourrait dire à un accusé; je te condamne, Tu vas être exécuté demain, je prononcerai sur ma compétence. Les commissions sont d'ailleurs odieuses, elles ont hâté la ruine de l'ancien régime, et on les rétablit dans le nouveau.

Pastoret et Lemerer ont vivement attaqué la conduite du ministre de la police, et peint les dangers auxquels donnerait lieu le pouvoir, dont l'exemple vient d'être donné, s'il se convertissait en droit.

Ajournement à demain.

Le Directoire instruit le conseil, le 3, que le tribunal de cassation vient d'ordonner l'apport des pieces de l'affaire qui l'occupe, et qu'il s'est vu forcé

de défendre l'exécution de son jugement. Grands débats.

Pastoret propose de casser sur-le champ l'arrêté du Directoire. Dubois-Crancé pense que ce tribunal aurait dû s'abstenir, étant instruit que la question était soumise au Corps législatif. Plusieurs membres observent que le conseil étant en état de prononcer sur la question, il faut fermer la discussion et la décider. On propose l'ordre du jour sur la réclamation des prévenus ; il est adopté à une grande majorité.

Le conseil des Anciens a consacré la séance du 1^er^. germinal au renouvellement de son bureau. Président, Delmas ; secrétaires, Musset, Delcher, Bar et Plaichard.

Barbé-Marbois a continué, le 2, son rapport sur la situation des finances. Il a examiné le compte du ministre de la guerre.

La discussion s'est ensuite ouverte sur la résolution qui ordonne la vente des édifices nationaux en inscriptions. Detorcy demande comment on s'acquittera envers les défenseurs de la patrie, du milliard à eux promis, lorsque tous les biens nationaux seront vendus. Johannot indique les biens de la Belgique, et regarde la résolution, comme très-propre à soulager les rentiers. Lanjuinais explique la nature de la promesse faite aux défenseurs de la patrie. Il dit que les lois rendues à cet égard ne parlent que de pensions qui pourrait s'élever à un milliard de capital, et non de la délivrance des domaines. Ajournement.

Sur le rapport d'une commission, le conseil des Cinq-cents a pris, le 4, une résolution portant rétablissement de la loterie nationale ; il a passé à l'ordre du jour sur une pétition tendante à savoir si les électeurs peuvent être choisis hors des assemblées primaires. Il est motivé sur ce qu'ils peuvent l'être dans tout le canton.

Leconte a fait le rapport sur les déportés et réfugiés de Saint-Domingue. Il tend à autoriser ceux qui ne sont coupables d'aucun délit, à retourner dans leurs foyers.

Après avoir entendu Daprat, organe d'une commission spéciale, le conseil adopte une résolution portant que tout juré d'accusation qui ne se sera pas rendu sur la sommation à lui faite, sera condamné à 10 jours d'emprisonnement et à 25 liv. d'amende, et les jurés de jugement à une peine double.

La discussion s'engage sur les transactions entre particuliers. Chasset a présenté cinq projets. Ajourné à demain. Le conseil s'est ensuite formé en comité général pour les finances.

Le conseil des Anciens a rejetté, le 4, la résolution concernant l'actif et le passif des communes. Il a repris la discussion sur celle relative aux poudres et salpêtres. Delmas et Cretet ont parlé en sa faveur; Imbert et Porcher contre. La résolution a été rejettee.

PARIS. *Nonidi* 9 *germinal*, *l'an* 5^e^. *de la République.*

Les assemblées primaires ont été très-calmes dans tous les arrondissemens de cette commune. Ce n'est pas une preuve non équivoque du bon esprit qui y a régné; ce calme n'a été que la sécurité d'un parti bien sûr de sa prépondérance. Aussi ce parti a-t-il dirigé la majorité des elections. Si l'on en croit les journaux de ce parti, le choix des électeurs est excellent; cela veut dire qu'il a rempli parfaitement leurs espérances. On peut juger de l'esprit qui a dominé, par le soin qu'on a pris dans plusieurs assemblées, d'envelopper dans le scrutin d'*exclusion* des patriotes également ennemis des partis exagérés, mais fermement attachés au maintien de la République. On les a qualifiés de *terroristes*. C'est le mot dont on se sert pour désigner tous ceux qui ne veulent pas le renversement de la constitution.

Cependant, malgré cette influence prépondérante, plusieurs sections ont fait des choix conformes au vœu des bons citoyens. On assure que ceux des cantons qui avoisinent Paris sont également bons; ainsi, il y a lieu encore d'espérer que le corps électoral du département de la Seine fera des choix meilleurs que ne le desirent les hommes de parti. L'esprit des électeurs n'est pas toujours le même que celui des personnes qui les ont élus. Quand une assemblée est réunie pour remplir des fonctions aussi importantes que celles d'élire des représentans, elle songe aux conséquences qui résulteront de son choix. Que les électeurs, oubliant tout esprit

de passion, soient bien convaincus que tout homme, dont les opinions tendraient à détruire le gouvernement actuel, est l'ennemi de son pays ; car on ne peut vouloir un autre gouvernement, sans desirer une nouvelle révolution, et toute révolution nouvelle serait un appel à la guerre civile. La sagesse des électeurs, dans toute la République, nous en garantira.

Le Directoire a arrêté que toutes communications de l'Angleterre avec la France, notamment celles par les ports de Dieppe et de Calais qui avaient été réservées, seraient provisoirement interrompues jusqu'an 1^er. prairial prochain.

L'armement de Dunkerque est composé de six chaloupes canonnieres, portant chacune trois pieces de 24, et de vingt bateaux plats ayant en batterie chacun une piece de 12.

Les accusés de Vendôme continuent toujours leur système de défense déclinatoire. Mais ils ont un peu diminué de leur insolence, et l'instruction prend une marche un peu moins lente. Il n'y a pas apparence néanmoins que cette affaire soit jugée avant plusieurs mois.

Le conseil militaire qui avait interrompu ses séances dans l'instruction du procès de Brottier, Dunan, Lavilleurnois, etc., les a reprises le 6 de ce mois, et les a continuées les jours suivans. Les défenseurs officieux opposent toujours de l'incompétence du tribunal. Mais les accuses qui refusaient de répondre, ont déféré aux observations du président, et les interrogatoires ont repris leurs cours. Les accusés ne nient point leur intelligence avec le prétendant Louis XVIII ; ils se bornent à atténuer les faits par leur intention, et se refusent toujours à vouloir nommer d'autres complices. Dunan est convenu être le chevalier Duverne de Presse.

On avait annoncé depuis plusieurs jours une victoire de l'armée d'Italie ; le Directoire a reçu les dépêches de Buonaparte, qui en donnent les détails. Elles sont datées du quartier-général de Valdasonne le 27 ventôse. Le général mande que l'armée d'Italie a passé la Piave sur plusieurs colonnes en face de l'ennemi. Depuis le 22 jusqu'au 26, les Autrichiens ont été chassés de position en position ; après plusieurs combats, leur armée commandée par le prince Charles, a été dispersée. On a fait dans ces différentes journées près de 1500 prisonniers, et pris 6 pieces de canon. Il y a eu plusieurs officiers-généraux pris, et entre autre le général Lusignan, qui commandait le centre, et que Buonaparte envoie en France. Le prince Charles n'a eu que le tems de se sauver. Il paraît qu'une colonne se dirige sur Trieste.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur*.

N°. 20.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 GERMINAL, *l'an cinquieme de la République.*
(*Dimanche* 6 *Avril* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

ACADÉMIE DE DANEMARCK.

COPENHAGUE. *La Société Royale des Sciences de Danemarck a publié, dans le mois de mai de cette année, son jugement sur les différens ouvrages qui avaient été envoyés au concours, pour les prix de l'année* 1795.

LE sujet du prix d'histoire était *de rechercher quel fut jadis le genre de dépendance censitaire des royaumes de Danemarck, de Norvege, de Suede et d'Angleterre, à l'égard du St.-Siege.* C'est le conseiller aulique Spittler qui a mérité le prix.

Le chevalier de la Coudraye a obtenu celui de mathématiques. La question était : *La hauteur des vagues soulevées par le vent, dépend-elle de la profondeur et de la largeur des masses d'eau sur lesquelles il agit ? et si elle en dépend, sous quel rapport et jusqu'à quel point ?* La société exprime aussi le vœu que le mémoire qui porte pour devise :

Les secrets de la mer sont écrits sur les flots,

soit rendu public par l'impression, à cause des excellentes choses qu'il contient. L'auteur est donc prié

de se faire connaître, et de permettre que son billet soit ouvert.

La question de physique était la suivante : *La lumiere et la chaleur affectant les sens, quelquefois de concert, quelquefois séparément, déterminer si elles dérivent l'une et l'autre du même principe, ou si l'on doit les regarder comme deux élémens divers ?* La société n'a reçu qu'un seul mémoire avec cette devise :

Ignis ubique latet.

Il y a beaucoup de sagacité dans ce mémoire ; et il annonce un homme plein de connaissances et de vues dans la haute chymie. Mais comme la théorie qu'il expose est fondée sur la supposition du phlogistique, ou d'un principe général du feu, dont l'existence n'est pas démontrée, la société n'a pas jugé que la question y fût résolue, et qu'il fût possible de lui adjuger le prix.

Les sujets de ceux de l'année prochaine sont, 1°. pour l'histoire : *Déterminer l'influence que les expéditions faites en Palestine dans le moyen âge, et vulgairement appellées croisades, ont eue sur les mœurs, la culture des esprits et l'état progressif des sciences et des arts dans le Danemarck, la Norvege et le Holstein.*

2°. Pour la physique : *La manganese peut-elle être employée utilement dans les forges à l'effet de favoriser le grillage et la fonte des autres métaux ? Supposé qu'elle puisse l'être, dans quelle proportion faut-il faire le mélange, et quelle est la meilleure maniere de s'en servir ?*

3°. Pour les mathématiques : *Déterminer d'après les principes de mécanique, la puissance motrice qui doit être appliquée aux charettes ou voitures à quatre roues et à deux roues, en évaluant les résistances, c'est-à-dire les*

frottemens et les autres obstacles qui se rencontrent dans les chemins, et que cette puissance doit surmonter : de sorte qu'on puisse déduire de-là quel est en général le genre de voiture qui doit être préféré, dans les diverses circonstances.

La société recevra les mémoires en réponse à ces trois questions, jusqu'à la fin de juin 1797, après quoi le concours sera fermé. Ils pourront être écrits en danois, en allemand, en français ou en latin. Ils seront adressés francs de port au secrétaire de la société, le professeur Abildgaard. Le nom de l'auteur ne doit être écrit que dans un billet cachetté. Les prix sont des médailles d'or de la valeur de cent reichsthalers.

LITTÉRATURE.

Projet d'une Bibliotheque universelle, à l'Institut national (1).

CITOYENS,

J'ai demandé la parole pour soumettre à l'Institut national une idée qui me paraît mériter son attention, et qui ne l'occupera que peu d'instans.

---

(1) Ce projet a été lu à la seconde classe de l'Institut par Cabanis, l'un de ses membres. Il devait l'être à l'Institut en séance générale. Mais des membres des autres classes de cette société, qui ne mettent pas moins d'intérêt que l'auteur, à tout ce qui peut favoriser les progrès des lumieres, ont jugé le moment peu favorable pour l'adoption d'un si vaste plan de travail; ils ont en même-tems cru qu'il pouvait être utile de le

Je viens lui proposer un travail, désormais indispensable aux progrès ultérieurs des lumieres, capable d'assurer une gloire immortelle à ses auteurs, et de fournir à notre librairie le plus riche fonds de commerce ; mais qui ne pouvant s'exécuter que par le concours de toutes les connaissances, et par les efforts simultanés de la philosophie et de l'érudition, semble exclusivement réservé à la seule société savante de la république des lettres qui réunisse tous les talens et cultive tous les genres.

Ce travail, citoyens, est une bibliotheque universelle.

Il est inutile de vouloir faire sentir les services que les livres ont rendus à l'esprit humain : mais il est nécessaire de bien connaître en quoi consiste l'importance de ces services, et de se faire une idée juste des circonstances qui peuvent en diminuer considérablement les avantages.

Pour peu qu'on réfléchisse sur les moyens que l'homme emploie à l'accroissement de son bonheur, on voit que ceux qui lui viennent directement de la nature, sont extrêmement faibles et bornés. Mais

---

publier, afin de fixer l'attention des hommes de lettres, vraiment dignes de ce nom, sur un objet si important. La nécessité de réduire les livres avait déja frappé Voltaire : elle devient tous les jours plus impérieuse. Le discours préliminaire, qu'Adrien Lézay a mis à la tête d'un choix des *Pensées du cardinal Retz*, présente quelques idées fort justes à cet égard, mais embarrassées d'une métaphysique subtile et d'une recherche d'expression, dont cet écrivain ingénieux ne se garantit pas toujours.

avec leur secours il se crée beaucoup d'instrumens nouveaux ; et c'est par le moyen de ces derniers qu'il exerce un empire très-étendu sur tous les objets qui l'environnent. D'heureuses inventions suppléent à la faiblesse de ses organes : des inventions d'un autre genre aident les opérations de son esprit.

On doit considérer les livres comme un de ces moyens généraux qui renferment, en quelque sorte, en eux-mêmes, le principe de presque tous les autres, et qui nous enseignent, ou nous servent immédiatement à les employer. Ces instrumens sans doute facilitent beaucoup l'apprentissage et la pratique des sciences ou des arts, auxquels ils se rapportent; ils hâtent, étendent et perfectionnent la culture de l'intelligence humaine. Mais à mesure qu'ils se compliquent et se multiplient, ils mettent eux-mêmes des bornes à leur propre utilité : ils font plus, ils semblent quelquefois diminuer à certains égards les forces naturelles de l'homme, ou du moins les empêcher de se développer ; et les livres, il faut en convenir, ne font point entierement exception à la loi commune.

Dans les premiers tems, les livres étaient trop rares : il fallait des dépenses et des soins infinis pour se les procurer. On entreprenait un voyage pour copier, ou même seulement pour lire un manuscrit, comme de nos jours pour voir un pays, pour observer les mœurs d'une nation. L'instruction était resserrée dans le petit nombre d'hommes qui joignaient beaucoup de courage à beaucoup de loisir ; tout le reste demeurait nécessairement plongé dans l'ignorance : et comme les différens genres n'étaient point

encore traités à la fois, n'étaient point embrassés dans des plans plus ou moins généraux, ils ne pouvaient se prêter cette lumiere réciproque, l'un des plus puissans moyens de leur perfectionnement.

Dans les tems modernes, mais sur-tout depuis la découverte de l'imprimerie, les livres se sont multipliés de jour en jour. Cet événement a changé la face des destinées humaines, et rendu impossible tout retour durable des sociétés vers la barbarie. Mais ces bienfaits inappréciables entraînaient d'ailleurs par leur caractere même, des inconvéniens qui devaient se faire sentir tôt ou tard. La facilité de monter à la tribune du monde savant, sans quitter son cabinet, a porté dans les écrits beaucoup de ce même caractere de bavardage et de divagation qui se remarque trop souvent dans les grandes assemblées. La facilité de trouver dans les livres des idées toutes faites, ou des notions qu'il aurait fallu chercher avec effort dans la nature, a fait qu'on n'a point eu besoin de réfléchir pour se donner et pour éclaircir ces idées, ou d'observer pour tirer immédiatement ces notions des objets eux-mêmes. On a beaucoup lu, beaucoup écrit; on a copié, recopié, commenté, paraphrasé les écrivains antérieurs; et ce qu'il y a de pis, c'est que les choses utiles et bonnes ont été dispersées dans beaucoup de volumes, où l'on ne peut maintenant les recueillir qu'avec un tems et des travaux considérables.

Les anciens lisaient moins; mais il paraît qu'ils lisaient mieux. Ils méditaient davantage sur leurs lectures; ils avaient plus de tems pour observer et

pour penser. Leur esprit avait un caractere plus inventif : leurs idées étaient plus à eux.

Chez les modernes, il y a plus d'instruction en général ; mais ce qu'elle gagne en étendue, elle le perd peut-être en profondeur, en véritable force. Pour ne pas rester en arriere de leurs contemporains, les savans sont obligés de trop lire. Dans le commerce si facile et si continuel des livres, ils laissent prendre assez souvent à leur esprit des habitudes de paresse qui l'énervent, qui lui enlevent par dégrés tout caractere d'indépendance, et qui finissent quelquefois par obscurcir beaucoup la raison. Ces inconvéniens sont presqu'inséparables de la trop grande multiplicité des lectures. Les têtes fortes, les esprits éminemment actifs s'emparent de tout, digerent tout, semblables à ces vastes brasiers qui tirent leur aliment de tout ce qu'on y jette. Mais les esprits plus ordinaires, qui cependant peuvent tenir utilement leur place, et dont on doit s'occuper principalement, par cela même qu'ils sont ordinaires, ne résistent point à cet entassement de lectures. Nous en sommes maintenant au point que le nombre des livres menace de nous étouffer entierement.

On peut croire que le remede est facile. Il n'y a qu'à borner et choisir ses lectures, qu'à ne pas sortir de l'objet spécial de ses travaux ; c'est aussi ce que font quelques personnes livrées aux genres même qui paraissent exiger beaucoup d'érudition. Mais outre que cela devient impossible pour plusieurs autres genres, dont les connaissances ne sont point encore réunies et systématisées d'une maniere satisfaisante, les rapports déja reconnus entre les différentes par-

ties de la science humaine, les rapports nouveaux qui s'y découvrent à chaque pas, les secours désormais indispensables qu'elles se prêtent mutuellement, empêchent qu'on puisse aujourd'hui les isoler ainsi les unes des autres; et dans l'état actuel des lumieres, il faudrait des notions assez exactes de l'ensemble, pour atteindre à une véritable perfection, dans le moindre détail : de sorte qu'on se trouve entre la nécessité d'apprendre beaucoup de choses pour en bien saisir une seule, et l'impossibilité de se livrer à-la-fois à tant d'études diverses, sans enlever à son objet principal une grande partie du tems et de la réflexion qu'il exige.

D'après cela, il est aisé de voir que le seul parti qui reste à prendre, c'est de réduire le nombre des livres, et de resserrer tout ce qu'ils contiennent d'utile.

Mais pour le faire avec méthode, il faut commencer par les classer d'avance, soit relativement au genre dont ils traitent, soit relativement à leur caractere particulier. Par exemple, l'on ne peut pas opérer la réduction des ouvrages de poésie, d'éloquence et de pure littérature, comme celles des ouvrages de science et de philosophie. Parmi les premiers, on compte quelques chefs-d'œuvres, auxquels sans doute il n'est pas permis de toucher. Les seconds peuvent être divisés en deux grandes classes : celle des inventeurs qui contiennent des découvertes ou des idées nouvelles, et celle des écrivains qui se sont contentés d'exposer ces idées et ces découvertes, avec plus ou moins de méthode. Il existe en outre un assez grand nombre d'écrits imparfaits, mais semés

de traits épars qui méritent d'être conservés dans des extraits raisonnés : il en est enfin beaucoup, ou médiocres, ou tout-à-fait mauvais, que la raison et le goût condamnent presqu'indistinctement à l'oubli.

En général, il est assez rare que les inventeurs aient présenté leurs idées avec la lumiere et la simplicité nécessaires au commun des esprits : il est plus rare encore qu'ils ne les aient pas entourées d'accessoires, utiles peut-être dans le tems, au succès de leurs ouvrages, mais qui par la suite deviennent entierement superflus, et quelquefois même défigurent beaucoup les choses les plus excellentes.

La science ne conserve de ces génies heureux que les vérités dont ils l'ont enrichie : l'érudition philosophique ne doit rechercher de plus que la connaissance de la route par laquelle ils les ont trouvées.

Quant aux ouvrages qui ne font que recueillir, rapprocher ou présenter dans un nouvel ordre les idées des autres, il est de leur nature de n'avoir qu'une existence éphémere. La science en cheminant les laisse bientôt derriere elle ; et leur lecture n'offrant gueres, comme celle des livres originaux, d'objets de méditation sur la marche de l'esprit humain et sur les circonstances qui la hâtent, devient alors également insipide et infructueuse ; à moins qu'on n'y trouve quelqu'une de ces grandes vues de méthode qui sont elles-mêmes des créations du génie.

Je parle à des hommes avec lesquels il est inutile d'entrer dans de longs détails ; je me hâte d'arriver aux résultats.

Ainsi donc, citoyens, la bibliotheque universelle que je vous propose d'exécuter, n'est pas un simple catalogue raisonné des livres existans ; ce n'est pas non plus un tableau par extraits de tous ces livres. Il s'agirait de faire connaître la marche de la science et l'ordre de ses progrès bien plus encore que les écrits qui s'y rapportent ; et il suffirait de prendre parmi ces derniers ceux qui ont véritablement ajouté quelque chose aux lumieres générales, soit en répandant des idées nouvelles, soit en perfectionnant les procédés de l'esprit.

Les livres seraient classés d'abord par ordre de matieres ; ensuite par ordre chronologique : par ordre de matieres, afin de présenter des tableaux distincts, sans confusion, faciles à consulter au besoin ; par ordre chronologique, afin d'offrir en même tems la véritable histoire de chaque partie de la science.

Le petit nombre de livres qui méritent d'être conservés en entier, comme faisant époque, ou comme pouvant servir de modeles, seraient simplement indiqués avec une énonciation succincte des objets qu'ils traitent, du but que s'étaient proposé leurs auteurs, de la maniere générale dont ils ont rempli ce but.

Ceux qui contiennent des découvertes, des idées ou des faits importans, mais noyés dans beaucoup de longueurs, ou perdus au milieu de choses inutiles, seraient resserrés dans de rapides analyses ; et l'on ferait sentir l'influence de chaque homme de génie sur les travaux de ses successeurs, en montrant ce qu'il a lui-même emprunté de ses devanciers ; en un mot, on montrerait nettement cette chaîne non interrompue qui lie les siecles les uns aux autres

relativement aux progrès de l'esprit, comme relativement aux faits et aux révolutions politiques.

Je viens de dire qu'il y a d'autres livres faibles dans leur ensemble, ou même défectueux dans plusieurs de leurs parties, lesquels contiennent cependant des morceaux précieux. Ceux-là seraient donnés par extrait ; mais l'on userait de la sévérité la plus grande dans le choix des morceaux à conserver.

L'ensemble de ces notices, de ces analyses, de ces extraits formerait la premiere partie de l'ouvrage.

La seconde serait composée de livres élémentaires pour chaque genre. On y trouverait en quelque sorte le résumé systématique de la premiere, dont ces livres seraient le complément : car un livre élémentaire n'est autre chose que le tableau succinct des vérités fondamentales propres à chaque science ou à chaque art, exposées dans l'ordre naturel de leur enchaînement.

On pourrait mettre à la tête du tout, un tableau qui, rapprochant plus sommairement encore ces vérités, suivant l'ordre historique, montrerait nettement l'influence qu'elles ont eu sur la découverte les unes des autres, et ferait connaître les diverses circonstances qui l'ont favorisée ; en un mot, qui retracerait la route que le génie a suivie pour les découvrir.

On aurait alors, si je ne me trompe, une véritable encyclopédie, dépouillée de tous les hors-d'œuvres (1)

---

(1) Le meilleur de tous ces recueils est sans doute l'*Encyclopédie méthodique*, ouvrage infiniment remarquable par la réunion des savans qui y concourent, et par l'intelligence et le soin qu'apporte à l'exécution typographique son estimable entrepreneur.

dont les recueils les mieux faits ne sont pas exempts, et présentant les objets sous les différentes faces qui les rendent plus nets, plus distincts et plus faciles à saisir dans leur ensemble.

Encore une fois, citoyens, vous devez sentir que toutes les parties de la science ne peuvent pas être traitées sur un plan uniforme. Il en est qui rentrent les unes dans les autres, ou qui se tiennent d'une maniere si immédiate, qu'on ferait des double-emplois continuels en voulant ranger sous le titre de chacune, tout ce qui s'y rapporte sans exception. La géométrie, l'astronomie, la mécanique, la navigation, ne sont en quelque sorte qu'une seule et même science. La minéralogie, la chymie, la physique s'occupent souvent des mêmes corps; elles emploient souvent les mêmes procédés pour les connaître. Les antiquités, l'histoire et les langues ne peuvent être séparées.

Il est d'autres parties de la science, dont les rapports ne sont peut-être pas aussi généralement sentis, mais qui cependant se confondent à leur origine, et doivent être soumises aux mêmes méthodes; telles sont l'analyse philosophique et la grammaire générale. Quelques unes sont déja élémentées, comme la géométrie et la physique (1); d'autres ne le sont encore que d'une maniere incomplette ou partielle, comme la médecine et la chirurgie, comme la législation et l'économie politique. Pour les premiers, on peut se renfermer plus strictement dans les vérités générales que toutes les applications de

---

(1) La physique l'est encore assez mal.

détail confirment : pour les secondes, on est obligé de rassembler un plus grand nombre de faits particuliers, dont les vérités doivent être déduites.

Il est enfin des parties dans lesquelles on a peu écrit, et beaucoup plus pratiqué. Tels sont en général les arts. Pour en donner la bibliotheque, il ne suffirait pas d'analyser ou d'extraire ce qu'on a publié sur chacun : il faut principalement faire l'histoire des moyens qu'ils ont successivement appris à mettre en usage, pour produire les effets ou les impressions qui leur sont propres ; ce qui conduit immédiatement à rechercher dans la nature, la source même de ces impressions ou de ces effets.

Cela étant, vous voyez combien le plan du travail que je propose exige de combinaison et d'accord dans toutes ses parties ; et vous sentez assez pourquoi je ne me suis permis que de l'indiquer d'une maniere générale.

Ce que l'Institut aurait fait de la sorte pour les tems passés, il serait convenable qu'il le fît également pour l'époque présente et pour l'avenir. Je lui proposerais donc un second travail, qui pourraît être regardé comme la suite et l'entier complément du premier. Ce serait un journal universel qui pourrait avoir pour titre : *Magazin de la République des Lettres.*

Son objet serait de résumer ou d'extraire tous les autres journaux, de faire connaître les progrès des sciences et des arts dans chaque pays, de suivre les travaux de toutes les sociétés savantes, et d'en recueillir les résultats ; en un mot, de présenter le tableau journalier du monde savant.

Peut-être serait-il avantageux de consacrer une

partie de ce second ouvrage, à rassembler les choses précieuses qui se trouvent dispersées et perdues dans les anciens journaux, et dans les collections académiques : je parle seulement des choses qui sont véritablement perdues; car il en est beaucoup dont la science a déja profité.

L'ensemble de ces deux travaux serait sans doute la plus vaste entreprise qui jamais ait été formée dans les lettres et dans la librairie : je crois que ce serait aussi la plus uti e.

Mais, je le répete, nulle association particuliere, nul corps savant autre que l'Institut, ne me paraît en état de l'exécuter. L'Institut lui seul le peut sans beaucoup de peine. Il lui sera facile, soit par lui-même, soit par ses associés républicoles, soit enfin par ses associés étrangers, d'en recueillir et d'en mettre en œuvre tous les matériaux. Nul travail ne doit l'effrayer. Placé près d'un gouvernement ami des hommes, et qui sent le prix des lumieres, il y trouvera sûrement tous les secours qu'exige l'exécution d'un si vaste plan. Le gouvernement sentira qu'indépendamment de l'honneur qui doit en réjaillir et sur la France et sur lui-même, il est impossible que l'industrie nationale se crée un plus riche fonds de commerce. Les étrangers, depuis si long-tems tributaires de notre librairie, le deviendraient doublement désormais; et les Français seraient alors bien véritablement les entrepreneurs de l'instruction du genre humain.

Je ne m'arrêterai pas à montrer les avantages particuliers qui résulteraient de-là pour l'institut lui-même, la stabilité que de semblables travaux donneraient

à son existence, la gloire dont ils le couvriraient dans tous les siecles, l'immense propriété qu'ils mettraient dans ses mains : car il serait trop juste que son ouvrage fût sa propriété. Or, avec les produits annuels qui pourraient lui en revenir, que de choses nouvelles et grandes ne serait-il pas en état de faire pour les progrès des sciences et des arts, pour la propagation des idées saines, pour le perfectionnement des pratiques utiles !

Il serait bien juste aussi que chacun de ceux qui auraient concouru à ces travaux, en recueillît un fruit proportionné au tems, aux soins, aux efforts qu'il aurait mis dans la masse commune.

On pourrait donc faire deux parts des produits : l'une, serait consacrée aux dépenses générales de l'Institut ; l'autre, serait partagée entre les auteurs au *prorata* de la qualité ou de l'importance respective de leur ouvrage. Je n'entre encore ici dans aucun détail ; mais on voit qu'il serait aisé d'assurer à chacun des avantages assez difficiles à trouver dans des entreprises particulieres.

Si l'on voulait examiner la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, sous toutes ses faces et dans toutes ses conséquences, on y trouverait facilement la matiere d'un long mémoire. Mais, citoyens, il suffit que vous en ayiez ici l'apperçu général ; votre sagacité fera le reste ; et je ne dois pas abuser de vos momens et de votre patience.

ÉCONOMIE POLITIQUE.

Voyage dans l'intérieur des États-Unis, à Bath, Winchester, dans la vallée de Shenandoha, etc., *en* 1791, *par* FERDINAND BAYARD. *Un volume* in-8°. *de* 330 *pag. A Paris, chez* COCHERIS, *Cloître-Benoît. An V.*

SECOND EXTRAIT.

Nous n'avons garde de passer sous silence le chap. XIX^e., où le cit. Bayard peint la manier dont les élections sont faites dans la Virginie, le Mariland, et probablement dans plusieurs autres des États-Unis. Le moment actuel où les Français se réunissent en assemblées primaires et électorales exige que nous rappellions les abus énormes des élections anglo-américaines, afin que nous sentions mieux la sagesse des formes que nous a prescrites la constitution de 95... — Vous avez eu tort, disait l'auteur à un Virginien, de conserver, après votre révolution, les bâses territoriales établies par le gouvernement anglais. Cette division pouvait être sans inconvénient, tant que la population fut peu nombreuse, parce que chaque individu connaissait la majorité de ses concitoyens; mais quand les hommes se sont pressés sur ces grandes surfaces, il n'a plus été possible à chacun d'eux de prononcer sur les qualités du plus grand nombre.....

— Vos jours d'élection sont des jours de débauche, de rixes, et les candidats y offrent publiquement

quement l'ivresse à quiconque veut leur donner sa voix. (L'intention n'est, dit-on, que d'offrir des rafraîchissemens à ceux qui viennent de loin.) Les tavernes sont occupées par les partis..... Le lieu où l'on vote est souveat environné d'hommes armés de bâtons, qui repoussent et intimident les citoyens de l'autre parti.

— Quand les candidats ont publié leurs intentions par la voie des papiers publics, les courtiers se mettent en campagne, et font boire les gens qu'ils veulent accaparer. Afin que la recrue se fasse d'un coup de filet, le public est souvent averti qu'on s'assemblera tel jour à telle taverne, pour fixer l'opinion des votans. Si le candidat a des talens oratoires, il s'y trouve, harangue ses amis, et attend avec sécurité le jour de l'élection. Il déclare une guerre de plume à son compétiteur, guerre dont les citoyens retireraient quelques fruits, si les passions n'y faisaient jouer à la calomnie un rôle trop important. Les habitans des campagnes se rendent à cheval, et par troupes, défilent deux à deux. Les tambours suivis de personnes achetées, et criant à plein gozier, *huzza*, complettent la confusion martiale d'un jour d'élection. Les femmes vont solliciter, courant de boutiques en boutiques mendier des votes. Voici un tableau vrai de ce qui se passe dans les villes maritimes, répondit M. Smith, mais il est charge si vous avez voulu peindre les jours d'élection dans les villes de l'intérieur.....

Ces abus sont révoltans : ce sont cependant ceux que l'on aurait vu régner dans la République Française, si l'on n'eût fractionné les anciennes assem-

blées primaires, et si les assemblées primaires élisaient immédiatement les députés aux législatures. Un dégré intermédiaire (les assemblées électorales) entre elles et les députés, amortit le feu des cabales, et rend la séduction générale presqu'impossible. Jugeons de la sagesse de nos formes constitutionnelles, par la comparaison avec celles du Peuple qui nous précede immédiatement dans le chemin de la liberté, et non d'après les objections frivoles, où les plats sarcasmes des amis de la monarchie.

Il faut lire dans le chapitre XXI^e^. l'origine et la suite des premiers troubles de l'Amérique anglaise, les excès et les fautes du cabinet de Saint-James, les sacrifices et les travaux des Américains ; enfin, le résultat mémorable de cette lutte glorieuse de la faiblesse contre la force, de la raison et des principes contre l'oppression royale.

Le chap. XXII^e^. présente un épisode sentimental qui arrache des larmes au lecteur le moins réfléchi. Sterne n'eût pas dédaigné de s'en parer.

— Une des manies ruineuses qu'apportent les émigrés (venus de tous les pays dans les États-Unis), c'est celle des embellissemens. Un Français, qui avec 12,000 liv. serait propriétaire de 300 arpens, compare cette propriété avec une semblable étendue qu'il aurait en France. Dans la joie que lui inspire cette *injudicieuse* comparaison, il trouve les bâtisses de son domaine mesquines et ignobles : il veut loger plus décemment le maître d'une aussi belle terre. Le voilà qui fait ses calculs avec ses données européennes ; mais à peine découvre-t-on le premier étage de son château, que l'argent manque, que les ouvriers

murmurent de ce qu'on ne les paie point, et qu'il faut vendre le tout à un prix d'autant moindre, que la nécessité de la vente est mieux connue.

On a beaucoup parlé des persécutions que les Presbytériens de Boston firent souffrir aux Quakers. Ils eurent tort de persécuter; mais les Quakers semblerent par leurs pieuses extravagances justifier cette intolérance. — Marie Fisher et Anne Austin arrivent à Boston, et annoncent qu'elles sont commissionnées du St. Esprit, tout exprès pour reprocher au peuple ses crimes. Le peuple, qui ne se croyait point si criminel, voulut voir les lettres de créance de ces deux dames : elles n'en avaient point. Les ministres presbytériens qui en savaient plus long que les deux ambassadrices, les presserent tellement, qu'elles répondirent par des injures. L'Assemblée législative, qui se mêlait d'affaires religieuses, ayant été aussi maltraitée que les ministres, condamna les deux *amies* (les Quakers s'appellent *amis* et *amies*) à l'emprisonnement pour cause d'insulte. Quelques autres furent punies de même, pour la même faute. Le Gouverneur de l'État, passant un jour près de la prison, une madame Marie Prince, troisieme plénipotentiaire du St. Esprit, mit la tête à la grille, et chanta pouille à son excellence, terminant sa pieuse philippique par cette sentence : « *Malheur à toi! tu es un oppresseur.* »

— Un apôtre de la même secte voulant parler en paraboles, prit deux bouteilles, et se plaçant au milieu du temple, il les lance contre le mur, et dit à l'assemblée : « *Ainsi le Seigneur nous brisera.* » Quelques autres moins bilieux se livrerent à des extrava-

gances plus gaies. Une dame Bruster fut au temple après avoir versé une bouteille d'encre sur sa tête. A Salem, Md. Deborah Wilson quitte tous ses vêtemens, déchire prophétiquement sa chemise, court, dans cet état les rues de la ville, pour prouver la vérité de sa mission....

Les amis des Quakers, et en particulier l'infortuné Brissot, leur ont donné en France les plus grands éloges, et les ont présentés comme des hommes très-propres à vivre dans une république. Cependant leur répugnance invincible pour la guerre les rend incapables de soutenir les lois et les droits d'un État où tout citoyen est essentiellement soldat. Voici comment s'exprime, sur ce sujet, Ramsay *(Hist. de la Révol. Américc.*, tom. II, pag. 313 et 314)... « Les Quakers, » peu d'entre eux exceptés, étaient ennemis de la » révolution. Ils étaient nombreux en Pensilvanie, » où ils avaient l'autorité en main. Il est rare qu'une » société d'hommes encourage des innovations po- » litiques, qu'elle prévoit devoir réduire son im- » portance. Les principes religieux des Quakers leur » défendant de porter les armes, ils n'aimaient point » une révolution qu'on ne pouvait effectuer que » par elles. Plusieurs se séparerent de la société, et » n'écouterent que l'inspiration du patriotisme. Les » services que deux d'entre eux rendirent à l'Amé- » rique (les généraux Green et Mifling) compen- » serent les difficultés élevées par la société des » Quakers, qui gêna les efforts des amis de l'indé- » pendance... » Thomas Payne, dans sa lettre au général House, dit encore en parlant d'eux. « Ces » hommes nous reprochent sans cesse le grand péché

„ que nous commettons en portant les armes, et ces
„ pauvres pécheurs n'ont pas un mot à dire contre
„ le roi d'Angleterre, dût-il noyer les habitans de
„ la terre dans le sang humain, ou dévaster le globe
„ par la famine. „

Les chapitres XXXI—XXXIX renferment sur les Sauvages, que les Anglo-Américains ont remplacés, et sur ceux qui les avoisinent encore, des détails piquans et des recherches curieuses. On y voit Guillaume Penn renouveller l'escroquerie de Didon. Aussi le planteur de maïs (chef d'une peuplade indienne) disait-il au cit. Bayard : „ Quand vos peres
„ vinrent ici, ils nous demanderent peu, nous leur
„ donnâmes beaucoup ; mais leur vue et leurs bras
„ se sont étendus : ils finirent par nous envier jusqu'à
„ nos lacs, et leurs descendans sont aussi avides. „

— Thomas Penn, fils de William, a commis des escroqueries qui l'eussent conduit au pilori, s'il eût exercé son savoir-faire à Londres. Mais voler des Sauvages, les enchaîner, les égorger même, sont des actes trés-licites, et qui ne ternissent point la vie d'nn Européen... La religion chrétienne prêchée par des hommes de ce caractere, compta peu de prosélytes. Les Indiens, frappés du contraste qui existait entre la morale douce, sublime de l'évangile, et la conduite atroce et peu scrupuleuse de ses apôtres, penserent que cette religion n'était que l'œuvre politique d'hommes adroits et hypocrites, qui voulurent soumettre le faible à l'exercice rigoureux de pénibles devoirs, pour l'avantage exclusif du plus fort... Les dogmes choquaient tellement le bon sens des Sauvages, que plus d'une fois la gravité des mis-

sionnaires a été mise à de rudes épreuves, par les éclats de rire de leur auditoire. Quelquefois les catéchumenes argumentaient en forme ; mais plus souvent ils répondaient par des plaisanteries. Un ministre protestant, exposant les principaux points de la foi à une assemblée nombreuse d'Indiens, fut écouté avec un tel recueillement, qu'il pensa les avoir tous convaincus. Dans la joie d'un aussi beau triomphe, il leur dit : « Eh bien, mes chers freres, » que pensez-vous de tout ce que vous venez d'en- » tendre? Ces faits-là ne portent-ils pas avec eux le » dernier dégré d'évidence ? Voulez-vous être régé- » nérés dans les eaux salutaires du baptême ?..... » Un de ses auditeurs se leve, et lui dit : « Tout ce » que vous avez raconté est excellent. J'avoue qu'il » est dangereux de manger des pommes, et sans » doute qu'Adam eût beaucoup mieux fait d'en faire » du bon cidre. Vous êtes bien bon d'être venu de » si loin, pour nous raconter tout ce que votre mere » vous apprit en vous berçant; recevez en échange » le récit que nous ont fait nos nourrices. (*Essais* » *moraux et littéraires du docteur Francklin, à New-Iork*, » pag. 98.) L'orateur commença un conte de *peau-d'âne* qui parut aussi absurde au Chrétien, que la création du monde et la chûte du premier homme avaient semblé ridicules aux Sauvages.

— Soupant à Philadelphie avec le *planteur de maïs*, auquel on demanda quelle idée il avait de la Divinité, j'entendis avec édification cette réponse : *Le Grand-Homme ne doit point être le sujet d'une conversation familiere.*

— Quand nous leur disions (aux Indiens) que les

hommes condamnés à mort (par les Européens) étaient des meurtriers, ils nous répondaient : « C'est » peut-être dans l'ivresse des passions ou du vin » qu'ils ont commis cette faute ; mais vous, c'est » avec réflexion que vous les condamnez à la mort, » et c'est de sang-froid que vous les égorgez ; ce qui » nous semble bien différent. »

Les chefs des *Delawares* (Indiens qui habitaient jadis les bords de la riviere de ce nom) se trouvant en ambassade à Philadelphie en 1791, un Français, possesseur d'une très-belle pipe, la présenta au *Planteur de maïs*, chef de cette tribu. Ce don fait au premier citoyen d'une république devant être accompagné d'un certain cérémonial, une réunion de Français, dont l'auteur faisait partie, forma le cortége du présentateur... — Un autre chef appellé *Demiville*, nous fit dire que son pere avait été le compagnon d'armes des Français pendant la guerre du Canada. La physionomie composée et austere de cet homme se déridait en parlant de nous. Les sentimens d'amour qu'ils nous conservent tous, animaient ses yeux sombres et fixes; ses levres étaient agitées par le plaisir. Nos revers, notre expulsion, n'ont point diminué leur affection. S'ils rencontrent un Français dans leurs déserts ils l'approchent, lui donnent le nom de pere, et le conduisent dans leurs cabanes où il est soigné avec tendresse.

Des Français nous pardonneront sûrement la longueur de cet extrait, si nous y ajoutons le trait suivant. — Le citoyen d'Anemours, consul pendant la guerre d'Amérique, m'a raconté que des chefs indiens ayant refusé de secourir les Américains, dans

la crainte que ceux-ci ne fussent nos ennemis, lui furent envoyés par M. Jefferson, gouverneur de la Virginie. Ils dirent au consul de France : « Les » Anglais ont enterré notre pere le Français, les » cruels ont marché sur sa tombe avec des semelles » de fer; mais qu'il éleve un seul doigt, et nous le » saisirons tous, pour le retirer du tombeau. »

L'observation suivante est précieuse pour le physiologiste, parce qu'elle détruit l'opinion erronée qui attribuait aux Indiens une finesse d'odorat presque surnaturelle. — Lors de la défaite du général Américain, St. Clair, par les Sauvages, quelques fuyards furent pris après deux jours de course. Ces courses ne sont pas vaines, car l'Indien est assez bien *oculé*, pour appercevoir sur une couche de feuilles mortes la trace de l'homme ou du gibier; c'est à ce tact qu'ils doivent la réputation de les flairer.

Par-tout les mêmes causes produisent les mêmes effets. — En 1790, 1791 et 1792, les particuliers agiotaient (en Amérique) sur le papier-monnaie, ave autant de succès qu'on l'a fait en France pendant l'an IV et l'an V. La différence dans les résultats, est que le gouvernement américain gagnait en numéraire à-peu près autant que les citoyens perdaient en moralité, tandis qu'en France les pertes du gouvernement et des particuliers ont été dans le même rapport.

Nous terminerons ces deux extraits en consignant ici les noms des citoyens qui ont bien mérité de l'humanité et de la philosophie, qui n'en est que le développement. — Le vainqueur de Burgoine, le général Gates et le colonel Carter, tous deux Virgi-

niens, ont brisé les fers de leurs esclaves; le citoyen Danemours, ex-consul français dans le Mariland, donna aussi la liberté aux siens.

Réflexions sur l'opinion du cit. GIBERT DESMOLIÈRES, *relative au droit de garantie du titre des ouvrages d'or et d'argent.*

POURQUOI prononce-t-on plus affirmativement sur ce qu'on sait peu, que sur ce qu'on possede à fond? Ne serait-ce pas une raison semblable à celle qui fait qu'on descend souvent, avec moins de crainte, dans un souterrein obscur, qu'on ne ferait de la même hauteur dans un lieu bien éclairé? Moins on voit loin, plus on a d'assurance; les ténebres empêchent qu'on ne connaisse le danger. On a vu un jésuite se croire militaire; un habile peintre, législateur; un grand poëte, naturaliste. Un géometre illustre a écrit sur l'apocalypse, et un botaniste célebre cherche à renverser les principes de la chymie moderne.

Le cit. Gibert Desmolières sera entendu avec confiance quand il parlera de finances, et ce triomphe doit lui suffire. Est-il un sujet plus important, plus étendu? Mais on est fâché de voir qu'il essaie de critiquer, dans le beau travail des poids et mesures, le résultat des méditations de ce que l'académie avait de savans les plus distingués? Il le connaît bien peu ce systéme qu'il attaque, puisqu'il dit qu'il n'est pas encore perfectionné, et qu'il ne le sera peut-être jamais. Tout dans ce systême se réduit à ces deux

principes ; la distance du pole à l'équateur est l'unité premiere ; le nombre dix est le diviseur unique. En adoptant ces bâses, on ne peut faire autre chose que ce qui a été fait. Y renoncer, ce ne serait pas perfectionner ce qui existe, mais changer entierement de systême. Les plus belles conceptions de l'esprit humain, sont celles qui, d'un très-petit nombre de principes simples, mais féconds, permettent de déduire toutes les conséquences, toutes les applications que la pratique exige. Ceux qui connaissent le systême des poids et mesures sont frappés de sa régularité, de sa fécondité. Ils le regardent comme propre à perfectionner la raison humaine, en même tems qu'il simplifiera les opérations du commerce.

Voyons maintenant s'il est vrai, comme le prétend le cit. Gibert Desmolières, que ce systême appliqué aux poids ait de véritables inconvéniens. Quoique ce représentant ne se soit pas exprimé d'une maniere bien exacte, on voit que c'est sur-tout à la division décimale qu'il en veut, et que son motif principal est cet argument si rebattu que cette division ne donne les tiers et les douziemes que par approximation. Mais d'abord les financiers, les commerçans voudraient-ils être plus difficiles que les mathématiciens qui, dans les calculs où il faut la plus grande précision, se contentent de celle que leur donnent les décimales ; bien convaincus, quoique le cit. Desmolières dise le contraire, que ce n'est que par des approximations qu'on parvient à l'exactitude. Lorsqu'une quantité est incommensurable, elle n'existe pas pour l'homme. La médecine, la pharmacie même que le cit. Desmolières cite pour exemple, n'offrent

que des approximations, l'une dans ses ordonnances, comme l'autre dans ses pensées. Quel est le médecin qui en ordonnant un tiers de grain d'émétique, entende qu'il ne s'en trouvera pas un millieme de grain de plus ou de moins ? Et quelle est la balance qui puisse rendre sensible ce millieme ?

D'ailleurs si l'on regarde comme un inconvénient que le titre des métaux précieux soit exprimé par un trop grand nombre de décimales, ce qui est vrai, on peut faire à ce titre les légers changemens nécessaires pour qu'on puisse l'exprimer en nombres ronds sans passer les centimes ou les milliemes. Le titre de 11 deniers et demi pour l'argent, répond par exemple à 958 milliemes et $\frac{1}{3}$. Croit-on qu'il y eût le moindre inconvénient à le porter à 96 centiemes ; ce qui ferait 4 pour 100 d'alliage, au lieu de 4 et $\frac{1}{6}$? A qui persuadera-t-on que cette augmentation, presqu'insensible dans la pureté de l'argent, qui en produira une très-faible sur sa valeur, puisse influer d'une maniere marquée sur le commerce et sur l'art de l'orfévrerie ? Le titre de 11 deniers $\frac{1}{2}$ a été adopté sans doute moins par quelque convenance qui lui fût exclusivement attachée, que parce le nombre 12 avait obtenu, dans beaucoup de calculs, la préférence que nous cherchons maintenant à donner, avec plus de raison, au nombre 10. Les Chinois, qui s'entendent en commerce aussi bien que nous, ne voient point d'inconvénient à régler le titre d'argent par centiemes, et le titre de 97 centiemes de fin et 3 d'alliage, est le plus ordinaire parmi eux.

Comment le *tant pour cent*, et même *le tant pour mille*, si familiers aux commerçans, pourraient-ils

être regardés comme s'appliquant difficilement aux matieres d'or et dargent? Il semble, au contraire, qu'il n'est personne qui n'eût une idée beaucoup plus distincte de ce que voudrait dire 96 pour cent, ou 96 centiemes de fin, que de ce qu'on entend par 11 deniers $\frac{1}{2}$ ou 23 karats. Pourquoi d'ailleurs donner aux parties d'un tout des dénominations autres que celles des fractions qu'elles représentent? Pourquoi sur-tout avoir des noms pour les parties de l'argent, et d'autres pour celles de l'or? Combien ne rencontre-t-on pas de gens qui ne savent pas la différence du sens du mot karat appliqué à l'or, et appliqué aux diamans? Convenons-en, toutes ces variétés, dans l'expression, n'ont pour résultat que d'embrouiller les idées, et d'éloigner du commerce ceux qui ne sont point initiés dans ses mysteres.

Il semble donc parfaitement conforme au bon sens, de bannir les termes de deniers et de karats, et de désigner le dégré de pureté, par le nombre de centiemes ou de milliemes de fin, contenus dans le mélange des métaux précieux, avec les métaux qui le sont moins.

Le cit. Gibert Desmolières, après avoir dit que les dénominations des nouveaux poids sont scientifiques, et *par conséquent ridicules*, ce qui ne nous semble cependant pas très-conséquent, entre lui-même, dans une discussion non pas scientifique, mais grammaticale, qu'il serait permis peut-être de trouver un peu minutieuse. Il prétend que l'adoption de la lettre K dans le mot kilometre, est *un signal d'ignorance*, affiché sur toutes les routes publiques, et là-dessus il rappelle que le mot χιλιοι s'écrit en

grec, par κ, et non par un χ, ce qui est assurément fort indifférent à la majorité du peuple français. On pourrait se contenter de lui répondre que plusieurs décrets ont consacré la nomenclature qu'il attaque, et que si en fait de langue l'usage doit être respecté, même lorsqu'il n'est fondé que sur la corruption que le tems introduit parmi les ignorans, il doit l'être, à plus forte raison, lorsqu'il a pour lui la sanction des lois : *sic voluêre patres*, est regardé, en ce genre, comme un fort bon argument. Or, il y aurait maintenant beaucoup plus d'inconvéniens à changer une maniere d'écrire adoptée en cent occasions, et jusques sur les routes publiques, qu'à réformer une orthographe qui n'offensera, à coup sûr, que les yeux d'un très-petit nombre de puristes.

Mais je vais plus loin, et j'oserai même prendre la défense de cette orthographe, malgré l'air de pédanterie que la grecomanie donne, comme l'observe très-bien le cit. Desmolieres, à ceux qui l'affectent.

Lequel, au surplus, est le grécomane, de celui qui dit kilometre, kilogramme, comme il dit à l'apothicaire de lui préparer un cataplasme sans se douter qu'il parle grec, ou de celui qui compulserait le jardin des racines grecques, pour savoir si ces mots s'écrivent par un κ ou par un χ. Je braverai néanmoins le ridicule qu'il est si facile d'attacher aux recherches de ce genre, et j'examinerai s'il est bien vrai que la lettre K représente le cappa des Grecs, comme le prétend le cit. Desmolières. Je me permettrai de rappeller à ce représentant que la langue latine, de laquelle nous avons reçu la plupart de nos mots d'origine grecque, n'a jamais connu le K. Ce

sont les langues du nord qui nous ont fait connaître cette lettre ; le son du cappa a été communément rendu par nous, ainsi que par les Romains, au moyen de la lettre C, comme dans Cappadoce, Catalogue, ou au moyen de la syllabe *que*, comme dans la finale des mots physique, politique, etc. Quant aux χ des Grecs, il est bien vrai que les Latins l'ont représenté par *ch* ; mais c'est que le *ch* se prononçait chez eux d'une maniere gutturale. Ne trouvant point dans leur langue une lettre correspondante au χ des Grecs, ils en ont pris deux pour en représenter à-peu-près le son ; mais devons-nous imiter en cela les Romains, nous chez qui le *ch* a un son si différent ? Puisque nous avons emprunté le K des peuples du nord, ne ferions-nous pas mieux de l'appliquer aux mots dérivés du grec, que de laisser le lecteur dans l'embarras, s'il doit prononcer *achéron* ou *akéron*, *tachigraphe* ou *takigraphe* ? J'ajoute même que ce n'est pas là une innovation. On connaît dans l'art de guérir un bandage, dont le nom de *kiasme* ou *kiastre* s'écrit par un K, et cependant ce mot vient du grec χιαζω. Les lettres doivent peindre des sons ; c'est à l'oreille qu'elles s'adressent, par l'entremise des yeux ; et si l'on respecte assez l'usage pour ne pas changer l'orthographe reçue, au moins fait-on bien en introduisant des mots nouveaux, de leur en donner une qui dirige la prononciation.

Je le demande au cit. Desmolières, si l'on avait écrit *chilometre*, *chilogramme*, comme il paraît le desirer, aurait-on prononcé la premiere syllabe comme dans les mots *chirurgien*, *chymie*, ou comme dans ceux-ci, *chirographaire*, *chiromancie*. Pourquoi laisser du

doute, à cet égard, et ne pas sauver au public ce petit embarras? Au reste, le cit. Desmolières est libre de croire qu'on a péché par ignorance; mais les étrangers qui lisent quelquefois les rapports faits au Corps législatif de France, sauront que le cit. Prieur a motivé, dans celui qu'il fit en germinal de l'an III, la contraction des mots *hecaton* et *chilioi*, et l'orthographe de ce dernier, sur la nécessité d'éviter de mauvais sens ou des jeux de mots ridicules. Au reste, les habitans de l'Italie ancienne et moderne n'ont pas été aussi séveres que le cit. Desmolières, sur l'orthographe des mots grecs. Les premiers se permettaient quelquefois d'en retrancher une lettre, comme on le voit dans les mots empirique qui vient du grec *empeiricos*, pirates de *peirates*, lienterie de *lienteria*, etc. Ne disent-ils pas *sonchus* pour σογχος, ginglyme pour σιγγυλιογ, afin d'accommoder ces mots au génie de leur langue? Accuseia-t-on d'ignorance les Italiens, parce qu'ils écrivent *filosofia*, *termometro*, *eresia*, au lieu de philosophie, thermometre, hérésie.

Et sans sortir de la France, si le cit. Desmolières a si fort à cœur la pureté de l'orthographe grecque, nous l'invitons à faire rendre un décret pour que, sous peine d'être déclaré ignare et non lettré, on écrive, comme par le passé, *ptisane* et non tisane, *chrestien* et non chrétien, *coimetere* et non pas cimetiere, *prognostique* et non pronostique, *physiognomie* et non physionomie, *phoinix* et non phénix, *horologe* et non horloge, *phoibus*, et même *phoibos*, et non phébus, *oiconomique* et non économique, *tragôidie* et *comôidie*, au lieu de tragédie et comédie, car il est bien plus monstrueux encore d'ôter une ou plusieurs lettres à

un mot, que de changer une lettre en une autre, qui se prononce de même.

Encore un mot sur les observations que le cit. Desmolières dit qu'il a *dû* se permettre de faire sur un système consacré cependant par un grand nombre de lois, admises par la constitution, et qui commence à être en usage. On tombe dans des erreurs, dit ce représentant, en adoptant les nouveaux poids, *parce que* la division n'en est en aucun rapport avec nos anciens poids, ni avec ceux des autres puissances. Par-tout, ajoute-t-il, les poids se divisaient par les nombres 3 et 4; la division de notre marc s'appliquait à toutes ses divisions, et ses rapports étaient faciles à établir avec les poids des autres puissances, si l'on excepte Venise et la Russie. J'avoue que je n'entends pas ce que l'auteur veut dire.

1°. Je ne sais sur quoi il se fonde, pour dire que les poids se divisent par-tout par le nombre 3. Assurément 16 ou 8 ne sont pas divisibles par 3, ni 64 ou 128 gros; et si l'on veut prendre le tiers d'une livre ordinaire, il faut descendre jusqu'aux grains. Je n'entends pas non plus en quoi consiste l'exception faite pour la Russie et pour Venise. Le marc, poids de l'or et de l'argent, à Venise, se divise en 8 onces comme celui de France. La livre de Russie se divise en 96 solotnicks, 6 solotnicks répondent donc à une once.

2°. En quoi la ressemblance dans la division des poids de différens pays en facilite-t-elle la comparaison? Si le cit. Desmolières avait fait beaucoup de calculs de cette espece, il se serait bientôt convaincu que les rapports exprimés en décimales sont

les

les seuls dont l'usage soit commode et expéditif. Il aurait pu voir que tous les auteurs, ceux même qui sont le plus éloignés des formules scientifiques, tels que Ricard, Kruse, etc., lorsqu'ils ont deux mesures ou deux poids à comparer entr'eux, regardent toujours l'un des deux comme divisé en cent ou mille parties, et énoncent ensuite combien l'autre renferme de ces parties. Ce que l'on est obligé de faire au moyen d'un calcul, se trouvera tout fait pour les poids de France; et bien loin que leur division décimale, leur préjudicie dans l'esprit des étrangers, ce sera, au contraire, suivant toute apparence, l'échelle à laquelle ils se réfèreront pour comparer entr'eux les poids des différens pays.

Je m'arrête : Il ne faut pas faire un volume pour réfuter une page d'erreurs.

Nous nous serions même épargné cette peine, si l'opinion, où ces erreurs se trouvent, n'était celui d'un représentant estimable, et dont l'autorité est d'un grand poids sur les matieres qu'il a approfondies. Nous l'invitons à revenir, si ses occupations le lui permettent, sur l'examen, qu'il a fait en passant, du systême des mesures.

C. G. L. METROPHILE.

VARIÉTÉS.

Hommage rendu à la critique *par les citoyens* DELILLE *et* LEBRUN.

MALGRÉ les justes plaintes qu'excitent les critiques dictées par la haine ou par l'envie, on ne peut nier qu'en général elles ne soient utiles à la République des Lettres. Nous en avons deux exemples assez récens.

Lorsque l'abbé Delille publia sa belle traduction des *Géorgiques*, Clément (de Dijon) la critiqua avec autant d'injustice que de sévérité. L'endroit qu'il censura le plus vivement, fut le charmant *Épisode d'Aristée*, dans lequel cependant le traducteur a déployé une grande partie de son talent. Lebrun avait dans son porte-feuille la traduction du même morceau. Clément inséra dans *ses Observations* la partie relative à l'histoire d'Orphée. Il opposa Lebrun à Delille, en louant exclusivement les vers du premier qui n'étaient pas exempts de défauts. Freron les fit remarquer dans l'*Année Littéraire*. Comme il avait des raisons particulieres pour ne pas aimer Lebrun, il poussa la censure jusqu'à l'injustice. Que firent Delille et Lebrun? Au lieu de se déchaîner, à l'exemple de plusieurs gens de lettres, contre leurs impitoyables censeurs, ils corrigerent dans le silence de la réflexion les fautes qu'ils leur avaient fait reconnaître.

En 1785, l'abbé Delille publia une édition de sa

traduction des *Géorgiques*, avec des variantes. Elle renferme de très-heureuses corrections.

Ce n'est que depuis la derniere séance publique de l'*Institut national* que nous connaissons les efforts du cit. Lebrun pour perfectionner sa traduction de l'*Épisode d'Aristée*. Il en a faitis paraître beaucoup de taches.

Ces deux célebres rivaux ne nous paraissent pas encore avoir égalé ceux de leurs prédécesseurs le vieux Sarrazin, dans les corrections qu'ils nous présentent de la traduction de ce vers si frappant;

..... *Tenuitque inhians tria Cerberus ora.*

Le cit. Lebrun le traduit ainsi :

Et Cerbere retint ses triples hurlemens.

L'abbé Delille le rend en ces deux vers :

Et Cerbere abaissant ses têtes menaçantes,
Retint sa triple voix dans ses gueules béantes.

Sarrazin avait dit long-tems auparavant :

Le chien, qui de ses cris bat ces rives désertes,
Retint, près d'aboyer, ses trois gueules ouvertes.

Je pense avec Fréron que ces deux vers sont tout-à-fait dignes de Virgile.

POÉSIE.

X^e. *ÉCLOGUE DE VIRGILE.*

GALLUS.

BELLE ARÉTHUSE, viens, daigne encore m'entendre ;
Inspire-moi des vers pour l'ami le plus tendre ;

De Lycoris un jour peut-être ils seront lus ;
Eh ! qui peut refuser quelques vers à Gallus !
Pour prix de ce bienfait, que ton eau toujours claire
Conserve sa douceur au sein de l'onde amere :
Tandis que mes chevreaux broutent les tendres fleurs ;
Viens, chantons de Gallus les funestes ardeurs ;
Attentive à nos sons, la forêt les répete.
En quels lieux aviez vous choisi votre retraite,
Nymphes, lorsque Gallus se consumait d'amour ?
Les rives d'Aganippe, et ce docte séjour
Où s'éleve le front du Pinde et du Parnasse,
De vos pas à nos yeux n'offrirent point la trace :
Gallus sous un rocher périssait de langueur ;
Les buissons, les lauriers pleurerent son malheur ;
Du Ménale attendri les vieux pins s'inclinerent,
Et du Lycée en pleurs les rochers soupirerent :
Ses brebis l'entouraient. (Souvent de leur pasteur
On a vu les brebis partager la douleur ;
Ne les méprise point, ingénieux poëte,
Le charmant Adonis a porté la houlette.)
Les pasteurs des taureaux, ceux des troupeaux bêlans
Des hameaux consternés arrivent à pas lents ;
Ménalque sort du bois, chargé des fruits du chêne ;
Tous ils se demandaient le sujet de ta peine :
Apollon vient ; quel est ce délire fatal,
Dit-il, ta Lycoris, auprès de ton rival,
Brave, sous d'autres cieux, la guerre et la froidure !
Sylvain, le front orné d'une agreste parure,
Vient, secouant des lys et des rameaux touffus ;
Pan, le dieu d'Arcadie accourt près de Gallus ;
Je l'ai vu : le carmin et l'hyeble sauvage
D'une teinte sanglante enflammaient son visage :
Il n'est donc pas, dit-il, de terme à tes douleurs ?
Tu crois fléchir l'Amour, l'Amour aime les pleurs,

Comme l'herbe altérée aime une eau vive et pure,
L'abeille le cityse, et l'agneau la verdure.
Enfin, Gallus répond : Allez, heureux pasteurs,
Aux forêts d'Arcadie, apprenez mes malheurs ;
Vous seul savez chanter ; oh ! si je pouvais croire,
Bergers, que de Gallus conservant la mémoire,
Vous direz mes amours sur vos doux chalumeaux ;
Oh ! combien mollement reposeraient mes os.
Dieux ! que ne suis-je né dans cet heureux asyle ;
J'aurais donné mes soins à la vigne fertile ;
J'aurais sur vos côteaux fait paître mes brebis ;
Sans doute j'eusse aimé, soit Églé, soit Phillis ;
(Eh ! qu'importe qu'Églé soit un peu rembrunie ;
La violette est noire et sa fleur est cueillie)
On verrait près de moi, parmi les pampres verds,
Phillis tresser des fleurs, Églé chanter des airs.
Ici, ma Lycoris, sont de riantes plaines,
Ici des bois, ici les plus pures fontaines ;
Heureux ! si je pouvais en ces vallons fleuris
Consumer tous mes jours auprès de Lycoris !
Et cependant, cruelle, un amour qui m'outrage
Te retient dans les camps et parmi le carnage !
Quoi, loin de ta patrie et d'un amant en pleurs,
Seule (Puissé-je, ô Dieux ! douter de mes malheurs)
Seule, tu vois du Rhin les campagnes glacées,
Et les Alpes au loin de neiges hérissées ;
Ah ! ne t'expose point à des froids trop cuisans !
Ah ! prends garde sur-tout que les glaçons tranchans
De tes pieds délicats n'ensanglantent l'albâtre !
Pour moi, sur le hautbois de cet illustre pâtre,
Dont jadis Aréthuse admira les concerts,
Du chantre de Calcis je redirai les vers ;
J'irai, je percerai les bois inaccessibles ;
J'écrirai mes amours sur les arbres sensibles ;

Dans le fond des déserts, ces arbres, tous les jours,
Croîtront; et vous aussi, vous croîtrez, mes amours !
Quelquefois, compagnon des nymphes du Lycée,
Je veux aller gravir sur sa cîme glacée ;
Là, bravant des hivers les frimats rigoureux,
J'irai livrer la guerre aux sangliers fougueux ;
Je ceindrai les forêts de meutes aboyantes,
Déja j'entends leurs cris sur les roches bruyantes ;
Dans les bois, sur les monts je les suis à grands pas ;
Et mon arc frémissant lance au loin le trépas.....
Comme si de ce feu qui brûle dans mes veines
Ces jeux calmaient l'ardeur; comme si par nos peines
L'amour pouvait apprendre à devenir plus doux !
Ah ! les bois ni les vers n'ont plus d'attraits pour nous ;
Adieu forêts, adieu retraite si paisible ;
Quels que soient nos efforts l'amour est inflexible :
Quand j'irais de la Thrace habitant les déserts,
Boire l'Hebre glacé par le froid des hivers,
Quand j'irais me fixer aux plaines où l'Afrique
Voit la vigne expirer sous les feux du tropique ;
Aux climats les plus froids, au plus brûlant séjour,
L'amour triomphe; eh bien ! rendons-nous à l'amour.
C'est assez de ces vers que vous venez d'entendre,
Muses, je les chantais assis sur l'herbe tendre,
En tressant l'osier souple et le jonc réunis ;
Vous seules à ces vers pouvez donner du prix ;
Qu'ils consolent Gallus, ô nymphes du Permesse,
Gallus, pour qui s'accroît tous les jours ma tendresse,
Comme on voit l'aulne croître au retour du printems.
L'ombre nuit aux chanteurs, levons-nous, il est tems ;
Les blés même, les blés craignent l'ombre ennemie ;
Vesper vient ; mes troupeaux, gagnez la bergerie.

Par FIRMIN DIDOT.

ÉNIGME.

J'ÉTAIS jadis au rang des Dieux ;
Mais comme enfin tout dégénere,
Je suis aujourd'hui trop heureux
De régner chez l'apothicaire.
A mille maux j'y fais la loi,
Et par pure reconnaissance
Je lui procure l'abondance.
On me donne souvent l'emploi
D'annoncer le vent et l'orage
Et même d'instruire le sage.
Alors sous un corps différent,
Pour m'en acquitter dignement,
Sans cesse en tous lieux je voyage.

LOGOGRIPHE.

QUAND on sait avec art me placer dans l'histoire,
J'y répands l'intérêt dont elle a tant besoin.
Je peux, lorsque je suis recueillis avec soin,
Faire aimer un héros, ou flétrir sa mémoire.
Du perfide tartuffe, au maintien imposteur,
Je fais souvent tomber le masque séducteur.
Et la prude intrigante, aux dehors si sévere,
Par moi décréditée, en est pour ses prieres....
Mais, si sur cet écrit ils portaient leurs regards,
Peut-être qu'en lambeaux.... courons-en les hasards.
J'oserai me nommer ; ils craindront pour eux-mêmes :
La témérité sied, quand les maux sont extrêmes.

Ainsi, sans différer, huit lettres font mon nom.
L'être le plus ignare est dans les trois premieres ;
Celui qui l'est le moins se trouve aux cinq dernieres.
Pour me connaître mieux, puis-je en dire plus ? Non.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 19.

Le mot de l'Énigme est l'*Amour ;* celui du Logogriphe est *Orange*, dans lequel on trouve *ange*, *âne*, *an*, *âge*, *or*.

ANNONCES.

Description historique et chronologique des monumens de sculpture réunis au Musée des monumens français ; par Alexandre Lenoir, conservateur de ce Musée ; suivie d'un traité historique de la peinture sur verre par le même auteur. Troisieme édition, revue, corrigée, et considérablement augmentée. Un volume *in*-8°. Prix, 36 sous broché, et 50 sous franc de port. A Paris, au Musée, rue des Petits-Augustins. L'an V.

Révolutions Romaines, Suede et Portugal ; par Vertot. Six volumes *in*-8°. Edition donnée, pour la premiere fois, dans ce journal, par les soins de Bastien. Prix, 15 liv. pour Paris, et 20 liv. franc de port. A Paris, chez Deroy, libraire, rue Hautefeuille, au coin de celle des Poitevins, n°. 34.

Il est utile de remettre sous les yeux du public et de multiplier les bonnes éditions de nos meilleurs écrivains classiques, de ceux sur-tout qui, dans le moment actuel, sont les plus propres à faire réfléchir les lecteurs sur les causes des grandes révolutions des Empires, et sur les moyens qui préparent la régénération des peuples. A cet égard, quel écrivain plus intéressant que Vertot ? A l'importance, à la noblesse des sujets, il a su joindre l'élégance et la pureté du style. Peu d'historiens ont eu, comme lui, le grand art d'amener les détails des circonstances, sans les charger ; de faire naître les

réflexions des faits mêmes qu'il raconte, et de préparer son lecteur à les juger. J. J. Rousseau a dit : « Vertot est presque » le seul (de nos historiens) qui savait peindre sans faire de » portrait. » *Émile*, liv. IV.

Considérations philosophiques sur la Révolution Française, ou *Examen des Causes générales et des principales Causes immédiates qui ont déterminé cette Révolution, influé sur ses progrès, contribué à ses déviations morales, à ses exagérations politiques ;* par le cit. J. Lachappelle. Un volume *in*-8°. Prix, 3 liv., et 4 liv. franc de port. A Paris, chez l'auteur, rue de la Vieille-Monnaie, près celle des Lombards, n°. 20 ; Benoist, imprimeur, rue de Varennes, n°. 668 ; et chez les libraires suivans :

Fuchs, rue des Mathurins, maison Cluny ; Paris, même rue, n°. 454 ; Deroy, rue du Cimetiere-André-des-Arcs, n°. 15 ; et Belin, rue Saint-Jacques, près Saint-Yves.

Nous rendrons compte plus particulierement de cet ouvrage qui mérite d'être distingué parmi ceux qui embrassent le même sujet.

ÉTABLISSEMENT.

On vient d'établir, dans les anciens appartemens d'Orléans, au Palais-Royal, une réunion, une société, sous le nom de *Cercle de l'Harmonie*, dans laquelle on est admis après avoir subi un scrutin épuratoire. (Les hommes sont tenus de payer pour trois mois 48 liv., et les femmes 24 liv.) Le but des fondateurs est de rassembler, dans un local magnifique, tout ce que les talens, les jeux et les arts peuvent offrir d'agrémens. On y joue au billard, au trictrac, aux échecs, et même *à la bouliotte ;* on y trouve tous les journaux, on y donne des concerts, on y danse, et jusqu'aux plaisirs de la bouche, rien n'y est oublié. Les concerts qui y ont déja eu lieu, sous la direction du fameux St.-Georges, n'ont rien laissé à desirer pour le choix des morceaux et la supériorité de l'exécution.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 23 mars 1797.

Il paraît que l'on avait beaucoup exagéré les précautions qui devaient être prises par les cours du Nord pour le maintien de leur neuttralité, et la sûreté de leur navigation. On croit maintenant que chacune d'elles se bornera à armer six frégates. Nous n'entendons parler que de la Suede et du Danemarck; car, d'après les avis les plus récens, on ne peut gueres douter que la Russie ne se montre comme auxiliaire des Anglais dans la guerre présente, sinon par des secours effectifs, du moins par ses proclamations et ses manifestes. On présume que Paul Ier. sera à cet égard fidele à l'exemple de sa mere, quoiqu'il paraisse dominé par le goût des innovations et des réformes. Ce goût auquel il se livre, peut-être trop inconsidérément, sur-tout dans ce qui concerne le militaire, augmente chaque jour la classe des mécontens. C'est probablement ce qui a donné lieu au bruit que plusieurs papiers publics ont répandu d'une conjuration formée contre sa vie, bruit auquel le silence de nos correspondans nous autorise à n'ajouter aucune foi.

On ne peut prévoir l'époque où le mariage d'une des filles de ce monarque avec le roi de Suede pourra être définitivement arrêté. L'obstacle religieux qui la fait suspendre jusqu'à-présent subsiste toujours. Cette affaire a été l'objet d'un conseil extraordinaire à Stockholm. On y a été unanimement d'avis d'accepter la proposition de l'empereur de Russie, c'est-à-dire de ne pas exiger que la grande-duchesse abjure

avant de quitter Pétersbourg. Le jeune Gustave a persisté dans sa résolution. On croit que sa fermeté est soutenue, dans cette circonstance, par les avis de M. de Rosenstein. On a remarqué que ce ministre n'avait point assisté au conseil où l'affaire du mariage a été traitée. Quoi qu'il en soit, MM. de Budberg, ministres de Russie, ont manifesté leur mécontentement. Invités à une fête à la cour, ils ont refusé de s'y rendre ; et pour prouver que ce n'étaient pas des raisons de santé ou d'affaires qui les en éloignaient, le jour même de cette fête ils affecterent de se montrer dans les rues de Stockholm. Les choses en sont au point qu'on pourrait craindre une rupture, si l'empereur de Russie n'annonçait pas beaucoup de modération et des vues pacifiques.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 mars.

Nous avions espéré que notre ville, qui n'a que trop éprouvé les malheurs de la guerre, n'y serait plus désormais exposée, et qu'elle pourrait, à l'abri de la neutralité, se livrer tranquillement au commerce, à l'industrie, qui lui sont si nécessaires pour réparer ses pertes. Nous avions obtenu le consentement de la France ; mais l'empereur s'est montré insensible à nos justes représentations ; et il nous a fait ordonner, sous peine de subir infailliblement l'exécution que les lois de l Empire prononcent contre ses membres réfractaires, de fournir pour notre contingent quatorze cents hommes, au lieu de trois cents que la matricule nous impose.

Cette nouvelle a répandu ici une grande consternation, et n'est rien moins que propre à resserrer les liens qui peuvent nous attacher à la maison d'Autriche. La comparaison que nous sommes dans le cas de faire de notre position avec celle des Etats germaniques placés sous la protection du roi de Prusse, donne à ce prince beaucoup de partisans parmi nous. Cependant des bruits de paix qui circulent de nouveau en Allemagne temperent un peu nos inquiétudes. On avait caché à l'empereur la

véritable situation de ses armées. On assure que l'archiduc Charles en a fait un tableau si alarmant, que l'empereur s'est déterminé à prendre en considération les nouvelles propositions qui lui ont été faites par le gouvernement français.

Il a fait assembler un conseil extraordinaire pour les examiner. A l'issue de ce conseil, des couriers ont été expédiés à Londres, à Berlin, à Pétersbourg, pour y annoncer la résolution du cabinet autrichien d'entrer en négociation. En conséquence, les conférences, entamées à Plaisance entre un plénipotentiaire impérial et le général Clarcke, sous la médiation prussienne du marquis de Lucchesini, se suivent avec activité. On conjecture que la France insiste sur l'abandon de la Belgique et sur l'extension de sa frontiere jusqu'à la rive ganche du Rhin ; mais qu'elle veut dédommager la maison d'Autriche par quelques possessions en Allemagne, et par la restitution de la Lombardie. Ce dernier article paraît peu vraisemblable, quand on considere ce qui se passe maintenant en Italie. Quant aux dédommagemens en Allemagne, on les voit possibles et probables ; et l'on prévoit qu'ils seront assignés sur les Etats ecclésiastiques. C'est ce que semble avoir pressenti particulierement le prince évêque de Wutzbourg dans sa réponse au rescrit impérial qui lui a été adressé. On y remarque ce passage :

« Il est assez connu par l'histoire d'Allemagne, et particulierement par celle du traité de Westphalie, que le salut des Etats d'une médiocre puissance se trouve dans l'exécution ponctuelle des décrets, dans la conservation du grand principe de l'unité. Le moyen d'enlever à l'Empire sa force, et de rendre l'ennemi puissant, serait de n'obéir aux décrets qu'avec nonchalance, de partager les Etats en différens partis ; par-là, l'ennemi sera excité à des conquêtes, dont les Etats médiocres en puissance feraient seuls les frais. Parmi ces Etats, le sort ne manque pas d'atteindre les princes ecclésiastiques électifs, ce qui est d'autant plus injuste, que, sous la domination de tels princes, en dépit des reproches

que leur font la déraison, l'ignorance et la malice, les sujets jouissent du bien-être le plus complet. Déja, dans les négociations de la paix de Westphalie on a dit que *ces Etats ecclésiastiques étaient le drap sur lequel il fallait couper les équivalens.* »

La cour de Vienne vient de faire publier le tableau des pertes que l'armée autrichienne a éprouvées depuis la campagne de 1792 jusqu'à celle de 1796 : il en résulte qu'elle a eu 9 généraux tués et 20 blessés, 1166 officiers tués et 2005 blessés, 37803 bas-officiers et soldats tués, et 86216 blessés.

Si l'on ajoute à tant de victimes celles qui ont péri dans la campagne meurtriere de 1796, et le commencement de celle-ci, et si quelques sentimens d'humanité existent encore dans le cœur des ministres autrichiens, on ne peut douter qu'ils ne s'empressent à mettre enfin un terme à ces horribles désastres.

ITALIE. *De Rome, le 10 mars.*

Les conditions de la paix avec le pape reçoivent leur exécution. Il est déja parti de cette ville, en caisse d'argenterie ou en lingots, près de sept millions. On a fait au cit. Cacault des lettres-de-change sur toutes les places d'Italie, pour arriver promptement au paiement total des dix premiers millions en numeraire. On livre les trois thiares, appellées *triregni*, chargées de diamans et de perles, pour la valeur de cinq millions.

Tous les chevaux des volontaires de la cavalerie du pape commencent à être livrés.

Le cit. Cacault a donné à dîner au neveu du pape, aux sénateurs de Rome et aux ministres étrangers. Les princes romains Colonne, Doria, etc., lui ont fait les premieres visites, ainsi que quelques cardinaux. Il a présenté au pape le général Victor et le général Lasne, avec tous les officiers français.

Du 20. Le cardinal Busca a été forcé de donner la démission de la charge de secrétaire d'état. Il a été remplacé par le cardinal Doria, le même qui fut autrefois nonce à Paris. On croit que c'est-là une suite de la paix conclue avec les Français, puisque le cardinal Busca leur a toujours été contraire, et ne voulait pas la paix.

Le saint-pere est grievement malade, et on craint beau-

coup pour ses jours. Si sa mort arrivait dans ce moment où les esprits sont en fermentation, il est difficile d'en calculer les suites.

Bologne, le 17 mars. On vient de publier un manifeste du congrès cispadan, daté de Modene, et par lequel cette assemblée notifie à ses commettans la clôture de ses sessions et l'achevement du plan de constitution : il fait savoir en outre qu'il y aura un comité de vérification, composé de seize membres choisis par le congrès, et qui résidera dans cette ville. La constitution cispadane est presqu'une copie de celle des Français; elle reconnaît néanmoins comme religion dominante, la religion catholique. La nouvelle république est divisée en 10 départemens, dont voici les noms :

Luni, *Massa* (chef-lieu); Serchio, *Castelnuovo*; Trinate, *Paullo*; Terme, *Vergato*; Crostolo, *Reggio*; Panaro, *Modene*; Alta-Padusa, *Cento*; Reno, *Bologne*; Pô, *Ferrare*; Santerno, *Inola*.

Le département le plus considérable est celui de Reno, qui comprend cent quatre-vingt-dix mille habitans. Bologne, qui est son chef-lieu, sera aussi la ville centrale où résidera le Directoire exécutif.

Le gouvernement romain desirant rentrer en possession des pays occupés par les Français, fait les plus grands efforts pour remplir, le plutôt possible, les conditions du traité de paix. Mais lorsqu'on considere que, même après ce traité, la Marche et le duché d'Urbin continuent des actes révolutionnaires, sans que les Français s'y opposent, on peut douter que ces pays rentrent jamais sous la domination du saint-siége. Les commissaires, envoyés par le pape dans différentes villes de la Marche et du duché d'Urbin, où les Français n'avaient pas de troupes, n'ont pas été reconnus par la majorité des habitans. Plusieurs même, et particulierement Mgr. Arrigoni, ont été insultés. On commence à craindre que ces deux provinces ne soient perdues pour le saint-siége; la cour de Rome n'a aucun moyen de les soumettre par la force : elle pourra, dit-on, appeller à son secours les Napolitains intéressés à ce qu'il ne s'établisse pas une république qui confine avec le royaume de Naples. Mais les Français le permettront-ils ?

Bergame; le 13 mars. Graces à l'influence de la République Française, nous venons d'être rangés aussi dans la classe des républicains. Les habitans de Brescia, Creme, Véronne et même ceux de Vicence, à ce que l'on dit, ont participé au

même avantage. Ce grand événement a été annoncé hier à 19 heures, horloge d'Italie, dans toutes les formes ; plusieurs canons, avec mêches allumées, furent conduits sur la grande place et devant la maison de ville, où se trouvait un corps nombreux de troupes françaises rangé en ordre de bataille. Les citoyens Pierre de Caleppio et Louis Marchese sont partis d'ici ce matin pour Milan, chargés par le commandant de notre ville, d'y annoncer la résolution que nous avons prise. Tous les citoyens s'empressent de se faire inscrire et de reconnaître la République Française. Les membres de l'ancien gouvernement ont été obligés de se retirer dans l'espace d'une heure, ainsi que les troupes vénitiennes et toutes les personnes attachées à l'ancien système. Toutes les prisons ont été ouvertes, et les individus, détenus pour leurs opinions politiques, mis en liberté. Le gouverneur Altelini a été obligé de promettre de faire rendre à leurs familles toutes les personnes qui ont été conduites à Venise, à cause de leur attachement à la révolution française. Demain 14, on élevera ici, avec la plus grande pompe, un arbre de la liberté.

ANGLETERRE. *De Londres, le 22 mars.*

Depuis quelques jours, le bruit court dans cette ville que le ministere est déterminé à ouvrir une nouvelle négociation avec le Directoire français, et que le lord Albermale est parti dernierement pour remplir une mission secrette. Les uns prétendent qu'il s'est rendu à Paris pour y faire des ouvertures de paix ; d'autres assurent qu'il est allé auprès de l'empereur : cette derniere version, dit le journal anglais *the Courier*, est la plus vraisemblable, attendu que tous les bruits de paix ne viennent que des partisans du ministere, qui les font courir dans le dessein d'arrêter l'indignation du peuple soulevé contre leur conduite ; mais personne ne peut croire que le ministere actuel veuille sincerement la paix ; pour l'obtenir, il faut qu'il soit changé, et que ceux qui le remplaceront agissent d'après des principes absolument opposés.

L'ordre du conseil privé, qui limite les paiemens en especes de la banque, vient d'etre converti en bill, et présenté à la chambre des communes, où déja l'on en a fait la seconde lecture. Ce bill porte en substance que, tant que durera cette restriction, il ne sera pas permis à la banque de faire des paiemens en especes au-delà d'une somme déterminée. (Ce n'est qu'à la troisieme lecture qu'on arrêtera défi-

nitivement le montant de cette somme.) La banque est en même-tems autorisée à liquider en numéraire toutes les dépenses relatives au service public, et ce, sur les ordres signés des membres du conseil privé qui en attestent la vérité.

La nouvelle résolution de la banque, de resserrer ses escomptes, a jetté quelqu'alarme parmi les négocians, et leur a causé divers embarras. Il y a eu plusieurs assemblées sur cet objet; l'on a exposé au ministere que le commerce souffrirait essentiellement, si la banque ne donnait pas plus de latitude à ses escomptes.

Il est difficile de prononcer entre la banque et les négocians. Si la banque resserre ses escomptes, pour pouvoir faire plus facilement de nouvelles avances au gouvernement, elle mérite le blâme; mais si elle n'a en vue que de diminuer l'émission du papier-monnaie, elle a raison.

Dans une conférence qu'ont eue les principaux banquiers avec M. Pitt, les premiers lui ont demandé que la suspension des paiemens en especes ne durât que trois mois; mais le ministere ne leur a voulu donner à ce sujet aucune réponse cathégorique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 Germinal.

Le conseil arrête, sur la proposition de Rouyer, que la commission chargée d'un travail sur les conseils militaires de revision, le présentera dans trois jours. Un membre fait autoriser la commission des messageries à faire imprimer un plan d'organisation de cette partie de l'administration publique.

Villers présente, le 6, un long projet de résolution sur les domaines; il est adopté avec divers amendemens.

Un membre soumet au conseil un projet de résolution sur le droit de timbre; il est renvoyé à l'examen de la commission des finances.

Le

Le Directoire, par un message, appelle l'attention du conseil sur les abus qui se sont glissés dans l'administration des postes ; il l'invite à s'en occuper sans retard.

Ce message est renvoyé à la commission des postes et messageries.

Chasset présente un projet d'arrêté portant que les séances du conseil s'ouvriront tous les jours à midi précis, et que ce qui concernera les finances et les transactions, sera toujours discuté de préférence à tous autres objets.

Ce projet d'arrêté, convenu hier en comité général, est adopté.

Aux termes de la constitution, nulle assemblée primaire ne peut être composée de plus de 900 membres, ni nommer plus de 4 électeurs.

Garnier (de Xaintes) dénonce celle de la Ferté-Bernard, qui a nommé 5 électeurs, et qui était composée de 903 membres.

On demande le renvoi de la dénonciation à une commission.

Dumolard pense que l'irrégularité de ces élections regarde le corps électoral, qui ne manquera pas d'en référer au Corps législatif.

Daunou dit que le conseil ne peut pas souffrir qu'une infraction à la constitution lui soit dénoncée sans prendre des mesures.

Le renvoi à une commission est ordonné.

Mathieu soumet à la discussion le projet qu'il a présenté il y a quelques jours, et tendant à ce que le conseil passât à l'ordre du jour sur la lettre de la haute-cour, relatif aux désordres causés par les accusés traduits devant ce tribunal, motivé sur ce que les lois existantes fournissent des moyens suffisans pour la répression de ces désordres.

Après quelques débats, cette proposition est adoptée.

Sur le rapport de Villers, le conseil adopte un projet de résolution qui rend les administrations départementales et municipales responsables du retard du recouvrement du droit de patente.

On passe aux projets de Chasset, concernant les transactions entre particuliers. Il développe les motifs qui ont engagé la commission à proposer d'investir les juges de paix de la connaissance des contestations qui surviendront à cet égard, sauf à recourir aux tribunaux lorsque la somme excédera celle au-delà de laquelle il est interdit aux juges de paix de prononcer. Il présente ensuite une série de questions à discuter pour établir de l'ordre dans les délibérations. La discussion est ajournée.

Des troubles ont eu lieu à Nevers pendant la tenue des assemblées primaires. Un membre, qui en fait part, demande que l'assemblée électorale ne se tienne pas dans cette commune. Cette proposition est la source de longs débats terminés par une résolution portant qu'il sera fait un message au Directoire, pour avoir des renseignemens à ce sujet.

Defermont monte à la tribune avec un cahier volumineux. Il s'agit d'impôts indirects à établir. Il combat les projets présentés par Villers, auxquels il veut qu'on substitue les octrois.

Le conseil des Anciens approuve la résolution qui rend aux héritiers des individus mis hors de la loi, à raison de la conspiration du 9 thermidor, leurs biens, dont la confiscation avait été maintenue par l'art. IV de la loi du 21 prairial an III.

L'ordre du jour, appellant la discussion sur le droit de passe, Dalphonse combat la résolution. Toujours de nouveaux impôts, et jamais une connaissance certaine de notre position ; jamais un plan général et fixe de finances... Celui qu'on vous propose d'établir est-il nécessaire ? Nous ne pouvons le juger ; mais il serait vexatoire, onéreux, contraire à nos principes, attentatoire à la liberté ; mais le produit en serait presqu'absorbé par les frais d'etablissement et de perception ; mais au grand détriment de l'agriculture et du commerce, on mettrait sur pied une armée financiere, dont la mission et l'emploi seraient de faire la guerre à des Français. Ainsi, à chaque pas une douane, un péage, des barrieres, sont-ce donc là les attributs de la liberté ! L'orateur s'effraie

des entraves sans cesse mises au commerce ; il s'effraie de cette multitude d'impôts indirects qu'il voit renaître. Pour subvenir au montant des dépenses ordinaires, il voudrait qu'on mît en ligne de compte les fermages des biens nationaux ; et une meilleure administration, une surveillance plus severe, la paix, la paix tant desirée, couvriront bientôt le vide que le déplacement du montant de ces fermages laisserait dans le chapitre des dépenses exttaordinaires.

Creuzé-Latouche observe d'abord que le préopinant n'a rien dit qu'on ne pût dire aussi de toutes les contributions ; mais il s'attache spécialement à réfuter le système de Dupont contre les impôts indirects : il en fait sentir l'exagération et l'injustice. Ne serait-ce pas ruiner les propriétaires, anéantir l'agriculture, le commerce même, que de faire peser tous les subsides sur les terres.

Goupil parle contre la résolution. De nouveaux impôts ne lui paraissent pas nécesaires. Une meilleure organisation des impôts existans, et la ferme répression des dilapidations et des abus. Voilà, selon lui, le moyen vrai de combler le déficit. Le droit de passe est d'ailleurs capable de soulever le peuple. Vernier répond aux objections faites contre cet impôt par ceux qui l'ont précédé, et il conclut pour son adoption. La discussion est fermée, et le conseil rejette la résolution.

La séance du 7 a été en grande partie remplie par la discussion sur la résolution relative au mode d'admission, avancement, solde, traitement et police du corps de la gendarmerie. Après que divers orateurs, et entr'autres Dumas pour la résolution, et Lacuée contre, ont été enteudus, elle a été approuvée.

Villers a reproduit, le 9, au conseil des Cinq-cents son projet sur les impôts indirects. Les art. suivans relatifs aux droits sur les tabacs venans de l'étranger, sont adoptés. 1°. L'art. 1er. de la loi du 5 septembre 1792, qui réduit les droits d'entrée sur les tabacs venant de l'étranger, est rapporté. 2°. Ces droits sont fixés à 18 liv. 18 sous par quintal. 3°. Les tabacs

apportés par bâtimens étrangers, paieront 25 livres.

On reprend la discussion sur les transactions. Cambacerès demande la priorité pour le projet concernant les obligations antérieures et postérieurs au cours forcé du papier-monnaie. Cette proposition est accueillie. Lemoyne demande ensuite qu'il soit fait une loi particuliere pour les pays réunis; adopté. La suite est ajournée au lendemain.

Diverses réclamations contre les opérations des assemblées primaires, parviennent au conseil. Dumolard pense qu'elles doivent être renvoyées aux assemblées électorales qui feront sans doute leur devoir; mais Daunou observe que s'agissant de violations évidentes de la constitution, il est essentiel que le Corps législatif s'en occupe, et il cite l'assemblée primaire de Blainville, département de la Manche, qui, d'après l'opinion souveraine, elle n'avait point de lois à recevoir, a formé son bureau par acclamation. Une commission est nommée.

Le tribunal de cassation expose, au conseil, dans un mémoire, que la puissance exécutive arrête l'exécution d'un jugement rendu le 2 de ce mois, concernant la compétence du tribunal militaire, séant à la ci-devant maison-commune de Paris, dans l'affaire de Lavilleurnois et consorts. Il observe qu'il a dû en connaître, et que par un second jugement du 8, il a déclaré persister dans le 1^er.; comme il n'a aucune autorité coercitive pour les faire exécuter, il a recours au Corps législatif, pour en obtenir l'exécution. Après une longue discussion, le conseil a passé à l'ordre du jour sur cette demande.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution relative aux pensions des officiers de la marine, dont le service a été partagé sur les bâtimens de la république et ceux du commerce. Il a approuvé celle sur les contributions de l'an V.

Sur le rapport de Mathieu, au nom d'une commission spéciale, le conseil des Cinq-cents prend, le 11, la résolution suivante: 1°. Tous juges, accusateurs nationaux ou publics, jurés ou suppléans, sont tenus de rester aux débats, à l'examen et à l'instruc-

tion de l'affaire qu'ils auront commencée avec lesdit. qualités, quelle que soit la durée de l instruction, et bien qu'ils aient été, pendant cet intervalle, nommés à d'autres fonctions publiques.

2°. Les directeurs et jurés d'accusation seront tenus de rester à leur poste jusqu'à ce qu'ils aient complettement rempli la tâche que la loi leur impose.

On reprend la discussion sur les transactions. Les questions sont ainsi posées:

1°. L'époque de la dépréciation du papier-monnaie sera-t-elle fixée au 1er. juillet 1790, ou au 1er. janvier 1791.

2°. Dira-t-on seulement que seront remboursables en numéraire, les obligations antérieures à la dépréciation, en laissant aux administrations municipales la faculté d'en déterminer l'époque, chacune dans son ressort?

Balland veut qu'il soit fait un tableau général et uniforme de dépréciation, excepté pour les départemens réunis, auxquels il ne serait applicable qu'à dater de l'époque où les assignats y furent introduits. Il demande que la premiere époque de dépréciation soit fixée au 1er. juillet 1791.

Réal combat cette proposition, il vote pour l'époque du 1er. juillet 1790.

Bergier vote pour celle du 1er. janvier 1791.

Desmolins se plaint de la tournure qu'a prise la discussion. Il y a huit mois, dit-il, que nous nous occupons des transactions, et nous en sommes encore au premier article de la loi future! Je demande que toutes les obligations contractées avant l'introduction du papier-monnaie dans chaque département, soient payées en numéraire, et sans aucune réduction.

Le conseil fixe l'époque de la dépréciation au 1er. janvier 1791. Il sera présenté une disposition particuliere pour les départemens réunis et les colonies.

Seront acquittées aussi en numéraire les obligations dont le titre produit n'aurait pas une date antérieure à celle du 1er. janvier 1791, dans les lieux

où elles auront été passées, pourvu qu'ils rappellent ou qu'il soit prouvé qu ils représentent un acte antérieur à ladite époque.

La preuve ci-dessus pourra être faite non-seulement par écrit, mais encore par les inductions de la correspondance des parties, par celles de leurs livres, journaux ou registres, par l interrogatoire sur faits et articles, par témoins, lorsqu'il y aura commencement de preuve par écrit, ou enfin par le serment.

Les obligations qui auront été consenties pendant la durée de la dépréciation du papier-monnaie, en grains, denrées, matieres d'or, d'argent, marchandises, ou en especes métalliques, auront leur exécution.

Richaud a fait adopter, le 12, son projet de résolution qui fixe le mode de reddition de compte des receveurs et autres comptables envers la République. Une partie de cette séance a été employée à entendre des réclamations contre les opérations de plusieurs assemblées primaires. Le conseil, persuadé que la plupart sont du ressort des assemblées électorales, a passé sur elles sagement à l'ordre du jour. Il s'est formé le 13 en comité général.

L'ordre du jour du 11 appelle, chez les Anciens, la discussion sur la résolution qui annulle les élections de Saint-Domingue, résolution dont la commission avait proposé l'adoption.

Rallier pense qu'elle doit être rejettée. Il ne croit pas qu'on doive, jusqu'à la paix, suspendre, pour les colonies, le droit d'être représentés.

Gouly : Depuis trop long-tems on ne cesse de tromper le Corps législatif sur les auteurs des maux et des désordres de nos colonies occidentales et de Saint-Domingue ; afin d'atténuer de grands crimes, on cherche à faire admettre parmi vous des membres du choix de la faction à laquelle on doit reprocher tous ces crimes.

On compte par ce moyen empêcher le Corps législatif et le gouvernement de ramener la paix et le bonheur dans cette colonie.

La constitution et les lois n'ont point été obser-

vées pour ces prétendues élections. La question est la même que pour la Guiane. Et de plus, il y a ici guerre civile.

Il n'y avait pas non plus de divisions du territoire à Saint-Domingue : il ne pouvait donc être tenu d'assemblées primaires. Que sont ces prétendues assemblées dans un pays soumis, dévoré par la guerre civile, dépouillé des vingt trois vingt cinquiemes de sa population vraiment française ? Quels sont les hommes qui ont composé ces prétendues assemblées à Saint-Domingue? Des individus qui n'avaient pas de propriétés avant la révolution, et qui ne paient aucune contribution depuis; des hommes auxquels l'autorité qui les convoque n'a pas même osé parler de ces conditions exigées par la constitution, dans la crainte de compromettre sa popularité et sa puissance. Je vote pour la résolution.

La résolution est approuvée à la presqu'unanimité.

Le conseil approuve, le même jour, la résolution relative au recouvrement du droit de patentes.

Lecouteux, organe d'une commission, propose le rejet de celle portant rétablissement de la loterie nationale. Selon lui, elle ne peut produire que du mal.

Dussault, auteur d'un ouvrage sur les loteries, appuie Lecouteux, et retrace tous les maux que les loteries ont versés sur la France.

La discussion est ajournée.

Le conseil a employé ses séances des 12 et 13 à discuter la résolution sur les créanciers des émigrés.

Lanjuinais l'a attaquée comme contraire aux principes de la jurisprudence, et tenant des lois révolutionnaires.

Bonnesœur la croit juste, et il craint que son rejet ne répande l'alarme parmi les acquéreurs de biens nationaux.

Crenieres dit qu'il est nécessaire que les copartageans des biens d'émigrés soient solidaires entre eux à l'égard des créanciers qui avaient une hypotheque sur ces biens ; mais qu'ils ne doivent pas l'être à l'égard de la République.

Picaut et Tronchet ayant parlé, le 13, contre la résolution, et personne ne se présentant pour la défendre, elle a été rejettée.

Le Directoire a annoncé, le 14, aux deux conseils les nouveaux succès de l'armée d'Italie. (*Voyez* Nouvelles officielles.)

Il paraît que le comité général s'est borné à entendre un rapport de la commission de surveillance de la trésorerie.

On a repris la discussion sur les transactions entre particuliers.

Bergier, Besard, Desmolieres ont combattu l'article portant que les consignations seront aux périls et risques du créancier, sans aucune répétition. La question a paru assez importante pour mériter un ajournement.

Le conseil des Anciens s'est occupé, le 14, de la résolution sur les salines.

Villetard fait, le 15, au conseil des Cinq-cents, un rapport sur les opérations de l'assemblée primaire de Saint-Claude. Aux termes de la loi, les assemblées primaires doivent se réunir dans le lieu qui est indiqué par l'administration centrale. Celle de St.-Claude s'étant réunie dans un autre lieu, est donc illégale. Le rapporteur propose en conséquence de déclarer nulles les opérations. Après d'assez longs débats, le projet a été adopté.

Le traité de paix avec le pape, ayant été envoyé au conseil, il s'en est occupé en comité secret, et l'a ensuite renvoyé à l'examen d'une commission.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution sur le rétablissement de la loterie nationale.

PARIS. *Nonidi* 19 *germinal, l'an* 5^e^. *de la République.*

On attend avec impatience l'ouverture des assemblées primaires. Chacun sent le degré d'importance et d'intérêt attaché à leurs opérations. Quoique la disposition actuelle des esprits ne soit point encore exempte de l'influence trop funeste des

souvenirs, des passions et de la haine des partis, il y a lieu d'espérer que les choix ne seront point contraires au besoin que tout le monde a de ne point prolonger la révolution, et de conserver la forme de gouvernement qui existe. Si, contre toute vraisemblance, une partie du nouveau tiers n'était point animée de ces sentimens, il y a tout lieu de croire que ce serait un motif de plus, pour réunir les deux autres tiers, et en faire les défenseurs les plus zélés de la constitution, car on peut être divisé d'opinions sur des objets législatifs et même sur les moyens d'exécuter les lois constitutionnelles, mais on ne le sera jamais sur la stabilité du gouvernement.

M. Swinburne qui était ici depuis plusieurs mois en qualité de commissaire du gouvernement britannique, pour l'échange des prisonniers, vient, dit-on, de recevoir un ordre du Directoire, pour s'éloigner de Paris, au moins de quinze lieues, jusqu'au 1^er^. prairial. On ajoute que le ministre de Portugal a reçu le même ordre.

Les bruits de paix se soutiennent toujours. Il faut avouer que les victoires soutenues de Buonaparte, qui n'est plus qu'à 50 lieues de Vienne, sont de puissans négociateurs. D'un autre côté, les armées du Rhin sont en plein mouvement. Déja la division du général Championnet a passé ce fleuve à Dusseldorf, et la nouvelle se répand depuis hier, que le général Hoche a également effectué ce passage à Neuwied, avec 80,000 hommes. Tout annonce que la campagne va s'ouvrir par de grandes opérations. Il paraît qu'on va faire le siége de la forteresse d'Ehreinbrestein, ainsi que de Mayence. Si une partie de l'armée marche en avant, on ne veut point courir le risque auquel l'armée fut exposée l'année derniere, en cas de retraite.

Le général Moreau est ici depuis quelques jours, pour concerter probablement avec le Directoire le plan de la nouvelle campagne. On croit qu'il ne tardera pas à repartir. Augereau est reparti depuis deux jours pour rejoindre Buonaparte; si celui-ci continue sa marche rapide et ses triomphes, on ne croit pas que le plus court chemin pour Augereau soit la route d'Italie.

Les négociations que l'on présumait s'être établies à Turin entre le comte Cherardini, au nom de l'empereur, et le général Clarke, envoyé de la République Française, ont

été interrompues par la mort du premier. Avant que ces négociations soient renouées, Buonaparte aura gagné encore quelques victoires ; et les conditions de la paix deviendront plus dures pour l'empereur.

Les partisans de la liberté de l'Italie ne présument pas que le gouvernement français restitue la Lombardie, et la livre au ressentiment de la maison d'Autriche.

L'instruction du procès de Babœuf et de ses coaccusés se fait toujours devant la haute-cour avec les lenteurs qui accompagnent les formes multipliées et indispensables de la justice. Les accusés ne se plaindront pas qu'on ne leur laisse pas tous les moyens de défense.

Les débats devant le conseil militaire séant à Paris sont terminés. Les défenseurs ont parlé ; et on croit que les juges prononceront aujourd hui.

Le ministre de l'intérieur a publié le tableau général et circonstancié de la balance de notre commerce, pendant l'an IV^e. Il en résulte que les importations des marchandises de toute espece, matieres d'or et d'argent, etc. se sont montées à 194,125,000 liv., et les exportations à 191,718,000 l. On peut juger par-là de l'état de prospérité auquel s'élevera notre commerce après la paix.

L'Institut national a tenu sa séance publique le 15 de ce mois. Nous rendrons compte des différentes lectures qui ont été faites.

La république des lettres vient de perdre deux hommes recommandables par leurs talens dans des genres différens. L'un est le cit. Deleyre, auteur d'une *analyse de Bacon*, d'une *vie de Thomas* et de plusieurs romances mises en musique par J. J. Rousseau, avec lequel il a été très-lié. L'autre est le cit. Lemonier, connu par une traduction très-estimée de *Térence*, et par un recueil de fables pleines de graces et de naïveté. Personne n'a encore oublié celle intitulée l'*Enfant bien corrigé*. Il est mort dans un âge très-avancé.

Armée d'Italie.

Quoique l'armée d'Italie n'ait presque jamais interrompu

le cours de ses infatigables travaux, son général en chef a cru devoir ouvrir la nouvelle campagne par une proclamation dans laquelle il retrace à ses invincibles compagnons d'armes, les hauts faits de gloire qui les ont illustrés. Cette proclamation mérite d'être connue.

Buonaparte aux soldats de l'armée d'Italie. — Au quartier-général de Bassano, le 20 ventôse, an V.

La prise de Mantoue vient de finir une campagne, qui vous a donné des titres éternels à la reconnaissance de la patrie.

Vous avez remporté la victoire dans quatorze batailles rangées et soixante-dix combats ; vous avez fait plus de cent mille prisonniers, pris à l'ennemi cinq cents pieces de canon de campagne, deux mille de gros calibre, quatre équipages de ponts.

Les contributions mises sur les pays que vous avez conquis, ont nourri, entretenu, soldé l'armée pendant toute la campagne ; vous avez en outre envoyé trente millions au ministre des finances pour le soulagement du trésor public.

Vous avez enrichi le Muséum de Paris de plus de trois cents objets, chef-d'œuvre de l'ancienne et de la nouvelle Italie, et qu'il a fallu trente siecles pour produire.

Vous avez conquis à la République les plus belles contrées de l'Europe ; les républiques lombarde et cispadane vous doivent leur liberté ; les couleurs françaises flottent pour la premiere fois sur les bords de l'Adriatique, en face et à vingt-quatre heures de navigation de l'ancienne Macédoine ; les rois de Sardaigne, de Naples, le Pape, le duc de Parme, se sont détachés de la coalition de nos ennemis, et ont brigué notre amitié ; vous avez chassé les Anglais de Livourne, de Gênes, de la Corse..... mais vous n'avez pas encore tout achevé ; une grande destinée vous est réservée ; c'est en vous que la patrie met ses plus cheres espérances, vous continuerez à en être dignes.

De tant d'ennemis qui se coaliserent pour étouffer la République à sa naissance, l'empereur seul reste devant nous ; se dégradant lui-même du rang d'une grande puissance, ce prince s'est mis à la solde des marchands de Londres ; il n'a plus de politique, de volonté, que celles de ces insulaires perfides qui, étrangers aux malheurs de la guerre, sourient avec plaisir aux maux du continent.

Le Directoire exécutif n'a rien épargné pour donner la paix à l'Europe ; la modération de ses propositions ne se ressentait pas de la force de ses armées ; il n'avait pas consulté votre courage, mais l'humanité et l'envie de vous faire rentrer dans vos familles ; il n'a pas été écouté à Vienne ; il n'est donc plus d'espérance pour la paix, qu'en allant la chercher dans le cœur des états héréditaires de la maison d'Autriche. Vous y trouverez un brave peuple, accablé par la guerre qu'il a eue contre les Turcs, et par la guerre actuelle. Les habitans de Vienne et des états de l'Autriche, gémissent sur l'aveuglement et l'arbitraire de leur gouvernement ; il n'en est pas un qui ne soit convaincu que l'or de l'Angleterre a corrompu les ministres de l'empereur. Vous respecterez leur religion et leurs mœurs, vous protégerez leurs propriétés ; c'est la liberté que vous apporterez à la brave nation hongroise.

La maison d'Autriche qui, depuis trois siecles, va perdant à chaque guerre une partie de sa puissance, qui mécontente ses peuples, en les dépouillant de leurs privileges, se trouvera réduite, à la fin de cette sixieme campagne (puisqu'elle nous contraint à la faire), à accepter la paix que nous lui accorderons, et descendra, dans la réalité, au rang des puissances secondaires, où elle s'est déja placée, en se mettant aux gages et à la disposition de l'Angleterre.

Signé, BUONAPARTE.

Le général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif.
— Au quartier-général de Gradisca, le 30 ventôse, an V.

Citoyens directeurs, je vous ai rendu compte du passage de la Piave, des combats de Longara, de Sacile et de la journée du Tagliamento.

Le 28, la division du général Bernadotte part à trois heures du matin, dépasse Palma-nova, et prend position sur le torrent de la Torre, où les hussards se rencontrent.

La division du général Serrurier prend position sur la droite ; celle du général Guieux sur la gauche. J'envoie le citoyen Lasalle, avec le 24^{e}. régiment de chasseurs, à Udine.

L'ennemi, à notre approche, évacue Palma-nova, où nous trouvons 30,000 rations de pain et 1000 quintaux de farine en magasin ; il y avait dix jours que le prince Charles s'était emparé de cette place, appartenant aux Vénitiens ; il voulait l'occuper, mais il n'avait pas eu le tems de s'y établir.

Le général Massena arrive à Saint-Daniel, à Osopo, à Gemona, et pousse son avant-garde dans les gorges.

Le 29, le général Bernadotte s'avance, et bloque Gradisca; le général Serrurier se porte vis-à-vis Saint-Piétro pour passer le Lisonzo. L'ennemi a plusieurs pieces de canon et quelques bataillons de l'autre côté, pour en défendre le passage.

J'ordonne différentes manœuvres qui épouvantent l'ennemi, et le passage s'exécute sans opposition. Je ne dois pas oublier le trait de courage du citoyen Androssy, chef de brigade d'artillerie, que je charge de reconnaître si la riviere est guéable; il se précipite lui-même dans l'eau, et la passe et la repasse à pied. Cet officier est d'ailleurs distingué par ses talens et ses connaissances étendues.

Passage du Lisonzo et prise de Gradisca.

Le général Serrurier se porte sur Gradisca en suivant les crêtes supérieures qui dominent cette ville.

Pour amuser pendant ce tems-là l'ennemi, et l'empêcher de s'appercevoir de sa manœuvre, le général Bernadotte fait attaquer, par des tirailleurs, les retranchemens ennemis; mais nos soldats, emportés par leur ardeur naturelle, s'avancent la bayonnette en avant jusques sous les murs de Gradisca. Ils y sont reçus par une forte fusillade et de la mitraille. Le général Bernadotte, obligé de les soutenir, fait avancer quatre pieces de canon pour enfoncer les portes; mais elles sont couvertes par une fléche bien retranchée.

Cependant le général Serrurier arrive snr les hauteurs qui maîtrisent Gradisca, rend toute retraite impossible à la garnison. L'ennemi n'a donc plus ni probabilité de se défendre, ni espoir de s'échapper. Le général Bernadotte lui fait la sommation, et il capitule.

Trois mille prisonniers, l'élite de l'armée du prince Charles, 10 pieces de canon, 8 drapeaux, sont le fruit de cette manœuvre. Nous avons en méme-tems passé le Lisonzo et pris Gradisca.

La division du général Bernadotte s'est conduite avec un courage qui nous est un garant de nos succès à venir. Le général Bernadotte, ses aides-de-camp, ses généraux, ont bravé tous les dangers. Je vous demande le grade de général de brigade pour l'adjudant-général Mireur.

Le général Bernadotte se loue beaucoup du général Murat,

commandant son avant-garde, du général Friand, de l'adjudant-général Mireur, du citoyen Campredon, commandant du génie, du citoyen Jaillat, commandant de l'artillerie, du citoyen Lahure, chef de la 15^e. demi-brigade d'infanterie légere, du citoyen Marin et des deux freres Couroux. Le citoyen Durac, mon aide-de-camp capitaine, s'est conduit avec la bravoure qui caractérise l'état-major de l'armée d'Italie.

Le citoyen Miquet, chef de la 88^e. demi-brigade, a été blessé.

Combat de Casasola.

La division du général Massena s'empare du fort de la Chiusa, rencontre l'ennemi qui veut lui disputer le passage du pont de Casasola. Ses tirailleurs font replier ceux de l'ennemi, et un instant après les grenadiers des 32^e. et 57^e. demi-brigades, en colonne serrée, forcent le pont, culbutent l'ennemi malgré ses retranchemens et ses chevaux de frise, le poursuivent jusqu'à la Pontiéba, et lui font 600 prisonniers, tous des régimens nouvellement venus du Rhin. Tous les magasins que l'ennemi avait de ce côté tombent en notre pouvoir.

Les chasseurs du 10^e. régiment, le sabre à la main, foncent dans les retranchemens ennemis, et acquierent un nouveau titre à l'estime de l'armée.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. — *Au quartier-général de Goritz, le 2 germinal an V.*

Citoyens directeurs, nous sommes entrés hier dans Goritz; l'armée ennemie a effectué sa retraite avec tant de précipitation, qu'elle a laissé dans nos mains quatre hôpitaux contenant 1500 malades, et tous les magasins de vivres et de munitions de guerre, dont je vous ferai passer l'état par le premier courier.

La division du général Bernadotte s'est rendue hier à Camiza; son avant-garde et l'arriere-garde ennemie se sont rencontrées à Caminia; le dix-neuvieme régiment de chasseurs a chargé l'ennemi avec une telle impétuosité, qu'il lui a fait cinquante hussards prisonniers, avec leurs chevaux. Le général Massena a poursuivi l'ennemi jusqu'à la Ponteba.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. — *Au quartier-général de Goritz, le 4 germinal an V.*

Citoyens directeurs, le général Guieux, avec sa division, se rendit, le 2, de Cividale à Caporetto ; il rencontra l'ennemi retranché à Pufero, l'attaqua, lui prit deux pieces de canon ; lui fit une centaine de prisonniers, et le poursuivit dans les gorges de Caporetto à la Chiuse autrichienne, en laissant le champ de bataille couvert d'Autrichiens.

Cependant le général Massena, avec sa division, est à Tarvis ; j'ai donc lieu d'espérer que les 2000 hommes que le général Guieux a poussés devant lui, tomberont dans les mains de la division Massena.

Le général de division Dugua est entré hier au soir dans Trieste.

Signé, BUONAPARTE.

Idem. — *Au quartier-général de Goritz, le 5 germinal, an V.*

Citoyens directeurs, je vous ai rendu compte, par mon dernier courier, qu'une colonne de l'armée du prince Charles était cernée entre la division du général Massena, qui était à Tarvis, et celle du général Guieux, qui, arrivé à Caporetto, la poussait devant lui dans les gorges.

Combat de Tarvis. Le général Massena, arrivé à Tarvis, fut attaqué par une division ennemie, partie de Clagenfurth, et qui venait au secours de la division qui était cernée. Après un combat extrêmement opiniâtre, il la mit en déroute, lui fit une grande quantité de prisonniers, parmi lesquels trois généraux. Les cuirassiers de l'empereur, arrivant du Rhin, ont extrêmement souffert.

Affaire de la Chiuse. — Prise de ce poste. Cependant le général Guieux poussa la colonne qu'il avait battue à Pufero, jusqu'à la Chiuse autrichienne, poste extrêmement retranché, mais qui fut enlevé de vive force, après un combat très-opiniâtre, où se sont paticulierement distingués les généraux Bon, Verdier, et la 4^e^. demi-brigade, ainsi que la 43^e^. Le général Kablés défendait lui-même la Chiuse avec 500 grenadiers ; par le droit de la guerre, les 500 hommes devaient être passés au fil de l'epée ; mais ce droit barbare a toujours été méconnu, et jamais pratiqué par l'armée française.

La colonne ennemie voyant la Chiuse prise, activa sa

marche, et tomba au milieu de la division du général Massena, qui, après un léger combat, la fit toute prisonniere : 30 pieces de canon, 400 chariots, portant les bagages de l'armée, 5000 hommes, 4 généraux, sont tombés en notre pouvoir.

Je m'empresse de vous donner part de cet événement, parce que, dans les circonstances actuelles, il est indispensable que vous soyez prévenus sans retard de tout. Je me réserve de vous rendre un compte plus détaillé de tous ces événemens, dès l'instant que j'aurai recueilli tous les rapports, et que les moment seront moins pressans.

La chaîne des Alpes qui sépare la France et la Suisse de l'Italie, sépare le Tyrol italien du Tyrol allemand, les Etats de Venise, des Etats de l'empereur, et la Carinthie du comté de Goritz et de Gradisca. La division Massena a traversé les Alpes-Italiques, et est venue occuper le débouché des Alpes-Noriques. Nos ennemis ont eu la maladresse d'engager tous leurs bagages et une partie de leur armée par les Alpes-Noriques, qui dès-lors se sont trouvés pris.

Le combat de Tarvis s'est donné au-dessus des nuages, sur une sommité qui domine l'Allemagne et la Dalmatie ; dans plusieurs endroits où notre ligne s'étendait, il y avait trois pieds de neige ; et la cavalerie chargeant sur la glace, a essuyé des accidens dont les résultats ont été extrêmement funestes à la cavalerie ennemie.

Signé, BUONAPARTE.

P. S. Le conseil militaire a rendu cette nuit son jugement dans l'affaire de Brottier, Dunan et Lavilleurnois. Il a déclaré qu'il y avait eu embauchage, et que, suivant la loi, la peine de ce délit était la mort ; mais aux termes d'un autre article, qui autorise les conseils militaires à commuer la peine, le conseil a condamné Brottier et Duverne de Presle, dit Dunan, à dix ans de détention, Poly à cinq ans, Lavilleurnois à un an. Les autres ont été acquittés.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur.*

N°. 21.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 GERMINAL, *l'an cinquieme de la République.*
(*Mercredi* 19 *Avril* 1797, vieux style.)

HISTOIRE.

Histoire de la Révolution de Pologne, en 1794, *par un témoin oculaire. A Paris, chez* MAGIMEL, *libraire pour l'art militaire, les sciences et les arts : quai des Augustins*, n°. 73. *An V de la République Française.* — 1797.

C'EST sans doute le plus intéressant de tous les spectacles que celui d'un peuple luttant pour son indépendance, et s'armant pour maintenir ou pour établir chez lui le régime de la liberté. Si ce peuple triomphe, tous les cœurs s'associent à sa victoire, qui est en effet celle des droits de tous; s'il succombe, tous lui donnent des regrets d'autant plus sinceres, que chaque succès de la tyrannie est un attentat menaçant contre la sûreté des autres peuples : et lors même que les efforts des libérateurs d'une nation ne paraissent pas dirigés d'après les regles de la prudence, leur chûte inspire encore un tendre intérêt, et leurs erreurs ne peuvent être considérées, que comme des excès de courage et de vertu. Tels sont à l'égard de braves Polonais insurgés en 1794, les sentimens de tout ce qui porte un cœur d'homme ; de tout ce qui partage les maux et les espérances du genre

humain. Il n'y a que l'instinct de la bassesse et l'abrutissement de l'esclavage qui puissent censurer avec rigueur ces tentatives, souvent mal combinées, du désespoir; qui sur-tout puissent venir insulter froidement à des malheurs, dont les ames lâches et corrompues sont toujours exemptes, malheurs exclusivement réservés pour ce que l'humanité possede de plus grand et de plus pur.

Nous partageons l'opinion de ceux qui pensent que la Pologne n'était pas encore mûre pour l'établissement des principes rigoureux et complets de la liberté. L'égalité des droits qui en est la bâse, ou le but principal, ne peut être réduite en acte que par l'influence directe ou indirecte de tous les habitans du territoire sur la nomination aux différentes magistratures. Or, pour que l'égalité soit réelle dans un pays, il faut du moins qu'une classe entiere ne soit pas exclue de la représentation : et comment était-il possible d'appeller tout-à-coup à voter, dans les assemblées primaires, les paysans polonais qui, dégradés par tant de siecles d'oppression, bien loin d'aspirer aux douceurs de l'indépendance, ne soupçonnent pas même encore celles de la propriété.

On conçoit que des ames sensibles, révoltées de l'insolence, de l'avarice et de l'iniquité cruelle des seigneurs polonais, aient conçu le projet d'arracher violemment le peuple à ce joug de fer. Nulle part la féodalité ne fut plus féroce; nulle part la servitude de la glebe n'outragea plus indignement l'humanité : mais lorsqu'on veut ramener au jour un homme plongé dès long-tems dans les ténebres d'un cachot, on y va par dégrés; on l'habitue progressivement aux

impressions de la lumiere et du grand air (cette comparaison doit paraître usée ; mais elle n'en est pas moins juste) : et d'ailleurs, le premier sentiment qu'il faut réveiller dans celui qu'on veut rendre libre, c'est sans doute le desir de la liberté.

En Pologne, les nobles forment l'État. Le paysan qui cultive les terres fertiles n'est rien. La bourgeoisie des villes existe à peine. Le commerce et l'industrie sont presque uniquement entre les mains des Juifs ou des étrangers, sur-tout des Allemands ; et la noblesse pauvre aime mieux le plus souvent languir dans une honteuse servitude auprès des magnats, que de chercher dans des entreprises utiles une fortune indépendante. Ce qu'il y avait à faire d'abord dans cet état de choses, était de changer doucement, et sans secousse, la situation des paysans (1). Il fallait faire sentir aux gentilshommes propriétaires que leur intérêt était d'accord avec les vœux de l'humanité ; que la plus mauvaise maniere d'exploiter leurs vastes terres, était de n'enchaîner au travail leurs malheureux cultivateurs, que par le fouet du gospodars ; que la production pouvait en être facilement décuplée, et dans quelques endroits centuplée, par le moyen des concessions avec redevance, et par l'augmentation rapide de population qui devait en résulter; et tout l'effort des véri-

---

(1) Il paraît, d'après une proclamation de Kosciuzko, que les paysans avaient commencé à devenir propriétaires, et les servitudes de corvée à devenir un peu moins rudes. Ce général voulut les adoucir encore par un acte de l'autorité dictatoriale que la nation lui avait confiée : mais ce fut en vain ; les nobles se refuserent à tout.

tables Polonais devrait avoir pour objet d'assurer le succès de cette grande opération : des lois sages pouvaient l'ordonner et la diriger : un gouvernement bien intentionné pouvait facilement en hâter les effets heureux.

Ce premier point emporté, tout devenait facile. L'influence douce des lumieres que l'accroissement de la richesse amene bientôt à sa suite ; l'influence accélératrice des progrès de la liberté dans les autres nations de l'Europe ; celle en un mot d'un siecle de raison, d'énergie et de véritable humanité ; tout promettait à la Pologne, pour un avenir assez prochain, une grande prospérité intérieure, et un rang honorable parmi les peuples libres.

La constitution décrétée en 1791, par la confédération de 1788, n'était pas sans doute au niveau des principes d'ordre social qui sont maintenant dans toutes les têtes pensantes : mais c'était vraisemblablement tout ce que les Polonais étaient en état de recevoir ; et l'on ne peut disconvenir qu'elle ne portât en elle-même de grands principes d'amélioration. Nous pensions donc alors que ce qu'avaient de mieux à faire les patriotes polonais, c'était de se rallier fortement autour d'elle ; de la défendre de toutes les atteintes ouvertes ou cachées que les puissances étrangeres et les misérables qu'elles tenaient à leur solde dans le pays, ne manqueraient pas de lui porter ; de la soutenir dans l'esprit du peuple, par tous les moyens d'influence que leur donnaient, ou leurs richesses, ou leurs lumieres et leur crédit personnel.

Cependant lorsque dans l'hiver de 1793 et 1794, et

tandis que la hache d'un gouvernement assassin était suspendue sur notre tête, nous reçûmes tout-à-coup la nouvelle de la magnanime détermination des Polonais ; lorsque nous apprîmes que pour arrêter les effets destructeurs de la confédération de Targowicz, à laquelle le faible Stanislas-Auguste avait ignominieusement accédé, les patriotes fugitifs venaient de se remontrer dans leur pays, d'y tenter une insurrection générale, et qu'ils avaient cru même pouvoir faire entrer dans leurs moyens, la levée en masse des paysans : un rayon d'espoir pour le succès de leur entreprise, vint luire à nos yeux ; nous pensâmes qu'il avait pu se faire depuis quatre-vingt-onze, d'importans changemens dans l'esprit public, dont les progrès devaient être singulierement hâtés par les horribles vexations des Russes : enfin, cette insurrection d'une nation populeuse, qui touchait par ses frontieres aux deux principales puissances de la coalition armée contre la République Française, nous fit espérer une forte diversion de ce côté, de laquelle le comité de salut public pouvait rendre facilement l'effet beaucoup plus efficace par des secours de différens genres ; et nous ne pouvions douter qu'il ne s'occupât sur-le-champ de faire passer de l'argent à Kosciuzko, et qu'il n'employât toute son influence pour déterminer les Turcs à prendre une part active à cette guerre, ou du moins à la favoriser. Il paraît que rien de tout cela ne fut fait. Des intrigans dirent au comité de salut public que la révolution polonaise était aristocratique ; et le comité de salut public le crut niaisement. Mais soit qu'il le crût, ou qu'il ne le crût pas, il n'en est pas moins éternellement cou-

pable d'avoir sur ce motif, privé la France de l'armée auxiliaire la plus utile, et d avoir remis à l'aise deux ennemis que cette armée ne laissait pas de fatiguer ou d'inquiéter. Enfin, on abandonna les insurgens à eux-mêmes; et la Pologne périt bientôt avec eux.

L'ouvrage que nous annonçons retrace les détails de cette catastrophe, d'une maniere qui porte tous les caracteres de l'exactitude et de la fidélité. Les événemens, les hommes, les lieux y sont peints avec ces traits circonstanciés, mais vifs et précis, qui mettent toujours le lecteur en scene. On voit les objets, on distingue les physionomies, on entend les discours, on suit les faits dans leur enchaînement. L'auteur se dit témoin oculaire; et l'on ne peut en douter : ses connaissances locales sont fort étendues, elles paraissent fort exactes. L'on voit aussi, l'on sent à chaque ligne qu'il a servi lui-même la cause des insurgens; à son ton, l'on peut juger qu'il l'a servie avec zele : il sert encore celle de la liberté, en rendant compte de leurs généreux efforts.

Le premier chapitre présente une idée sommaire de l'ancien gouvernement de Pologne. L'auteur fait voir qu'à des époques où la civilisation était encore bien peu avancée, la Pologne ne tenait pas seulement une grande place parmi les puissances de l'Europe, mais que les sciences et les arts naissans fleurissaient déja dans son sein. Tant que l'autorité du trône fut suffisante pour contenir la tyrannie des grands aristocrates, le pays fut riche, et l'État florisssant. Mais à mesure que les magnats se sont ressaisis de l'autorité, et que les rois n'ont pu donner au peuple qu'une protection tous les jours plus im-

puissante, l'agriculture et l'industrie sont tombées de plus en plus; l'injustice et la corruption ont fait de rapides progrès ; la corruption est devenue le seul ressort du gouvernement, et bientôt les factions étrangeres ont décidé de tout, même de la nomination des rois.

Suites fatales de cet état des affaires. La Pologne est partagée. Tableau du regne de Stanislas-Auguste, prince faible et irrésolu, que son caractere a poussé dans toutes les intrigues et rendu le jouet de tous les partis.

Dans le second chapitre, l'auteur montre comment, d'un côté, la guerre des Turcs, en attirant l'attention et les forces de la Russie loin de la Pologne, et de l'autre, la propagation des principes de liberté que la guerre d'Amérique avait répandus dans toutes les parties de l'Europe, rendent tout-à-coup l'espérance aux patriotes polonais. Ils osent concevoir l'idée de quelques réformes importantes ; ils osent tenter de se délivrer du joug oppresseur et corrupteur de la Russie. La diete de 1788 est convoquée. Pour ne pas être arrêtée dans sa marche par une seule voix vendue aux étrangers, elle se forme en confédération, présidée par le respectable Malackouski. Opérations de l'assemblée. Ignace Potocki et Hugues Kolontay s'y distinguent par leurs lumieres, leur éloquence et l'énergie de leurs principes. L'armée est augmentée; et enfin, après deux ans de lenteurs, une constitution, qui pouvait changer rapidement le sort de la Pologne, et s'améliorer elle-même avec le tems, est décrétée, par acclamation, le 3 mai 1791.

Aveugle confiance des patriotes dans Stanislas-

Auguste. Ce prince désorganise tout par ses mauvais choix, et par les menées sourdes de ses favoris. Efforts tardifs des patriotes pour mettre la Pologne en état de se défendre contre ses ennemis extérieurs et intérieurs.

Chap. III. La Russie déclare la guerre à la Pologne. L'assemblée de 1788 durait encore quand cet événement eut lieu. La déclaration de guerre fut reçue avec dignité. La contenance de la chambre, pendant la lecture de ce manifeste prolixe, fut calme et majestueuse. On s'apprête à défendre vigoureusement l'indépendance de la nation. Joseph Poniatowski, neveu du roi, est nommé général en chef. Il doit quelques succès aux talens et à l'activité de Kosciuzko qui commandait sous lui, mais qui était presque le seul général dans lequel les Polonais eussent confiance. Campagne de 1792; prétendue confédération de Targowicz. Les hostilités cessent. Le roi se réunit aux confédérés... Ses malheurs doivent inspirent des égards ; mais quelle conduite déplorable !....

En apprenant que le roi avait accédé aux volontés de Catherine, le peuple est dans la consternation ; l'armée est sur le point de se révolter : Joseph Poniatowski, lui-même, rougit du parti déshonorant que vient de prendre son oncle, il le désapprouve hautement. Malackouski tente vainement de ramener le roi à son devoir : il lui offre cent mille ducats pour se rendre à l'armée, qui pouvait encore offrir un rempart solide à la constitution. Le roi tergiverse, il élude. Les officiers les plus vertueux de l'armée donnent leurs démissions. Les patriotes émigrent.

Chap. IV. Cependant l'armée russe commet dans

toutes les provinces des brigandages inouis. Ses rapines, ses cruautés, ses excès de tout genre sont portés au dernier terme de la férocité délirante. Les patriotes deviennent sur-tout l'objet des insolences et des fureurs de cette soldatesque effrenée, dont Igielstram dirige ou protege les attentats.

Le peuple est au désespoir. Il se forme dans Varsovie une premiere association révolutionnaire, composée de jeunes gens pleins d'énergie et d'audace. L'armée, d'après la capitulation avec la Russie, devait être réduite ; et le mécontement des chefs et des soldats était général. L'association de Varsovie envoie des émissaires dans les diverses cantonnemens ; elle y jette des fermens d'insurrections. Kapustas, banquier de Varsovie, se charge de sonder l'esprit du peuple, et de diriger son mécontement vers un but utile. Mais il fallait un chef. On jette les yeux sur Kosciuzko. On lui écrit à Leipzig où il était réfugié. Kosciuzko voit toutes les difficultés de l'entreprise. Il la communique à Hugues Kolontay et à Ignace Potocki. Leur jugement est conforme au sien. Ils désesperent du succès. Cependant ces généraux polonais ne peuvent se refuser à leurs concitoyens qui les appellent. Portraits de Kosciuzko, de Kolontay et d'Ignace Potocki : Le premier, plein d'amenité, de flexibilité de caractere ; le second, plus sévere et plus ferme ; le dernier, orné des vertus civiles les plus précieuses ; tous les trois, doués des plus rares talens, et animés de tout l'enthousiasme de l'humanité.

Kosciuzko se rend secretement à Cracovie. Il y voit le chef de brigade Madalinski, celui de tous

les officiers de l'armée sur lequel on peut le plus compter.

Chap. V. Les Russes ont l'éveil de son voyage. Pour écarter les soupçons, il part pour l'Italie ; mais il est bientôt forcé de revenir, les révolutionnaires étant pressés d'éclater, malgré l'opinion de Kolontay qui jugeait que l'affaire n'était pas encore mûre.

Madalinski leve le premier l'étendard de l'insurrection. Kosciuzko fait insurger Cracovie. Il accepte le commandement en chef, ou plutôt la dictature, et prête serment à la nation. Bataille de Raslavicé, dans laquelle les Russes sont taillés en pieces. Zajonczeck s'y distingue, Zajonczeck, militaire plein de talent et de courage et patriote sûr que Kosciuzko avait envoyé, déguisé en paysan, à Varsovie, pour connaître au juste l'état des esprits et des choses.

Chap. VI. Insurrection de Varsovie. Défaite ou plutôt extermination de près de huit mille Russes, par les habitans de la ville, aidés du régiment des gardes, dont on avait gagné les soldats et quelques officiers, et du corps d'artillerie, dont le patriotisme éclairé a, dans toutes les occasions, été pur et inébranlable. Vilna suit l'exemple de Varsovie. Toutes les troupes polonaises se déclarent pour Kosciuzko. Trois régimens de ceux qui étaient entrés au service de la Russie, passent du côté des insurgens.

Chap. VII. Mais après ces succès éclatans, les difficultés se développent et se montrent dans toute leur étendue. Kosciuzko ne peut exécuter la levée en masse dans le canton de Cracovie, qu'en la réduisant au cinquieme, et moyennant des peines et des soins infinis. C'est en vain qu'il prend l'habit de

paysan ; il ne peut ranimer aucune étincelle dans ces cœurs éteints par l'oppression. Dans le palatinat de Sandomir, les difficultés sont plus grandes encore.

Les premiers actes de Kosciuzko sont datés de Palaniece. Création du conseil national établi à Varsovie ; Kolontay et Ignace Potocki le dirigent par leur grande influence. Jonction de Grochowski, combat de Szezekociny, prise de Cracovie par les Prussiens.

Chap. VIII. Les affaires des insurgens se gâtent de plus en plus. Combat de Chelm ; intrigues du roi à Varsovie. La lenteur des tribunaux à juger plusieurs des pensionnaires connus de la Russie, occasionne une émeute violente. Quatre de ces misérables sont pendus par le peuple. Le cinquieme est sauvé par le courage et l'ascendant de Zackrzewski, membre du conseil national, et patriote rempli de douceur et d'humanité. Affaire de Golkow.

Chap. IX. Siége de Varsovie. L'armée des insurgens campe sous les murs de la ville. Courage des habitans qui se mêlent aux troupes et combattent avec vigueur. Manœuvres des partisans du roi, qui cherche toujours à neutraliser les efforts des patriotes. Indulgence excessive de Kosciuzko. Il fait grace à l'évêque de Chelm. Opérations militaires en Lithuanie. Mniewski tente une insurrection dans la grande Pologne, province échue au roi de Prusse par le partage. Il débute avec quatre-vingt-neuf citoyens déterminés ; bientôt sa troupe grossit ; il s'empare d'un transport destiné aux approvisionnemens de l'armée prussienne qui faisait le siége de Varsovie. Après avoir battu avec neuf cents hommes un corps considérable de Prussiens à Nieszava, il reste

maître de la rive gauche de la Vistule, depuis Thorn jusqu'à Toki. Levée du siége de Varsovie. Défaite de Sierakowski. Bataille de Maniejowice, le 4 octobre. Les Polonais sont battus malgré les efforts les plus opiniâtres de Kosciuzko : il est blessé trois fois, et tombe sans connaissance sous le dernier coup qu'il reçoit. Il est fait prisonnier.

Chap. X. Tandis que les patriotes, plongés dans la consternation, cherchent à donner plus d'énergie au gouvernement central, et à ranimer le courage de l'armée, les intrigues des Russes et celles du roi font tous les jours de nouveaux progrès; et Swarow marche sur Varsovie à la tête d'une armée formidable. On prétend que dans ce moment de détresse Kolontay et Ignace Potocki se brouillerent ; mais leur mésintelligence était plutôt soupçonnée qu'apperçue. Wawrzecki est nommé général en chef sur la proposition de Kolontay ; il était en Lithuanie lors de sa nomination : neuf jours après, il arrive dans la capitale. Il refuse long-tems l'emploi dont on l'avait revêtu : mais pressé par les sollicitations touchantes des insurgens, il se soumet en victime que l'on mene à l'autel.

Son premier plan fut d'abandonner le fauxbourg de Prague. Mais quoique ce fût le seul moyen de se défendre avec quelque succès, la crainte du bombardement de la ville fit qu'on le rejetta. Ignace Potocki propose de faire sortir l'armée des retranchemens de Prague : Zarjonczek trouve de la vigueur dans cet avis ; mais des troupes découragées, et manquant de tout, étaient peu propres à l'exécuter. Il fut résolu qu'on défendrait les retranchemens.

Les Russes parurent devant Prague le 2 novembre; ils se mirent sur-le-champ à le foudroyer. Dans la nuit du 3 au 4, l'attaque commença; et après un combat assez court, dans lequel Wawrzecki, Zarjonczek, Jazinski et Grabouski déployerent le plus grand courage; où les deux derniers furent tués, et les deux premiers blessés grièvement, Swarow resta maître du fauxbourg. Les Russes en passerent tous les habitans au fil de l'épée : femmes, enfans, prêtres, vieillards, tout fut tué impitoyablement. Les soldats de Swarow, ivres d'eau-de-vie, n'en furent que plus barbares; ils massacrerent quinze mille de ces victimes innocentes.

Ignace Potocki, Thadée Motowski, Wawrzecki, Zakrzewski, Kapustas et Kilinski furent arrêtés par les Russes et conduits à Pétersbourg; Madalinski et plusieurs autres patriotes de la grande Pologne furent conduits dans les fortereses prussiennes; Kolontay et Zarjonczek, ainsi que le frere de ce dernier, membre du conseil national, eurent le même sort dans les états de la maison d'Autriche.

Ainsi se termina cette révolution, qui ne paraissait pas suffisamment préparée par l'état des choses et de l'opinion publique, qui d'ailleurs a été suivie de tant de désastres, mais dont cependant les chefs méritaient un meilleur sort, et seront honorés et plaints dans la postérité.

Le seul acteur de cette grande scene que nous ayons connu est le sénateur Motowski; jamais éloges ne furent mieux mérités que ceux que lui donne l'auteur de la relation. Nous ne serons pas également de son avis relativement à l'abbé Piatoli, secrétaire intime de Stanislas-Auguste, qu'il peint comme un

subalterne adroit. L'abbé Piatoli, distingué par la candeur de son caractere, l'est aussi, nous pouvons l'assurer sans le connaître personnellement, par l'élévation de son ame : c'est un homme plein de lumieres, et l'un des plus sinceres amis de la liberté : il suffit, pour le prouver, de sa longue et cruelle détention dans les prisons de l'Autriche.

Nous ne nous étendrons point sur le mérite de l'ouvrage que nous annonçons. Nous avons suivi notre méthode ordinaire, qui est d'indiquer la marche de l'ensemble, plutôt que de nous arrêter à louer ou blâmer quelques détails ; et nos lecteurs sont en état de juger quel genre d'impression ils doivent se promettre de sa lecture. Nous ajouterons qu'il est écrit d'une maniere simple, mais avec intérêt, avec énergie, et même avec assez d'élégance. Les scenes en sont rapides, et les tableaux paraissent d'une grande vérité.

Le corps de l'ouvrage est suivi de pieces authentiques, telles que les déclarations de la Prusse et de la Russie, l'acte d'insurrection, ceux du conseil national, les proclamations de Kosciuzko, etc. etc. Ces actes et ces proclamations sont des modeles de dignité, de simplicité, de véritable éloquence. Les déclarations des deux cours sont des modeles d'insolence et de mauvaise foi.

La partie typographique de l'ouvrage est correcte et soignée.

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE.

*Septieme Lettre sur l'*ORIGINE DES CULTES, *du citoyen* DUPUIS.

SUITE DES DIONYSIAQUES.

BACCHUS est à peine entré dans l'adolescence que Jupiter lui ordonne, par l'organe d'Iris *(Dionysiac. l. XIII)*, d'aller combattre les Indiens, d'exterminer une nation qu'on ne peut accoutumer au respect pour les Dieux, de tuer le prince Dériade *(rixe, querelle)*, leur roi, et de communiquer à tous les peuples ses orgies et les présens de la vigne. C'est à ce prix seul que les Heures, ou Saisons, lui ouvriront un jour les portes du ciel, dont l'entrée ne s'obtient que par quelque grand travail. Bacchus se dispose au départ. Cybele rassemble ses chœurs pour former l'armée du jeune Dieu, avec les Corybantes, les Curetes, Aristere, des héros de l'expédition des Argonautes, les Lybiens, les Africains, les Siciliens. Tout le cortége de Cybele se réunit à cette brillante troupe, les Génies, deux Cabires, les Dactyles, les Telchines, les Centaures, les douze fils de Pan, Maron, compagnon d'Osiris, Silene, les Satyres, les fils des Hyades, filles de Lamus, les nourrices de Bacchus, les Centaures composés du bœuf et du cheval, comme le Taschster des Perses, un autre espece de Centaures, nés des amours incestueux de Jupiter et de Vénus, les nymphes Oréades, et enfin les Bacchantes, dont plusieurs portent les noms des Hyades, telle que

Prothoë et celui du Harpé (épée courbée) de Persée. A la tête de cette nombreuse troupe se place Bacchus avec une armure et des vêtemens qui retracent le ciel et ses étoiles.

De l'équinoxe du printems Nonnus nous transporte au solstice d'été, ou au lieu le plus élevé de la course du Soleil et de Bacchus ; qui était alors occupé par le Lion, et annoncé par le lever héliaque du Cancer, *Astacus*. Cet Astacus est ici un fleuve près duquel campait Astraïs, général des Indiens. Conseillé par Junon, qui avait placé le Cancer aux cieux, il veut s'opposer au passage de Bacchus. Vingt-cinq chants renferment les détails des différens combats livrés dans cette guerre, jusqu'à la mort du farouche Dériade. Les huit chants qui les suivent, et qui terminent le poëme, comprennent les événemens qui ont accompagné le retour de Bacchus en Grece et en Thrace. Ce serait un travail fastidieux que de raconter, seulement par extrait, les fictions sans nombre que le poëte a tirées de son imagination féconde, et qui ont pour bâse les traditions mythologiques des pays que parcourt son héros, ou les êtres physiques et moraux qu'il préconise à chaque instant. Nous nous bornerons aux rapports qui se trouvent entre ces fictions et les apparences astronomiques, et les principales époques du mouvement annuel du Soleil.

Après avoir vaincu Astraïs, et changé en vin les eaux de l'*Astacus*, Bacchus rend mere de *Télété* [fin ou ferme] la jeune *Nicé* [victoire], et il bâtit en l'honneur de cette nymphe la ville de Nicée, ou de la Victoire. Elle demeurait sur un rocher escarpé,

et

et avait à ses pieds un lion redoutable qui baissait devant elle son horrible criniere. Ce triomphe est celui du Soleil arrivé au point le plus élevé, au lion solsticial, après avoir traversé le Cancer, *Astacus*. Aussi le poëte fait-il voyager Bacchus en Asie près du véritable fleuve Astacus, et le fait-il passer à Nicomédie en Nicée près du lac Ascanias. C'est ainsi que les poëtes allégoristes choisissaient toujours sur la terre, des lieux qui, par la ressemblance des noms, se prêtaient aux jeux de mots et aux allusions qu'ils imaginaient aux idées physiques, astronomiques, et même morales. Ce poëme en fournira cent exemples, de même que des allusions aux choses personnifiées; tel est ce bouvier Hymnus [le chant], amant de la jeune Nicé, rival de Bacchus, qui brûlait du desir de s'unir à la Victoire.

C'est à l'aide d'un chien que Bacchus découvre la princesse aux lions couchés. On reconnaît ici le chien céleste qui est placé sous le lion, et dont le lever héliaque annonce le passage du Soleil à ce signe solsticial. La princesse est Andromede, paranatellon du lion, ou la couronne, qui descend dans les flots au lever de Sirius. Plutarque donne les noms (de *Iside*) de *Victoire* et de *Télété* à Nephté dont jouit Bacchus ou Osiris, et dont ils laisserent la couronne sur le bord de la mer.

Bacchus poursuit sa marche triomphale ; il reçoit l'hospitalité de la part d'un simple berger nommé Brongus (gosier), et il lui donne à goûter sa nouvelle liqueur. Brongus la trouve fort bonne. Le beau-pere du belliqueux Dériade, Oronte [fleuve de Syrie], chef des Indiens, ayant voulu s'opposer au passage

de Bacchus, est vaincu, se tue, et tombe dans le fleuve, auquel il donne son nom. Son vainqueur est bien accueilli en Assyrie par le roi de ces contrées, Staphylus [raisin], son épouse Méthê [ivresse], son fils Botrys [grappe], et leur vieux serviteur Pithos [tonneau].

Cependant Staphylus meurt, et Bacchus console sa mere Méthê, en lui promettant de les associer à ses fêtes avec leur serviteur, et il métamorphose sur-le-champ Staphylus et Botrys en grappe et en grain de raisin. Le Dieu dirige ensuite sa marche par Tyr et Biblos, le long du fleuve Adonis, près du Liban, et il arrive vers les côteaux de Nise en Arabie Là régnait un fils de Dryas [chêne], petit fils de Mars, le féroce Lycurgue. Bacchus, trompé par Mercure dont avait revêtu la forme, Iris, messagere de la jalouse Junon, arrive sans crainte et sans armes chez ce roi. Mais ce barbare rit de son cortége, s'arme de l'aiguillon du Bouvier, poursuit les Hyades, nourrices de Bacchus, et menace le Dieu lui-même. Celui-ci prend la fuite, se précipite dans la mer où il est reçu par Thétis et consolé par Nerée.

Nous voici arrivés à l'automne, et à son équinoxe, après les vendanges que désignent avec précision Staphylus, Botrys, Méthê et Pithos. Nous savons déja qu'Osiris est le même que Bacchus, et qu'Osiris fut jetté à la mer par Typhon, comme lui par Lycurgue. A quelle époque la mythologie égyptienne, base de la mythologie grecque, place t-elle cet événement? Au tems où le Soleil parcourt le scorpion, domicile de Mars, qui était alors le signe équinoxial d'automne, et, par une suite nécessaire, au lever

héliaque du loup et de l'aiguillon du centaure. Lycurgue [formé de *lycos*, loup] armé d un aiguillon fait périr Bacchus. Le lever du matin du loup et du scorpion fait descendre au sein des eaux le taureau céleste, qui fournit à Bacchus ses attributs, qui renferme sa mere Thyoné et les Hyades ses nourrices, dont une porte le nom d'Ambroisie. L'identité des fables égyptienne et grecque est ici pleinement démontrée.

Cependant les Néréides, Mélicerte et Ino s'empressent de fêter Bacchus, pendant que les Satyres le pleurent et le cherchent sur la terre. De même en Égypte, à l'équinoxe d'automne, les Satyres et les Pans chercherent Osiris, après que Typhon l'eut jetté dans la mer ; c'était alors aussi, selon Plutarque *(de Iside)*, que les Égyptiens le pleuraient pendant trois jours, et que l'on descendait à la mer, pour y former une image de la lune ; ensuite on disait qu'Osiris était retrouvé.

Enfin, Scelmus [le *sec*], revêtu d'une peau de bouc, et portant des cornes uniformes, vient annoncer aux compagnons de Bacchus que leur chef va leur être rendu. Celui-ci de retour envoie un hérault pacifique à Dériade ; mais le prince *querelleur* refuse la paix, les présens et la liqueur de Bacchus. L'eau et la terre sont ses seules divinités, et il ne veut d'autre boisson que les eaux du fleuve Hydalpe sur les bords duquel il regne. Il l'invite à tourner ses pas vers la Bactriane pour y trouver le dieu Mitra, et en Perse l'Assyrien Phaëton. A cette réponse, Bacchus pousse son char vers les contrées de l'Orient. Alors le taureau de Bacchus qui avait

disparu au couchant, reparaît tous les soirs au bord oriental.

Bacchus met en fuite l'armée de Dériade, et n'épargne que le seul Thureus *(bouclier)* pour le rendre témoin de sa victoire. Il brûle l'Hydaspe soulevé par les conseils de Junon. Jupiter calme à la fois et l'Océan irrité des malheurs de l'Hydaspe, et Bacchus qui se laisse fléchir. Bientôt *le vent d'hiver et l'ourse ramenent les pluies qui rendent à l'hiver ses eaux.* Thureus annonce à Dériade la défaite de ses troupes, et le changement des eaux de l'Hydaspe en vin. Grande affliction dans le camp de ce roi ; mais une grande joie regne dans celui des vainqueurs. Ceux-ci, au milieu des plaisirs de la table chantent les anciennes cosmogonies, la guerre des Géans, l'emprisonnement de Saturne qui dans les gouffres du Tartare emploie vainement les armes de l'hiver pour se défendre. Ici finit le XXIV^e^. chant, ou la premiere moitié des *Dionysiaques.*

Nonnus commence la seconde moitié de son Poëme par une nouvelle invocation à la Muse, pour l'inviter à chanter les sept dernieres années de la guerre de l'Inde. Il place cette expédition infiniment au-dessus de la guerre de Troye ; il dit à Homere qu'il aurait dû laisser à d'autres poëtes l'éloge d'Achille, et que les exploits de Bacchus surpassent ceux de Persée, d'Hercule, dont il raconte les travaux, et de tous les héros de l'*Iliade.*

Les habitans des rives du Gange tremblent d'effroi à l'approche du Dieu à qui Cybele fait remettre par Atys une armure fabriquée par Vulcain. Ici est une description du bouclier, qui rappelle celle du

bouclier d'Achille ; mais celle-ci est toute céleste. On avait représenté au milieu la terre et la mer, autour desquelles on voyait le ciel et la sphere des étoiles, le soleil, la lune, les planetes, les zônes et les différens groupes des constellations, telles que les deux ourses et les dragons du pole, etc. Pendant que le cortége de Bacchus admire cette armure, Minerve prend la figure d'Oronte, gendre de Dériade, mort percé par le thyrse de Bacchus ; elle va trouver Dériade pendant son sommeil, et l'exciter au combat. Ce prince range son armée en bataille, et le XXVI^e^. chant est employé presqu'entierement à peindre le rassemblement des différens peuples de l'Inde sous les ordres de Dériade. Ce chant renferme des détails curieux sur les mœurs, les usages et l'histoire naturelle de ces vastes contrées.

Les deux armées sont en présence, et les immortels se partagent entre les deux chefs : Apollon, Vulcain, Minerve secondent les vœux de Jupiter pour Bacchus ; mais l'implacable Junon, Mars pere de Lycurgue, l'Hydaspe aïeul de Dériade, et la jalouse Cérès protegent les Indiens. Dès le commencement du combat Dériade est blessé ; un guerrier, pareil à Cynégyre d'Athenes, perd successivement les bras, et combat encore. Les troupes de Dériade se rompent ; mais Junon ranime le courage de ce prince. Alors Morrheus rompt la ligne des Satyres, Melanéus blesse Hymenée, jeune favori de Bacchus. Calycê [la coupe] combat aux côtés du Dieu. Un des Satyres tue le fameux Tectaphus, que sa fille avait nourri de son lait dans sa prison (*lib.* XXX :

vers. 127—135). Ici le poëte décrit la douleur de Méroë, cette fille vertueuse.

Bacchus est un moment effrayé à la vue du redoutable Dériade, il fuit; mais Minerve lui reproche sa pusillanimité, et le ramene au combat. Alors Junon descend aux enfers, invoque le secours de Proserpine pour soulever les Furies contre Bacchus. Mégère est chargée de remplir ses vues perfides, et elle se change en hibou jusqu'à ce que Junon ait endormi Jupiter. Cette déesse emprunte, comme dans l'*Iliade*, le céste de Vénus, plaît à Jupiter, lui accorde les plus tendres faveurs, et le voit s'endormir dans ses bas. Mégère se métamorphose en lion, court, s'élance sur Bacchus, et lui inspire sa rage. Les effets en sont terribles; amis et ennemis de Bacchus tous fuient, et se cachent dans les forêts et les cavernes. Mars, sous la figure de Morrhéus, le redoutable général de Dériade, fait un grand carnage des suivans de Bacchus.

Cependant Charis [la grace], fille de Bacchus et de Vénus, gémit de la fureur de son pere, court implorer le secours de Vénus. Celle-ci s'attendrit, et envoie Aglaë chercher Cupidon qui jouait alors avec son jeune ami Hyménée, et sous la direction de Ganymède. Vénus l'intéresse à Bacchus. Celui-ci lance un trait brûlant à Morrhéus, et le rend amoureux de la belle Calchomédie, cette vierge sage qui se trouvait dans l'armée des Bacchantes. Morrhéus passe la nuit à soupirer, et le poëte trace le tableau du ciel à cette époque. On voit briller le Taureau d'Europe, Calisto changée en ourse, Myrtile, ou le cocher céleste, et près de Cassiopée l'Aigle d'Ægine.

Calchomédie veut se jetter dans la mer pour échapper aux poursuites amoureuses du noir indien; mais Thétis l'en empêche, et lui rappelle qu'elle a pour se défendre le *serpent* de sa coëffure, serpent que Bacchus placera dans le ciel comme un témoin de sa vertu, près de la couronne d'Ariadne et près d'Ophiucus.

Le poëte fait connaître ici Morrhéus, ce terrible géant indien. Il était de la race de Typhon; on l'appellait en Cilicie, Sandès, ou l'Hercule-indien, nom de l'Hercule-céleste, voisin de la couronne. Ce chef redoutable combat et défait les Bacchantes. Mais Jupiter sort enfin de son sommeil trompeur, voit le désordre de l'armée de Bacchus, en fait de vifs reproches à Junon, et l'oblige de donner de son lait à ce Dieu pour rétablir sa raison. Il lui promet de consacrer un monument éternel de cette complaisance, en formant de ce même lait la voie Lactée. Junon obéit malgré elle; Bacchus guérit et reparaît à la tête de son armée qu'il conduit à de nouveaux combats.

Les Dieux se partagent encore entre les combattans. Bacchus se mesure avec Dériade; il prend, comme Protée, différentes formes pour le combattre; il est blessé sous la forme de Panthere. Il se métamorphose en feu, en eau, en arbre, en plante, en lion, etc. Dériade ne l'abandonne point; mais une vigne s'éleve de terre, entrelace les roues du char de ce prince, et l'entortille lui-même. Il a recours alors à la clémence de Bacchus, qui lui pardonne. Le farouche indien conserve son ressentiment contre Bacchus, et il emploie à exciter ses troupes la trêve

de trois mois, qui doit servir à enterrer les morts.

La trêve est expirée, et la septieme année de la guerre commence. Bacchus se rappelle un ancien oracle qui ne lui promettait la victoire sur les Indiens qu'au moment où il les combattrait avec des vaisseaux. Il en fait construire par les Radhamanes. Cependant un prodige s'offre aux yeux de Bacchus : un aigle traverse les airs, portant dans ses serres un serpent qu'il laisse tomber dans l'Hydaspe. Une éclipse totale de soleil avait précédé ce prodige. Bacchus en est étonné, mais Mercure le rassure, lui explique la cause de ces phénomenes. Il compare Bacchus au *Soleil*, et l'*Indien* noir, son ennemi, aux *Ténebres*. Il fera fuir loin de ses yeux la noire obscurité du Tartare *(lib. XXXVIII, v.* 88*)*. Jamais, ajoute Mercure, un tel phénomene ne s'est fait voir depuis la chûte de Phaéton dans l'Éridan. Ici Mercure, sur la demande de Bacchus, raconte cet événement dans les plus grands détails : ce qui fournit au poëte une nouvelle occasion d'étaler ses connaissances astronomiques, et de tracer un traité presqu'entier de la sphere. Phaéton est dans la constellation du cocher céleste, et l'Éridan devient le fleuve d'Orion.

La flotte de Bacchus se présente au combat sous la conduite de Lycus [soleil]. Elle enveloppe les navires des Indiens. Æacus adresse une priere à Jupiter pluvieux ; Érecthée, à Borée pere des vents de l'ourse. Les Dieux marins s'intéressent à Bacchus, qui blesse Morrhéus. Mais celui-ci est guéri par les Brachmanes qui, dans la pratique de la médecine, emploient les formules magiques. Enfin, Jupiter fait pencher la balance en faveur de Bacchus, et lui ac-

corde la victoire. Les vents se déchaînent, soulevent les flots contre les navires des Indiens auxquels Eurymédon, chef des Gabires, met le feu. Dériade désespéré se précipite sur Bacchus qui le met en fuite, et le tue. Le corps de Dériade est précipité dans l'Hydaspe, comme celui d'Oronte, son beau-pere, était tombé dans le fleuve de ce nom. Les Bacchantes applaudissent à la victoire de leur chef, tandis que les Dieux, témoins de cette défaite qui termine la guerre contre les Indiens, retournent aux cieux avec Jupiter.

Ici finit le récit de la guerre des Indiens, ou des peuples noirs, commandés par Dériade, dont la mort termine la grande entreprise de Bacchus, celle qui fait le principal objet de son voyage et le sujet du poëme des *Dionysiaques*. — Le principe de résistance que la nature oppose au bon principe, ou à Bacchus petit-fils de l'Harmonie, étant détruit, le reste du Poëme ne doit plus offrir que le retour de Bacchus, au point d'où il était parti pour commencer son expédition, c'est-à-dire au taureau équinoxial du printems, où il arrivera, après avoir détruit Penthée [le deuil, ou la tristesse], ennemi naturel du Dieu de la joie.

La suite au numéro prochain.

SCIENCES ET ARTS.

Notice des Mémoires de physique, présentés à la Classe des Sciences physiques et mathématiques, par ses Membres ou Associés, depuis le 15 nivôse an V jusqu'au 15 germinal.

Par LACÉPÈDE, l'un des Secrétaires.

DEUX de ces mémoires vont être lus dans cette séance. Dans l'un, le cit. Cuvier a traité des diverses especes de rhinocéros; et dans l'autre, les cit. Fourcroy et Vauquelin, comparant les résultats de plusieurs expériences chymiques, se sont élevés à des vues physiologiques très-étendues. Mais indépendamment de ce dernier travail, les cit. Fourcroy et Vauquelin ont continué de communiquer à la classe, les fruits de leurs recherches sur les propriétés de l'acide sulfureux, et sur ses combinaisons avec différentes bâses.

Le cit. Baumé, associé, a entretenu ses confreres de ses idées sur les deux fameuses expériences de la décomposition et de la recomposition de l'eau; et appliquant dans un second mémoire, les ressources de l'analyse chymique, à des objets bien dignes de l'attention du philosophe, à la recherche des moyens de remplacer à des époques de disette, et d'augmenter dans des tems d'abondance, la nourriture la plus nécessaire à l'homme, il a rapporté divers essais faits sur la qualité nutritive du gland du chêne, et il a montré comment on pouvait obtenir du marron-

d'inde, non-seulement un amidon susceptible de devenir une bonne poudre à poudrer, mais encore une farine propre à former un pain agréable et salubre.

Pendant que le cit. Baumé exposait l'utilité des végétaux que nous connaissons, le cit. Ventenat en accroissait le nombre. Il établissait les véritables limites d'un genre de champignons, remarquable par sa forme, et connu sous le nom de *phallus*. Il en décrivait, en comparait, en classait les différentes especes : il y en attachait de nouvelles, soit indigenes, soit étrangeres, et complettait, relativement à ces plantes, le travail des botanistes qui l'avaient précédé.

Un des principaux objets de cette recherche avait été une très-belle plante apportée de la Guiane hollandaise. Auprès de ce pays et dans le même continent de l'Amérique méridionale, croissent depuis quelques années, et sur le sol de la Guiane française, des végétaux bien plus précieux. Là fleurissent ces épiceries arrachées à l'Archipel oriental des Moluques, par la constance éclairée de Poivre, naturalisées dans l'Isle-de-France, par l'industrie assidue de Céré, transportées en différens tems, et avec des succès divers dans plusieurs Antilles, et sur-tout dans la colonie de Cayenne, où chaque année les accoutumant au climat, accroissant leur force, et multipliant leur nombre et leurs produits, a assuré par les soins du cit. Martin, de nouvelles richesses au commerce de la nation française. Le cit. Richard a lu l'histoire des premieres introductions de ces épiceries et d'autres végétaux de l'Orient, dans nos

colonies occidentales, et particulierement dans celle de Cayenne qu'il a habitée pendant long-tems, et qui, après lui avoir fourni d'abondantes moissons de productions naturelles, en a reçu à son tour, des instructions pour la conservation et la propagation des végétaux utiles qu'on cherchait à y multiplier.

Le même jour où le cit. Richard a achevé de parler à la classe, des moyens d'améliorer les récoltes coloniales, elle s'est occupée du travail du cit. Daubenton, sur ceux d'augmenter les produits de nos récoltes européennes; et elle a entendu la lecture d'un mémoire de ce dernier, sur deux points qui méritent toute l'attention des agriculteurs, le parcage des moutons, et la suppression des jacheres.

Le cit. Tenon a fait de nouvelles applications de la méthode qu'il préfere pour l'étude de l'anatomie de l'homme et de celle des animaux, et qui consiste à examiner les différentes parties des êtres vivans aux diverses époques de leur accroissement et de leur décroissance. Pour montrer comment elle peut conduire à des effets nouveaux, même dans les objets les plus observés jusqu'à présent, et en apparence les mieux connus, il s'est occupé du cheval, et particulierement du nombre, de la forme, du développement successif de ses dents à différens âges, et il a déduit plusieurs vérités physiologiques, de l'examen qu'il en a fait.

L'art de guérir a été aussi l'objet des recherches des membres de la classe.

Le cit. Desessarts continuant l'histoire de la petite vérole, et des diverses précautions qu'elle exige, suivant ses différentes complications, a dirigé parti-

culierement son travail vers l'emploi des remedes connus sous le nom de préparations mercurielles, dans le traitement de cette maladie.

Le cit. Portal a présenté à la classe un grand ouvrage qu'il vient de publier sur le rachitisme, cette maladie funeste dont les causes, souvent voilées, frappent tant de victimes, et moissonnent un nombre si effrayant de jeunes enfans de l'un et de l'autre sexe. Réunissant sur son objet, et les lumieres qu'il a dues à de longs travaux anatomiques, et celles que lui a données l'observation attentive d'un très-grand nombre de malades confiés à ses soins, examinant successivement toutes les parties de cet objet doublement éclairé, et employant ainsi dans sa recherche analytique qui conduit si souvent à la vérité, il décrit d'abord les différentes especes de rachitisme, il en rapporte les symptômes, les effets, le traitement, et termine ces considérations de détail, par des vues générales sur l'ensemble de son sujet.

Le cit. Van-Mons, associé, a aussi adressé à ses confreres une dissertation sur la préparation du muriate de baryte, et sur l'usage de ce sel dans diverses maladies.

Mais la séance qui nous rassemble, est l'anniversaire du jour mémorable pour nous, où nous avons été réunis pour la premiere fois, sous les yeux de ceux qui s'intéressent au progrès des connaissances humaines. Au commencement de la carriere que les lois constitutionnelles venaient de nous tracer, nous n'avons pu, en quelque sorte, qu'annoncer des projets ; aujourd'hui nous pouvons entretenir le public des efforts faits pour les réaliser.

Présentons donc, sous un seul point de vue, le cercle entier de l'année littéraire qui vient de s'écouler, et jettons un coup-d'œil rapide sur ses principales parties.

Dans la derniere séance publique, nous avons indiqué les différentes contrées du globe déja parcourues pour l'accroissement des lumieres, par les membres de l'Institut national; nommons aujourd'hui les portions du domaine des sciences mathématiques et physiques, qu'ils viennent de cultiver.

Reconnaître de plus près l'essence de plusieurs agens chymiques; examiner en particulier les combinaisons de l'acide sulfureux; montrer l'action du gaz azote sur le phosphore et la qualité eudiométrique de cette derniere substance; exposer les propriétés des phosphates et celles de l'hydrogene sulfuré; produire par le choc ou par la pression, une violente détonation du muriate suroxigéné de potasse; remplacer le savon ordinaire par un savon de laine; assigner les différences des deux especes de Verdet; s'assurer de l'existence de deux nouvelles terres simples; dévoiler la structure et l'électricité des zéolithes; soumettre à de nouvelles épreuves, le diamant, le sable magnétique, et le platine: diviser le regne végétal en deux grandes classes, et trouver les différences de leur organisation; décrire des especes de plantes, encore inconnues; faire l'histoire de la culture des épiceries; rapporter un effet remarquable du froid sur les arbres; analyser les sucs des végétaux; offrir des vues sur leur nutrition; apprendre à faire servir à la fabrication du pain, un fruit presque sauvage; donner aux arts un procédé facile de dissoudre la

gomme élastique ; avertir les habitans des campagnes, et des effets des divers engrais et des suites malheureuses des défrichemens mal dirigés, et des moyens de préserver les prairies des accidens qui les menacent ; commencer une sorte de mappemonde rurale, et communiquer de nouvelles idées sur l'enseignement de l'agriculture : éclairer les naturalistes sur la théorie des méthodes qui leur sont nécessaires ; offrir les élémens de l'histoire des animaux ; tracer la route de la circulation dans leurs diverses classes; considérer les dimensions de l'homme à différentes époques de sa vie ; compter et décrire une partie de ses muscles ; reconnaître les mouvemens de sa moelle épiniere ; parvenir à guérir par des agens plus doux ou plus surs, les maux auxquels son enfance est exposée, et déterminer les caracteres, le traitement, ou de nouvelles variétés de maladies plus dangereuses, ou regardées jusqu'à présent comme incurables ; embrasser dans d'autres grands ouvrages la totalité des opérations chirurgicales et les perfectionner ; dénombrer les especes d'éléphant et de rhinocéros ; placer sur l'échelle des êtres un énorme quadrupede, dont la dépouille a été récemment découverte ; faire connaître la structure de l'organe de l'ouie dans les cétacées ; propager pour ainsi dire, par des préparations en cire, la courte durée des objets périssables et cependant dignes d'être étudiés ; améliorer les races de plusieurs animaux domestiques ; éveiller l'attention sur les maladies épizootiques les plus communes ou les plus funestes : évaluer la surface et la population du territoire français ; mesurer un arc étendu de la méridienne ;

donner au commerce une grande expérience sur la navigation de la Seine ; annoncer des secours au malheur, en démontrant les produits d'une caisse de prêts ; exposer les principes et les applications du calcul différentiel et du calcul intégral ; imaginer un nouvel instrument pour peser les liquides ; inventer des machines utiles ; rendre plus parfaites celles que le feu ou l'eau mettent en mouvement ; ajouter aux terribles effets de l'artillerie ; examiner des météores plus terribles encore ; observer plusieurs phénomenes astronomiques ; marquer les diverses positions de Vénus, de Mars et de l'anneau de Saturne ; déterminer l'orbite de Mercure ; promulger les lois du mouvement des corps célestes autour de leurs centres de gravité ; et montrer enfin dans toute son immensité, l'ensemble du systême du monde : tels sont les résultats des travaux que l'Institut national a déja consacrés à l'avancement des sciences physiques et mathématiques.

C'est ainsi qu'il a continué le vaste monument commencé par la célebre académie qu'il a en quelque sorte remplacée, dont il a hérité du zele, et dont il a reçu un très-grand nombre de membres dans son sein. Ah ! pourquoi leurs illustres confreres, pourquoi ces glorieuses victimes d'une affreuse tyrannie, nous ont-ils été, pour ainsi dire, enlevés d'avance par des forfaits horribles ? La mémoire sacrée de ces héros de la science et de la vertu, a déja recueilli plusieurs fois parmi nous, des témoignages solemnels de douleur, d'admiration, et de regrets : deux seulement n'ont encore reçu dans cette enceinte, que les hommages secrets de souvenirs reconnaissans, et de

cœurs

cœurs attendris. Vertueux la Rochefoucault, integre Saron, qu'il soit permis à celui qui s'honorait de votre amitié, et qui jouit encore aujourd'hui de l'avantage d'être auprès de ses concitoyens, l'organe de ceux dont vous avez partagé les travaux, qu'il lui soit permis, dis-je, au milieu de la pompe littéraire qui l'environne, et au nom de tous ceux qui chérissent la probité sans tache, la bienfaisance sans ostentation, et le savoir sans orgueil, d'exprimer les sentimens tendres et religieux dont le tribut vous sera décerné à jamais, et de mêler quelques fleurs au chêne qui décore vos urnes funéraires !

MÉLANGES.

L'ÉVOCATION D'ODIN,

Ode traduit de l'ancien danois du Skalde HERVARER.

CETTE Ode très-ancienne se trouve conservée dans une *Chronique islandaise* qui contient les ouvrages du Skalde Hervarer [Hervara-Saga], et dans l'ouvrage de Th. Bartholin, intitulé : *De causis contemptæ mortis*, etc. Elle est en vers de sept syllabes, et en strophes inégales. Le sujet de cette piece est assez obscur, et tient [comme presque tous les poëmes des Skaldes] à quelque fable de la mythologie celtique. Il y est parlé des événemens principaux de l'*Edda*; on y voit Odin descendre aux enfers pour évoquer l'ombre d'une prophétesse; elle se leve, et lui répond; elle lui predit la mort de Balder, elle

parle de la fin du monde, du crépuscule des Dieux, etc.

Les anciens Scandinaves avaient des devins et des devineresses, honorés du nom de prophêtes, et qui jouissaient d'une grande vénération. Les uns avaient, disait-on, des esprits familiers qui ne les quittaient point, et que l'on consultait sous la forme de petites idoles. D'autres tiraient les mânes de leurs tombeaux, et forçaient les morts de leur prédire leurs destinées. De ce dernier genre était Odin, auquel on attribue d'avoir évoqué l'ombre des morts, ainsi qu'il s'en vante lui même dans le chapitre runique, qui se trouve à la fin de l'*Edda* publiée par Resenius. Cette Ode peut donner une idée de ce qu'était cette poésie magique, connue autrefois de presque tous les peuples de la terre; et qui, chez les anciens Scandinaves consistait dans l'arrangement et la combinaison des runes, ou lettres runiques. La même ignorance qui faisait regarder la poésie comme quelque chose de surnaturel, persuadait aussi que les caracteres runiques, dont se servaient alors le petit nombre de gens qui savaient écrire, renfermaient des propriétés mystérieuses et magiques. Odin, qui était l'inventeur de ces caracteres, savait, disait-on, ressusciter les morts par leur moyen. Il y avait des lettres ou des runes pour obtenir la victoire, pour se préserver du poison, pour guérir les maladies, etc. On employait à-peu-près les mêmes caracteres dans tous ces différens cas, mais on variait l'ordre, la combinaison des lettres; on écrivait, ou de la droite à la gauche, ou de la gauche à la droite, ou de haut en bas, ou en cercle, ou contre le cours du

soleil. C'était en cela que consistait principalement cet art insensé, aussi peu entendu des fourbes qui le professaient, que respecté des ignorans qui y avaient recours.

Le style de cette Ode nous prouve son ancienneté; elle est, dans l'original, pleine de métaphores, d'inversions hardies et d'usages très-poétiques, rendues avec énergie et précision; elle est plus réguliere, plus harmonieuse que la plupart des poëmes qui nous sont restés des Skaldes, et il y regne une certaine solemnité magique que j'ai tâché de faire passer dans ma traduction.

L'ÉVOCATION D'ODIN.

ODE.

ODIN, ce roi des Dieux se leve (1).
Bientôt il s'arme et prend son glaive,
Et selle son coursier fougueux;
Sleipner hennit, vole et s'élance (2)
Vers les royaumes du silence
De Hela séjour ténebreux (3).

Déja le chien du noir rivage (4)
Le voit, s'agite, et plein de rage
Roule en vain son œil furieux;
Il ouvre sa gueule écumante,
Sa gueule hideuse et sanglante,
Heurle contre le roi des Dieux.

Odin marche et poursuit sa route;
Il fait trembler la sombre voûte
Et touche au bout de l'univers;
Enfin, sa vue audacieuse
Perce la profondeur affreuse
Des neuf portiques des enfers (5).

Prés de la porte orientale,
Achevant sa course inégale,
Odin s'asseoit sur des tombeaux ;
C'est-là qu'une vierge sacrée
Dort dans sa tombe révérée,
Au sein d'un éternel repos.

Odin, sur cette tombe antique (6),
Trois fois traça le chant runique,
Trois fois se tourna vers le nord ;
Soudain au milieu des ténebres
Il entend des accens funebres
Sortir de l'antre de la mort.

LA PROPHÉTESSE.

Quelle puissance formidable,
Quel charme a causé mon réveil ?
Quelle est cette voix redoutable
Qui m'arrache à mon long sommeil ?
Couverts de glaçons et de neige,
Mes os que la tempête assiége
Depuis mille ans dormaient en paix.
Eloigne-toi, voix téméraire,
Laisse mon ombre solitaire
Dormir sous ces marbres épais.

ODIN.

Celui dont la voix t'importune (7),
Est un guerrier que la fortune
A conduit sur le triste bord ;
Dis-moi, prophétesse imposante,
Pour qui cette table éclatante,
Pour qui s'éleve ce lit d'or ?

LA PROPHÉTESSE.

Guerrier, dont la voix me réveille,
Vois dans la coupe de l'enfer
Le doux breuvage de l'abeille
Préparé pour le grand Balder.
Balder, Balder, ta mort s'apprête (8) :
Je vois, je vois tomber sa tête

Sous les coups du fils d'un héros ;
Hela lui fait sentir sa haine.
Quitte enfin ta recherche vaine,
Et laisse-moi dans le repos.

ODIN.

O prophétesse, ombre sévere,
Réveille-toi, sors de la terre,
Et dis les décrets du destin ;
Dis quelle est cette mort sanglante,
Dis quelle est cette main puissante
Qui menace le fils d'Odin ?

LA PROPHÉTESSE.

Le bras d'Hoder, le bras d'un frere
L'envoit au séjour des tombeaux.
Laisse-moi, guerrier téméraire,
Laisse-moi dormir en repos.

ODIN.

O prophétesse, ombre sévere,
Réveille-toi, sors de la terre !
Qui vengera le grand Balder ?
Qui répandra le sang d'Hoder ?

LA PROPHÉTESSE.

Au fond des cavernes de l'ourse,
Où le soleil finit sa course,
Rinda cédant à son amour (9),
Un fils d'Odin verra le jour.
Il néglige sa chevelure (10),
Il fuit le jour et l'onde pure,
Il brûle de venger Balder.
Je vois, je vois son glaive avide
Se plonger dans un sein perfide,
Et se rougir du sang d'Hoder.
Mais je finis, je vais me taire ;
Je vais rentrer dans ces tombeaux ;
Laisse-moi, guerrier téméraire,
Laisse-moi dormir en repos.

ODIN.

O prephétesse, ombre sévere,
Obéis encore à ma voix !
Réveille-toi, sors de la terre,
Je t'évoque encore une fois.
Dis pourquoi ces vierges timides,
Levant au ciel des yeux humides,
Traînent ces voiles déchirés.
Dis pourquoi de leurs mains sanglantes
Arrachant leurs tresses flottantes,
Troublent-elles ces lieux sacrés ?
O prophétesse, ombre sévere,
Dévoile à mes yeux ce mystere !
Rentre après au fond des tombeaux ;
Je te laisse dans le repos.

LA PROPHÉTESSE.

Je reconnais à ce langage,
Je vois au travers d'un nuage
Le roi des hommes et des Dieux ;
O chef d'une race puissante,
D'un voyageur la course errante
Ne t'a point conduit en ces lieux !

ODIN.

Sleipner seul dans ces lieux me guide :
Je reconnais ta voix perfide,
Mere des géans orgueilleux !
O prophétesse mensongere,
Rentre, ô rentre dans la terre,
Plonge-toi dans ton gouffre affreux !

LA PROPHÉTESSE.

Odin, va-t-en, revois l'aurore,
Fuis loin du séjour des enfers ;
Que jamais ta voix que j'abhorre
Ne trouble mon sommeil de fer,
Jusqu'au tems où, rompant leur chaîne,
Lok et Fenris bravant ta haine (11)

S'élanceront contre les Dieux ;
Jusqu'au tems où la nuit obscure (12)
Confondra toute la nature
Qui s'écroule au milieu des feux !
A ces mots sa langue enchaînée
S'arrête, et son ombre indignée
Se replonge au fond des tombeaux ;
Odin sur son coursier rapide
S'élance, et d'un vol intrépide
Revient au palais des héros.

Par C. Hwass *fils*, *Danois*.

NOTES.

(1) Odin, etc.

Odin, quoique souverain de l'univers, n'avait aucune connaissance de l'avenir. Sa femme Frigga prévoyait les destinées, mais ne les révélait jamais. (*Voyez l'*Edda.)

(2) Sleipner hennit, etc.

Sleipner est le nom du cheval d'Odin. Il était d'une grandeur prodigieuse, et surpassait les vents par la rapidité de sa course. (*Voyez l'*Edda.)

(3) De Hela, etc.

Hela, déesse de la mort qui habite dans le Niflheim. (*Voyez les notes du* Chant de Regner-Lodbrog.)

(4) Déja le chien, etc.

C'est le chien Garm qui garde l'entrée des enfers. Il fait la fonction de Cerbere dans la *Mythologie celtique*.

(5) Des neuf portiques, etc.

Le Niflheim était partagé en neuf mondes. (*Voyez les notes du* Chant de Regner.)

(6) Odin sur cette tombe antique, etc.

Nous voyons ici quelques-unes des cérémonies en usage pour évoquer les morts. Odin écrit trois fois des lettres runiques sur le tombeau ; il chante des vers, il se tourne trois fois vers le septentrion ; alors la prophétesse se leve, et lui répond.

(7) Celui dont la voix t'importune, etc.

Odin avait probablement changé de figure, afin de n'être pas reconnu ; mais la prophétesse le découvre après par les questions qu'il lui fait.

(8) Balder, Balder, ta mort s'apprête, etc.

« Le dieu Balder, fils d'Odin, avait eu un songe qui me-
» naçait sa vie d'un grand danger. Ayant raconté ce songe
» aux Dieux, ils convinrent de conjurer tous les dangers
» dont Balder était menacé. Frigga exigea donc un serment
» du feu, de l'eau, du fer, et des autres métaux, des pierres,
» de la terre, des arbres, des animaux, des oiseaux, des
» maladies, des poisons et des vers, qu'ils ne feraient pas de
» mal à Balder. Cela étant fait, les Dieux se faisaient un amu-
» sement dans leurs assemblées, de lancer à Balder, les uns
» des traits, les autres des pierres, et d'autres de lui donner
» des coups d'épée. Mais rien ne pouvait le blesser. Cepen-
» dant Lok excité par l'envie, s'en alla sous la forme d'une
» femme étrangere au palais de Frigga, et cette déesse la
» voyant, lui demanda si elle savait quelle était l'affaire qui
» occupait les Dieux dans leur conseil? La feinte vieille re-
» pondit que les Dieux jettaient des traits et des pierres à
» Balder sans pouvoir le blesser. Oui, répondit Frigga, ni
» les armes de métal, ni celles de bois ne peuvent lui être
» mortelles, car j'ai exigé un serment de toutes ces choses.
» Quoi, dit la femme, est-ce que toutes choses vous ont juré
» de rendre le même honneur à Balder? Il n'y a qu'un seul
» arbuste, répondit Frigga, qui croît dans le Val-Halla, et
» qu'on nomme Mistel-teinn (du Gui), à qui je n'ai pas
» voulu demander de serment, parce qu'il m'a paru trop
» jeune et trop faible. La vieille entendant cela disparut, et
» reprenant la forme de Lok alla arracher l'arbuste, et se
» rendit à l'assemblée des Dieux. Là était Hoder, fils d'Odin,
» et frere de Balder, placé à l'écart sans rien faire, car il
» était aveugle. Lok s'approchant, lui demanda pourquoi il
» ne lançait pas aussi quelques traits à Balder. C'est, répon-
» dit Hoder, parce que je suis aveugle et sans armes. Faites
» comme les autres, répliqua Lok, jettez-lui cette baguette,
» je vous enseignerai où il est. Hoder ayant donc pris le
» gui, et Lok lui dirigeant la main, il le lança à Balder, qui
» en fut percé de part en part, et tomba sans vie. » (*Fable traduite de l'*Edda.)

(9) Rinda, etc.

Rinda est une déesse dont Odin eut un fils qui vengea Balder par la mort d'Hoder.

(10) Il néglige sa chevelure, etc.

Les anciens Scandinaves faisaient souvent le vœu de laisser croître leurs cheveux, de se passer d'une piece de leur armure, etc. jusqu'à l'accomplissement de quelque grande action qu'ils méditaient. C'est ainsi que Harald, surnommé aux Beaux-cheveux, premier roi de toute la Norvege, fit vœu de laisser croître sa chevelure jusqu'à ce qu'il eût entierement vaincu ses ennemis.

(11) Lok et Fenris, etc.

L'*Edda* nomme Lok le calomniateur des Dieux, l'artisan des tromperies, etc.; c'est proprement le mauvais génie des anciens Scandinaves. Lok ayant à la fin été pris par les Dieux, fut enchaîné et précipité au fond d'une caverne, où il doit rester jusqu'au crépuscule des Dieux, c'est-à-dire jusqu'à la fin du monde.

Fenris est un loup d'une grandeur énorme. Il eut le sort de Lok, et fut condamné à rester enchaîné jusqu'au dernier jour du monde; alors il doit, ainsi que Lok, rompre ses chaînes, s'élancer contre les Dieux, et dévorer le soleil. (*Voyez l'*Edda.)

(12) Jusqu'au tems où la nuit obscure, etc.

Dans un poëme très-ancien nommé *Voluspa*, ou *prédiction de Vola*, qui est conservé dans ce qui nous reste de l'ancienne *Edda* compilée par Sœmund, on trouve un grand morceau, fort obscur, sur le crépuscule des Dieux et l'embrâsement du monde. En voici quelques strophes :

* * *

Le géant Rymer arrive d'Orient porté sur un char. La mer s'enfle, le grand serpent se roule avec fureur; l'aigle dévore en criant les corps morts; le vaisseau des Dieux est mis à flot.

* * *

L'armée des mauvais génies arrive sur ce vaisseau. Lok les conduit; leurs troupes furieuses marchent suivies du loup Fenris.

* * *

Surtur, le noir, prince des génies du feu, sort du midi entouré de flammes ; les rochers ébranlés vont tomber ; les hommes suivent en foule les sentiers de la mort. Le ciel est fendu, etc.

* * *

La mer inonde la terre ; le soleil se noircit ; les brillantes étoiles s'évanouissent ; le feu exerce sa rage ; la flamme s'élève jusqu'au ciel, etc.

Le poëme de la *Voluspa* contient, en deux ou trois cents vers, toute la *Mythologie de l'Edda*, qui n'en est, pour ainsi dire, que le commentaire. (Pour ce qui regarde la fin du monde, voyez la *Traduction de l'Edda* par Mallet, *pag.* 108 *et suiv.*

POÉSIE.

Ode du cit. Lebrun, récitée à la séance publique de l'Institut, du 15 germinal an V.

L'Ode que je vais réciter, et que j'intitule *Exegi Monumentum*, est faite à l'exemple de celui d'Horace ; elle doit terminer cinq livres de poésies liriques. Ovide et d'autres auteurs latins ont fait de beaux vers sur le même sujet, que aucun Français n'a encore tenté. Personne n'ignore que, dans ce genre de composition, le poëte, s'élançant vers l'immortalité, s'empare déja du prix de ses veilles. Sa noble confiance naît de l'enthousiasme, et c'est l'enthousiasme qui la justifie.

ODE.

Grace à la muse qui m'inspire,
Il est fini ce monument,
Que jamais ne pourront détruire
Le fer ni le flot écumant :
Le ciel même, armé de la foudre,
Ne saurait le réduire en poudre ;
Les siecles l'essairaient en vain ;
Il brave ces tyrans avides,
Plus hardi que les pyramides
Et plus durable que l'airain.

Qu'atteste leur masse insensée ?
Rien, qu'un néant ambitieux :
Mais l'ouvrage de la pensée
Est immortel comme les Dieux :
Le tems a soufflé sur la cendre
Des murs, qu'aux rives du Scamandre,
Cherchait l'ami d'Epherlion :
Et quand tout meurt ; peuples, monarques,
Homere triomphe des Parques
Qui triompherent d'Ilion.

Sur les ruines de Palmyre,
Saturne a promené sa faulx ;
Mais l'univers encor admire,
Les Pindares et les Saphos.
Frappé de cette gloire immense,
Le fameux vainqueur de Nœmence
Par tant de palmes ennobli,
Voulut qu'en sa tombe honorée
D'Ennius l'image sacrée
Le protégeât contre l'oubli.

Cet hymne même que j'acheve,
Ne périra point comme vous,
Vains palais que le faste éleve
Et que détruit le tems jaloux :
Vous tomberez, marbres, portiques,
Vous, dont les sculptures antiques
Décorent nos vastes remparts ;
Et de ces tours au front superbe,
La Seine, un jour, verra sous l'herbe,
Ramper tous les débris épars.

Mais tant que son onde charmée
Baignera nos bords affranchis,
De ma tardive renommée
Ses fastes seront enrichis :
Elle entendra ma lyre encore
D'un peuple libre qui l'honore,
Chanter les augustes bienfaits ;
Ma Lyre qui, dans sa colere,
A d'une Thémis adultere
Consacré les lâches forfaits.

Eleve du second Racine,
Ami de l'immortel Buffon,
J'osai, sur la double colline,
Allier Lucrece à Newton ;
Des badinages de Catulle,
Aux pleurs du sensible Tibulle,
On m'a vu passer tour-à-tour,
Et sur les aîlons de Pindare,
Sans craindre le destin d'Icare,
Voler jusqu'à l'astre du jour.

Comme l'encens qui s'évapore,
Et des Dieux parfume l'autel,
Le feu sacré qui me dévore
Brûle ce que j'ai de mortel :
Mon ame jamais ne sommeille ;
Elle est cette flamme qui veille
Au sanctuaire de vertu ;
Et mon génie est comme Alcide
Qui se livre au bûcher avide,
Pour renaître au sommet d'Œta.

Non, non, je ne dois point descendre
Au noir empire de la mort :
Amis ! épargnez à ma cendre
Des pleurs indignes de mon sort.
Laissez un deuil pusillanime ;
Croyez-en le Dieu qui m'anime ;
Je ne mourrai point tout entier :
Eh ! ne voyez-vous point la gloire
Qui, jusqu'au temple de mémoire,
Me fraie un lumineux sentier ?

J'échappe à ce globe de fange ;
Quel triomphe plus solemnel !
C'est la mort même qui me venge ;
Je commence un jour éternel.
Comme un cedre aux vastes ombrages,
Mon nom croissant avec les âges,
Regne sur la postérité :
Siecles, vous êtes ma conquête,
Et la palme qui ceint ma tête
Rayonne d'immortalité.

LEBRUN.

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 20.

Le mot de l'Énigme est *Mercure* ; celui du Logogriphe est *Anecdote*, dans lequel on trouve *âne*, *docte*.

ANNONCES.

Manuel latin contenant un choix de compositions françaises et un recueil de fables et histoires latines ; l'un pour préparer à la traduction des auteurs latins, l'autre pour faciliter l'intelligence de la haute latinité : ouvrage nouveau en faveur des Ecoles centrales, et favorablement accueilli par le Corps législatif, enrichi de notes françaises et de deux vocabulaires. Par le cit. Boinvilliers, professeur de belles-lettres, et membre de la société des sciences, belles-lettres et arts de Paris. Cet ouvrage classique très-bien imprimé, sur beau papier, formant un volume *in*-12 de 242 pages, se vend 1 liv. 15 s. A Paris, chez le cit. Barbou, rue des Mathurins ; Forget, rue du Four-Saint-Honoré ; et à Beauvais, chez Desjardins, libraire-imprimeur.

Abrégé des hommes illustres de Plutarque, à l'usage de la jeunesse ; par le cit. Acher. Premier volume *in*-12. Prix, 2 l. 5 s. pour les souscripteurs, et 3 liv. 5 sous pour ceux qui n'ont pas souscrit. A Paris, chez Quénette, libraire, rue de la Harpe, n°. 172 ; et Debray, galerie de bois, palais Egalité, n°. 235.

Ce premier volume contient les vies de Plutarque et Amyot, Thézée et Romulus, Lycurgue et Numa, Solon et Publicola, Thémistocle et Camille. Cet abrégé de Plutarque, dont l'auteur a fait hommage au Corps législatif, est un livre classique, infiniment utile, que l'on doit desiser voir dans les mains de tous les instituteurs et de tous les éleves.

Journal des Muses ; par une société de gens de lettres. N^os^. 1 et 2. A Paris, au bureau, rue St.-Thomas-du-Louvre, n°. 263 ; chez Laran, galerie du palais Egalité, n°. 181 ; et chez les marchands de nouveautés. Prix de l'abonnement, 12 liv. pour Paris, et 15 liv. pour les départemens.

On publiera 12 n^os^. par an de ce journal, composé de pieces de vers de peu d'étendue, et de quelques pieces en prose.

Cette collection, faite avec goût, peut devenir très-intéressante pour les amateurs de la littérature.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 2 février 1797.

On vient de publier une lettre du secrétaire d'état, où on expose que le ministre de France se plaint formellement de ce qu'on n'a pas déployé le pavillon français dans la salle du congrès, et de ce que les éditeurs d'almanachs ont mis les noms des ministres anglais avant ceux des ministres français et espagnols. Il va même jusqu'à demander le désaveu de la conduite des imprimeurs et la suppression des almanachs.

Les croiseurs français ont saisi 50 bâtimens américains, qu'ils ont conduits aux Gonaïves.

On ne doute point ici que nous n'ayons bientôt un embargo. Aussi, tous les bâtimens se pressent-ils de mettre à la voile.

On a ressenti, dans le courant de janvier, à Boston, plusieurs secousses de tremblement de terre.

Le froid a été si vif à Philadelphie, le 10 du même mois, qu'un poisson de la meilleure eau-de-vie de France, exposé en plein air dans une soucoupe, s'est gelé à la circonférence, de la largeur d'un pouce, dix minutes après le lever du soleil. La glace n'avait point de forme réguliere, mais elle était figée comme de la graisse. Le reste de l'eau-de-vie avait l'air d'huile, et était aussi douce au goût que du lait.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 5 avril 1797.

Les dernieres lettres de Constantinople renferment

les détails suivans : Nous avons joui du magnifique spectacle de voir lancer à l'eau, avec tout le succès possible, en présence du sultan, des ministres et de toute la cour, ainsi que d'une multitude prodigieuse de spectateurs, les trois vaisseaux de guerre qui étaient sur les chantiers, dont l'un, à trois ponts, de 120 canons, nommé le *Selimié* (la demeure de *Selim*), une frégate de 44, la *Victorieuse* (Meskeni gasi), et une corvette de 24. Le vaisseau et la frégate ont été construits par le sieur Lebrun, constructeur français, et la corvette par son frere ; ces trois bâtimens sont chacun, dans son genre, des modeles d'architecture navale. Le capitan-pacha s'est distingué par les grandes récompenses qu'il a distribuées à cette occasion. M. Lebrun a reçu, pour sa part, une superbe pelisse, évaluée 200 ducats, et une bourse de 4000 piastres.

Le comte de Ludof, envoyé de Naples, ayant rendu la visite dans les formes d'usage a l'ambassadeur Aubert Dubayet, celui-ci a donné, en sa considération, un grand repas, auquel ont été invités tous les ministres des puissances non-coalisées ; l'envoyé lui rendit la même politesse dès le lendemain : on a observé que dans ces sortes d'occasions M. Aubert Dubayet est très-attentif à se réserver en tout le droit de préséance.

Ces jours derniers le feu s'étant manifesté dans un quartier de Galata y fit en peu de tems des progrès épouvantables ; 500 maisons ont été réduites en cendres. Le capitan-pacha avec nombre d'officiers, et le grand-seigneur lui-même, accoururent sur le lieu du danger, et ils encouragerent les ouvriers avec tant de zele et d'activité, que ceux-ci parvinrent heureusement à arrêter le progrès des flammes. Le sultan envoya le lendemain des secours aux malheureux, et son exemple fut suivi par les principaux ministres, et par un grand nombre de gens riches de toute secte.

L'envoyé de Russie a reçu, par un courier extraordinaire, l'ordre de Saint Alexandre-Neuwski et le grade de lieutenant-général. Quelques-uns croyaient que l'empereur le déclarerait son ambassadeur extraordinaire pour annoncer à la Porte son avénement

au trône ; mais ils n'avaient pas fait attention que ce n'est pas l'usage entre les deux puissances de s'envoyer des ministres dans des cas pareils.

La porte a reçu la confirmation de la révolte du gouverneur de Vidin, qui a entraîné dans le même crime plusieurs autres pachas qui commandaient au nom du sultan dans plusieurs places sur la droite du Danube : on a tenu des conseils afin d'aviser aux moyens les plus prompts pour châtier, ou pour exterminer les rebelles. En attendant, le commerce et la correspondance souffrent beaucoup, et l'on court les plus grands dangers en voyageant dans ces contrées sans une bonne escorte.

Comme les mêmes troubles se font sentir en Égypte, il est question de mettre en mer cette année une forte escadre, et d'y envoyer le capitan-pacha, tant pour y recevoir les tributs que pour y rétablir l'ordre.

La famille de l'internonce est attendue ici au mois de juillet; ce qui détruit tous les bruits qu'on avait fait courir depuis un an sur son retour à Vienne.

On parle d'un prochain changement dans le gouvernement de la Moldavie; on désigne Maurocordato pour succéder à l'hospodar Calimachi.

L'exportation qui s'est faite de Pétersbourg, pendant l'année précédente, nous mande-t-on de cette capitale, se monte à la valeur de 35 millions de roubles. Le nombre des vaisseaux entrés dans le port est de 1147, et celui des vaisseaux sortis est de 1160 : parmi les premiers, on en compte 55 russes, 56 suédois, 129 danois, 678 anglais, mais pas un seul hollandais.

On assure que Paul Ier. croit sa dignité intéressée à ne pas abandonner l'empereur d'Allemagne dans la crise où il se trouve. On ne sait pas encore quelle forme il donnera à sa médiation. Le système d'innovation auquel il s'est livré tout entier, cause de grands mécontentemens dans tout l'Empire. En même tems qu'il appelle à lui les plaintes des sujets, pour faire rendre une prompte justice, il pose de nouvelles barrieres autour du trône. Tout carrosse, tout traîneau qui rencontre S. M. I. doit s'arrêter : les

hommes sont obligés de descendre; les femmes doivent seulement ouvrir la portiere, et faire, de dedans la voiture, une profonde inclination : mais si c'est l'impératrice qui est rencontrée, les dames même sont obligées de mettre pied à terre.

Des tribunaux de censure, établis à Pétersbourg, à Moscow et à Riga, examineront tous les ouvrages relatifs à la théologie, à la politique et à la morale : ceux qui seront jugés contenir des propositions dangereuses, seront proscrits et brûlés. Ces tribunaux seront chacun de trois membres, un ecclésiastique, un savant et un homme de l'état civil.

Les Etats d'Europe sont distribués en huit grands gouvernemens qui ont des noms, des circonscriptions et des chefs-lieux différens des anciens.

Une institution du regne de Pierre-le-Grand vient d'être rétablie : il y aura auprès des divers colléges d'état, ceux de la guerre et de la marine exceptés, de jeunes gentilshommes de l'âge de douze ans, afin de les former aux affaires.

Nous apprenons que l'on est porté à croire à Copenhaque, qu'il ne sera pas impossible de prévenir la guerre dans laquelle le Danemarck est sur le point d'être engagé avec le dey de Tripoly. Cette cour va faire une derniere offre de cinquante mille écus. Si le dey ne se contente pas de cette somme, S. M. est décidée à réunir ses forces à celles du roi de Naples, ainsi qu'à celles qu'on lui fournira à Malte, pour obliger cet ennemi à faire la paix à des conditions raisonnables.

Une nouvelle ordonnance de péages et de douanes, pour le Danemarck et la Norwege, vient de paraître : elle déroge à toutes les précédentes, et doit commencer le 1^er. avril, à avoir force de loi. En vertu de cette ordonnance, toutes les marchandises, sans distinction entre les pays d'où elles viennent, peuvent être introduites dans les deux royaumes, en payant un droit modique. Il y a pourtant encore d'assez nombreuses exceptions à cette faculté; tels sont les sucres étrangers, tant rafinés que bruts, la verrerie étrangere, pendant sept ans, la porcelaine

étrangere, la fayence peinte ou simplement colorée; les cartes à jouer; le café en poudre; presque toutes les marchandises en laine, etc. A cette occasion, tous les sermens qu'on exigeait des négocians et des navigateurs, et qu'ils devaient prêter, soit de vive-voix, soit par écrit, devant les bureaux de douane, ont été abolis. On y a substitué une simple affirmation sur sa parole, contre l'inexactitude de laquelle des peines convenables ont été décernées.

De Francfort-sur-le-Mein, le 5 avril.

Les réponses de tous les princes ecclésiastiques au rescript impérial qui leur a été adressé pour ranimer leur zele, et les engager à venir au secours du chef de l'union germanique, ont dû convaincre la cour de Vienne qu'elle ne devait gueres compter que sur ses propres forces. Dans ces réponses, chacun rappelle ce qu'il a fait pour la cause commune; mais la conséquence de ses premiers efforts est que l'on ne peut en tenter de nouveaux. Au lieu de secours plusieurs donnent des avis. C'est ce qu'a fait particulierement le baron de Dalberg, coadjuteur de Mayence. Il pense qu'au cas que les Français fissent de nouveaux progrès, il serait à craindre que la constitution politique de l'empire germanique n'essuyât un choc violent, ou qu'elle ne fût même entierement détruite; qu'en conséquence, le seul moyen d'éviter un tel danger serait de mettre à la disposition du commandant en chef des troupes impériales sur le Rhin, les magasins et les caisses des cercles du Haut-Rhin, de la Franconie, de la Baviere et de la Souabe, et d'abandonner également à sa volonté la levée en masse et l'armement des habitans. Quant aux princes et Etats qui sont compris dans la ligne de démarcation, ils ont répondu, comme on devait s'y attendre, par un refus fondé sur les traités conclus avec la France; et sur la sécurité que doivent leur inspirer, pour la sûreté de leurs possessions et de leurs droits, les mesures de défense concertées avec le roi de Prusse.

Dans la position isolée où se trouve maintenant

la cour de Vienne, en Allemagne, on pourrait croire que quand bien même elle aurait des succès en Italie, elle devrait songer sérieusement à la paix. Mais il s'en faut bien que ses armes soient heureuses sur cette autre partie du théâtre de la guerre. Nous recevons chaque jour des nouvelles de ses défaites. L'étoile du prince Charles a pâli devant celle de Buonaparte. Les progrès des Français étonnent l'imagination par leur rapidité. Peut-être sont-ils en ce moment aux portes de Vienne. Il est sûr du moins que ce n'est pas par la force qu'ils peuvent être arrêtés. C'est la paix qu'ils vont chercher à Vienne ; et s'ils la trouvent en route, il est probable qu'ils suspendront leur marche.

ITALIE. *De Rome, le 18 mars.*

Le retard de la ratification du traité de paix qu'on attend de jour en jour de Paris, tient dans l'inquiétude la plupart des esprits, et leur fait craindre des conséquences fâcheuses pour Rome. Le gouvernement ne paraît pas partager leurs craintes ; il desire avant tout de voir les Français évacuer une partie de leurs conquêtes, et c'est là le motif qui fait tout mettre en usage pour payer la contribution. Les dix millions en numéraire du premier paiement ont déja été remis, et aujourd'hui ou demain on fera l'estimation des diamans et autres effets précieux pour la valeur de cinq millions.

Les édits pour la requisition des effets d'or et d'argent, et des chevaux, avaient, ainsi que je vous l'ai mandé, causé beaucoup de mécontentemens et une grande fermentation. Quelques scélerats formerent le projet de profiter des circonstances pour faire un riche butin ; ils s'associerent un assez grand nombre de gens de leur espece, convinrent de mettre le feu dans plusieurs quartiers éloignés de la ville, pour y attirer les troupes, et d'attaquer en même-tems l'hôtel des monnaies, le mont et le palais apostolique. Le gouvernement avait les fils de cet abominable complot ; il en prévint l'exécution en faisant mettre sous les armes toutes les troupes qui se trouvent dans la capitale, et en faisant arrêter les chefs connus et les personnes suspectes. On dit que l'objet de ce complot était aussi d'ôter le gouvernement temporel au pape ; mais il est certain que les personnes arrêtées sont toutes de la derniere classe du

peuple, privées des connaissances nécessaires pour réussir dens un pareil projet, et il parait que leurs vues se bornaient à mettre Rome au pillage, etc.

Le saint-pere a écrit au chevalier Azzara une seconde lettre plus pressante que la premiere ; il le prie d'oublier les insultes qu'on lui a faites, et de pardonner au cardinal Busca qu'il avait lui-même désigne pour secrétaire d'Etat. Le chevalier Azzara, dans sa réponse très-respectueuse, assure S. S. que, comme particulier, il a tout oublié ; mais que, comme ministre, il était obligé de suivre les ordres de sa cour, qui demandait une satisfaction éclatante. On croit que cette réponse de M. Azzara a décidé le pape à renvoyer le cardinal Busca.

S. S. lui donne pour successeur le cardinal Joseph Doria, qui ne lui était rien moins qu'agréable ; mais dans les circonstances actuelles, le pape est trop heureux que le cardinal ait accepté cette place si critique, et ait assuré au gouvernement tout le crédit et toute l'influence de son frere le prince Doria.

Les troubles qui s'étaient élevés dans quelques parties de la Marche et du duché d'Urbin, sont calmés ; dans d'autres, ils ont pris plus de consistance. Ancône, Pesaro et les autres villes confinantes à la République Cispadane, font leurs efforts pour y être réunies. Il n'est pas douteux qu'elles réussiront dans leur entreprise, si les Français les protégent, et ne leur enlevent pas leurs moyens de défense.

Les troubles d'Urbino et des villes qui avaient fait cause commue avec les insurgens de cette ville, ont été terminés par un pardon général.

Le général Sahuguet, commandant la Romague, a publié une proclamation par laquelle il ordonne qu'on regardera les insurrections du territoire d'Urbino comme non avenues ; que les paysans retournent à leurs travaux ; que les citoyens déposent leurs armes dans leurs respectives municipalités, et qu'on rétablisse dans la ville d'Urbino une garde civique, composée de bons citoyens intéressés à maintenir le bon ordre. Il ordonne aux commandans militaires du duché d'Urbin de ne pas envoyer de troupes dans ledit duché, si ce n'est dans le cas où elles seraient requises par les autorités constituées pour soutenir les lois.

Il est parlé, dans cette proclamation, de l'estime et des égards qui sont dûs à monseigneur Arrigoni, delégué de S. S., pour remettre dans la bonne voie cette portion du peuple qui a été égarée ; il y est dit que les attroupemens

populaires sont injurieux aux Français, qui, par le traité de paix, occupent le duché d'Urbin temporairement, et sont chargés d'y maintenir la tranquillité, et encore plus injurieux au souverain pontife, d'autant que les mal-intentionnés voudraient faire naître des doutes par rapport à l'exécution des traités, etc.

Les patriotes attendent avec anxiété le retour des députés qu'ils ont envoyés à Buonaparte; ils esperent que ce général et les Français, après les avoir engagés, par les promesses les plus formelles, à reprendre l'exercice de leurs droits, ne les abandonneront pas à la vengeance papale, ou du moins ne contribueront pas à les faire rentrer sous le joug.

ESPAGNE. *De Madrid, le 28 mars.*

Notre gouvernement médite des opérations importantes. Il s'agit, dit-on, de faire contribuer le clergé aux charges communes, dans la proportion de ses richesses, et de supprimer enfin l'odieux tribunal de l'inquisition. La premiere de ces mesures est nécessitée par les besoins du trésor public, qu'ont épuisé les dépenses de la guerre actuelle. La philosophie réclamait la seconde depuis long-tems; mais on avait cru que la politique exigeait qu'on ne l'exécutât qu'avec beaucoup de lenteur et de circonspection, et qu'on pouvait même l'attendre du seul progrès des lumieres. Il paraît que les prêtres ont abusé de ces ménagemens. Le tribunal de l'inquisition, qui avait sommeillé pendant quelque tems, s'est réveillé tout-à-coup, et a repris son ancienne activité; il a proscrit les livres et les journaux fransais, et les personnes à qui ils sont adressés sont expoçées à des vexations auxquelles on ne peut se soustraire que par le recours à l'autorité du gouvernement. L'on a vu dernierement instruire à Valladolid un procès de sorcellerie, avec toute la rigueur des principes et des formes qui ont placé l'inquisition à la tête des institutions créées par le despotisme le plus féroce. La cour de Madrid, justement indignée de ces excès, si opposés aux sentimens de modération qui la caractérisent, a résolu de prendre le seul moyen efficace d'y mettre un terme, et d'en prévenir le retour; mais voulant attaquer le clergé dans sa domination et dans ses jouissances, il était prudent d'éloigner ceux des membres de ce corps qui, par l'influence que leur donnent leurs dignités sur un peuple dont une grande partie n'est point encore délivrée des erreurs de la superstition, peuvent opposer une résistance redoutable.

C'est ainsi qu'on explique en Espagne la mission à Rome de l'archevêque de Tolede, grand inquisiteur, et des deux autres prélats qui l'accompagnent.

Le lieutenant-général de marine Gravina, qui avait été envoyé à Cadix, pour y prendre le commandement des debris de notre escadre, va probablement être remplacé par l'amiral Massaredo, le plus habile marin que nous ayons à citer. Celui-ci avait été disgracié pour avoir dit, avec fermeté, des verités qu'on ne voulait pas entendre, et que les evénemens n'ont que trop confirmées. Le nouveau ministre de la marine, Langara, s'est empressé de réparer cette injustice, moins fâcheuse pour lui que pour la chose publique; et l'amiral Gravina ayant eu l'adroite modestie d'exprimer qu'il servirait avec plaisir sous un pareil chef, Massaredo vient d'être mandé à Aranjuez, et on assure qu'on va lui proposer le commandement de notre armée navale.

Quoique la guerre contre le Portugal ait été résolue, elle n'a pas encore été formellement déclarée. On continue de faire passer en Estramadure des munitions de toute espece; mais il ne paraît pas, jusqu'à présent, qu'on s'occupe d'hostilités.

Nos billets royaux ont bien de la peine à se relever. Le numéraire est très-rare, et, ce qui est plus fâcheux encore, le prix des grains monte au point de nous faire craindre une disette. La Galice est menacée d'en manquer bientôt tout-à-fait : vainement essaye-t-on d'en faire passer de St. Ander dans ses ports, les Anglais qui croisent à portée de ses côtes enlevent tous les chargemens qui lui sont destinés.

Angleterre. *De Londres, le 25 mars.*

Avant-hier les banquiers se sont assemblés pour entendre le rapport de leur comité, sur les conférences qui ont eu lieu avec M. Pitt.

Ils demandaient à être autorisés de pouvoir, comme la banque, offrir légalement les billets de banque en paiement: M. Pitt s'y est refusé.

Il demanderent ensuite que la banque fût autorisée à leur remettre, sur leur demande, toutes les sommes qu'ils y auraient déposées en especes. M. Pitt répondit que la banque ne pouvait être astreinte à de telles conditions. C'était annoncer, en d'autres termes, une banqueroute proportionnée à la perte du papier qui va servir à ces iniques remboursemens.

Sur ce rapport, les banquiers furent généralement d'avis

de s'adresser de nouveau à M. Pitt, pour lui demander de proposer d'introduire, dans le bill du parlement, une clause pour que les banquiers qui offriraient un paiement en billets de banque, ne pussent être arrêtés, et en cas que M. Pitt s'y refusât, de présenter une pétition à la chambre des communes, au même effet.

Il faut avouer que la situation des banquiers est fort embarrassante. M. Langston a déja eu deux de ses associés arrêtés, pour n'avoir pu offrir en paiement que les billets que le gouvernement les avait forcés à recevoir. Une des premieres maisons de banque de la cité a suspendu hier ses paiemens.

Hier, dans une assemblée de 5000 bourgeois, connus sous le nom de *Liverymen*, il fut arrêté " qu'une adresse serait présentée au roi sur l'état alarmant des affaires publiques, le priant de renvoyer de ses conseils, pour toujours, les ministres actuels, comme la premiere démarche nécessaire pour obtenir une paix prompte, honorable et permanente. " — Cette pétition sera présentée par le lord maire, accompagné des shérifs et des représentans de la cité au parlement, à sa majesté, siégeant sur son trône, le jour qu'il lui plaira indiquer.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 Germinal.

Le conseil des Cinq-cents s'est occupé, dans sa séance du 16, des transactions entre particuliers, et a décidé que les consignations légalement faites pendant le cours du papier-mónnaie libéreront les débiteurs.

Organe de la commission des finances, Monnot fait adopter, le 16, une résolution portant qu'il sera établi un nouveau timbre pour les quarts de feuille de petit papier, dont le droit sera de 3 sous.

Dubois (des Vosges) fait un rapport sur le mode de levée des contributions. Il propose une inspection générale, qui serait composée de six inspecteurs généraux; et pour chaque département, d'un inspec-

teur, d'un sous-inspecteur, de préposés aux recettes et de contrôleurs. — Jourdan trouve ce mode contraire à l'art. CIX de la constitution qui charge les administrations municipales et centrales, de tout ce qui regarde la répartition des contributions et la confection des rôles. — Thibaut répond que ce plan n'a pour objet que la surveillance de la perception des contributions attribuées au Directoire par l'article CCCIX; et que si elles ne se paient pas dans les campagnes, c'est qu on ne sait pas les répartir. La discussion est ajournée.

Richard soumet, le 18, à la discussion un projet tendant à punir de la peine de mort les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, qui, s'introduisant dans les maisons, cherchent, par la question du feu, à arracher des malheureux habitans l'aveu du lieu qui recele leur or et leur argent. — Dumolard invoque la question préalable. Ces crimes prennent, dit-il, leur source dans la démoralisation générale, dans la subversion des fortunes et les progrès de l'indigence. C'est moins à l'insuffisance des peines qu'à la fausse application des lois, qu'il faut attribuer la multiplicité des délits. Il demande que la commission présente de nouvelles vues. — Siméon défend le projet, il trouve la peine justement prononcée d'après la nature du crime et ses circonstances. Le conseil ferme la discussion, et adopte le projet. Il se forme ensuite en comité général.

Le 19, le conseil s'est occupé des transactions entre particuliers. Guytard-Morveau a proposé, le 20, au nom d'une commission spéciale, d'autoriser le gouvernement à affermer, pour neuf années, la perception du droit de péage sur le canal du midi, en chargeant le fermier de mettre ledit canal en bon état, et de pourvoir à son entretien. Après avoir entendu plusieurs orateurs qui ont parlé pour et contre le projet, le conseil a prononcé l'ajournement.

Jard-Panvillers a soumis à la discussion et fait adopter un projet de résolution sur le mode de liquidation des dettes des émigrés.

Le conseil a repris, le 21, la discussion sur l'établissement d'une inspection générale pour les contributions directes. Réal parle en faveur du projet, et

considere la question sur ses rapports d'utilité. Les vérifications de recettes seront dirigées par des hommes exercés et désintéressés. Elles seront plus exactes, et les renseignemens fournis avec plus de promptitude. La marche des corps administratifs en deviendra facile et réguliere, et le Corps législatif parviendra ainsi à rassembler les élémens d'une égale répartition. Bernard Lagrave pense aussi que c'est le seul moyen de faire cesser le cahos des finances. Cependant il voudrait que cette fonction fût exercée par les corps administratifs, et non par des inspecteurs généraux en titre. La discussion est ajournée.

Le Directoire adresse, le 22, au conseil un message par lequel il lui transmet la nouvelle de l'assassinat, commis ce matin en la personne du représentant Syeyes. L'assassin est arrêté et mis en jugement.

Un membre fait, le 17, au conseil des Anciens, le rapport de la résolution du 5 ventôse, relative aux traitemens des éleves des écoles de santé. Il dit que l'économie qu'exigent les circonstances ne doit pas s'étendre jusqu'à la suppression du traitement accordé à ces éleves. C'est sous la foi de cet engagement solemnel que des jeunes gens sont accourrus de différentes parties de la République, puiser dans les sources de l'instruction. On ne peut y manquer, sans les plonger dans le plus grand embarras. La justice exige d'ailleurs qu'on le remplisse avec exactitude, et sans cet établissement les officiers de santé seraient dépourvus d'instructiou. On n'aurait que des hommes dangereux dans cette partie. L'économie qu'on se proposait d'apporter en réduisant le nombre des éleves, se trouve naturellement en laissant le nombre déterminé par la loi dans le traitement actuel de 24 l. qu'ils acceptent tous avec reconnaissance. Le rapporteur développe ensuite les travaux des écoles de santé, et fait connaître les améliorations qu'elles ont éprouvées. Il termine en demandant l'approbation de la résolution. Elle est approuvée.

Johannot fait, le 18, le rapport de la résolution qui met une somme considérable à la disposition du ministre de l'intérieur pour achat de grains. Il observe qu'une partie de cette somme est due à des capitaines grecs qui l'année dernière ont approvisionné la com-

mune de Marseille, et qu'il est urgent de la payer, parce que le séjour de ces capitaines en France augmente les indemnités qui leur sont dues. La résolution est approuvée.

Lafond-Ladebat a occupé, le 19, le conseil de la résolution sur le traitement des employés. Il en a relevé les différens vices, et proposé d'autres bâses pour concilier l'économie des fonds publics avec les besoins des employés, et la récompense due à leurs travaux.

Regnier présente, le 20, l'avis de la commission, sur la résolution qui met à la charge des condamnés, les frais de la procédure criminelle, correctionnelle et de police. Le coupable, dit-il, doit dédommager de toutes les pertes qu'occasionne son délit, et la République ne déroge pas à sa dignité, en poursuivant le recouvrement de ses dépenses. La véritable dignité consiste à réunir tous les moyens pour satisfaire ses créanciers. Le rapporteur propose en conséquence d'approuver la résolution. Impression et ajournement.

La résolution concernant le droit d'importation sur les tabacs venant de l'étranger, a été adoptée le 20; et le même jour, la discussion s'est ouverte sur le rétablissement des loteries.

Le conseil des Cinq-cents a rejetté, le 22, par la question préalable, l'article du projet relatif aux contributions, tendant à établir une agence composée de six individus résidant à Paris; et le 23, il a adopté quelques articles de ce même projet.

Darrac *lit*, le 23, un discours dans lequel il présente l'association des évêques constitutionnels réunis à Paris, comme celle sur laquelle le prétendant fonde ses plus grandes espérances, ainsi qu'il est constaté par la piece 28 du procès de Brottier et consors.

« Ce sont ces évêques, dit-il, qui excitent par leurs écrits le peuple à la révolte, et qui conspirent pour le rétablissement de la constitution du clergé. »

L'orateur est souvent interrompu par des murmures, et le président pressé par les réclamations qui s'élevent de toute part, se voit forcé de consulter l'Assemblée, pour savoir s'il conservera la parole à l'opinant.

Le conseil arrête qu'il ne sera pas entendu plus long-tems. Il descend de la tribune.

Dumolard : Il est ridicule de considérer comme agens de Louis XVIII, des prêtres constitutionnels, parce qu'il sont prêtres. S'il en est parmi eux de coupables, ils seront punis, sans égard à leurs qualités; mais on sent combien il est extrêmement inconvenant de convertir leurs principes religieux en conspirations. Je ne m'attacherai donc point à réfuter l'opinion de notre collegue Darrac.

Mais il a été fait une proposition par Lamarque, dont le vague pourrait entraîner, contre ses intentions, les plus graves inconvéniens. Je n'aime point le vague des propositions, sur-tout à l'occasion d'un événement tel que celui qui vient de se passer. Souvenez-vous, représentans, qu'une commission telle que celle qu'on vous demande, a failli perdre la chose publique en vendémaire de l'an IV. Je demande donc que Lamarque énonce, d'une maniere claire et précise, la proposition qu'il vous a faite.

Lamarque renouvelle sa proposition. — Aux voix, s'écrient les uns. — L'ordre du jour, disent les autres.

La proposition de Lamarque est adoptée.

Des réclamations se font entendre de la part des opposans. — Elle n'est pas précisée, disent un grand nombre. C'est une nouvelle commission des cinq, s'écrie Saladin.

Le président : Lamarque déclare au conseil que sa proposition pouvant entraîner des inconvéniens, contre son intention, il la retire.

Le conseil reprend la discussion sur le mode de perception des contributions directes. Quelques articles sont décrétés et les autres ajournés.

Voici l'analyse du rapport fait par Lecouteux sur les loteries, au conseil des Anciens : Les loteries ont toujours eu pour objet de faire des fonds pour des entreprises utiles : elles ont l'avantage de suppléer les impôts. On a dit souvent qu'on peut les regarder comme l'espece d'impôt la moins onéreuse, parce que cet impôt est absolument volontaire. On a dit aussi que la politique, qui ne peut avoir la morale d'un particulier, doit les admettre, pour

empêcher les citoyens de faire passer des mises à des loteries étrangeres. C'est ainsi que les loteries étrangeres sont devenues des opérations de finance, qu'on a combinées de diverses manieres.

Ici le rapporteur retrace le système des différentes especes de loteries connues, et après avoir montré les avantages de la ci-devant loterie de France sur les autres, il ajoute : la résolution ne détermine pas cependant quelle est l'espece de loterie qui sera adoptée. Elle dit seulement qu'il séra établi une loterie nationale. C'est donc la question du fond qu'il s'agit, sur-tout, d'examiner.

D'abord, on ne peut trop se pénétrer de la nécessité de rétablir les contributions qui peuvent procurer des *recettes journalieres*. Oui, il faut des contributions ; elles sont d'une nécessité absolue, urgente pour le maintien de notre gouvernement. Les contributions qui donneront une recette journaliere auront cet avantage que, versées dans les caisses publiques tous les jours, à toutes les heures, et dans tous les instans, ces recettes réunies conserveront habituellement dans le trésor public une somme plus ou moins forte d'argent comptant ; et cette présence continuelle d'une somme comptant dans le trésor public, peut (et ce n'est point une exagération) épargner aujourd'hui au gouvernement plus de 100 mille francs de fausses dépenses par jour.

Mais la loterie, que l'on présente comme le complément et la solde des contributions supplémentaires à établir, doit-elle être la premiere des contributions de ce genre que l'on doit adopter ? Est-il bien vrai qu'une loterie, même sagement combinée, offre un des moyens *les moins onéreux* de mettre les recettes du trésor public au niveau des dépenses ?

Pour résoudre cette question, on peut supposer, comme bâse de calcul, le rétablissement de l'ancienne loterie nationale de France, reconnue universellement comme la plus ingénieuse dans ses combinaisons, la plus propre à faciliter le mode d'administration et de comptabilité.

Or, la recette de la loterie nationale de France s'élevait, à chaque tirage, de 2 millions à 2 millions 500 mille liv. Il y avait un tirage tous les 15 jours :

le produit annuel de la recette peut donc s'évaluer de 48 à 50 millions environ.

On abonnait aux receveurs 4 pour cent sur leur recette, ce qui faisait une dépense de 2 millions.

Tous les frais d'administration et de comptabilité pouvaient s'élever à 6 cents mille francs.

Le bénéfice net pour l'état, année commune, ne peut être évalué au-dessus de 10 à 11 millions.

Ainsi, cette sorte de contribution de 10 millions coûtait évidemment aux joueurs 50 millions.

Mais on vous dit que sur ces 50 millions, il en est rendu au moins 36 aux mêmes contribuables; que les frais d'administration, la remise faite aux buralistes, entretenaient deux mille familles, environ dix mille individus

On peut répondre que ce renversement aux joueurs gagnans, ne se faisait certainement pas dans les mêmes poches. Dailleurs, un pareil raisonnement justifierait toute espece d'imposition, quelqu'onéreuse qu'elle fût, et quelque dispendieuse que fût sa perception. Tout ce qui se reçoit dans un état est dépensé, et dans ce sens, le produit des contributions est rendu aux contribuables. La vraie science de l'impôt, celle de la saine administration d'un Etat, dans ses recettes comme dans ses dépenses, doit toujours avoir pour but de ne pas appauvrir les uns pour enrichir les autres; et si l'on pouvait faire entrer en considération le nombre des familles que la perception d'une contribution quelconque fait vivre, celle qui serait la plus dispendieuse, serait bientôt présentée comme la plus convenable.

On objecte encore, continue l'orateur, que si vous ne donnez pas à jouer chez vous, on ira jouer ailleurs, et qu'ainsi vous laisserez l'argent des joueurs sortir de l'Etat.

C'est à la surveillance de la police d'empêcher ce désordre; ces tripots qui reçoivent des mises pour les loteries étrangeres, ne peuvent avoir une certaine étendue qu'à Paris; ils peuvent être aisément réprimés, et d'ailleurs, lorsqu'on voudra se frapper de l'immoralité du jeu des loteries des tripots clandestins peuvent-ils être mis en parallele avec des bureaux légalement établis, disséminés dans tous les lieux,

et qui, exposés au yeux de tous, allument dans tous les cœurs la passion infernale du jeu?

Lecouteux conclut au rejet de la résolution, et annonce que son vénérable collegue Dussaulx va completter le rapport, en traitant la question des loteries sous le rapport de la moralité.

La discussion sur les loteries a occupé une grande partie des séances des 21, 22 et 23. Roucé parle en faveur de la résolution. Il envisage la loterie comme un impôt indirect, qui tend au soulagement du malheureux. Il croit d'ailleurs qu'il serait politique de retenir en France l'or que les loteries attirent chez l'étranger. Gouly vote également pour leur rétablissement; mais il propose de nouvelles combinaisons qui doivent porter à un tiers de plus le bénéfice de la nation.

Le conseil a approuvé différentes résolutions; 1°. celle sur l'organisation des douanes. 2°. Sur les payeurs des rentes. 3°. La résolution qui affecte des fonds aux dépenses du greffe du tribunal de cassation.

Celui des Cinq-cents a continué de s'occuper du mode de perception des contributions.

Il a adopté, le 25, la résolution qui détermine des époques fixes pour l'installation des nouveaux fonctionnaires publics élus par le peuple.

Siméon a fait la troisieme lecture de son projet concernant l'évasion des détenus ou arrêtés. Il rend responsables les gardiens, géoliers, gendarmes, et généralement tous ceux à qui leur garde est confiée. Ce projet a été adopté.

Le conseil des Anciens a rejetté, le 25, la résolution relative au rétablissement de la loterie.

PARIS. *Nonidi 29 germinal, l'an 5e. de la République.*

Primedi dernier, vers les neuf heures du matin, un individu sept présenté chez *Syeyes*, membre du conseil des Cinq-cents, et après lui avoir adressé quelques paroles, lui a tiré un coup de pistolet. Syeyes a été grievement blessé d'une balle à la main gauche; un autre a effleuré le ventre. Les balles étaient mâchées sur toute leur surface. L'assassin a été arrêté; il se nomme *Poule*, de la commune de Draguignan. C'est un ex-moine augustin, ci-devant soldat. Il a déclaré qu'il avait voulu punir Syeyes d'avoir concouru puissamment

à la révolution. Les blessures de Syeyes ne sont pas mortelles.

Le général Moreau est parti depuis peu de jours pour rejoindre l'armée de Rhin et Moselle.

Toutes nos feuilles sont pleines de listes de nouveaux députés ; et ce motif nous dispense de les citer ici, d'autant qu'il y a des inexactitudes.

NOUVELLES OFFICIELLES.

Armée d'Italie.

Le défaut d'espace ne nous permet pas d'insérer les détails que Buonaparte donne des différens combats qui ont eu lieu contre les Autrichiens, non plus que sa proclamation aux habitans de la Carinthie ; nous nous bornons à citer la dépêche où il rend compte du résultat de ses opérations, et sa lettre à l'archiduc Charles. Buonaparte doit être à Vienne, si la paix n'est pas signée.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. Au quartier-général de Clagenfurth, le 12 germinal an V.

Citoyens directeurs, je vous ai rendu compte, dans ma dernière dépêche, des combats de Trevisa et de la Chiusa : le 8, trois divisions de l'armée se trouvaient avoir traversé les gorges qui de l'Etat vénitien conduisent en Allemagne, et campaient à Villach sur les bords de la Drave. Le 9, le général Massena se mit en marche avec sa division : il rencontra à une lieue de Clagenfurth l'armée ennemie, et il s'engagea un combat où l'ennemi perdit deux pieces de canon et 200 prisonniers. Nous entrâmes, le même soir, à Clagenfurth qui est la capitale de la haute et basse Carinthie. Le prince Charles, avec les débris de son armée extrêmement découragée, fuit devant nous. Notre avant-garde est aujourd'hui entre St.-Veit et Freisach. La division du général Bernadotte est à Laubach, capitale de la Carniole. J'ai envoyé le général polonais Zajonzech, à la tête d'un corps de cavalerie, pour suivre la vallée de la Drave, arriver à Lienz, et opérer ma jonction avec le général Joubert qui est à Brixen : elle doit être faite à l'heure qu'il est. Depuis le commencement de cette campagne, le prince Charles a perdu près de 20 mille hommes de ses troupes, qui sont nos prisonniers. Les habitans de la Carniole et de la Carinthie ont, pour le ministere de Vienne et d'Angleterre, un mépris qui ne se conçoit pas. La nation anglaise accapare tellement la haine et l'exécration du continent, que je crois que, si la guerre dure encore quelque tems, les Anglais seront tellement exécrés, qu'ils ne seront plus reçus nulle part. Voilà donc les ennemis entierement chassés des Etats de Venise ; la haute et basse Carniole, la Carinthie, le district de Trieste, et

tout le Tyrol, soumis aux armes de la République. Nous avons trouvé, près de Villach, un magasin de fers coulés, de cartouches et de poudre, de mine de plomb, d'acier, de fer et de cuivre. Nous avons trouvé, près de Clagenfurt, des manufactures d'armes et de drap. *Signé*, BUONAPARTE.

Idem. — *Au quartier-général de Clagenfurth, le* 12 *germinal.*

Citoyens directeurs, vous trouverez ci-joint la copie de la lettre que j'ai envoyée, par mon aide-de-camp, au prince Charles. *Signé*, BUONAPARTE.

Copie de la lettre écrite par le général en chef de l'armée d'Italie, à son altesse royale M. le prince Charles, en date du 11 *germinal.*

M. le général en chef, les braves militaires font la guerre et desirent la paix : celle-ci ne dure-t-elle pas depuis six ans? avons-nous assez tué de monde, et commis assez de maux à la triste humanité? elle réclame de tous côtés. L'Europe qui avait pris les armes contre la République Française, les a posées; votre nation reste seule, et cependant le sang va couler encore plus que jamais. Cette sixieme campagne s'annonce par des présages sinistres; quelle qu'en soit l'issue, nous tuerons de part et d'autre quelques milliers d'hommes de plus, et il faudra bien que l'on finisse par s'entendre, puisque tout a un terme, même les passions haineuses.

Le Directoire exécutif de la République Française avait fait connaître à sa majesté l'empereur le desir de mettre fin à la guerre qui désole les deux peuples; l'intervention de la cour de Londres s'y est opposée : n'y a-t-il donc aucun espoir de nous entendre? Et faut-il, pour les intérêts ou les passions d'une nation étrangere aux maux de la guerre, que nous continuions à nous entre-égorger? Vous, M. le général en chef, qui par votre naissance approchez si près du trône, et êtes au-dessus de toutes les petites passions qui animent souvent les ministres et les gouvernemens, êtes-vous décidé à meriter le titre de bienfaiteur de l'humanité entiere, et de vrai sauveur de l'Allemagne? Ne croyez pas, M. le général en chef, que j'entende par-là qu'il ne soit pas possible de la sauver par la force des armes; mais dans la supposition que les chances de la guerre vous deviennent favorables, l'Allemagne n'en sera pas moins ravagée. Quant à moi, M. le général en chef, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que je me trouverais avoir méritée, que de la triste gloire qui peut revenir des succès militaires.

Je vous prie de croire, M. le général en chef, aux sentimens d'estime et de considération distinguée avec lesquels je suis, etc. *Signé*, BUONAPARTE.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur.*

N°. 22.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 10 FLORÉAL, *l'an cinquième de la République.*
(*Samedi* 29 *Avril* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

De generis humani varietate nativâ, etc. *de la variété originelle du genre humain; troisieme édition, précédée d'une lettre à l'illustre* JOSEPH BANKS, *baronnet et président de la Société royale de Londres; par* JOS. FRÉD. BLUMENBACH, *professeur de médecine à Gottingue. Un volume* in-8°. *de* 326 *pages, sans la Dédicace et les tables, orné de figures. Gottingue.*

C'EST en 1777 que l'auteur a publié, pour la premiere fois, cet ouvrage. Quoiqu'il n'eût fait alors que resserrer dans peu de feuilles, l'esquisse de son plan, l'importance des vues qui s'y trouvent indiquées avait fixé l'attention de tous les savans de l'Europe. Mais ces vues demandaient de nouveaux développemens; il ne suffisait pas de les présenter, il fallait en rassembler les preuves, c'est-à dire les observations ou les faits sur lesquels elles sont appuyées. On vit bientôt que l'auteur ne considérait lui-même son écrit que comme un texte ou une espece de table, dont il se proposait de traiter successivement tous les sujets, à mesure que ses études, ses réflexions, ses correspondances le mettraient en état de mieux approfondir chaque partie. Cette ma-

niere de travailler, agréable et commode sans doute pour l'auteur, à qui elle fournit le moyen de prendre date sur-le-champ, pour des idées nouvelles, en lui laissant le tems de rassembler tout ce qui peut en rendre l'évidence et l'utilité plus sensibles ; cette maniere est-elle également favorable à la recherche et au progrès de la vérité? Après avoir établi de la sorte des propositions dogmatiques, n'est-on pas porté naturellement à y plier tous les faits, plutôt qu'à les réformer elles-mêmes sur les faits nouveaux qui peuvent venir en ébranler la certitude? C'est ce que nous n'examinerons pas. Mais enfin, telle est la méthode qu'a suivie Blumenbach, et qui paraît assez usitée parmi les savans d'Allemagne. En 1781, il fit une seconde édition de son ouvrage qu'il appelle, dans la *Préface*, l'enfantement de son *génie* devenu plus *adulte* (1). Mais 128 pages étaient encore un espace trop étroit pour l'importance du sujet, et pour le mérite très-réel de l'auteur. Aussi l'ouvrage s'était étendu de nouveau entre ses mains, et cette troisieme édition a-t-elle plus du double de pages que la seconde.

Dans sa lettre à M. Banks, Blumenbach propose une nouvelle division des mammiferes : il les distribue en dix genres, tâchant d'éviter les erreurs et les contradictions qu'il reproche avec beaucoup de fondement à la division de Linné. Voici ces genres :

1°. Bimanus. 2°. Quadrumana. 3°. Brady-poda. 4°. Chiroptera. 5°. Glires. 6°. Feræ. 7°. Solidungula. 8°. Pecora. 9°. Belluæ. 10°. Cetacea.

---

(1) *Adultioris ingenii.*

Le catalogue du cabinet de Blumenbach, qu'il a pris soin de nous donner, offre, en quelque sorte, le corps des matériaux avec lesquels il a construit ses idées. Il possede, 1°. quatre-vingt-deux crânes humains de différens pays, et qu'il doit à la générosité de voyageurs dont il fait une mention honorable; 2°. quelques fœtus fortement empreints du caractere propre aux nations respectives qui les ont fournis; 3°. les poils et les cheveux des habitans de divers climats; 4°. des préparations anatomiques appartenant particulierement à la race des Éthiopiens; 5°. des portraits exécutés par les plus habiles artistes, et principalement soignés pour la partie du coloris, où l'on distingue parfaitement la teinte de la peau et les linéamens caractéristiques de chaque nation.

C'est, dis-je, avec ces matériaux et avec le secours d'une lecture immense, que Blumenbach a d'abord ébauché, et dans la suite perfectionné peu à peu son ouvrage: l'exposition descriptive des crânes humains qu'il possede, et dont il a déja publié trente dessins gravés, s'y rapporte particulierement.

Par sa conformation externe, le corps de l'homme differe considérablement de celui des autres animaux. La structure droite, le bassin large et déprimé, les deux mains, les dents rangées par séries correspondantes, dans les deux mâchoires, l'absence des poils, ou du moins les poils rares sur toute la surface du corps, à l'exception de certaines parties dans lesquelles même il n'est pas plus abondant que chez les autres especes: voilà ses premiers, ses plus frappans caracteres. En outre, le corps humain a

certaines propriétés relatives à sa structure interne ; car il est privé de certains organes que possedent les autres animaux, et il en a reçu de la nature quelques autres qu'ils n'ont pas. Parmi les premiers, on remarque le pannicule charnu, placé sous la peau et qui sert à la mouvoir, le reseau merveilleux arteriel, le suspensoire musculeux du globe de l'œil, la membrane allantoïde, le pancréas d'Asellius, les conduits hepatocystiques, le corps d'higmor, la membrane clignotante (nictitans), le ligament suspenseur du cou, l'os intermaxillaire, etc. L'homme differe encore des animaux relativement à la grandeur de la lentille crystalline, du trou ocupital et de la masse du cerveau, laquelle est très-considérable en proportion du volume total du corps et de la grosseur des nerfs. L'on trouve dans la glande pinéale de l'homme quelques grains sablonneux qui manquent chez les animaux : ses intestins offrent de notables et nombreuses différences : l'uterus de la femme est formé en grande partie d'un parenchyme particulier; outre que la contexture du placenta humain, la longueur du cordon ombilical, et la veine ombilicale unique, établissent d'autres points essentiels de différence. Enfin, l'auteur observe que le fœtus de l'homme est seul pourvu d'une vessicule ombilicale, qui paraît au moment de la conception, et s'efface vers le quatrieme mois, sur laquelle il a publié des détails intéressans dans le neuvieme volume des *Mémoires de Gottingue*.

La délicatesse et la finesse de la toile cellulaire, l'accroissement lent des parties, la longue enfance, la puberté tardive, la longévité plus grande par rap-

port à la masse du corps et à l'ordre des fonctions, caractérisent et distinguent encore essentiellement l'homme. On n'a point retrouvé chez les autres animaux cette différence, en quelque sorte intermittente, qui s'observe dans la hauteur de son corps, sensiblement plus grand le matin que le soir. Il ne s'accouple point debout (1). Les pollutions nocturnes semblent lui être propres, ainsi que le flux menstruel à la femme. L'usage de la raison, ou plutôt le génie inventif (car les autres animaux raisonnent assurément), cet art de se créer des instrumens, par lequel Franklin désignait spécialement l'homme, l'appellant *a tool-making animal;* enfin, la parole, et peut-être aussi le rire et les pleurs sont des propriétés ou des affections distinctives de la nature humaine.

On observe encore que l'homme est exclusivement sujet à certaines maladies particulieres; comme, par exemple, parmi les exanthemes, à la petite vérole, à la rougeole, à la scalatine, à la miliaire, etc.; parmi les hémorragies, ou saignemens de nez, aux hémorroïdes, aux pertes utérines; parmi les affections nerveuses, à l'hypocondrie, à l'hystéricisme, aux maladies de l'esprit, telles que la mélancolie, la nostalgie, le salyriasis, la nymphomanie, la crétinisme (2); parmi les cachexies, au rachitis, aux

---

(1) Il paraît certain que l'éléphant prend la même attitude que l'homme dans l'acte vénérien; et il n'est pas même probable que ce soit le seul des autres animaux.

(2) Ces trois dernieres maladies dépendent d'affections organiques trop évidentes pour porter le nom de maladies

écrouelles, au mal vénérien, à *la pellagra*, à la lepre, à l'éléphantiasis: parmi les maladies locales, à l'amenorrhée, au cancer, aux descentes, à l'*horpes*, à la teigne, etc.

D'après cette énumération, l'on voit combien certaines autres différences, par exemple, la proximité plus grande des yeux et des sourcils, la proéminence du nez, l'immobilité des oreilles, etc. méritent peu d'être remarquées. Mais, quoiqu'en dise l'auteur, il n'en est pas de même de l'organe du tact, particulier à la race humaine, lequel contribue si puissamment aux qualités rationnelles, en rectifiant les erreurs des autres sensations, et fournissant un guide sûr pour les jugemens. Peut-être même ne faut-il pas regarder la luette comme une partie absolument indifférente : bien qu'on en retrouve quelques traces chez des animaux qui ne parlent pas, et qu'on l'ait enlevée souvent chez l'homme, sans le priver de la parole, il est assez vraisemblable qu'elle contribue à la formation de la voix ; et il paraît certain qu'elle joue un rôle particulier dans les affections catharrales de l'arriere bouche et dans l'espece de phthysie qu'elles déterminent assez fréquemment.

La seconde partie de l'ouvrage de Blumenbach commence par la fixation du sens qu'il attache au mot *espece*. Ayant de rechercher quelle est la cause de la dégénération des especes, il écarte d'abord l'opinion qui place leur caractere distinctif dans la

---

de l'esprit ; il n'y a point probablement de maladies de l'esprit, du moins ne doit-on donner ce nom qu'à celles qui agissent directement sur le système nerveux et cérébral.

faculté qu'ont les individus d'engendrer ensemble. Rapprochant ensuite les principaux phénomenes, il tâche d'y trouver les causes de cette dégénération, et ses recherches ou les réflexions qu'elles lui fournissent, et sur-tout la comparaison des phénomenes avec les causes présumées, le mettent, à ce qu'il pense, en état d'aller à des résultats concluans.

Ce n'est pas seulement d'après les relations des voyageurs, c'est d'après ses propres observations que Blumenbach établit la différence de coloris, de fermeté ou de disposition des poils, de stature, de forme extérieure, de proportion des parties, et de configuration du crâne.

Parmi les causes de cette dégénération, ou de cette différence, il compte d'abord le *nisus* formateur, espece de force particuliere qu'il croit avoir imaginée, pour expliquer l'évolution des germes, et dont il parle fort au long dans ses *Institutions de physiologie* publiées en 1787. Cette force, comme toutes les autres, est incitée à produire sa réaction par certains stimulus, par exemple, par la chaleur dans l'œuf couvé : mais tandis que les autres forces manifestent leur énergie par le mouvement, celle-ci se borne à se développer en secret, en donnant à la matiere la forme déterminée qui caractérise chaque espece de plante ou d'animal, forme que la génération propage ensuite des peres aux enfans. Si le *nisus formateur* s'écarte des regles qui lui sont prescrites dans l'ordre des choses, et s'il vient à suivre quelque nouvelle direction, il en résulte une fabrique monstrueuse, ou une production *métisse*, ou une simple *dégénération en variété*. Les causes qui peuvent troubler ce

déranger l'action du *nisus* sont le climat, le genre de vie, l'accouplement d'animaux divers, les dispositions héréditaires produites par des maladies. L'auteur cite un grand nombre d'exemples appartenant à chacune de ces différentes causes. Nous ne le suivrons point dans ces détails, peut-être un peu minutieux : il nous suffit de faire connaître la marche générale de son ouvrage.

Le lecteur doit s'appercevoir déja que les propositions ci-dessus ne sont gueres que la traduction peu correcte d'idées qui se trouvent par-tout, et qu'elles ne jettent point de lumieres véritables sur le sujet : ce qu'il s'agissait d'éclaircir reste toujours également obscur. Mais nous ne voulons pas interrompre le fil de notre analyse par des réflexions qui pourraient se multiplier beaucoup : nous les renvoyons à la fin de cet article, où nous serons plus en état de les résumer en peu de mots.

Ici Blumenbach éleve une question : il demande si les mutilations des membres, ou les changemens de figure, de structure, d'apparence extérieure, etc. survenus chez les peres, et qui se retrouvent chez les enfans, sont une preuve de la variété native des especes. Il se contente de rapporter les opinions favorables ou contraires à l'affirmative, se croyant d'ailleurs dispensé d'établir son opinion, jusqu'à ce que ceux qui nient les faits de ce genre, aient appuyé de quelque bonne raison, la prétendue impossibilité que les enfans et les neveux héritent des vices organiques observés chez leurs peres et leurs ancêtres.

Avant de passer à la troisieme section de son ou-

vrage, dans laquelle il traite des causes et des moyens par lesquels la dégénération du genre humain s'opere, l'auteur juge à propos d'indiquer les précautions que l'on doit apporter dans la détermination des causes de cette dégénération. Voici les réflexions dont il veut qu'on parte, et qu'il donne pour des guides sûrs,

1°. Plus les causes de dégénération sont multipliées, ou plus elles agissent long-tems sur la même espece d'animal, plus aussi les déviations de la structure originelle deviennent sensibles et constantes.

2°. Toute cause de dégénération, quelqu'efficace qu'elle soit par elle-même, peut être arrêtée ou affaiblie dans ses effets, par le concours de certaines autres conditions, principalement lorsque ces dernieres agissent en sens directement contraire.

3°. Quelquefois un phénomene remarquable de dégénération ne doit pas être rapporté à l'influence d'une cause évidente et immédiate, mais à celle d'une autre cause médiate et plus obscure.

4°. Les changemens occasionnés par l'influence d'une cause médiate, paraissent même les plus profonds et les plus durables ; ils se perpétuent de race en race avec le plus d'opiniâtreté.

5°. L'influence de cette derniere espece de causes peut, dans certains cas, être si éloignée ou si cachée, que jusqu'à présent toutes nos conjectures n'ont pu les saisir, et qu'il serait prématuré de vouloir y rapporter certains phénomenes *énigmatiques* de dégénération.

Blumenbach confirme chacune des regles ci-dessus, par des exemples appropriés,

La suite au numéro prochain.

PHILOSOPHIE ET HISTOIRE.

*Fin de la septieme Lettre sur l'*ORIGINE DES CULTES, *du citoyen* DUPUIS.

SUITE DES DIONYSIAQUES.

BACCHUS revient d'Asie en Grece par l'Arabie et la Phénicie; ce retour est mêlé de chants épisodiques sur les principales villes de Phénicie, telles que Tyr, et Béryte, dont Nonnus raconte fort au long l'origine. Après avoir tracé une pompeuse description de Tyr, le poëte adresse un superbe hymne au Soleil, ou à Hercule *Astrochyton*, la grande divinité des Tyriens. Cet hymne renferme la bâse de toute la doctrine de l'antiquité sur le Soleil, et sur la multitude de noms donnés à cet astre, tels que Bélus, Ammon, Apis, Saturne, Sérapis, Mithra, Phaéton, le Tems, le Soleil, Apollon, Esculape, l'Ether différemment nuancé, enfin *Astrochyton*, ou Dieu vêtu du manteau étoilé de la Nuit. Nonnus décrit le Dieu-Soleil, Astrochyton, son manteau et sa barbe étoilée. Bacchus lui fait présent d'une coupe, et celui-ci donne à Bacchus son manteau étoilé. — On remarquera que le Soleil est alors arrivé au verseau, marqué le matin par le coucher de la coupe céleste, appellée coupe de Bacchus; et le soir, par celui d'Hercule-Ingéniculus. C'est pourquoi le cit. Dupuis, dans son *Planisphere des Dionysiaques*, les a projettés près du verseau, signe du solstice d'Hiver, au commencement de la quatrieme saison, ou au retour du Soleil vers nos climats.

Bacchus parcourant la Phénicie, plante la vigne sur les côteaux du Liban, mont fameux par les amours de Vénus et d'Adonis. Il arrive à Béryte ou Béroë, ville dont Nonnus raconte l'origine et la fondation par Saturne, qui la bâtit au tems ou Rhéa son épouse lui donna à dévorer une pierre devenue fameuse. Jupiter était alors dans sa premiere enfance. C'est effectivement l'époque de l'enfance du Dieu de la lumiere, et la domination du verseau, domicile de Saturne. Le poëte personnifie Béroë, et en fait une nymphe pleine de grace, que Vénus destine à Neptune. Mais Bacchus en devient amoureux, et en dispute la possession à Neptune son rival. Ces deux divinités, accompagnées de leurs nombreux cortéges, sont prêtes à en venir aux mains, lorsque Jupiter termine le différend, en donnant Béroë à Neptune, et en promettant à Bacchus la possession de la belle Ariadne. Il ordonne ensuite à Bacchus de repasser en Phrygie, près de Rhéa sa mere. Le vainqueur de l'Inde obéit, quittant l'Asie il s'avance vers les régions de l'Ourse, et repasse en Europe. Son arrivée en Grece est marquée par des fêtes; toute la nature se réjouit; Penthée seul, roi de Thebes, s'en afflige, et il ferme à Bacchus l'entrée de sa ville à sept portes.

Le retour de Bacchus vers les contrées du Nord, ou de l'Ourse, comme s'exprime Nonnus, pour y planter sa vigne, après avoir quitté les régions méridionales des Indiens, désigne clairement le mouvement du Soleil vers le pole boréal, lorsqu'ayant quitté le pole austral, il remonte vers le Zénith et vers le pole élevé sur notre horison. C'était à cette époque, suivant Achilles Tatius, que les Égyptiens

se revêtaient d'habits blancs, se couronnaient de fleurs, et célébraient des fêtes de joie, qui avaient pour but le retour vers leurs climats de ce Soleil, dont l'éloignement leur avait fait craindre de voir la nature plongée dans le deuil et l'inertie. Ce deuil est personnifié ici sous le nom de Penthée [*deuil* en grec], ennemi de Bacchus, *Dieu de la joie.*

Bacchus repoussé par Penthée, s'adresse à la Lune, dont il invoque l'appui ; mais pendant cette invocation, Proserpine, mere du premier Bacchus, arme en sa faveur les Furies, qui jettent dans le palais de Penthée le trouble et la fureur. Penthée veut se mêler aux orgies des Bacchantes, il se transforme en lion et monte sur un arbre élevé ; sa mere et les autres Bacchans le méconnaissent, le tuent, et le déchirent en pieces. Bacchus console avec sa liqueur enchanteresse la mere et les parens de Penthée, et il part pour Athenes, après avoir envoyé Cadmus et Harmonie en Illyrie, où s'opere leur métamorphose en serpens.

Revenons à la priere que Bacchus adresse à la Lune, parce qu'elle amene un épisode mytho-astronomique fameux dans l'antiquité. La Lune répond favorablement à Bacchus, et les épithetes qu'elle lui donne rappellent son analogie avec la déesse qui préside à la nuit, aux mois, à la végétation, sur-tout au délire, et en général à tous les effets qui semblent être du domaine de Bacchus, et appartenir à ses orgies. Elle lui promet de venger les injures qu'on lui fait sur la terre ; elle lui donne pour garant les victoires qu'il a déja remportées sur Lycurgue, sur Dériade et sur les matelots Tyrrhéniens ou Toscans. Les Tyrrhéniens,

lui dit-elle, ont senti votre puissance, lorsque leurs perfides matelots virent leurs mâts chargés de pampres et de raisins; lorsque leurs cordages firent entendre le sifflement des serpens qui s'y étaient entrelacés, et qu'eux-mêmes, métamorphosés en Dauphins, furent forcés de se précipiter dans les eaux. Cette fiction est rapportée plus au long dans le chant suivant, lorsque Tirésias veut faire craindre à Penthée la colere de Bacchus. Le devin lui dit que des pirates tyrrhéniens trouverent sur le rivage Bacchus, qui, pour les tromper, avait pris la forme d'un jeune et bel enfant, richement habillé. Il s'était placé sur le rivage, comme s'il eût attendu un navire. Les pirates le dépouillent de tous les bijoux précieux dont il était paré, et ils l'enchaînent. Mais tout-à coup le Dieu devient grand, leur apparaît le front paré de cornes menaçantes, élevant sa tête jusqu'aux cieux, et poussant un cri terrible, semblable à celu de plusieurs milliers d'hommes. Ce spectacle étonnant et inattendu jette les pirates dans le délire; ils se croient transportés au milieu des campagnes et des vergers, dont la mer leur présente l'illusion magique; ils s'y élancent, et se trouvent métamorphosés en dauphins.

Macrobe *(Sat. l. I, c. 18)* nous apprend que le Soleil, dont il rappelle plusieurs fois l'identité avec Bacchus, était adoré en Italie aux environs de Naples, sur les bords de la mer Tyrrhénienne, sous quatre formes principales relatives aux quatre époques importantes de la révolution annuelle. On lui donnait, dit-il, la figure de l'enfant au solstice d'hiver, parce qu'alors le jour est très-court et dans une espece d'enfance, au moment où il reprend ses premiers accrois-

semens. On le représentait de même en Égypte. Ainsi, la métamorphose de Bacchus en enfant appartient nécessairement au solstice d'hiver, qui était alors au Verseau. A l'entrée de la nuit solsticiale on voyait en effet à l'orient monter le vaisseau céleste, surmonté de la tête avec une partie du corps de l'hydre, et de la constellation du lion; tandis qu'au couchant on voyait descendre dans les flots de la mer qui baigne les côtes de Sicile et d'Italie, la constellation du dauphin, appellée les *pirates toscans*, qui, dit Ovide (*Métamorph. lib. III*, *fab.* 10), voulurent enlever Bacchus, et qui furent placés aux cieux par lui. Telle est l'analyse astronomique de cet épisode ingénieux.

Après la défaite de Penthée, Bacchus, ou le Dieu qui fait croître les plantes, dit Nonnus (*lib. LXVII*, *vers.* 5—9), est reçu avec transport par les Athéniens. Il va loger chez Icare, et lui apprend à cultiver la vigne. En même tems, il lui donne à boire sa liqueur divine. Celui-ci en régale ses voisins, ses amis. Mais l'ivresse et la fureur s'emparent de leurs sens ; ils tuent leur bienfaiteur, et cachent son corps. L'infortuné apparaît en songe à sa fille Érigone, et lui demande vengeance. Elle parcourt les montagnes et les forêts pour retrouver ses restes précieux; mais ses recherches ayant été inutiles, elle se pend de désespoir. Son chien fidele ne s'était pas éloigné du corps d'Icare ; des voyageurs l'ayant apperçu s'approcherent et enterrerent le cadavre ; ensuite le chien se coucha sur le tombeau, et y mourut de douleur. Jupiter touché du sort de ces infortunés et de la fidélité de leur chien, les plaça tous dans le ciel,

l'un dans la constellation du Bouvier, l'autre dans celle de la Vierge à la suite du Lion, et devant eux leur chien dans Sirius, entre le Lievre et le Vaisseau. Cherchons dans les étoiles l'explication de cette fable. En plaçant le Verseau au couchant avec le Soleil; on verra monter le Lion à l'orient. Si l'on abaisse le Verseau, pour faire monter d'autres constellations, comme il arrive au passage du Soleil aux Poissons, les constellations qui monteront après le Lion seront le Bouvier, la Vierge céleste et Procion, auxquels tous les astronomes anciens ont donné les noms d'Icare, d'Érigone et de Mœra leur chien.

A la suite de ces trois constellations se leve immédiatement la Couronne boréale, appellée vulgairement couronne d'Ariadne, amante du dieu des vendanges, qui se célébraient selon les anciens calendriers ruraux et astronomiques, lorsque le Soleil dans les Poissons se levait avec cette couronne. C'était alors l'époque des approches du printems. Le lever de la Couronne faisait coucher Persée. Aussi Eudoxe et Géminus les désignent comme paranatellons de la fin des Poissons et du commencement du Belier. Ces deux constellations sont la bâse de la fable suivante.

La mort d'Icare est suivie du départ de Bacchus pour l'isle de Naxe. Il y trouve la malheureuse Ariadne que Thésée y avait abandonnée. Elle était endormie, et la vue de ses charmes rend Bacchus passionnément amoureux. A son réveil, le Dieu employa tous les moyens de séduction; mais celui qui réussit fut la promesse d'une couronne d'étoiles qu'il devait lui donner, et placer ensuite dans le ciel pour perpétuer

le souvenir de leurs amours. Après la conclusion de cet hyménée, Bacchus et son cortége se transportent à Argos, ville dévouée à Junon, son implacable ennemie. Animés par la déesse qui prend la forme du dévin Melampus [Pied-noir], les Argiens déclarent à Bacchus qu'ils ne veulent pas d'autre Dieu que Persée, dont ils placent les exploits beaucoup au-dessus de la victoire des Indiens, et ils se préparent à le repousser. Persée lui-même se met à leur tête, et il est prêt à combattre le nouveau Dieu. Mercure les sépare, leur rappelle qu'ils sont tous deux fils de Jupiter, les reconcilie. Les Argiens consentent à recevoir les orgies de Bacchus, et ils invitent *Bacchus*, [dit Plutarque] *Dieu à forme de taureau*, à descendre au milieu d'eux.

La révolution du Soleil, ou de Bacchus, a commencé par les deux Serpens qui fournissent leurs attributs aux Géans et à Typhon, et par leurs combats contre Jupiter. Elle doit par sa forme *circulaire* finir par où elle a commencé, c'est-à-dire par un combat de Géans; car les deux Serpens montent de nouveau sur l'horison à la suite de la Couronne d'Ariadne. Bacchus quittant les Argiens, s'avance vers les champs de la Thrace. Là, sa jalouse ennemie, Junon engage la terre à armer contre lui les géans ses enfans. Celle-ci les exhorte à déchirer le nouveau Bacchus, comme les Titans avaient mis le premier en pieces. Bacchus armé de torches et de son thyrse triomphe de ces audacieux.

Là sont placés les amours de Bacchus avec Pallène, fille de Sithon. Deux péninsules de la Thrace, sur les golfes Thermaïque et Toronaïque, portent les

noms

noms de Sithoniene et de Pallénienè. Bacchus arrivé en Phrygie près de Cybele, il y voit dans les montagnes la belle *Aura* [vent doux, ou zéphir du printems], jeune chasseuse, fille de Péribée, petite-fille de l'Océan, et s'enflamme pour elle. Il change en vin la fontaine où la vierge veut se désaltérer, la plonge dans le sommeil, et la rend mere à son insu. Après un grand nombre d'aventures, *Aura* expose ses deux fils sur un rocher; mais une Panthere les allaite, et des Dragons veillent auprès d'eux. Elle survient, en tue un, et dévore ses membres. Diane soustrait l'autre à sa rage aveugle. Enfin, elle se précipite dans un fleuve, et Jupiter la métamorphose en fontaine. Diane rend alors à Bacchus le fils d'*Aura* qu'elle avait sauvé; on le remet à Minerve dans Athenes, où il devient un nouveau Bacchus honoré dans les mysteres d'Éleusis, comme le Bacchus fils de Proserpine et le troisieme fils de Sémélé. Celui-ci acheve ses travaux, termine sa carriere mortelle, est reçu dans l'Olympe à la table des Dieux, près du fils de la Pléïade Maïa, sur un trône commun avec Apollon, et il met fin aux *Dionysiaques* du poëte égyptien.

L'arrivée du Soleil au Taureau, et les paranatellons de ce signe équinoxial expliquent la fable d'*Aura* et ses suites. Les signes qui annonçaient le soir par leur lever, la fin de l'ancienne révolution solaire et le commencement de la nouvelle, étaient le serpent d'Ophiucus, le dragon des Hespérides, ou du pôle, et la constellation du Loup percé par le Centaure, placée plus au midi, et qui monte avec eux. Le Loup est quelquefois remplacé par une Panthere, et alors il en porte le nom; c'est elle qui allaite le jeune

Bacchus. On l'a projettée dans le planisphere près du Taureau, de même que le fleuve Éridan qui acheve de se coucher au même instant. C'est lui dans lequel *Aura* s'est précipitée. Le noûveau Soleil du printems, le jeune Bacchus est confié à Minerve, mere d'Érichtonius, ou du Cocher céleste placé sur le Taureau, et qui par son lever ouvre la nouvelle période. Enfin, le vieux Bacchus s'asseoit à côté de Mercure, fils d'une des étoiles placées sur le Taureau, ou d'une des Pléïades, astres qui annonçaient alors le printems et la nouvelle révolution. Il est placé sur le même trône qu'Apollon, ou que le Dieu-Soleil, puisqu'il est lui-même le Soleil, mais considéré sous le rapport particulier du principe de la végétation, comme Osiris était l'emblême de la bienfaisance du Dieu-Soleil, et Hercule de sa force.

LITTÉRATURE.

*Épître à l'*Azyle que j'aurai, *suivie de deux Fables, du Chant d'une jeune Sauvage, de l'Épître à* HENRIETTE SERCEY, *et des Réflexions d'un ami des talens et des arts; par madame* GENLIS. In-8°. *A Paris, chez* LEMIERRE, *libraire, rue Française.*

NOUS avons inséré dans ce Journal un article de critique, ingénieuse et décente, sur un roman de madame Genlis, intitulé *les Chevaliers du Cygne.* Nous regrettons que l'auteur de cet article nous ait laissé le soin de rendre compte de cette nouvelle production. Elle paraît avoir été le délassement d'un vrai

talent, honorablement consacré depuis long-tems à des travaux plus importans et plus utiles, qui ont donné à l'auteur des *Veillées du Château* une place à part parmi les personnes de son sexe, connues par des productions littéraires.

Les ouvrages de madame Genlis, loués autrefois dans ce Journal par le cit. Laharpe, avec le goût qui caractérise cet excellent critique, sont entre les mains de toutes les jeunes personnes d'une éducation soignée. Ce prix du talent est sans doute bien doux. Mais on voit qu'il n'a pu suffire au bonheur de madame Genlis. Voici des vers de son *Épître* à l'*Azyle que j'aurai*, qui en sont le triste témoignage :

Si mes écrits ont obtenu
Des meres tendres le suffrage,
J'ai payé cher cet avantage !
Au milieu des palais, combien de fois j'ai *dû*
Me plaindre des ingrats et de mon esclavage,
Et me dire en secret qu'il eût bien mieux valu
Se fixer au fond d'un village !

Ce sentiment douloureux semble avoir inspiré les pieces de vers qui composent ce petit recueil. L'auteur dans un *Avertissement* annonce qu'il pourra être suivi d'un *assez gros volume* de pieces du même genre. Nous osons l'inviter à tenir sa promesse.

Le public ne connaissait point encore dans madame Genlis le talent de la versification. Son théâtre est en prose. On peut trouver quelqu'intérêt à voir comment un auteur, déja célebre, débute dans une carriere nouvelle. Madame Genlis paraîtra à beaucoup de personnes avoir mal choisi son moment. En effet, les lecteurs qui s'occupent encore un peu de

littérature légere savent que la guerre est au parnasse entre les deux sexes. Heureusement la cit^e. Pipelet, dans un combat singulier, vient de rendre la victoire indécise. Voyons si madame Genlis contribuera à la décider.

L'*Épître à l'Azile que j'aurai*, et l'*Épître à Henriette Sercey* sont les deux pieces sur lesquelles on peut le mieux apprécier le talent poétique de l'auteur. L'objet de la premiere est assez indiqué par le titre. C'est un sujet intéressant, et qui est traité avec une mélancolie touchante. On y voit avec plaisir que l'auteur finit par s'adresser à l'*Azyle qu'elle a*. On aime ce mouvement d'un cœur fidele à sa patrie.

Ah ! dans ma modeste chaumiere,
Comme les voyageurs seront tous accueillis !
Et les Français sur-tout, fussent mes ennemis !

Ce sentiment rappelle le *Philoctete* de Sophocle, revoyant des Grecs dans son isle de Lemnos.

Voici des vers jettés avec grace, d'un style pur, et dont les mouvemens sont intéressans et naturels :

Les travaux de l'agriculture
Maintenant, il est vrai, me sont presque interdits :
Je n'ai qu'un petit pré qui fait la nourriture
De ma chevre et de ma brebis ;
Mon jardin si beau, si fertile,
N'est pas plus étendu ; mais je ne puis que mieux
Le cultiver, le rendre utile.
Depuis plus de trois ans, je n'implorais des cieux
Que ce modeste héritage :
Mon cœur serait ingrat, si plus ambitieux
Il osait aujourd'hui desirer davantage.
Que dis-je ? n'ai-je pas l'usage

De ces vastes forêts et de ces champs heureux!
Quoi ! s'ils m'appartenaient ces bois délicieux,
Ces ondes pures, transparentes,
Ces vergers, ces fruits, ces côteaux,
Ces arbres toujours verts en seraient-ils plus beaux ?
Ces plantes et ces fleurs charmantes
Seraient-elles plus odorantes ?

Sans doute on pourrait critiquer dans ces vers quelques tournures qui appartiennent à la prose. Mais ils ont du nombre et de l'élégance. Ils ne sont point faits sous l'œil de Boileau, mais en présence de Quinault qui n'était pas si sévere. Imitons Quinault.

L'objet de l'*Épître à Henriette Sercey* est de donner quelques conseils à cette jeune personne, niece de l'auteur, et qui paraît devoir suivre les traces de madame Genlis, comme l'annoncent ces vers :

Je le prévois, le goût et le talent
T'engageront bientôt dans la route épineuse,
Où l'émulation et la gloire trompeuse
Promettent un prix séduisant.

On remarque dans cette *Épître* des souvenirs auxquels la réputation de l'auteur ajoute beaucoup d'intérêt. Ils sont exprimés avec une convenance aimable, et une facilité souvent élégante et ingénieuse. Parmi quelques morceaux que nous pourrions citer, nous choisirons de préférence les vers suivans, parce qu'ils sont analogues à la petite guerre poétique dont nous avons parlé plus haut, et parce que les hommes doivent avoir le courage et la galanterie de ne dérober à leurs adversaires aucun de leurs avantages.

Alors sans doute les censeurs

Diront avec dépit : *Comment donc elle pense :*

Comment, lorsqu'on pense à vingt ans
Saurait-on conduire un menage ?
Comment deviendrait-on femme économe et sage ?
Et pourrait-on enfin élever ses enfans ?
Tels seront leurs discours ; je prendrai ta défense :
Je leur dirai : De grace, ayez de l'indulgence.
Elle écrit ; cependant je lui crois du bon sens.
Quoiqu'elle ait de l'esprit, qu'elle sache l'histoire,
Qu'elle ait une heureuse mémoire,
De la raison et des talens,
Elle a pu (vous allez l'absoudre),
Malgré tant d'inconvéniens,
Elle a pu, dis-je, apprendre à coudre.

C'est ainsi, continue madame Genlis, qu'*avec éloquence j'imposerai silence à tes censeurs*. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans ces vers de l'*éloquence*, mais il y a certainement de l'esprit et de l'originalité. C'est aux *censeurs* à nous dire si cela leur suffit. Ils se contentent si facilement quand il s'agit d'eux-mêmes !

A la suite de cette *Épître* on trouve un morceau de prose, intitulé, *Réflexions d'un ami des talents et des arts*. Ce morceau doit plaire à tous ceux qui pleurent les hommes supérieurs que nous avons perdus, tels que Condorcet, Lavoisier, Champfort, etc. Ces défenseurs éclairés de la liberté, ces honorables victimes que l'aveugle opinion laisserait presqu'aujourd'hui confondre avec leurs bourreaux mêmes. Madame Genlis, après avoir jetté un coup-d'œil douloureux sur ces pertes funestes, s'écrie avec un intérêt que les gens de lettres aimeront sans doute :

« A cette époque affreuse, quelles furent mes in-

„ quiétudes pour les gens de lettres et les artistes
„ que j'ai connus !... Pour l'excellent et véridique
„ historien, dont les ouvrages forment le cours le
„ plus intéressant de morale et de politique (le cit.
„ Gaillard) ! Pour le sage ingénieux qni consacre sa
„ vie à l'étude de la nature (le cit. Bernardin de
„ Saint-Pierre) ! Pour l'auteur charmant de l'*Opti-*
„ *miste*, et pour le poëte touchant qui sut peindre
„ avec tant d'énergie, les douleurs d'Œdipe et la
„ vertu d'Antigone (le cit. Ducis) ! Combien j'ai
„ craint pour vous, jeune et sensible *Boisjolin*, et
„ pour vous respectable ami de ma premiere jeunesse,
„ modeste et vertueux M.... G.... ! Ah ! j'ai craint
„ même pour ceux qui m'ont donné jadis des preuves
„ d'inimitié. En songeant à leurs dangers, je n'ai
„ plus vu que leurs talens.... Dans ces tems désas-
„ treux je pleurai encore le chantre harmonieux des
„ jardins, le poëte illustre qui sut évoquer le génie
„ de Virgile, comme Pope fut inspiré par celui
„ d'Homere.... Graces au ciel il a survécu au tyran!
„ et j'ai vu depuis avec joie ce nom si cher aux
„ Muses, sur la liste, hélas si peu nombreuse des
„ gens de lettres et des artistes qui nous restent! „

Ce petit écrit, comme l'annonce l'auteur, a été inspiré par le sentiment que lui fit éprouver la nouvelle que le cit. Laharpe était accusé d'avoir pris part aux mouvemens de vendémiaire. Ce sentiment honorable, et le livre que madame Genlis publia autrefois sur la religion et contre la philosophie moderne, sont bien faits pour reconcilier avec elle le cit. Laparpe qui, dans ce Journal, avait fini par quitter, à l'égard de madame Genlis, l'encensoir pour la férule.

SCIENCES ET ARTS.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Notice des Mémoires de Mathématiques, par le cit. PRONY.

LE cit. Jeaurat a lu un mémoire sur une lunette de son invention, qu'il a nommée *diplantidienne*, parce qu'elle a la propriété de donner deux images. Cet instrument est destiné à fournir un moyen particulier d'observer le passage des astres au méridien par la coïncidence des deux images d'une même étoile, qui, entrant dans le champ de la lunette par les bords opposés de l'objectif, se rencontrent dans l'axe à l'instant du passage, l'instrument étant supposé bien centré et mis dans le plan du méridien. Pour parvenir à ce but, le cit. Jeaurat a employé trois lentilles, non compris l'oculaire; la premiere de ces lentilles est percée d'un trou circulaire dans son milieu, et donne une image renversée; la seconde et la troisieme, qui reçoivent la lumiere par l'ouverture pratiquée à la premiere, donnent, par leur combinaison, une image directe, et toutes ces images se peignent au même foyer.

On conçoit aisément, d'après ces dispositions, que la lunette étant supposée dirigée sur un astre, dans le plan du méridien, l'observateur doit voir cet astre entrer des deux côtés à-la-fois dans le champ de la lunette, savoir : vers l'Orient, à travers les deux lentilles centrales qui transmettent le mouvement di-

rect; et vers l'Occident, à travers la lentille percée qui inverse tant la figure des objets que leurs mouvemens. La vîtesse relative des deux images est double de leur vîtesse absolue, et l'observateur peut saisir les instans du contact et de la séparation des limbes, entre lesquels se trouve celui de la coïncidence ou superposition des disques qui donne le passage du centre au méridien.

Le cit. Duc Lachapelle, membre associé, a adressé à la Classe un mémoire sur l'occultation de Saturne, du 10 janvier 1797 (*v. st.*); cette observation importante a été faite aussi à Carcassonne, par Mechain, l'un des astronomes de l'Institut. Lalande a calculé l'une et l'autre observation, pour en déduire la conjonction et la latitude au même instant.

Le cit. Delambe a rendu compte de la continuation des opérations relatives à la mesure de l'arc du méridien, compris entre les paralleles de Dunkerque et de Barcelonne. Il s'est occupé, pendant l'hiver, de la détermination de la latitude moyenne de cet arc à Évaux, commune du département de la Creuse, placée convenablement pour cet objet : il y a fait 900 observations de hauteurs d'étoiles; on peut regarder cette latitude moyenne comme parfaitement déterminée et très-propre à fournir des résultats importans sur la loi de la variation des dégrés terrestres, lorsqu'on la comparera aux latitudes extrêmes et aux longueurs des arcs intermédiaires. Delambre espere que les chaînes de triangles seront terminées à la fin de l'automne.

Le cit. Beauchamps, membre associé, a envoyé le détail des épreuves faites sur une montre à longi-

tudes, construite par Louis Berthoud ; il s'en est servi pour déterminer 26 positions géographiques depuis Corfou jusqu'à Constantinople ; et lorsque sa lettre est partie, il se disposait à s'embarquer pour aller déterminer d'autres positions à l'orient de la mer Noire, depuis Derbent jusqu'à Trébizonde.

Le cit. Lalande a lu un mémoire sur les éclipses d'étoiles par la Lune, qui, indépendamment des considérations générales sur cette matiere, offre des réflexions utiles qui n'avaient pas été publiées. Il en fait l'application à une éclipse d'Aldebaran, qui lui a servi à déterminer la longitude de Porto Rico en Amérique, et du Ferrol en Espagne ; l'observation d'Amérique étant la seule qui eût été faite la nuit, était aussi la seule où l'on pût compter sur l'émersion, et il s'en est servi pour déterminer la latitude de la Lune en rejettant l'émersion observée à Paris qui ne pouvait pas avoir la même exactitude, ce que le résultat de cette éclipse a prouvé.

Lalande avait fait graver une figure de la Lune dont un des points est désigné par le nom *Volcan*, à cause d'une lumiere qui y a été apperçue trois ou quatre fois dans des années différentes : cet astronome cite une observation d'une lumiere semblable, récemment apperçue au même point, par Carochez, habile opticien de Paris et membre de la Commission de Longitudes.

Le cit Flaugergues, membre associé, a adressé à la Classe un mémoire sur quelques phénomenes d'optique, dont il s'est proposé de donner les explications. Le premier est celui de la couleur rouge que semblent prendre les caracteres noirs d'un livre qu'on

lit au Soleil dans une certaine position, et qu'il attribue à l'action des rayons du Soleil qui passent au travers de la paupiere supérieure, et qui vont éclairer le fond de l'œil. Le second est celui des couronnes ou cercles concentriques colorés, qu'on apperçoit quelquefois autour de la flamme d'une chandelle, et que l'auteur, d'après des expériences qui paraissent concluantes, attribue au passage de la lumiere à travers une humeur qui couvre accidentellement la cornée. Le troisieme est relatif à la couleur bleue que paraissent avoir les ombres au Soleil levant et couchant ; Léonard de Vincy a le premier observé ce phénemene, et en a donné une explication dans son *Traité de Peinture* ; Monge s'est occupé du même objet dans un mémoire imprimé parmi ceux de l'Académie des Sciences ; Flaugergues indique une expérience très-simple au moyen de laquelle cette couleur bleue, qui est celle de l'air, se voit en plein jour. Le quatrieme phénomene concerne la difficulté qu'ont certains individus de distinguer le bleu du verd : l'auteur attribue cette imperfection de l'organe à la couleur jaune que prend le cristallin chez les personnes âgées. Le cinquieme est une expérience publiée en 1723, par Maraldi, et répétée par l'auteur, sur l'ombre d'un globe exposé au Soleil. Cette ombre reçue sur un carton blanc, à la distance d'environ 15 ou 16 fois le diametre du globe s'éclaircit au centre, et diminue de plus en plus d'intensité de la circonférence au centre à mesure qu'on éloigne le carton. Flaugergues attend, pour expliquer ce phenomene, d'avoir fait un plus grand nombre d'observations, mais il a dès-à-présent,

réussi à le rendre sensible à une très-petite distance du globe. Il termine son mémoire par de nouvelles expériences tendantes à prouver que les rayons hétérogenes ont d'autant plus de pouvoir pour pénétrer les milieux, qu'ils sont moins refrangibles.

L'Institut national, dans sa séance générale du 5 ventôse dernier, a arrêté, sur la motion d'un de ses membres, que six commissaires, dont trois seraient pris dans la Classe des Sciences physiques et mathématiques, s'occuperaient sans délai de la recherche des moyens les plus sûrs et les plus simples de sauver les personnes renfermées dans les maisons incendiées, lorsque les issues ordinaires sont interceptées ou insuffisantes. Les commissaires ont terminé leur travail, et en ont rendu un compte provisoire à l'Institut; ils n'attendent pour le lui soumettre en entier que l'achevement des dessins et des modeles, et quelques renseignemens qui ne leur sont pas encore parveus. Une partie de leur projet consiste dans l'emploi des échelles ordinaires et dans les ouvertures qu'on peut pratiquer aux murs mitoyens pour donner une issue aux malheureux menacés de périr par les flammes. Dans l'autre partie, ils proposent, pour les cas où les expédiens, dont on vient de parler, seraient insuffisans, des machines très-simples au moyen desquelles on pourra élever, à la hauteur nécessaire, une galerie ou des paniers, et abaisser des ponts sur les balcons et les appuis des croisées. Ces machines sont disposées de maniere à recevoir les individus de tout âge et de tout sexe, les malades, et ceux même à qui l'épouvante ôterait toute présence d'esprit. La sollicitude de l'Institut national

pour la recherche de ces moyens a été réveillée par l'exemple récent et affreux de plusieurs infortunés qui ont péri dans une maison incendiée au milieu de cette capitale ; la tâche générale qu'il a à remplir est sans doute l'avancement des connaissances humaines, mais il saura se replier sur des objets de détail chaque fois que l'utilité publique l'exigera, et ses travaux lui seront d'autant plus chers qu'ils seront liés d'une maniere plus immédiate et plus prochaine au bien et au soulagement de l'humanité.

[Les notices de la Classe des Sciences Morales et Politiques, et de celle de Littérature et Beaux-Arts, seront pour le prochain numéro.]

ARCHITECTURE.

Salle de l'Odéon, ci-devant le Théâtre-Français.

La salle connue jusqu'ici sous le nom de Théâtre-Français, vient, après deux ans de clôture, d'être rouverte, sous le titre d'Odéon, par deux concerts.

Personne n'ignore que sous le régime de Robespierre elle avait été livrée à la mutilation des vandales, qui avaient détruit jusqu'à cette belle forme qui en faisait la premiere salle de l'Europe.

Le public a été à même de juger si l'estimable artiste (le cit. Leclerc) qui s'est chargé de réparer cet outrage fait aux arts, avait parfaitement réussi.

La salle était éclairée avec la plus grande magnificence ; les spectateurs s'y trouvaient parfaitement placés ; le fond brun des loges faisait paraître avec

avantage les femmes qui sont toujours le plus bel ornement de nos spectacles ; et le concert a été entendu avec d'autant plus de plaisir, que la salle est très-sonore, et que l'ensemble et la précision admirable de l'orchestre, et l'exécution de plusieurs artistes du premier mérite, ont enlevé tous les suffrages.

Je vais entrer dans quelques détails sur les travaux du cit. Leclerc. En payant à cet artiste le tribut d'éloges qu'il mérite, il me permettra sûrement quelques observations qui me sont inspirées, moins par esprit de critique, que par le desir que j'ai de voir un parfait accord dans toutes les parties de son plan.

On ne peut qu'applaudir d'abord à la marche dont il ne s'est pas écarté, en consultant toujours pour l'ensemble de son ouvrage les idées primitives de l'artiste auquel nous devons le Théâtre-Français, et qu'une mort prématurée l'avait empêché de porter à sa perfection : aussi le cit. Leclerc a-t-il commencé par rendre à la salle cette belle forme qui la distingue éminemment de toutes celles qui sont consacrées aux plaisirs du public.

Il a supprimé les arcs qui se trouvaient au-dessus de l'ordre des grands escaliers. Cet ornement, dont le manque de pureté frappait d'une maniere sensible l'œil des connaisseurs, a donné, en disparaissant, un ensemble plus agréable à cette partie de l'édifice. Cependant il eût été à desirer que les chapitaux et les balustres à double panse eussent été changés ou corrigés.

On entre au corridor des premieres loges par la porte du milieu du foyer et par celles des extrémités des grands escaliers. Les jours de bal, les trois portes

du milieu s'ouvrent, les appuis des premieres loges et de la galerie s'enlevent, et sont remplacés par un grand escalier qui communique, d'une maniere aussi commode qu'agréable, du foyer à l'intérieur de la salle.

Dans l'intérieur, les premieres et secondes loges et la galerie sont rétablies telles qu'elles étaient dans l'origine, et les corridors qui y conduisent présentent la même facilité pour les dégagemens.

Le cit. Leclerc a fait quelques changemens aux troisiemes loges; il a continué les appuis et supprimé les divisions qui s'y trouvaient.

Les ornemens lourds et de mauvais goût qui étaient sur les appuis des divers rangs de loges ont disparu, et ils ont fait place à des ornemens plus analogues à la destination de la salle.

On a représenté avec goût, sur l'appui des secondes loges, une noce antique avec les jeux en usage chez les Grecs et les Romains pour célébrer ce jour mémorable, tels que des courses de chars, des combats de gladiateurs, la lutte, etc.

Sur l'appui des troisiemes on a peint des danseuses qui portent des guirlandes de laurier et de chêne.

Peut-être reprochera-t-on au cit. Leclerc d'avoir placé des figures inanimées, et d'une petite proportion, au-dessous de celles des spectateurs. Cette observation, quoique juste, ne peut empêcher de convenir de l'agrément de ce genre de décoration qui occupe et intéresse tout à-la fois.

Il est à regretter que l'ornement de l'appui de la galerie des premieres loges ne soit pas d accord avec ceux des deux autres rangs de loges.

L'ensemble du plafond, décoré de compartimens entre les côtes de la voussure est fort agréable ; cependant les détails y sont trop multipliés et trop maigres, et les couleurs ne sont point assez distinctes ; il y faudrait en général plus de tranquillité.

L'avant-scene est parfaitement décorée ; les loges y sont rétablies ; quatre colonnes, qui n'appartiennent à aucun ordre d'architecture, et qui étaient nécessitées par la hauteur disproportionnée des anciens pilastres, en décorent les côtés ; elles sont semblables à celles qui regnent autour de l'intérieur de la salle.

Pour le concert, deux autres colonnes s'adaptent sous la plate-bande de l'avant-scene, et la salle présente alors à l'œil un cercle parfait.

La couleur dominante de la salle est un verd tendre, et le fond des loges est peint en brun ; ces deux couleurs sont relevées par quelques ornemens de diverses couleurs, qui rompent la monotonie qu'elles eussent produites, si elles avaient été employées seules.

Il eût peut-être fallu une plus grande maniere dans le décor intérieur de la salle. Sa forme simple aurait demandé moins de petits détails dans la coupole ; les draperies qui se trouvent au haut des cintres, et au-dessous de l'appui des secondes loges, sont trop droites ; j'aurais desiré que les séparations des loges du cintre fussent restées telles qu'elles étaient autrefois. Les bâses des colonnes qui ont été substituées aux pilastres dans le pourtour de la salle, sont lourdes, et ne sont pas d'un goût très-épuré ; il en est de même des chapiteaux. On pourrait aussi souhaiter

haiter moins de barriolage dans les couleurs employées pour décorer le foyer. Le ton de pierre qui le liait avec les grands escaliers dont il fait partie, paraissait plus convenable, et contribuait à faire valoir davantage la richesse des couleurs et des ornemens intérieurs.

Ces légers défauts, qu'il sera facile de faire disparaître, n'ont point altéré la satisfaction du public, qui s'est vu, avec grand plaisir, réintégré dans la jouissance d'une salle dont il avait été si long-tems privé. Les entrepreneurs de l'Odéon se proposent d'y varier ses plaisirs. Si le jour du concert la vue de cette salle complettement meublée était elle-même un beau spectacle, on peut concevoir l'effet qu'elle produira lors des représentations sur la scene, et les jours de bal où le foyer, la salle et le théâtre offriront à l'œil enchanté un magnifique ensemble.

Je ne terminerai pas ce morceau sans réitérer au cit. Leclerc et à ses talens un tribut particulier d'estime et de reconnaissance. Il peut m'être permis, plus qu'à tout autre artiste, de prendre un vif intérêt à la restauration d'un monument qui me rappelle toujours de si chers souvenirs, et qui avait autant contribué à la réputation de mon pere.

PEYRE *fils*, *architecte.*

POÉSIE.

LE MEUNIER DE SANS-SOUCI,

Anecdote lue à la séance publique de l'Institut national, le 15 germinal.

L'HOMME est, dans ses écarts, un étrange problême ;
Qui de nous, en tout tems, est fidele à soi-même ?
Le commun caractere est de n'en point avoir.
Le matin incrédule, on est dévot le soir.
Tel s'éleve et s'abaisse, au gré de l'atmosphere,
Le liquide métal, balancé sous le verre.
L'homme est bien variable ; et ces malheureux rois,
Dont on dit tant de mal, ont du bon quelquefois.
Je l'avoûrai sans peine, et ferai plus encore ;
J'en citerai pour preuve un trait qui les honore.
Il est de ce héros, de Frédéric second,
Qui, tout roi qu'il était, fut un penseur profond,
Redouté de l'Autriche, envié dans Versailles,
Cultivant les beaux-arts, au sortir des batailles,
D'un royaume nouveau la gloire et le soutien,
Grand roi, bon philosophe, et fort mauvais chrétien.
Il voulait se construire un agréable asyle,
Où, loin d'une étiquette arrogante et futile,
Il pût, non végéter, boire et courir des cerfs,
Mais des faibles humains méditer les travers,
Et mêlant la sagesse à la plaisanterie,
Souper avec Dargens, Voltaire et Lamettrie.
Sur le côteau riant, par le prince choisi,
S'élevait le moulin du meûnier *Sans-Souci ;*
Le vendeur de farine avait pour habitude
D'y vivre au jour le jour, exempt d'inquiétude,

Et de quelque côté que vînt souffler le vent,
Il y tournait son aîle, et s'endormait content.
Très-bien achalandé, grace à son caractere,
Le moulin prit le nom de son propriétaire:
Et des hameaux voisins, les filles, les garçons
Allaient à *Sans-Souci* pour danser aux chansons.
Sans-Souci! ce doux nom, d'un favorable augure;
Convenait aux amis des dogmes d'Épicure;
Frédéric le trouva conforme à ses projets,
Et du nom d'un moulin honora son palais.
Hélas! est-ce une loi sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins entr'eux auront la guerre;
Que la soif d'envahir et d'étendre ses droits
Tourmentera toujours les meûniers et les rois?
En cette occasion, le roi fut le moins sage;
Il lorgna du voisin le modeste héritage:
On avait fait des plans fort beaux sur le papier,
Où le chétif enclos se perdait tout entier.
Il fallait sans cela renoncer à la vue,
Rétrécir les jardins et masquer l'avenue.
Des bâtimens royaux l'ordinaire intendant
Fit venir le meûnier, et d'un ton important:
« Il nous faut ton moulin; que veux-tu qu'on t'en donne?
» — Rien du tout; car j'entends ne le vendre à personne.
» *Il vous faut* est fort bon! mon moulin est à moi,
» Tout aussi bien au moins que la Prusse est au roi.
» — Allons, ton dernier mot, bonhomme, et prends-y garde.
» — Faut-il vous parler clair? — Oui. — C'est que je le garde.
» Voilà mon dernier mot. » — Ce refus effronté,
Avec un grand scandale au prince est raconté.
Il mande auprès de lui le meûnier indocile,
Presse, flatte, promet; ce fut peine inutile;
Sans-Souci s'obstinait: « Entendez la raison,
» Sire, je ne peux pas vous vendre ma maison:

„ Mon vieux pere y mourut ; mon fils y vient de naître ;
„ C'est mon Postdam, à moi ; je suis tranchant peut-être ;
« Ne l'êtes-vous jamais ? tenez, mille ducats
„ Au bout de vos discours ne me tenteraient pas.
„ Il faut vous en passer ; je l'ai dit ; j'y persiste. „
Les rois mal-aisément souffrent qu'on leur résiste.
Frédéric, un moment, par l'humeur emporté,
« Pardieu ! de ton moulin c'est bien être entêté !
„ Je suis bon de vouloir t'engager à le vendre !
„ Sais-tu que sans payer je pourrais bien le prendre ?
„ Je suis le maître. — Vous ? de prendre mon moulin ?
„ Oui ! si nous n'avions pas des juges à Berlin. „
Le monarque à ce mot revint de son caprice,
Charmé que sous son regne on crût à la justice.
Il rit, et se tournant vers quelques courtisans :
« Ma foi, messieurs, je crois qu'il faut changer nos plans.
„ Voisin ! garde ton bien ; j'aime fort ta réplique. „
Qu'aurait-on fait de mieux dans une république ?
Le plus sûr est pourtant de ne pas s'y fier.
Ce même Frédéric, juste envers un meûnier,
Se permit maintes fois telle autre fantaisie ;
Témoin ce certain jour qu'il prit la Silésie,
Qu'à peine sur le trône, avide de lauriers,
Épris du vain renom qui séduit les guerriers,
Il mit l'Europe en feu ; ce sont là jeux de prince.
On respecte un moulin, on vole une province.

ANDRIEUX.

ÉNIGME.

Je mords les pierres, les cailloux,
Dont l'effet très-souvent tourne à votre avantage.
Craignez-moi cependant, et redoutez mes coups ;
Je suis dans mon repos près de faire tapage.

LOGOGRIPHE.

LECTEUR, ce que je te propose
Est le lot d'un homme opulent.
J'offre, dans ce qui me compose,
Un animal, un élément;
Ne va pas courir à la ville,
Si tu veux de près m'approcher;
D'ailleurs, pour être plus tranquille,
C'est aux champs qu'il faut me chercher.

ANNONCES.

Fables de la Fontaine, avec des notes grammaticales, mythologiques, etc.; par le cit. Mongez, de l'Institut national, administrateur de la monnaie. Deux volumes *in*-12. Prix, 3l. brochés. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

« On ne trouvera point, dit l'éditeur, la vie d'Ésope par Planudes, dans cette édition, cette vie n'étant qu'un tissu de contes absurdes et ennuyeux. J'ai mis à la place l'article du fabuliste de l'ancienne encyclopédie, par Jaucourt, qui a rassemblé le peu de faits relatifs à Ésope qui nous sont parvenus, et des notices sur tous les fabulistes anciens et modernes (les vivans exceptés). »

On a placé une étoile à côté du titre de certaines fables, pour indiquer que l'on ne doit faire apprendre aux enfans que celles-là. Ceux qui ne voudront pas leur sacrifier l'exemplaire complet, trouveront chez le même libraire un recueil de ces fables choisies (un petit volume *in*-12; prix, broché, 1 6 s.) destinées pour eux, avec des notes à leur portée.

L'édition actuelle est précédée d'une Vie intéressante de la Fontaine, par Montenault. Elle est imprimée sur un joli papier, et la correction du texte a été très-soignée.

On trouve chez le même libraire : *Considérations sur les monnaies*, par le cit. Mongez, suivies d'une notice sur les

monnaies françaises, par le cit. Dibarrat, membre de l'administration des monnaies. Brochure *in*-8°. ; prix, 1 liv. brochée.

Tables chronologiques qui embrassent toutes les parties de l'Histoire universelle, année par année, depuis la création du Monde jusqu'en 1768 ; publiées en anglais par John Blair, et traduites en français par le cit. Chantreau, professeur d'histoire de l'École centrale du département du Gers, qui les a continuées jusqu'à la paix conclue avec l'Espagne, l'an IV de la République Française (1795 vieux style). Un volume *in*-4°. ; prix, en feuilles, ou broché en carton, 21 liv.

Il y en a un certain nombre d'exemplaires sur papier plus fin ; Prix, 24 liv. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

En tête de ces tables est une préface du traducteur, dans laquelle il a inséré un précis de celle de l'auteur ; elle est essentielle à consulter ainsi que les avis qui l'accompagnent, pour bien connaître l'utilité de l'ouvrage.

A la suite sont deux notices alphabétiques et raisonnées, dans lesquelles on a rassemblé plusieurs séries chronologiques qu'on ne trouve point ailleurs ; une table en forme de Dictionnaire des personnages dont il est parlé dans l'ouvrage ; enfin un tableau des différentes chronologies des rois, empereurs, papes, etc. Ces trois pieces sont de la composition du cit. Chantreau.

Le volume est terminé par deux grandes cartes biographiques, précédées d'un avertissement sur leur construction et leur usage. Elles indiquent avec beaucoup de clarté dans quel siecle, combien de tems, et avec qui ont vécu les hommes célebres des différens âges : la premiere comprend la biographie ancienne, depuis l'ère des Olympiades jusqu'à l'ère chrétienne ; la seconde, depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours.

Ces deux cartes, dont l'estimable traducteur reconnaît devoir l'idée au docteur Priestley, ont été perfectionnées par le cit. Chantreau, et ne sont point dans l'ouvrage de Blair.

Les tables chronologiques peuvent suppléer avec avantage à l'art de vérifier les dates, en ce qu'elles sont moins volumineuses et qu'elles embrassent une plus longue période de tems. Elles sont d'une utilité indispensable pour les bibliotheques publiques et particulieres, et sur-tout pour l'éducation de la jeunesse ; elles ne peuvent que faire l'éloge du cit. Chantreau, soit pour l'exactitude de la chronologie, soit pour leur précision mathématique.

Il a été parfaitement secondé dans la partie typographique, par le cit. Boiste, imprimeur. L'original anglais est *in*-folio, et gravé d'un côté seulement. Notre édition est de format *in*-4°., comme plus commode, et nous avons préféré l'impression à la gravure ; aussi les tableaux sont-ils imprimés de suite sans aucune page en blanc. En adoptant cette maniere, le cit. Boiste a eu de grandes difficultés à vaincre, et il a réussi au-delà de nos espérances. Ce livre sorti de ses presses, ne peut que contribuer à sa réputation dans un art qu'il aime. Les tables sont exécutées avec une netteté et un ordre qui étonnent. Mais c'est sur-tout dans l'exécution des cartes biographiqurs que le compositeur s'est surpassé, de la derniere sur-tout qui contient environ six cents noms. Les amateurs trouveront dans ces cartes toute la perfection de la gravure, et peut-être un coup-d'œil plus satisfaisant. Elles sont d'ailleurs susceptibles d'être encadrées, et de devenir un ornement agréable et instructif dans un appartement.

Des Réactions politiques, par Benjamin Constant. Brochure *in*-8°. A Paris, chez Dupont, imprimeur-libraire, rue de la Loi, n°. 1231. L'an V.

Ouvrage profond dont nous rendrons compte incessamment.

Les Plantes, Poëme, par René-Richard Castel ; *in*-12. A Paris, chez Migneret, imprimeur, rue Jacob, fauxbourg Saint-Germain, n°. 1186. L'an V (1797).

Sujet qui n'avait encore été traité par aucun poëte, et qui offrait de grandes difficultés. L'auteur est parvenu à les vaincre. Son Poëme annonce de la facilité et du talent ; il peint bien la nature, et la fait aimer.

Observation sur la Législation française, par Jean-François Julliot, citoyen de la section du Muséum, et membre de l'administration municipale du quatrieme arrondissement ; *in*-8°. A Paris, chez Desennes, palais Egalité. L'an V.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 9 février 1797.

CONFORMÉMENT à l'ordre prescrit par la constitution, les membres du sénat et de la chambre des représentans des Etats-Unis de l'Amérique, s'assemblerent hier dans la salle de ces derniers, pour fixer l'état des votes des électeurs dans les divers Etats, pour les dignités de président et de vice-président de notre république fédérative, et déclarer en même tems les deux magistrats sur lesquels le choix était tombé : tous les suffrages ayant été comptés et examinés, M. John Adams fut déclaré président, et M. Thomas Jefferson, vice-président. Plusieurs ministres étrangers et un nombre de citoyens notables de l'un et de l'autre sexe, assisterent à cette auguste et imposante solemnité.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 15 avril 1797.

On avait pu croire, d'après les préparatifs militaires de la Porte, et quelques mouvemens dans les provinces frontieres des provinces autrichiennes, que l'empereur d'Allemagne allait avoir un nouvel ennemi à combattre. Mais les affaires de l'intérieur exigent toute l'attention du grand-seigneur, et toutes ses forces ; et il paraît qu'il les dirige uniquement contre le pacha rebelle de Widin, et le frere du feu pacha de Scutari qui refuse toute espece d'obéissance à la Porte, et qui est parvenu à se faire un très-grand nombre de

partisans. Vingt mille hommes de troupes réglées et vingt mille habitans de la Servie, auxquels on a fait prendre les armes, marchent sur Widin ; d autres corps s'avancent vers Scutari.

La bonne intelligence entre la Porte et la Russie paraît également ne devoir pas être troublée. On sait que le régent de Perse avait fait solliciter les secours de la Turquie. Son envoyé a eu ordre de quitter Constantinople dans le plus court délai; et l'on assure que c'est sur la demande du ministre russe que le grand-seigneur a pris cette détermination, malgré les insinuations contraires d'un autre agent diplomatique qui jouit d'une grande considération auprès du divan.

L'empereur Paul Ier. continue, avec un zele infatigable, à faire les réformes que sa sagesse lui prescrit. Rien n'échappe à son œil pénétrant ; sa vigilance bienfaisante s'étend aux plus obscurs domiciles pour aller y soulager l humanité souffrante : en général, depuis Pierre Ier., aucun souverain de Russie ne s'était laissé voir aux endroits presqu'ignorés, où les sollicitudes paternelles de Paul Ier. l'appellent quelquefois. Il paraît aussi attacher de l'importance aux formes extérieures du respect pour le culte ; il vient d'ordonner que tant que durerait l'office divin toutes les boutiques seraient fermées. La fête des trois rois a été, cette année, célébrée à Pétersbourg, avec plus de magnificence que jamais; vingt mille hommes de troupes ont concouru à sa solemnité, et l'empereur a donné un rouble à chacun d'eux : pendant la fête, du pain, des gâteaux et de l'eau-de-vie ont été distribués au peuple avec profusion.

Le 11 du mois dernier le roi de Pologne arriva à Pétersbourg. Les voitures de l'empereur, ainsi que le grand carrosse de parade, avaient été envoyés à sa rencontre. L'empereur le reçut lui-même dans le palais de marbre. Le 22 du même mois il se mit en route pour Moskou avec l'impératrice. La famille impériale a dû suivre de près leurs majestés. On croit qu'après la cérémonie du couronnement Paul Ier. se rendra à Varsovie pour y conférer avec le roi de

Prusse; quelques personnes assurent qu'il ira visiter les contrées de son empire voisines de la Perse.

On mande de Varsovie que les commissaires chargés par l'empereur et le roi de Prusse, de régler les limites de leurs nouvelles acquisitions depuis Swidry sur la rive droite de la Vistule, jusqu'à Niemirow au bord du Bug, ont mis la derniere main à cette opération. C'est avec une grande solemnité et au bruit d'une triple salve de mousqueterie qu'ont été plantées les dernieres bornes décorées de l'aigle prussien, à l'extrémité d'une ligne qui s'étend depuis Gorzew, sur la limite de la haute Silésie et de l'ancienne Gallicie, jusqu'à la petite ville de Niemirow. A l'issue de la cérémonie, le marquis de Chateler, premier commissaire impérial, et le lieutenant-général de Klinkowstrom, premier commissaire du roi de Prusse, se sont réunis à l'endroit où confineront désormais trois puissans Etats, pour se féliciter réciproquement sur la clôture de cette opération. Ainsi s'est consommée la radiation définitive de la Pologne de la liste des puissances de l'Europe.

Il existe encore dans les duchés de Schlewig et de Holstein une classe nombreuse d'hommes attachés à la glebe, qu'on appelle *hommes propres*, et qui, à beaucoup d'égards, sont dans une espece d'esclavage. Enfin, les réclamations de la justice et de l'humanité en faveur de ces hommes que de gothiques institutions dégradent, ont été entendues. Tous les prélats, toute la noblesse des deux duchés se sont réunis à tous les autres propriétaires pour proclamer l'affranchissement des serfs de leurs terres; et ils ont présenté une requête pour le prier d'accorder sa sanction et son appui à cette mesure.

De Ratisbonne, le 17 avril. S. A. S. le prince de la Tour et Taxis, de retour de Vienne, a fait son entrée en qualité de commissaire principal de S. M. l'empereur à la diete générale de l'Empire. Cette cérémonie a eu lieu avec la plus grande solemnité. La cavalerie bourgeoise, qui avait été au-devant de S. A. S., formait une partie de son cortége; elle

traversa la ville dans un superbe carrosse de gala, et au bruit de l'artillerie des remparts. La garnison de la ville et plusieurs compagnies d'infanterie bourgeoise étaient sous les armes, et lui rendirent tous les honneurs militaires. Arrivés à son palais, une députation du magistrat complimenta ce prince, et lui exprima les vœux et le respect de toute la bourgeoisie.

Les opérations du congrès des Etats du nord de l'Allemagne paraissent se traîner en longueurs. On écrit d'Hildesheim que le ministre du roi de Prusse, M. de Dolhm, a fait connaître à cette assemblée qu'il préside, que le gouverneur suédois de la ville de Vismar avait annoncé son refus de toutes contributions ultérieures; et que le landgrave de Hesse-Cassel et les princes-évêques de Paderborn et de Corvey étaient dans les mêmes intentions. Plusieurs Etats ont exprimé le vœu de réduire de moitié, ou d'un tiers, l'armée de démarcation. Les trois villes anséatiques, le Holstein et le Mecklenbourg pourraient bien suivre l'exemple de Vismar; ensorte que le roi de Prusse ferait presque seul les frais de la neutralité armée. M. de Dolhm et le ministre d'Hanovre se sont rendus à Brunswick pour conférer avec le duc.

De Vienne, le 8 avril. On a publié ici le 4 une notification signée du comte de Saurau, président de la régence de la basse Autriche, dans laquelle il est dit que « le soussigné a été autorisé, par S. M. I., à assurer le public qu'on s'occupe avec ardeur de l'accélération de la paix; que cependant, si l'ennemi, enivré de ses succès, se refusait à des conditions honorables, ou formait des prétentions démesurées contre la nation autrichienne, S. M. I. est assurée que ses fideles sujets déploieront tous leurs efforts pour amener l'ennemi à une paix honorable; que chacun d'eux concourra à toutes les dispositions que la prudence commande pour défendre au besoin la capitale; et que les habitans de Vienne ne montreront pas moins de courage et de fidélité que leurs glorieux ancêtres, qui, sous Ferdinand et Léopold I^er.,

défendirent victorieusement, sur les remparts de Vienne, leur religion, leur prince, leur patrie et l'honneur. ”

Un banquier qui a eu l'indiscrétion de se présenter à la banque pour échanger 200 mille florins de papiers, vient d'être arrêté ; cette mesure n'est pas propre à ranimer la confiance ; et ce qui prouve encore plus l'embarras de nos finances, c'est une nouvelle ordonnance qui porte que tous les employés civils ou militaires, servant ou pensionnés, qui ont un traitement annuel de plus de 600 florins, ne recevront, pendant un tems indéterminé, que la moitié de l'excédent en numéraire, et l'autre moitié *en æssurance d'Etats.*

Tous les juges des fauxbourgs et doyens des métiers de cette ville se sont rendus le 7 avril chez le comte de Saurau. Celui-ci, après les avoir assurés que l'empereur s'occupait sans relâche de la paix, leur a demandé si dans le cas d'un danger pressant ils seraient disposés à se porter en masse aux frontieres de la Styrie. Ceux ci ont répondu par de grandes protestations de dévouement ; mais ils ont mis à leur départ quelques conditions, dont la plus remarquable est qu'on obligeât tous les cavaliers et nobles à se lever également en masse ; qu'il ne leur soit pas permis de partir de cette ville. et encore moins d'emmener avec eux des bras utiles à la défense de la patrie.

Cette condition leur a été solemnellement promise par le comte de Saurau, qui a ajouté qu'il leur engageait sa parole d'honneur qu'il se mettrait lui-même à leur tête, et qu'il les conduirait.

Le ministre, baron de Thugut, est à un tel point occupé, qu'il ne quitte plus le cabinet de sa majesté l'empereur. Le monarque et ce ministre travaillent continuellement, et expédient tout ensemble. Personne ne peut parler à l'empereur, qui a le cœur ulcéré de tant de désastres.

Personne n'a encore abandonné la ville jusqu'ici ; mais l'on prend toutes les mesures dictées par la prudence. On est occupé à emballer le trésor, et

beaucoup de particuliers en agissent de même avec leurs effets. Si les Français s'approchent encore davantage, la cour se rendra à Ofen.

On a publié hier un ordre qui enjoint à tous les étrangers de sortir de cette ville dans l'espace de trois jours.

ITALIE. *De Milan, le 5 avril.*

On ne sait point encore quel sera le sort des peuples de l'Etat de Venise, qui, indignés d'une trop longue et trop honteuse oppression, ont enfin tenté de briser leurs fers. Cependant si l'on juge de leurs succès par l'énergie qu'ils déploient, on peut présumer que les efforts de leurs anciens maîtres pour les faire rentrer sous le joug, seront inutiles, et qu'ils resteront libres. Déja dans plusieurs occasions ils ont versé leur sang pour la cause qu'ils ont embrassée ; et les partisans des oligarches vénitiens n'ont pu résister à leur nombre et sur-tout à leur valeur. Ils sont au surplus encouragés par l'exemple des Lombards et soutenus par leurs armes. Trois mille Lombards sont partis en plusieurs colonnes, pour aller fraterniser avec les Bergamasques, les Brescians, les Cremasques, et un plus grand nombre s'est depuis porté à Salo, pour en retirer des patriotes que la plus infâme trahison y retient enfermés. Ils y avaient été reçus d'abord par les habitans comme des libérateurs et des amis. Ils devaient y planter l'arbre de la liberté. Les suppôts de l'aristocratie vénitienne, cachés dans cette ville, en ont fermé les portes ; ils ont enveloppé et désarmé les patriotes. Dans ce moment Salo est bloqué ; et l'on ne doute pas que sa reddition ne soit prochaine.

Bologne, le 24 mars. De tous les départemens de la république cispadane, nous recevons la consolante nouvelle que la constitution a été acceptée. Le département du Pô causait quelqu'inquiétude ; mais nous avons le plaisir d'apprendre que la constitution a obtenu aussi à Ferrare la pluralité des suffrages, malgré les manœuvres et les intrigues de l'hypocrisie. Dans les campagnes même, quelques sections se sont distinguées par leur patriotisme ; mais il faut tout dire pour être vrai, dans la Basse-Romagne (le canton de Lugo), l'aveugle fatanisme a exercé son influence ; les prêtres et les ex-nobles ont égaré la raison des hommes simples et ignorans, et dans quelques endroits, ou les comices ne se sont pas convoqués, ou les voix ont été contraires. Le meme

esprit s'est montré à Massa (département de Luni ; mais on n'en est point surpris, quand on sait que les membres de l'ancienne regence forment la municipalité et conservent leur influence : ceci prouve combien il est necessaire d'instruire le peuple sur ses vrais intérêts, et de démasquer ceux qui le trompent pour l'opprimer.

De Rome, le 24 mars. Le cardinal Busca avait fait beaucoup d'instances pour obtenir sa démission ; mais elle ne lui avait pas été accordée, parce qu'il n'était pas encore tems. Enfin, après l'arrivée d'un courier d'Espagne, il a ete destitué pour donner satisfaction à la cour de Madrid. On dit hautement que c'est là le motif de son reuvoi, quoique S. S. n'eût nullement envie de le garder.

Rome est toujours dans la plus grande agitation. Le mécontentement du peuple est général, par la disette et la cherté des denrées de premiere nécessité.

On fait mille rapports, tous exagérés, sur la découverte de la nouvelle conjuration ; on prétend que plus de 600 personnes y étaient entrées, qu'elles s'étaient pourvues d'armes pour se délivrer d'un gouvernement haï et méprisé, et pour ramener au capitole l'ancienne liberté latine.

On a arrêté plusieurs personnes, la plupart de la classe du peuple ; deux avocats et un prêtre ont pris la fuite.

Il est probable que s'il y avait eu un grand mouvement à Rome, plusieurs personnes en auraient profité pour établir un nouvel ordre de choses.

Le gouvernement prend toutes les mesures possibles pour contenir le peuple. On a doublé les gardes à tous les postes, et on fait jour et nuit de nombreuses patrouilles. On continue aussi de s'occuper à organiser l'armée de ligne. Plusieurs personnes croient que c'est dans la crainte que le traité de paix ne soit pas ratifié à Paris, et que le pape ne soit obligé de faire de nouveau la guerre ; mais le véritable objet de cet armement est de contenir le peuple, et d'avoir les moyens de faire rentrer sous la domination papale les provinces que les Français doivent évacuer.

Cette opération ne serait point facile. Les pays mêmes qui n'esperent pas être réunis à la république cispadane sont bien resolus à obtenir une réforme du gouvernement, et ne souffriront pas qu'on leur envoie des garnisons pour soutenir par la force les anciens abus.

On ne conçoit pas comment la cour de Rome pourra maintenir une petite armée, après avoir perdu ses meilleures

provinces et ses plus grandes ressources. Les biens du clergé dont elle s'empare suffiront à peine aux besoins actuels, et ne délivreront pas l'Etat d'une dette énorme, et de cette quantité immense de papier qu'il emet tous les jours. Le pape suit l'exemple des princes séculiers en s'emparant des biens de l'église. Il est vrai qu'il donne en échange des *lieux de mont ;* mais comme la dépréciation de ces effets augmente sans cesse, il est certain que le saint-pere dispose des biens de l'église.

Le nouveau secrétaire d'Etat, le cardinal Doria, à peine entré en place, a fait sentir la nécessité d'une grande réforme économique dans toutes les dépenses du gouvernement. La cour du saint-pere, la plus famélque et la plus *irréformable* de toutes les cours, jette les hauts cris. On prédit déja que le nouveau secrétaire ne gardera pas long-tems sa place.

Le duc Braschi, neveu *santissime*, ne s'est pas cru en sûreté dans cette capitale. Il est parti pour Terracine, sous prétexte d'aller visiter les bonifications des marais Pontins. Le lendemain, il fut suivi par la duchesse, sa femme, qui porta avec elle quatorze malles bien pesantes.

Les portes et les fenêtres du palais Braschi sont fermées, et l'on dit qu'il n'y est resté que les meubles les plus communs. — Quelques seigneurs romains se disposent à suivre l'exemple du duc de Braschi; mais on croit que S. S. les obligera à rester, sous prétexte qu'ils n'ont pas les mêmes motifs que son neveu pour voyager.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 10 avril.

Dans la séance de l'assemblée batave du 5 avril, on déposa sur le bureau 15 pétitions des citoyens d'Utrecht, demandant, à l'unanimité, qu'on modifie ou qu'on explique le décret du 11 mars, par lequel il a été résolu que l'acceptation ou le rejet de la constitution se feront par provinces, tellement que chaque province n'émettra qu'un vœu là-dessus. Le président comprit que cette pétition tendait à faire rapporter le décret même, et proposa de déclarer que l'assemblee ne pouvait pas souscrire à de pareilles pétitions. Le representant Gevers et quelques autres membres s'opposerent à cette déclaration, et demanderent qu'avant de passer à la discussion, on fit lecture de la petition présentée par un nombre de citoyens de Dordrecht et Merwede, sur le même sujet. Cette

pétition, qui fut lue, coïncidait avec les précédentes, et avait pour but de faire convoquer le peuple en assemblées primaires, à l'effet de le mettre à même de se déclarer sur le mode de voter pour ou contre la constitution. Le président déclara encore que si ces pétitions ne tendaient pas directement à faire rapporter le décret du 11 mars, le but des pétitionnaires était qu'on ne mît pas en vigueur le susdit décret, avant que le peuple eût déternimé comment on voterait sur la constitution ; et par-là il fit douter si l'assemblée pouvait en faire un objet de ses délibérations. Les discussions sur ce point furent plus ou moins vives.

Quelques membres réclamerent le décret, et soutinrent que l'on ne pouvait plus prendre ces pétitions en considération ; d'autres furent d'opinion que l'Assemblée nationale était nommée, non par les neuf provinces souveraines, mais par le peuple souverain des Pays-Bas ; que le peuple seul, et non neuf souverains, pouvait prendre une résolution là-dessus, et que c'était au peuple que l Assemblée devait s'adresser. Le peuple seul était compétent pour expliquer le réglement en vertu duquel cette Assemblée a été convoquée, *dans les cas de doute*. L'Assemblée était incompétente pour cela. D'autres membres donnerent à entendre que le peuple était déja si mécontent, qu'au cas que le décret du 11 mars dût recevoir son plein effet, il était à craindre qu'on n'eût aucune constitution, et exhorterent l'Assemblée à traiter cette affaire avec circonspection. Enfin, sur la proposition du président, il a été résolu que les pétitions seraient renvoyées à une commission spéciale, à l'effet d'examiner si la demande des pétitionnaires peut faire un objet de délibération ; et dans l'affirmative, s'il est de l'intérêt du peuple de l'accorder.

On présume, avec raison, que le décret du 11 mars sera rapporté, comme incompatible avec la nouvelle organisation, et ce sera un nouveau triomphe remporté par le peuple sur l'aristocratie qui s'agite sans cesse pour ramener, par dégrés, le nouvel état de choses à l'ancien, en substituant les provinces aux assemblées primaires.

ESPAGNE. *De Madrid, le 5 avril.*

L'amiral Massaredo, arrivé ici le 28 du mois dernier, se rendit immédiatement à Aranjuez, où est la cour. On présuma qu il y avait été appellé, et qu'il s'agissait de lui donner le commandement de notre flotte. Cette conjecture s'est vérifiée. On a connaissance des ordres qui lui ont été transmis par

par don Juan de Langara, ministre de la marine. En voici la teneur :

« L'intention du roi est que vous vous rendiez au plutôt à Cadix pour prendre le commandement de toutes les forces navales de l'Océan, et pour vous charger de l'armement d'autant de vaisseaux que pourront le permettre les circonstances actuelles, la situation de nos arsenaux et les matricules des matelots classés. A cet effet, S. M. veut que vous proposiez tous les moyens que vous dicteront vos lumieres et votre zele pour son service, afin que ces vaisseaux soient convenablement armés et équipés. En conséquence, je préviens le capitaine général, par *interim*, du port de Cadix et son intendant, qu'ils aient à seconder de toutes leurs facultés les mesures que V. E. prendra pour atteindre ce but; et comme il est possible que la disette de matelots rende nécessaire un supplément de troupes de terre pour équiper les vaisseaux ainsi qu'il convient pour une guerre active, S. M. veut aussi que vous lui exposiez l'état actuel desdits vaisseaux et ce dont ils peuvent avoir besoin, afin qu'elle puisse donner les ordres convenables. Enfin, le roi a résolu que V. E. choisirait, non-seulement tous les individus de l'état-major de son escadre, mais aussi tous les capitaines qui auront à commander les vaisseaux dont elle sera composée, les capitaines en second et les officiers qui y seront employés, et que vous me feriez passer un état de vos nominations, afin de leur obtenir l'approbation royale; que vous n'hesiteriez même pas à nommer des capitaines de vaisseau au commandement des frégates, si vous les y croyez propres; S. M. étant bien persuadée que votre zele ardent pour son service, et vos vastes connaissances dans cette partie, doivent lui garantir vos succès dans un objet aussi important.

» Tels sont les ordres du roi, et le cas tout particulier que j'ai toujours fait de votre mérite et de vos lumieres, me fait trouver une veritable satisfaction à vous les transmettre, en vous en recommandant l'exact accomplissement. »

Recevez l'assurance des sentimens, etc.

On s'occupe très-sérieusement, mais un peu tard, de pourvoir convenablement notre flotte d'agrès, de munitions, d'équipages plus complets, et de tout ce dont le défaut ou la mauvaise organisation a été la principale cause de nos derniers désastres.

L'ordre vient d'être donné au département de la marine de faire partir, sans délai, pour le port de Sainte-Marie, 600 artilleurs de terre, pour suppléer ce qui manque à notre artillerie de marine. On va aussi envoyer à Cadix cinq des

régimens provinciaux de l'Andalousie ; et on présume que c'est pour relever la garnison de cette place, afin qu'on puisse l'embarquer à bord de notre escadre.

On donne la même destination aux quatre cents gardes-valonnes qu'on a détachés il y a quelque tems, et aux quels on va en joindre deux cents cinquante de plus.

La junte qui avait été récemment établie sous le nom de *junta de la cavalleria del reyno*, et qui avait pour objet intéressant le perfectionnement de nos races de chevaux, négligées depuis si long-tems, vient d'être réformée sans doute par des vues d'économie.

L'oncle du prince de la Paix, don Louis Godoï, qui en était le président, va, dit-on, avoir pour dédommagement le commandement général de l'artillerie et du génie.

ANGLETERRE. *De Londres, le 2 avril.*

On vient d'embarquer à Falmouth plus de mille prisonniers français. Ceux qui ont été pris sur la côte du pays de Galles, au nombre de 1282, sont encore sur des vaisseaux de transport à Milford-Haven, en attendant qu'on les renvoie.

A Southwark ; à Westminster et dans beaucoup d'autres villes du royaume, on se dispose à envoyer au roi des adresses semblables à celle qui lui a été présentée par la ville de Londres ; car le déchaînement contre les ministres est presque universel.

Nos fonds continuent d'être dans un discrédit dont il y a peu d'exemples ; les trois pour cent consolidés sont à 50 un quart. Il circule ici une liste de cinquante-deux nouvelles banqueroutes, et beaucoup d'autres maisons sont dans de vives alarmes ; car, quoique la banque d'Angleterre soit présentement protégée par un acte du parlement, et puisse impunément faire ses paiemens en papier, tout banquier particulier peut toujours être arrêté lorsqu'il ne veut ou ne peut pas effectuer les siens en argent.

Dans une assemblée des propriétaires de la banque, dans laquelle le dividende de la demi-année a été declaré être de 3 et demi pour cent, M. Samson a demandé si l'on s'était adressé au ministre pour lui demander le remboursement des avances faites au gouvernement par la compagnie. Le gouverneur a répondu qu'on n'avait jamais manqué de faire des représentations au ministre sur le préjudice que causaient à la compagnie les avances continuelles qu'elle faisait. Il a ajouté que le ministre avait déclaré être dans l'intention de rembourser sept millions avec l'emprunt qui était en négociation, et que le surplus, qui avait pour sûreté l'impôt sur les terres et la drêche, rentrait tous les jours.

Des manufacturiers de Leed, dans une pétition à M. Pitt,

pour le convaincre des calamités de la guerre et de la nécessité de la paix, lui déclarent que, malgré une réduction très-considérable dans les travaux de leurs atteliers, il leur reste trois fois plus de marchandises qu'à l'ordinaire ; et que les ordres qu'ils ont pour des fournitures, ne montent pas au dixieme de ceux qu'ils recevaient par le passé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 25 Germinal au 5 Floréal.

Delecloy, organe d'une commission spéciale, expose la nécessité d'assurer l'existence et la tranquilité des propriétaires ruraux, et il présente un projet de résolution dont le but est de créer une garde territoriale, destinée à veiller sur les propriétés rurales. Le conseil des Cinq-cents en arrête l'impression et l'ajournement.

Chasset présente la rédaction des articles déja arrêtés sur les transactions entre particuliers, avec quelques articles additionnels, les uns et les autres sont adoptés définitivement, et sur la proposition de Cambacerès, la résolution sur cet objet ne sera adressée au conseil des Anciens que lorsqu'elle sera complette, afin qu'ils puissent juger l'ensemble du travail. Nous en ferons connaître le précis à cette époque. La discussion s'engage ensuite sur l'échelle de dépréciation pour les obligations contractées en papier-monnaie.

La commission propose d'établir une échelle particuliere dans chaque département, bâsée sur le cours des assignats. Un membre dit que la bâse la plus juste est le prix du marc d'or et d'argent. On ajourne la discussion.

Delaporte fait, le 27, un rapport sur le mode de traduction devant les tribunaux, des membres des administrations qui sont prévenus de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions. Il ne faut pas, dit-il, que les formes qui seront prescrites en faveur des administrateurs, avant qu'ils puissent être traduits devant les tribunaux, soient telles qu'elles leur assurent l'impunité, lorsqu'ils auront prévariqué.

Ainsi, sans donner trop de facilité d'inquiéter les fonctionaires publics, il convient de réprimer leurs écarts toutes les fois qu'ils s'en permettent. Voici son projet de résolution. Les membres des administrations centrales et municipales ne pourront être traduits devant les tribunaux, pour délit commis dans l'exercice de leurs fonctions, sans une autorisation préalable de l'administration supérieure. Néanmoins la plainte pourra être reçue, les procès-verbaux destinés à constater les délits, pourront être faits et les témoins entendus; mais il ne sera lancé ni mandat d'amener ni mandat d'arrêt, avant que l'autorisation de l'administration supérieure ait été donnée. Impression et ajournement.

L'ordre du jour appellant la discussion sur l'inspection des contributions directes, le conseil a déterminé les fonctions des contrôleurs.

Gilbert Desmolieres a présenté un nouveau rapport sur la contribution fonciere de l'an V.

Portalis a fait, le 26, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution relative aux délits de la presse. La liberté de la presse, a dit l'orateur, est fondée sur la constitution. Pour être libre, il faut pouvoir dire ce qu'on pense. La liberté d'écrire est une barriere qui arrête les hommes les plus puissans. Qu'on n'appréhende pas qu'il en résulte des troubles dans l'Etat. Il n'y a de troubles, que quand le pouvoir combat le pouvoir, jamais quand l'opinion entreprend de l'adoucir.

Le rapporteur discute ensuite les trois titres de la résolution. A l'égard des délits publics, il observe que la déclaration formelle qu'on n'obéira pas à une loi, est à la vérité un acte séditieux; mais le mot *inciter* à la désobéissance, lui paraît trop équivoque. Les lois doivent être franches. Il ne convient pas au législateur de semer des piéges, pour recueillir des contraventions. On ne doit pas trouver dans une loi, une seule expression qui prête à l'arbitraire, et cependant si l'on emploie le mot *inciter*, les juges pourront prendre pour *incitation* la censure de la loi même, car on ne loue pas une loi qu'on censure. Portalis conclut pour le rejet de la résolution.

La séance du 27 a été employée à la discussion

d'une résolution sur un objet d'intérêt particulier, et de celle relative aux dépenses du Corps législatif et du Directoire exécutif.

Pour terminer le travail relatif aux transactions entre particuliers, le conseil des Cinq-cents s'occupa, le 28, de l'échelle de la dépréciation des assignats. Chasset présente un projet tendant à faire dresser, dans chaque département, une échelle particuliere. L'administration centrale à laquelle on enverrait les notes tenues par la trésorerie, les combinerait avec les valeurs observées, à diverses époques, dans les lieux de son ressort.

Réal regarde cette mesure comme inexécutable et injuste. Il est certain que le cours des assignats sur la place de Paris, différait du cours des autres places de commerce: il y aurait donc de l'injustice à prendre le cours de Paris pour la premiere bâse de cette échelle. Il est certain encore que la loi du *maximum* a dérangé le rapport de la valeur de l'assignat avec la valeur des marchandises; il y aurait donc aussi peu de sagesse à le considérer comme l'une des bâses de l'échelle dont il s'agit. Ce serait livrer aux caprices des administrateurs, les créances des citoyens. Réal vote pour un cours uniforme à établir législativement.

Bergier développe un très-long projet qui se rapproche beaucoup de celui de la commission. Besnard Lagrave observe que les administrateurs sont tous ou débiteurs ou créanciers: il en conclut que l'échelle doit être faite par la trésorerie qui s'adjoindrait à cet effet huit citoyens versés dans les affaires commerciales et contentieuses.

La suite de la discussion est ajournée.

Au nom de la commission des finances, Dubois (des Vosges) expose qu'il importe d'employer les moyens les plus efficaces, pour assurer le recouvrement de tous les effets mobiliers qui appartiennent à la République, soit afin d'en prévenir le dépérissement, soit pour en employer le produit à l'acquittement des dépenses. Il propose des moyens de remplir cet objet. Ils sont adoptés avec urgence.

La discussion s'engage ensuite sur le projet de Gilbert Desmolieres relativement à la contribution

fonciere. La qualité et le mode de perception sont arrêtés.

Chasset reproduit, le 30, à la discussion la suite du projet sur les transactions. La principale question qui se présente est celle de savoir, s'il n'y aura qu'un tableau de dépréciation des assignats pour toute la République, ou s'il y en aura un pour chaque département. Mayeurre veut que l'on établisse une distinction entre les obligations contractées entre commerçans et les autres. Les premieres seraient payées d'après le cours de Bâle; les autres d'après un tableau propre à chaque localité. Le conseil rejette cette distinction; il arrête qu'il y aura une échelle particuliere à chaque département, d'après laquelle seront réduites toutes les créances contractées en papier-monnaie. Le mode à suivre dans la formation de ces tableaux, est déterminé par les articles qui ont été adoptés en ces termes:

Art. Ier. Lorsqu'il y aura lieu de réduire en numéraire métallique la valeur nominale d'une obligation, la réduction sera faite eu égard à la valeur d'opinion du papier-monnaie au moment du contrat dans le département où il aura été fait.

II. Pour regle de la valeur du papier-monnaie, il sera fait dans chaque département un tableau des valeurs successives de ce papier, à partir de la premiere époque de sa dépréciation.

III. L'époque à laquelle a cessé la circulation forcée du papier-monnaie, est et demeure fixée au jour de la publication du 24 messidor an IV, dans chaque département.

IV. Pour former le tableau prescrit à l'article II, il sera envoyé, dans chaque administration centrale, un extrait des notes tenues à la trésorerie nationale, du cours du papier-monnaie. Ces notes seront combinées avec celles qui pourraient avoir été tenues dans des places de commerce des départemens, et avec la valeur qu'auront eue les immeubles, denrées et marchandises, aux époques correspondantes avec ces notes.

V. L'administration centrale sera tenue de procéder dans un mois à ce tableau, en s'adjoignant quinze citoyens des plus éclairés en ce genre d'affaires. Elle

le fera en premier, et l'enverra tant aux tribunaux du département qu'au Directoire exécutif, qui de tous les tableaux formera une collection qu'il enverra aux tribunaux.

Fonbelle a fait approuver, le 28, par le conseil des Anciens, la résolution qui détermine les époques où les fonctionnaires publics doivent entrer en exercice des fonctions qui leur sont déléguées par le peuple.

La discussion s'établit, le 29, sur la résolution qui casse les opérations de l'assemblée primaire du canton de Mortrée, département de l'Orne.

Bar parle en faveur de la résolution; il soutient que les opérations de cette assemblée primaire doivent être annullées, puisqu'elle ne s'est pas formée en bureaux, et que le scrutin pour les électeurs contenait trois billets de plus que les votans.

Lanjuinais soutient l'avis contraire. Il croit que l'assemblée ayant été tranquille, et n'ayant pas été troublée par aucune violence, la non-division en bureaux n'est pas un motif suffisant d'annuller ses opérations.

Delmas, président, descend du fauteuil et parle en faveur de la résolution.

Paradis lui succede et parle contre. L'assemblée, dit-il, ne devait pas se former en bureaux pour la nomination des électeurs, puisqu'alors il n'y avait que 198 votans, et qu'il en faut 200 pour qu'on puisse exiger la division.

La résolution est mise aux voix. Une premiere épreuve paraît douteuse. On la renouvelle; le président Delmas prononce qu'elle est adoptée.

La discussion s'établit sur la résolution relative au remplacement des fonctionnaires publics.

Delphonse parle en faveur de la résolution; il trouve que l'art. VI, loin d'enlever aux assemblées électorales le droit d'élire des juges, ne fait que confirmer ce droit, en disant qu'elles éliront aussi des juges suppléans. L'art. XI de la résolution n'est pas plus contraire à la constitution, en donnant aux juges de paix le pouvoir de se nommer des adjoints en cas de vacances. En effet, les assemblées primaires n'ayant lieu qu'une fois par an, il fallait bien trouver

un moyen de pourvoir aux places qui pourraient vaquer pendant le cours de l'année.

Lacuée parle contre la résolution. Il soutient que les assemblées peuvent se réunir à toutes les époques de l'année pour faire les nominations qui leur sont attribuées par l acte constitutionnel ; qu'elles peuvent conséquemment remplacer les assesseurs, saus donner ce droit aux juges de paix.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Baudin a reproduit, le 30, et développé les motifs présentés par Delphonse et les autres orateurs qui ont parlé en faveur de la résolution. Elle a été mise aux voix et approuvée.

Le conseil des Cinq-cents a renouvellé son bureau le 1^er^. floréal. Lamarque est président ; les nouveaux secrétaires sont Fiquet, Sauvel, Gourdan et Chollet.

On adopte divers articles du projet sur la contribution fonciere ; et l'impression est ordonnée d'un autre projet tendant à accoider une indemnité aux députés de Saint-Domingue, venus à Paris, et dont la nomination a été déclarée nulle.

Saint-Martin a la parole au nom d'une commission spéciale chargée d'un rapport sur les secours à accorder aux indigens de Paris.

Après s être environnée des lumieres de tous ceux qui pouvaient lui en fournir, votre commission, dit Saint-Martin, s'est arrêtée à deux moyens que le ministre de l intérieur lui a indiqués.

Le premier serait une taxe sur les citoyens domiciliés à Paris, d'un franc pour cent de loyer, depuis cent jusqu'à deux mille francs, et du double pour tous les loyers excédant cette derniere somme.

Cette taxe qui n'aurait lieu que pour une année, pourrait être perçue par les bureaux de bienfaisance, chacun dans leur arrondissement respectif. Son produit serait d'environ 750,000 liv.

L'autre moyen consisterait à ajouter quinze centimes ou trois sous par franc à la contribution somptuaire des habitans de Paris, exigibles en totalité lors du paiement du second cinquieme ordonné par la loi du 18 ventôse.

La contribution somptuaire dans la commune de Paris étant un objet de cinq millions, est accessoire,

à raison de quinze centimes par francs, donnerait le même produit que la taxe précédente, c'est-à-dire environ 750,000 liv.

Votre commission ne vous présente pas ces deux objets pour que vous les adoptiez l'un et l'autre, mais pour que, comparant leurs avantages et leurs inconvéniens, vous choisissiez celui qui vous paraîtra le plus convenable.

Son avis est que le second doit être préféré; il remplirait beaucoup mieux que l'autre l'objet que vous vous proposez, de pourvoir momentanément aux besoins des indigens de Paris, par une mesure prompte, facile, et la moins onéreuse possible aux autres citoyens.

L'assiette et la perception de la taxe ne souffriraient ni difficultés, ni frais, ni retards; elle serait imposée sur une contribution déja en recouvrement, et exigible en totalité lors du paiement très-prochain du deuxieme cinquieme.

D'un autre côté, ne frappant que sur le luxe il n'y aurait pas à craindre qu'elle atteignît le citoyen peu fortuné. Nous vous proposerons donc de destiner uniquement aux distributions à domicile, le produit de la taxe dont nous venons de parler. Ce produit réuni à celui des théâtres et aux revenus propres que les établissemens de bienfaisance viennent de recouvrer, sera encore insuffisant; mais les sources de la bienfaisance particuliere ne sont pas tout-à-fait taries, nous devons même nous flatter qu'elles deviendront chaque jour plus abondantes par les progrès de la confiance que doit inspirer un gouvernement juste, sage et vigoureux.

J'ajouterai que, suivant l'opinion du ministre de l'intérieur, la dépense des secours à domicile pourra dans la saison où nous entrons, être réduite à 150 francs par mois.

Les moyens que votre commission vous présente sont les seuls que lui aient paru réunir la promptitude et la facilité d'exécution qu'exige l'urgence des circonstances; des mesures plus étendues et plus efficaces d'assurer complettement, et pour toujours, le service des hospices civils, des bureaux de bienfaisance et des prisons, entrent dans la mission dont

vous avez chargé votre commission des finances, et celle spécialement nommée pour aviser aux moyens de pourvoir aux dépenses des grandes communes.

Pour nous, lors même que vous rejetteriez l'un et l'autre de nos projets, nous aurons à nous applaudir de notre travail, s'il suggere à quelqu'un de nos collégues de meilleurs moyens de secourir l'humanité malheureuse et souffrante.

Saint-Martin présente deux projets de résolution qui souffrent diverses difficultés.

Le conseil résoud seulement que les droits établis pour six mois sur les billets de spectacles, bals, etc. seront encore perçus pendant six autres mois. Tout le reste sera renvoyé à la commission, qui s'adjoindra celle chargée d'un rapport sur les dépenses locales des grandes communes.

Camus fait adopter, le 2, un projet relatif aux certificats de résidence exigés pour toucher à la trésorerie nationale. A l'avenir, ils seront reçus pendant une année de leur date, et même pendant plus d'un an si c'est depuis plus d un an qu'est due la somme réclamée à la trésorerie.

Camus a ensuite proposé un autre projet tendant à faire payer en bons de la trésorerie l'arriéré des traitemens des fonctionnaires publics. Ajourné.

La discussion s'est rétablie, sans résultat, sur les transactions entre particuliers.

On a procédé, le 1^er^. floréal, au conseil des Anciens, au renouvellement du bureau. Courtois est président; les secrétaires sont Florent Guyot, Baraut. Guermeur et Creuzé-Paschal.

Il a approuvé, le 2, la résolution concernant les pensions des employés des douanes, et entendu le rapport sur celle relative à la circulation des grains; et le 3, il a discuté la résolution relative aux dépens en matiere criminelle, correctionnelle et de police.

Le conseil des Cinq-cents a pris, le 3, une résolution, par laquelle il autorise la circulation des sucres étrangers actuellement importés, moyennant un droit de 20 liv. par quintal. Il s'est ensuite occupé du renouvellement de la commission des inspecteurs de la salle; ce sont Couthey, Fregeville, Jaconien, Grelier et Guillemardet.

Duprat, organe d'une commission, fait prendre une résolution portant que l'art. X du paragraphe III de la loi du 20 septembre 1792, concernant le divorce, n'est applicable qu'aux actes passés entre époux judiciairement séparés, et que les époux séparés volontairement peuvent faire liquider leurs droits, nonobstant tout traité intervenu à l'époque de leur séparation.

Le Directoire fait passer au conseil de nouveaux renseignemens sur la situation présente de Saint-Domingue ; il en résulte qu'elle est dans un état florissant, que la culture y a repris une entiere vigueur, et qu'il ne manquera bientôt à son bonheur que d'y mettre la constitution en activité.

On a repris la discussion sur la contribution fonciere, et adopté quelques articles, sauf rédaction.

Le conseil a renvoyé, le 25, à une commission, un message du directoire, relatif aux dégradations que se permettent dans les bois les acquéreurs de biens nationaux, et des observations de Goupilleau sur la coupe des bois à cent pas des grandes routes.

La discussion sur les transactions entre particuliers a été continuée.

Camus a fait adopter que l'arriéré dû aux fonctionnaires publics serait payé en bons de la trésorerie, applicables au paiement des contributions de l'emprunt forcé et de la partie des domaines nationaux payable en numéraire.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution relative aux frais en matiere criminelle, correctionnelle et de police. Il a approuvé celle sur le timbre et celle qui établit un droit de 20 liv. par quintal sur les sucres importés.

PARIS. *Nonidi* 9 *floréal*, *l'an* 5^e^. *de la République.*

Enfin, elle est arrivée cette époque si long-tems desirée d'une pacification générale sur le continent ; cette époque, qui couronne la gloire de nos armées, consolide la révolution française, et va préparer le bonheur de la République par une législation sage, le rétablissement de nos finances et l'amélioration du sort des rentiers et de tous ceux dont l'intérêt est lié à la prospérité de l'Etat.

Sextidi, vers quatre heures de l'après-midi, le canon s'est

fait entendre dans tous les quartiers de cette cité. Ce bruit, si terrible sous le régime révolutionnaire, ne présageait que d'heureuses nouvelles. Bientôt on apprit que le Directoire avait annoncé, par un message au Corps législatif, de nouvelles victoires sur le Rhin, en même tems que la signature des préliminaires de la paix entre Buonaparte et l'empereur. A l'instant cette nouvelle se répandit avec rapidité, et porta la joie dans tous les cœurs. On s'arrêtait dans les rues, on se félicitait, on s'embrassait. Le soir, la paix fut annoncée sur tous les théâtres ; l'enthousiasme fut au comble, et les cris de *Vive la République ! Gloire à la Patrie !* retentirent de toute part, et toutes les opinions vinrent se confondre dans le sentiment de la satisfaction commune. Tel sera sans doute l'effet de ce grand événement ; il éteindra toutes les haines, et rattachera insensiblement tous les partis à la République.

On ne connaît point encore les conditions des préliminaires. Le gouvernement ne les publiera vraisemblablement qu'après les avoir reçues officiellement et ratifiées. Mais on assure assez généralement que les limites jusqu'au Rhin et l'indépendance de la Lombardie et de la république cispadane font partie de ces conditions.

M. Pinckenei, que le gouvernement français n'a point voulu reconnaître comme envoyé des Etats-Unis d'Amérique, à cause de son attachement notoire à l'esprit du cabinet britannique, vient de quitter cette ville ; il est remplacé par M. Maudisson, connu par des principes plus conformes au système français. Il est déja arrivé, et l'on croit qu'il est muni de pleins pouvoirs pour concilier les différends prêts à s'élever entre la République Française et celle des Etats-Unis.

NOUVELLES DES ARMÉES.

Tandis que Buonaparte pénétrait par le Tyrol et la Carinthie, jusqu'aux portes de Vienne, la campagne s'ouvrait sur le Rhin par des succès dignes de la valeur des armées républicaines. Dans l'impossibilité de pouvoir rapporter toutes les dépêches des généraux, nous choisissons les récits les plus abrégés de ces mémorables actions.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE. 29 *germinal.*

A trois heures du matin, l'avant-garde commandée par le général Lefebvre, la premiere division et celle des chasseurs passerent le Rhin à Neuwied, et se formerent en bataille dans la plaine ; les 2^e^., 3^e^. divisions et celle des hussards passerent ce fleuve immédiatement après.

La division de cavalerie aux ordres du général d'Hautpoul et celle du général Watrin suivaient. Ce mouvement fut exécuté avec le plus grand ordre, en présence de l'ennemi qui

occupait une position avantageuse devant la tête du pont, ayant sa droite appuyée au village de Hettersdorff, et sa gauche à Bendorff, il se trouvait couvert par plusieurs redoutes fraisées, palissadées et bien armées.

Vers huit heures, l'ennemi commença l'attaque par une canonnade très-vive : alors toute l'armée s'ébranla ; l'infanterie marcha au pas de charge sur les redoutes, soutenue par le feu de l'artillerie légere, les hussards et les chasseurs ; tout fut emporté de vive force : quelques charges de cavalerie, dirigées par le général en chef, acheverent de mettre l'ennemi en pleine déroute. Il fut vivement poursuivi par les hussards et quelques chasseurs jusqu'à Dierdorff, où se trouvait un corps de réserve composé d'environ six mille hommes, devant lequel ils parvinrent à se maintenir, jusqu'à ce que l'infanterie ait eu le tems d'arriver.

Le général en chef s'y porta de sa personne, et mit une seconde fois l'ennemi en fuite, au moyen de quelques bataillons, de quelques pieces d'artillerie, et de la division de cavalerie qui vint le joindre.

Pendant que le général en chef faisait enlever les positions de Bendorff et Dierdorff, le général Lefebvre, avec l'aîle droite et la division des chasseurs, marchait sur Montabaur, où l'ennemi fut également forcé. Le général Championnet, avec l'aîle gauche et la division de dragons, emportait en même-tems Ukerath et Altenkirchen.

Cette journée a coûté à l'ennemi 7 mille prisonniers, parmi lesquels plusieurs officiers de marque, 7 drapeaux, 27 pieces de canon, environ 60 caissons de munitions, plusieurs magasins de fourages, de vivres, et un grand nombre de chevaux.

La bataille de Neuwied a été signalée par un grand nombre de traits de bravoure et d'intrépidité ; l'état-major-général s'occupe de les recueillir, afin de faire connaître ceux qui ont le plus contribué aux succès de cette brillante journée.

Le général, chef de l'état-major-général, *signé*, CHERIN.

Le général Hoche écrit du quartier-général à Hachenbourg le 1^er^. Floréal, que le général Lefebvre a passé, la veille, la Lahn à Limbourg ; que les généraux Grenier et Watrin la passeront aujourd'hui, et que la division Lefebvre marche sur Francfort. — *Du* 2. Les ennemis fuient. L'avant-garde n'a pu les joindre qu'au défilé de la Dill, et leur a fait 500 prisonniers Les Autrichiens se retirent à Vetzlaer et Giessen. Le général Grenier est déja sur leur flanc gauche.

ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE. Le général Moreau écrit du quartier-général de Bischofheim, le 3 floréal, que le passage du Rhin par son armée, s'est effectué, le 1^er^., en face de l'ennemi,

qui a fait des efforts inouis, mais impuissans, pour la culbuter dans ce fleuve. « Hier, environ midi, l'ennemi a été battu complettement; nous l'avons chassé et dispersé jusqu'à Gegenbach, dans la vallée de la Kintsig, deux lieues en avant d'Offenbourg. Kell a été repris, et maintenant nous nous trouvons placés plus avantageusement qu'avant le siége de cette place. Le résultat de cette victoire sont des drapeaux, plus de 20 pieces de canon, tous les équipages, la caisse militaire et le bureau de l'état-major de l'armée; 3 ou 4000 prisonniers; dont un officier-général et beaucoup d'officiers d'état-major et supérieurs; la perte de l'ennemi en tués et blessés est énorme. Les généraux Duhem et Desaix ont été blessés en soutenant les premiers efforts de l'ennemi, après le passage. Le général Jordis et l'adjudant-général Demont ont été légérement blessés. — *Du 3.* Le général Davouet, à la tête d'un gros parti, est en marche pour se porter à la tête de la vallée de la Kentzig, et l'adjudant-général Rudelet vers le Kembis. Nous avons pris position sur Lacheren, après un combat d'avant-garde, où l'ennemi n'a opposé qu'une très-faible résistance.

Salut et respect, *signé*, MOREAU.

P. S. Un courier que je reçois à l'instant du général Buonaparte, m'annonce la signature des préliminaires de paix avec l'empereur.

ARMÉE D'ITALIE. Nous avons rapporté dans notre dernier numéro la lettre de Buonaparte au prince Charles. Voici la réponse de l'archiduc.

Reponse de l'archiduc Charles à la lettre du général Buonaparte.

De mon quartier-général, le 2 avril 1797.

Monsieur le général, assurément, tout en faisant la guerre, monsieur le général, et en suivant la vocation de l'honneur et du devoir, je desire, ainsi que vous, la paix pour le bonheur des peuples et de l'humanité.

Comme néanmoins dans le poste qui m'est confié il ne m'appartient pas de scruter ni de terminer la querelle des nations belligérantes; et que je ne suis muni de la part de S. M. l'empereur d'aucun plein-pouvoir pour traiter, vous trouverez naturel, monsieur le général, que je n'entre là-dessus avec vous en aucune négociation, et que j'attende des ordres supérieurs sur un objet d'aussi haute importance, et qui n'est pas foncièrement de mon ressort.

Quelles que soient, au reste, les chances futures de la guerre ou les espérances de la paix, je vous prie de vous persuader, monsieur le général, de mon estime et d'une considération distinguee. *Signé*, CHARLES, F. M.

Pour copie conforme, *le général en chef*, *signé*, BUONAPARTE.

Buonaparte, par ses dépêches du 16 germinal, rend compte des combats qui ont eu lieu, le 13, dans les gorges de Neumarck, et le 14, à Hundsmarck, dans lesquels il a tué beaucoup de monde à l'ennemi, qui par-tout fait sa retraite. A la suite de ces combats, Buonaparte a reçu les lettres suivantes par lesquelles l'ennemi a demandé un armistice.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au Directoire exécutif. — Au quartier-général de Jundenburg, le 19 germinal, an V.

Citoyens directeurs, j'ai eu l'honneur de vous envoyer la lettre que j'avais écrite au prince Charles, et sa réponse.

Vous trouverez ci-joint la note qui m'a été remise par MM. les généraux Bellegarde et Morveldt; la réponse que je leur ai faite, et enfin les conditions de la suspension d'armes que nous avons conclue. Vous y remarquerez, par la ligne de démarcation, que nous nous trouvons avoir occupé Gratz, Bruck et Rotenmann que nous n'occupions pas encore. D'ailleurs, mon intention était de faire reposer deux ou trois jours l'armée. Cette suspension dérange donc fort peu les opérations militaires.

Signé, BUONAPARTE.

Jundenburg, le 7 avril 1797. Sa majesté l'empereur roi, n'ayant rient de plus à cœur que de concourir au repos de l'Europe, et de terminer une guerre qui désole les deux nations;

En conséquence de l'ouverture que vous avez faite à son altesse royale, par votre lettre de Clagenfurth, sa majesté l'empereur nous a envoyé vers vous pour s'entendre sur cet objet d'une si grande importance.

Après la conversation que nous venons d'avoir avec vous, et persuadés de la bonne volonté comme de l'intention des deux puissances, de finir le plus promptement possible cette guerre désastreuse, son altesse royale desire une suspension d'armes de dix jours, afin de pouvoir, avec plus de célerité, parvenir à ce but desiré, et afin que toutes les longueurs et les obstacles que la continuation des hostilités porterait aux négociations, soient levés, et que tout concoure à rétablir la paix entre les deux grandes nations.

Signés, le comte DE BELLEGARDE, *lieutenant-général;* MORVELDT, *général-major.*

Pour copie conforme, *le général en chef, signé*, BUONAPARTE.

A MM. les généraux Bellegarde et Morveldt. — Au quartier-général de Jundenburg, le 19 germinal, an V.

Messieurs, dans la position militaire des deux armées, une suspension d'armes est toute contraire à l'armée française;

mais si elle doit être un acheminement à la paix tant desirée ; et si utile aux deux peuples, je consens sans peine à vos desirs.

La République Française a manifesté souvent à sa majesté son desir de mettre fin à cette lutte cruelle : elle persiste dans ses mêmes sentimens, et je ne doute pas, après la conférence que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous, que sous peu de jours la paix ne soit enfin rétablie entre la République Française et sa majesté.

Je vous prie de croire aux sentimens d'estime et de considération distinguées avec lesquels je suis, messieurs,

Signé, BUONAPARTE.

Pour copie conforme,

Le général en chef, *signé*, BUONAPARTE.

Buonaparte écrit de Léoben, le 27 germinal, que la division du général Serrurier a occupé Gratz, ville contenant 40,000 habitans, et estimée une des plus considérables de l'empereur. Les généraux Joubert, Delmas et Baragney-d'Hilliers, ont eu à Bolzano et Milbach différens combats, desquels ils sont toujours sortis vainqueurs. Ils sont parvenus à traverser tout le Tyrol, à faire, dans les différens combats, 8000 prisonniers, et à se joindre avec la grande armée par la vallée de la Drave. Par ce moyen, toute l'armée est réunie. Notre ligne s'étend depuis la vallée de la Drave, du côté de Spital à Rottmann, le long de la Muhr, Bruck, Gratz, et jusqu'auprès de Piume.

Signé, BUONAPARTE.

Depuis lors, on a appris par Bâle que le 4^e^. jour de l'armistice, le prince Charles a fait demander une prorogation de délai ; pendant ce tems, il faisait des mouvemens pour tourner par le flanc gauche l'armée d'Italie. Buonaparte s'en est apperçu et par de savantes manœuvres est parvenu à tourner, au contraire, l'armée ennemie et à la battre de nouveau. Buonaparte n'était plus qu'à neuf lieues de Vienne. L'empereur en était sorti. C'est probablement dans cette position critique que l'empereur a proposé la paix. On attend d'un moment à l'autre le courier de Buonaparte.

ERRATA. Dans l'Ode du cit. Lebrun, *page* 171, au lieu de ce vers : Cherchait l'ami d'*Epherlion*, lisez d'*Ephestion*. Au lieu de *Nœmeme*, lisez *Numance*. Et sur les *aîlons* de Pindare, lisez, les *aîles*. Au lieu du sancturire de *vertu*, lisez, au saunctuaire de *Vesta*.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur*.

N°. 23.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 20 FLORÉAL, *l'an cinquieme de la République.*
(*Mardi* 9 *Mai* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

De generis humani varietate nativâ, etc. *de la variété originelle du genre humain; troisieme édition, précédée d'une lettre à l'illustre* JOSEPH BANKS, *baronnet et président de la Société royale de Londres; par* JOS. FRÉD. BLUMENBACH, *professeur de médecine à Gottingue. Un volume* in-8°. *de* 326 *pages, sans la Dédicace et les tables, orné de figures. Gottingue.*

SECOND EXTRAIT.

APRÈS avoir exposé dans les deux premieres sections, la méthode qu'il convient d'employer en général dans la recherche des causes dont dépend la dégénération des especes, l'auteur passe, dans la troisieme, au genre humain en particulier; et il applique cette méthode à l'examen systématique de ses différentes dégénérations.

Il commence par considérer la couleur de la peau: il fait connaître briévement le siége de l'humeur qui la produit, et note les principales variétés qu'elle présente.

On peut, relativement à la couleur de la peau, distinguer cinq classes d'hommes : savoir, les Blancs

qui forment la majeure partie des Européens ; les Jaunâtres, tels que les habitans de l'Inde ; les Cuivrés qui se trouvent en Amérique ; les Basanés, dont les Malais fournissent l'exemple ; enfin les Negres, tels que les Éthiopiens et divers autres peuples répandus sur d'immenses contrées.

Mais de quelle cause peuvent se déduire les diversités de couleur ? Pour résoudre cette difficulté, l'on a bâti différens systêmes plus ou moins ingénieux, dont aucun ne paraît avoir encore un caractere bien complet d'évidence et de certitude. Le dernier est celui de Léopold Caldani, de l'académie de Padoue : on en trouve une courte notice dans les *Saggi Scientifici* de cette académie. L'auteur a voulu combiner l'influence du climat avec celle de la génération ; deux genres de causes, dont chacun est exclusivement adopté par différens naturalistes. Il croit que la distribution des vaisseaux cutanés dans le Negre, y fait séparer du sang un fluide d'une nature et d'une couleur particuliere : et il cite à l'appui de cette hypothese, les différences qui se remarquent dans les ramifications des vaisseaux du foie, des testicules, des mammelles, des reins, en un mot, de tous les organes destinés à filtrer des humeurs spéciales, lesquelles ne se distinguent pas mions par leur couleur, que par leurs autres propriétés.

Cela posé, Blumenbach pense que la cause prochaine de la couleur noire est la prédominance de l'élément carbonique ou du carbone, qui uni à l'hydrogene, tend toujours à s'échapper de la peau, mais qui demeure alors précipité dans le réticule muqueux, par le contact de l'oxigene atmosphérique.

Pour que le carbone ainsi précipité, s'attache d'une maniere durable au réticule, il faut que l'action des vaisseaux conserve son énergie : si elle se perd ou s'affaiblit, la couleur des Negres change, ils blanchissent ; comme au contraire les Blancs peuvent se couvrir de taches noires, lorsque cette action particuliere des vaisseaux est excitée chez eux.

Du mélange d'un homme et d'une femme de couleur différente, naissent trois races bien distinctes. La couleur de ces Negres qui, sans maladie de peau, présentent des taches blanches répandues sur différentes parties, paraît n'être qu'une particularité : l'auteur en a vu un exemple à Londres ; le sujet était fils d'un pere et d'une mere noirs, mais également tachetés de blanc.

Ainsi donc, c'est à la maniere dont s'exerce cette action des vaisseaux cutanés, que Blumenbach attribue les altérations dans la couleur de la peau, qu'on observe si fréquemment durant la grossesse, ou chez les femmes dont les regles ne coulent pas, chez les scorbutiques, chez les Negres malades, ou qui vivent depuis long-tems en Europe.

Les autres dispositions particulieres de la peau qui appartiennent aux races sont, 1°. le lisse ou le luisant propre aux Negres, aux Otaïtiens, aux Caraïbes, aux Turcs ; il paraît dépendre de la finesse, de l'épiderme et de l'épaisseur du tissu réticulaire : 2°. le froid de la peau, qui se remarque au tact chez les divers peuples de l'Afrique et de l'Inde : 3°. enfin, l'odeur singuliere de la transpiration que les voyageurs ont observée chez les Negres, les Caraïbes et divers autres peuples des deux hémispheres.

Il paraît que la couleur des cheveux et des poils a beaucoup de rapports avec celle de la peau. Blumenbach en admet quatre variétés : savoir, les cendrés ; les noirs, rigides, droits et rares ; les noirs souples, denses et abondans ; les noirs crépus et laineux, tels qu'ils se rencontrent chez les Negres de l'équateur.

On a coutume de rapporter à la couleur des cheveux, celle de l'œil, ou plutôt celle de l'iris, dont toutes les teintes peuvent se réduire à trois différences ; le bleu, l'orangé et le brun. L'observation prouve en effet que la couleur des yeux chez les divers peuples, est en général analogue à celle des cheveux. Linné dit que les habitans de la Gothie ont les cheveux à-peu-près blancs, et les yeux d'un bleu cendré ; que les Lapons, dont les cheveux sont noirs, ont l'iris noirâtre.

Mais ces parties ne sont pas à beaucoup près les seules qui présentent des variétés de structure ou d'apparence extérieure ; car si dans le même pays l'on peut remarquer entre les divers individus, beaucoup de différences qui servent à les distinguer, ces différences deviennent bien plus frappantes lorsque la comparaison porte sur des hommes de climats divers. L'auteur essaie encore de réduire ces variétés à certaines classes, et cela d'après une longue suite d'observations faites à Londres et à Amsterdam, sur cette multitude d'étrangers qui s'y rendent de toutes parts, ou d'après les portraits qu'il a pu se procurer d'hommes de différens pays.

Pour donner un exemple, voici comment il caractérise les Negres : — Face étroite et proéminente

inférieurement ; front élevé et arqué , œil saillant ; nez gras et débordant sur les joues ; levres renflées , mais principalement la supérieure ; mâchoires grandes ; menton applati. .

Les causes de cet autre genre de variétés deviennent le sujet des recherches de l'auteur. Des faits qu'il rassemble , et des inductions que ces faits lui fournissent , il croit voir résulter clairement que le climat , le mélange des individus de différens pays , le genre de vie , certaines compressions artificielles exercées sur les organes tendres des enfans , sont les véritables causes auxquelles on doit imputer les différences observées dans la forme du visage. Il ne parle qu'en passant de quelques autres particularités que présentent certains peuples , et qui se rapportent à la physionomie , comme la cruauté empreinte sur le visage des Brasiliens , l'aspect efféminé des habitans d'Otaïti , l'air ascétique et pieux des femmes dans quelques parties de l'*Europe australe*.

Des yeux grands et proéminens, un nez un peu relevé , de fortes mâchoires , avec un front plus ou moins élargi , font sentir à l'observateur que les os qui forment la charpente du visage doivent avoir nécessairement une conformation particuliere , une certaine proéminence, largeur, etc. Guidés par ces réflexions , Spigélius , Brown et Camper ont considéré les crânes humains appartenans à différentes nations ; et ce dernier croit pouvoir retrouver une *ligne faciale*, au moyen de laquelle il évalue toutes les variétés. Notre auteur combat Camper. Au lieu de regarder comme lui , les crânes latéralement , pour déterminer , d'après cette ligne , combien l'un differe de

l'autre, il les place sur une table, avec les mâchoires qui leur appartiennent; il en observe le sommet par la face postérieure; et avec sa *regle verticale*, il remarque, par exemple, que le bord des orbites et les zygoma sont resserrés avec élégance dans le crâne d'une Géorgienne, tandis que dans celui d'un Negre, les os maxillaires, comprimés par les côtés, proéminent antérieurement, ce qui rend tout le crâne lui-même plus allongé, *et quasi rostratum*. Considérés de cette maniere, les crânes humains offrent cinq grandes variétés, à chacune desquelles l'auteur assigne ces caracteres distinctifs.

En remontant aux causes dont peuvent dépendre de si remarquables différences dans la structure générale des os de la tête, il pense que ces causes sont nécessairement les mêmes auxquelles se rapportent les différences du visage; l'une d'entre elles, c'est-à-dire la compression artificielle, lui paraît avoir ici la principale influence. Il cite plusieurs faits en preuve, et par l'histoire des macrocephales, qui se trouve dans Hippocrate, il s'efforce de démontrer que certaines conformations, produites par art, peuvent devenir naturelles avec le tems.

Touchant les dents, les oreilles, les mammelles, les organes génitaux, l'auteur observe que toutes ces parties sont sujettes à de grandes diversités; on les trouve plus ou moins volumineuses, suivant les pays. Aux observations qu'il a faites lui-même à cet égard viennent se joindre celles des voyageurs les plus célebres. Nous lisons en effet dans leurs récits, que certains peuples ont les jambes longues, que d'autres les ont fort courtes; tantôt elles sont enflées,

tantôt arquées ou tortues : il est des nations entieres où les pieds et les mains sont fort petits, relativement au volume total du corps. La différente stature des hommes dans les pays extrêmement éloignés les uns des autres, fournit quelques vues de détail et quelques inductions à Blumenbach. Il trouve, par exemple, des géans dans l'Amérique australe, et des pygmées à Madagascar, sous des latitudes, il est vrai, qui se rapprochent, mais à des distances considérables par les longitudes. Il ne dédaigne pas de rappeller ces récits fabuleux d'hommes qui n'ont qu'un œil, ou dont la tête ressemble à celle d'un chien, ou dont les pieds sont tournés en arriere ; il parle enfin de ces nations que Pline, Ptolomée, Pausanias et plusieurs modernes ont dit être pourvues d'une queue, c'est-à-dire d'un coccyx très-saillant et prolongé.

Certaines maladies peuvent produire des variétés dans les races : de ce nombre est la *leuca-éthiopia*, qui se distingue par deux symptômes particuliers ; le premier, relatif à l'apparence extérieure, est la blancheur de la peau et des cheveux ; le second, relatif à l'état des organes de la vue, est la couleur rosée et la transparence de l'iris, jointe à l'absence de l'enduit noirâtre qui revêt la choroïde, d'où résulte une trop forte impression de la lumiere, et l'aversion d'un jour éclatant. Blumenbach observe que cette maladie naît avec l'individu, qu'elle est incurable, et quelquefois héréditaire ; car il est faux que ceux qui en sont attaqués soient stériles. Les écrivains qui prétendent qu'elle est particuliere à un pays déterminé, sont dans l'erreur : des hommes capables de bien voir, et dignes de toute confiance, l'ont obser-

vée en Allemagne, en Angleterre, en France, en Italie, en Arabie, en Amérique. Elle n'attaque pas seulement l'espece humaine ; on en a retrouvé quelquefois tous les symptômes chez différens animaux.

Dans la derniere partie de l'ouvrage, Blumenbach établit que l'espece humaine est une, mais qu'elle présente des variétés, dont les cinq principales sont : l'homme du Caucase, le Mongole, l'Éthiopien, l'Américain et le Malais. Chacune de ces variétés a ses caracteres propres par lesquels elles se distingue facilement de toutes les autres.

Voici comment l'auteur décrit la premiere : — Peau blanche ; joues colorées en rouge ; cheveux bruns ou châtains ; tête arrondie ; face ovale, droite, et dont les parties sont médiocrement distinctes ; front large ; nez étroit, largement courbé ; bouche petite ; dents principales de chaque mâchoire placées perpendiculairement ; levres, en particulier l'inférieure, mollement développées ; menton plein et arrondi. Cette forme de visage, que l'on juge la plus belle dans nos climats, est le type de celle des Européens, sauf les Lapons et les Finlandois : elle regne dans l'Asie occidentale, sur les bords de l'Oby et de la mer Caspienne, et jusqu'au Gange : on la retrouve encore dans le nord de l'Afrique.

Après avoir donné de la même maniere les caracteres propres à chacune des autres variétés, l'auteur rend compte des différentes divisions de l'espece humaine qu'on a proposées jusqu'à-présent.

Rien de plus inconstant que toutes ces divisions ; rien de plus incertain que les circonstances sur lesquelles on les établit. Les uns n'admettent que deux

classes ; les autres en veulent trois, quatre, cinq, six, et jusqu'à sept. Blumenbach rapproche les auteurs ; il les compare, il les combat les uns par les autres, et montre par-tout une grande érudition.

Quelques voyageurs avaient dit que les Américaines ne sont point sujets à la menstruation, comme les femmes de l'ancien monde. Blumenbach attribue l'erreur commise sur ce sujet, à deux causes. La premiere est que les peuples du nouveau monde, notamment ceux des côtes avec lesquels les relations ont été plus directes et plus fréquentes, regardent les femmes, tant qu'elles sont dans cet état, comme vénéneuses et d'un abord dangereux, et qu'ils les tiennent en conséquence, séparées de la société : la seconde est la propreté singuliere et l'extrême modestie qui caractérise, selon lui, les femmes américaines. Ainsi donc il regarde tous les récits de ce genre, soit qu'ils concernent l'Amérique, soit qu'ils se rapportent à certaines parties des terres australes, ou des extrémités boréales de l'Asie et de l'Europe, comme entierement fabuleux.

Nous avons beaucoup pesé sur cet écrit de Blumenbach, parce que l'objet en est important, et parce que nous croyons utile de faire connaître la maniere de philosopher dans les sciences, que suivent aujourd'hui les écrivains les plus célebres de l'Allemagne. Il nous semble que nous avons mis les lecteurs en état d'apprécier l'ouvrage du professeur de Gottingue. Sans chercher à diriger leur opinion, qui ne peut que lui être favorable sous plusieurs rapports, nous nous bornons aux observations suivantes.

1°. Dans les objets sur lesquels on n'a pu réunir encore qu'un petit nombre de données, il paraît assez peu philosophique de vouloir poser et résoudre les questions d'une maniere générale. Ne vaudrait-il pas mieux se borner à recueillir les faits, à les ranger dans le meilleur ordre, à faite sentir certaines connexions évidentes qu'ils ont entre eux? Tout ce qu'on fait au-delà n'est-il pas alors plus propre à retarder la science qu'à hâter ses progrès?

2°. Les classifications peuvent sans doute être fort utiles dans les sciences : mais pour en retirer un fruit véritable, il ne faut pas se faire des idées fausses du genre et du dégré de leur utilité. Quand on veut étudier des objets qu'on ne connaît pas encore, pour peu qu'ils soient multipliés, il est bien nécessaire de les classer d'après leurs propriétés extérieures ou apparentes, qui se rapportent à des connaissances que nous avons déja ; et quand nous avons découvert entre eux, des rapports qui les embrassent dans leur universalité, il est bien plus utile encore, bien plus indispensable de faire une nouvelle classification, laquelle n'est, à proprement parler, que l'énoncé général de ces rapports. Mais si dans la premiere opération la méthode est entierement arbitraire, il n'en est pas de même de la seconde. Car, de quoi s'agit-il? De lier beaucoup de connaissances de détail à certains principes qui doivent les contenir toutes ; il faut donc les avoir toutes ; et une seule venant à manquer, le systême n'est plus qu'une vaine hypothese. Voilà pourquoi l'on ne doit jamais se presser d'établir des systêmes trop généraux, et que dans les systêmes partiels, que les besoins de la mémoire exigent,

l'on doit toujours laisser des pierres d'attente, afin que sur de nouvelles découvertes, on puisse remplir les vides, et même réformer les erreurs sans tout bouleverser.

3°. Rien n'est moins conforme au bon esprit qui doit présider dans les sciences, que de croire expliquer un fait, en lui donnant un nom, ou de se persuader qu'on a fait une découverte quand on emploie un mot nouveau. On n'explique un fait qu'en montrant ses rapports de dépendance ou de succession avec un autre fait déja connu; et l'on n'a fait une découverte, que lorsqu'on a trouvé des rapports qui n'avaient pas été saisis ; encore faut-il qu'ils aient de l'importance par la grandeur ou le nombre des objets, ou que leur connaissance offre d'utiles applications.

Quant aux mots nouveaux, ils ne donnent des idées nouvelles qu'autant qu'ils assignent aux objets des relations ou des propriétés qu'on ne connaissait pas. — Blumenbach croit-il par son *nisus formateur* avoir dit quelque chose de plus que les anciens par leur *force plastique?* L'un et l'autre mot peuvent être bons : mais la cause du fait général qu'ils énoncent n'en reste pas moins inconnue ; par conséquent ils n'apprennent rien au fond, et l'un ne vaut pas mieux que l'autre. Tel est le point de vue sous lequel il faut considérer tous les mots abstraits, employés pour personnifier les opérations de la nature. — On croyait autrefois qu'ils en étaient la clef ; ils ne font qu'attester au contraire que cette clef n'est pas trouvée encore : ils ne contiennent point la science ; ils servent seulement à désigner l'ensemble de plusieurs

êtres ou phénomenes dont on ne connaît pas le lien.

4°. La couleur de la peau dépend certainement de celle du mucus réticulaire ; mais c'est une chose qu'on sait depuis long-tems. Le problême est maintenant de découvrir à quoi tient la couleur du mucus. Or, dire que c'est à la distribution particuliere des vaisseaux, sans faire connaître cette distribution, sans même s'être assuré de sa réalité, cela n'avance pas beaucoup les lumieres : dire que la couleur noire de l'Éthiopien dépend de la précipitation du carbone, cela les retarde : car on ne se contente pas ici de laisser dans les ténebres ce que la nature cache ; on va plus loin, c'est jetter du conjectural sur de l'obscur.

5°. En admettant des causes indéterminées, un philosophe se met fort à son aise sans doute : il a même l'avantage de ne pouvoir être facilement combattu. Mais il n'y a là rien de bien instructif. Plusieurs naturalistes voyant la teinte de la peau et les formes du visage, quelquefois même toute l'apparence extérieure du corps suivre régulierement, chez les divers peuples, certaines gradations analogues à celles des climats, ont regardé ceux-ci comme la cause générale des variétés de l'espece humaine. Mais par le mot climat, il faut entendre l'ensemble des circonstances physiques propres à chaque local : Blumenbach croit nécessaire d'admettre d'autres causes, qui paraissent en effet exercer une influence assez étendue. Le mêlange des races existantes, le genre de vie, le caractere des travaux, certaines compressions artificielles contribuent assurément aux formes

de différentes especes d'animaux : tout cela peut aussi contribuer à celles du corps de l'homme. Mais d'abord cette action du mélange des races ne fait que reculer la difficulté ; car, en remontant plus haut, il faut en venir à un moment où les races étaient différentes sans avoir été mélangées. En second lieu, le genre de vie ne se rapporte-t-il pas nécessairement à la nature du sol et de ses productions? Alors cette cause rentre dans le climat. N'en est-il pas de même à beaucoup d'égards des travaux? Ne sont-ils pas déterminés d'avance par les besoins que le local fait sentir le plus vivement, et par les ressources qu'il fournit? Enfin, quant à ce qui regarde les compressions artificielles, nous ne nierons pas que leurs effets ne puissent souvent se propager par la voie de la génération ; nous sommes même très-portés à croire que beaucoup d'autres effets d'impressions accidentelles, assez prolongées pour devenir profondes, peuvent également passer comme une espece d'héritage des peres aux enfans. Mais lorsque les circonstances cessent d'agir, la trace des changemens qui en dépendent s'efface bientôt, et les formes primitives reparaissent. C'est ce que prouve l'exemple même des Macrocephales cité par Blumenbach. Hippocrate dit positivement qu'il n'y avait plus de son tems de Macrocephales, parce qu'on avait cessé pendant plusieurs générations de pétrir et d'allonger la tête des enfans nouveaux nés. Gardons-nous donc d'attribuer un empire général et durable à cette cause ordinairement passagere ; elle ne peut expliquer ces formes affectées constamment à telle ou telle latitude. Ici, comme dans tous les autres phénomenes

relatifs aux êtres animés, une foule de causes concourent, se compliquent ; elles réagissent les unes sur les autres ; et l'enchaînement véritable des faits ne paraît facile à saisir, qu'aux esprits bornés, incapables de sentir l'étendue et la multiplicité de leurs relations. Il serait peut-être assez facile de prouver que tout, jusqu'aux habitudes morales, peut influer, soit immédiatement, soit médiatement, sur les formes organiques ; mais à leur tour, les habitudes morales, à combien de causes différentes ne tiennent-elles pas? Ainsi donc quand on philosophe sur la nature humaine, la plus sensible de toutes les natures vivantes, la plus susceptible d'être modifiée par les objets extérieurs, il faut, si l'on ne veut pas tomber dans des hypotheses frivoles, s'en tenir à ce que les observations offrent de plus évident et de plus palpable : c'est sur-tout au milieu de phénomenes si mobiles et si variés, que les vérités doivent toujours être saisies *par le gros bout.*

Nous n'ajouterons qu'un mot sur la prétendue modestie et la prétendue propreté des Américaines. Il s'en faut de beaucoup que la plupart des voyageurs nous les peignent sous des dehors si favorables. Et pour ce qui regarde la menstruation, quoiqu'elle paraisse appartenir essentiellement à la structure et aux fonctions de l'uterus humain, comme de celui de diverses especes de singes, il n'est pas encore démontré que les femmes y soient sujettes dans tous les climats sans exception.

Malgré les observations ci-dessus, que nous croyons toutes également fondées, nous n'en avons pas moins reconnu dans l'ouvrage de Blumenbach, la main

d'un véritable savant, et même quelquefois celle d'un philosophe.

SCIENCES ET ARTS.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Notices des Mémoires de la Classe des Sciences Morales et Politiques, par J. LEBRETON, secrétaire.

Le cit. Delille de Sales a présenté à l'Institut un ouvrage imprimé, ayant pour titre : *Philosophie du Bonheur*. Nous n'en rendrons point compte, par la raison qu'il est public.

Le cit. Rougier la Bergerie, membre associé, a aussi offert un ouvrage de sa composition, intitulé : *Essai politique et philosophique sur le commerce et la paix, considérés sous leurs rapports avec l'agriculture.*

Le cit. Talleyrand a lu un mémoire *sur les relations naturelles de l'Amérique septentrionale.* Ce morceau est un de ceux qui occuperont la séance.

La Classe a entendu un mémoire du cit. Rœderer, intitulé : *De l'organisation des assemblées législatives, et de leurs délibérations.*

Le cit. Gosselin, par suite de ses recherches sur la géographie ancienne, a examiné quelles étaient les connaissonces des anciens, le long des côtes occidentales de l'Afrique.

Pour embrasser cette question dans toute son étendue, il discute successivement le périple d'Hannon, celui de Scylax et celui de Polybe. Les tables de Ptolémée étaient l'ouvrage le plus difficile à ex-

pliquer dans l'objet de ses recherches. Il en décompose la construction, et prouve, par un grand nombre de rapprochemens, que ces tables n'offrent pas de connaissances acquises plus loin que le cap de Nun; que c'est la triple répétition du même itinéraire qui a induit en erreur. Il résulte encore des observations de l'auteur, que les découvertes des Carthaginois, des Grecs et des Romains dans ces parages, ne se sont jamais étendues à plus de 180 lieues au-delà du détroit de Gibraltar: on avait dit qu'ils avaient pénétré à plus de 1200 lieues.

Le cit. Gosselin passe ensuite à la recherche des isles que les anciens ont connues sur les côtes occidentales de l'Afrique, et son sujet le conduisant à examiner la question de l'Altantide, il trouve, en rapprochant les faits historiques des mesures itinéraires qui nous sont transmises, que cette isle si fameuse dans nos romans modernes, ce sont ses expressions, n'est autre chose que celle de Lancerotte ou de Fortaventure, qui est du nombre des Canaries.

Dans un autre mémoire, le même membre examine la confiance que peut mériter les traditions qui semblent annoncer que le tour de l'Afrique a été fait autrefois ou par les Phéniciens ou par les Grecs. Il discute tous les passages des historiens et des géographes, qui ont rapport à cette question, et fait voir que toutes ces traditions se trouvent calquées sur une opinion fausse que les anciens avaient de la forme et de l'étendue de l'Afrique. Ils croyaient qu'elle se terminait en deça de l'équateur, tandis qu'elle s'étend jusqu'au 35^{e}. dégré de latitude sud. L'auteur en conclut qu'il n'existe réellement aucune

trace

trace qui atteste que les anciens aient exécuté cette grande navigation.

Le cit. Cabanis, persuadé que le plus grand obstacle à la saine instruction et au progrès de l'esprit humain sera quelque jour l'immensité de livres au milieu desquels l'homme non encore instruit se trouve perdu, sans savoir quelle route il doit prendre, a proposé de rédiger une bibliotheque universelle qui serait l'itinéraire des sciences, des lettres et des arts.

Le même membre a lu un mémoire sur l'influence des tempéramens, faisant suite à ses considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés morales et intellectuelles. Il a été rendu compte, dans les précédentes séances, des bâses de ce grand travail et de la direction que lui donne son auteur.

Jusqu'à-présent on avait élevé des doutes assez forts sur la découverte qne fit, en 1791, un capitaine de Marseille, nommé Marchand, d'un nouveau groupe d'isles situées dans le nord-ouest des Marquises de Mendoça, et ces doutes paraissent fondés. Le cit. Buache, en suivant une indication qu'il a trouvée, a été conduit à l'examen de cette découverte presque oubliée. Il a exposé les considérations qui semblent la constater. Depuis la lecture de son mémoire, les journaux originaux et les cartes du capitaine Marchand ont été remis au cit. Fleurieu, et nous aurons bientôt les preuves authentiques de ce que le cit. Buache avait déja rendu plus que probable. Les Français pourront compter un second voyage autour du monde.

Le cit. Pastoret a lu un mémoire sur le gouvernement et les lois des Assyriens et des Babyloniens. Ce mémoire fait partie du grand ouvrage qu'il a entrepris depuis plusieurs années, sur la législation de tous les peuples. L'auteur ne s'y borne pas à donner une nomenclature des lois dont il retrouve l'existence; il les considere toujours dans leurs rapports avec la liberté des nations, avec leur puissance et leur bonheur. Reprenant les fragmens épars dans les historiens ou les philosophes, il combine les lois avec la politique, avec le culte, avec les mœurs, et essaie de récomposer ainsi les différens codes des peuples anciens.

Le cit. Dupont de Nemours a lu sur la moralité, les sciences et les institutions sociales de la Fourmi, des observations que l'assemblée va entendre.

Le cit. Delille de Sales, dans un essai philosophique sur les gens de lettres, depuis Marc-Aurele jusqu'à Charlemagne, embrasse trois périodes qu'il caractérise ainsi qu'il suit : La premiere est l'âge de l'érudition, qui désigne l'*adolescence* des lettres : la deuxieme est l'âge du goût, qui annonce la maturité : la troisieme est l'âge de la philosophie, qu'il dit attester le luxe, et par conséquent la décadence. Il parcourt successivement ces trois périodes sous les points de vue indiqués.

La Classe a entendu deux mémoires du citoyen Lévesque. Il discute dans l'un la retraite des Gaulois après qu'ils se furent emparés de Rome. Il pense que la plupart des faits rapportés par Tite-Live et Plutarque sont controuvés ou arrangés : telle est l'anecdote des sénateurs assis à leur porte sur leurs

chaises curules, et que les Gaulois prenaient pour des statues : celle des oies qui sauverent le capitole : l'arrivée subite de Camille lorsqu'on pesait l'or exigé par Bremnus, et l'effet prodigieux qu'elle eut, etc. Le cit. Léveque oppose Polype aux écrivains qui ont accrédité ces récits. Cet historien, dont le témoignage est d'un très-grand poids, était plus près de l'événement ; ami de Scipion et de Lélius, instruit par les entretiens de ce que Rome avait de plus éclairé, et par ses voyages dans les pays dont il a fait l'histoire, aimant d'ailleurs les Romains, il n'a pas dû trahir leur gloire, ni la vérité ; cependant il détruit ce que Tite-Live et Plutarque ont rapporté de honteux ou d'humiliant pour les Gaulois : il dit que leur retraite fut volontaire ; qu'elle fut occasionnée par une invasion des Vénétes sur leur propre territoire ; que le traité par lequel ils rendirent Rome y fut regardé comme une grace inespérée ; que les Gaulois conserverent le butin qu'ils avaient fait, et ne souffrirent aucun dommage.

L'autre mémoire est sur Hésiode. L'auteur remarque que l'extrême simplicité et l'élégance de ce poëte, ainsi que le silence qu'il garde sur les récompenses et les châtimens d'une autre vie, paraissent déposer en faveur de ceux qui le croient antérieur à Homere. Son poëme *des Œuvres et des Jours* offre des grands tableaux que l'on retrouve par-tout dans l'orient, de la félicité dont les hommes jouirent autrefois, et qu'ils ont perdue pour toujours. Avant le larcin de Prométhée on était heureux : on ne le fut plus après. Jupiter, dans son courroux vengeur, fit faire par Vulcain et Mercure, Minerve et Vénus,

cette perfide Pandore, source de tous nos maux. Elle avait la figure d'une vierge, et les deux déesses l'avaient rendue belle et aimable, pour que les mortelles l'embrassassent plus étroitement. Le piége était sûr : il n'a que trop réussi.

L'âge d'or et les âges qui se détériorent à sa suite, ne sont que la même idée rendue différemment. On la reconnaît dans le livre sacré des Talmouks, dans celui des Indiens, le *Shasthah*, et dans Moyse ; mais le cit. Lévesque observe que dans tous ces livres, dont la fable est plus ou moins riche, plus ou moins ingénieuse, la justice suprême n'invite les hommes à la vertu, et ne les détourne du crime que par des promesses de récompenses temporelles ou des menaces de châtimens bornés également à la vie.

Le cit. Anquetil a lu un mémoire sur la paix des Pyrénées, en 1659. Il a travaillé sur la correspondance originale du cardinal Mazarin, et a pu conséquemment bien connaître les caracteres des négociateurs. On y voit l'art vanté de la diplomatie : deux plénipotentiaires qui s'étudient pour se tromper. Le cardinal traitait pour la France, dom Louis de Haro pour l'Espagne. Celui-ci ne donnait presque jamais de paroles positives, et Mazarin n'en donnait que d'équivoques. Un ambassadeur d'Angleterre, le lord Lockard, qui resta auprès du cardinal pendant les négociations, était bien digne des deux plénipotentiaires : interrogé sur son opinion pour le gouvernement républicain ou la monarchie entre lesquels l'Angleterre flottait alors, il répondit : *Je suis le très-humble serviteur des événemens.* Telle au moins devrait

être la neutralité de ceux qui ne veulent point prendre part aux orages politiques.

Notices des Mémoires de la Classe de Littérature et Beaux-Arts, par le cit. FONTANES.

TANDIS que les deux premieres Classes de l'Institut vous entretiennent souvent des découvertes modernes et de leurs espérances pour les progrès des mathématiques, de la physique ou de l'économie-sociale, la troisieme Classe, particulierement consacrée aux recherches de l'érudition et à l'étude des beaux-arts, ne peut gueres vous offrir dans ce genre que des regrets et d'illustres souvenirs. C'est vers les siecles passés qu'elle tourne sans cesse les yeux pour y chercher des modeles et des instructions. Le plus grand nombre des mémoires lus dans ses séances, et dont je vais vous rendre un compte abrégé, ne vous rappellera que les prodiges du génie antique, et quelquefois la comparaison ne sera pas flatteuse pour notre orgueil. Cet examen fait naître une admiration toujours nouvelle pour les monumens élevées par les peuples de la Grece et de Rome, et la majesté de leurs ruines est souvent plus imposante que toutes nos créations.

Le cit. Mongez a comparé les travaux publics des anciens à ceux des modernes. Il a parlé des voies romaines, de ces temples, de ces aqueducs, de ces thermes et de ces palais dont les débris épars dans l'Europe entiere attestent depuis tant de siecles le passage du peuple-roi. Il a prouvé que ces vastes

entreprises ne lui coûtaient pas la quatrieme partie des sommes que nous serions forcés d'y employer. Nous épuisons nos finances pour commencer des ouvrages sans grandeur et sans solidité. Les anciens savaient achever à peu de frais des ouvrages immortels. On sait que les malfaiteurs, les esclaves, souvent même les légions construisaient ces chemins et ces édifices publics. Les empereurs y consacraient leur patrimoine et les dépouilles des provinces conquises. L'auteur de ce mémoire indique quelques substances comme le charbon, les cendres, les matieres huileuses, les pierres factices ou briques crues et l'argile cuite sous divers formes, dont nos architectes pourraient renouveller l'usage, à l'exemple des Romains.

Parmi les grands noms de l'antiquité, il n'en est point de plus célebre que celui d'Aristote. Il a réuni tous les genres de gloire. Sa poétique régnera éternellement sur nos théâtres. C'est lui qui le premier chez les anciens a fondé les bâses d'un bon gouvernement sur le principe de la propriété, dans ce livre de la politique dont n'agueres un savant professeur de la ci-devant université de Paris (1) vient d'enrichir notre littérature. On se rappelle enfin tous les éloges que Buffon a donnés à l'histoire des animaux d'Aristote. Le cit. Camus, qui a déja publié une traduction de ce dernier ouvrage, s'occupe de tout ce qui peut le perfectionner : il a lu en conséquence les deux premieres parties d'un mémoire sur le recueil intitulé : *De mirabilibus auscultis*, des *ouï-dire* ou

(1) Le cit. Champagne.

récits merveilleux, qu'on attribue communément au philosophe grec, et qui est imprimé parmi ses œuvres. Le cit. Camus pense que ce recueil est en effet un amas d'extraits d'auteurs anciens fait par Aristote. Un petit nombre d'articles lui paraît avoir été cependant ajouté par une main plus moderne : au reste, ce mémoire tient au plan que le cit. Camus a formé de rendre un compte exact de tous les ouvrages écrits par les anciens avant Pline, et plus particulierement par les Grecs sur la partie de l'histoire naturelle qu'on nomme le regne animal. Il se propose en même tems de revoir le texte de l'histoire des animaux, qu'il a traduite, la version qu'il en a donnée et les notes qui l'accompagnent. On sent combien un semblable ouvrage peut enrichir aujourd'hui par les nouvelles observations de l'expérience sous les mains d'un homme savant et laborieux.

Le cit. Lévesque a vengé Aristophane des reproches injustes de Plutarque et des jugemens précipités de Voltaire. Il soutient contre le premier, que la comédie des *Nuées* ne contribua point au jugement rendu contre Socrate : elle fut jouée vingt ans avant la mort de ce philosophe qui mourut victime de la perversité des magistrats et des prêtres de son tems, et non des bouffonneries d'un auteur comique. Il défend contre Voltaire le talent d'Aristophane ; il fait admirer sa verve comique, et les graces de son style tant louées par le disciple de Socrate, par le grave Platon lui-même. Aristophane a créé la comédie politique : ce genre qui s'est perdu avec lui, et que repoussait la forme du gouvernement monar-

chique pourrait se montrer peut-être avec succès sur les théâtres de la France républicaine.

Dans une seconde dissertation sur les tragiques grecs, le cit. Levesque a marqué leur différent caractere, et vous l'entendrez lui-même dans cette séance.

L'état des arts mécaniques des anciens ne cesse d'occuper le cit. Ameilhon. Il se dévoue constamment à ces recherches trop négligées par les modernes. Il a continué de lire à la Classe plusieurs mémoires sur ce sujet : l'un est relatif à l'art du foulon qui fait partie d'un travail considérable sur la teinture des anciens ; l'autre traite des procédés de leur pêche et des avantages qu'ils en retiraient. L'érudition ne peut s'occuper d'un objet plus instructif et moins éclairci jusqu'à ce jour. On a tour-à-tour trop loué ou trop méconnu les connaissances des anciens. Le cit. Ameilhon, comme on l'a déja dit dans une premiere notice, rend justice aux premieres inventions, et ne ferme point les yeux au mérite des nouvelles découvertes et des méthodes perfectionnées par les modernes.

L'histoire des erreurs anciennes n'est pas quelquefois moins philosophique et moins utile que celle des progrès de l'esprit humain. Le cit. Leblond a suivi de siecle en siecle les idées superstitieuses qui ont servi de fondement à la magie. Son mémoire est un de ceux qui doivent être lus.

Les débris de quelques monumens antiques retrouvés à Trèves et dans les environs de cette ville ont été décrits par le cit. Peyre, de la section d'architecture. Plusieurs de ces monumens portent tous les traits de la magnificence romaine. L'auteur a joint

des desseins à son mémoire ; ainsi, l'on sent déja l'heureux effet de cette association des artistes et des gens de lettres. Les connaissances pratiques des premiers dirigeront sûrement les conjectures des érudits ; et l'érudition littéraire à son tour enrichira le goût, étendra les vues, et doublera la gloire des artistes.

Le cit. Domergue a développé la théorie de la proposition grammaticale.

Une ode du cit. Lebrun, une piece en vers du cit. Andrieux, intitulée : *Le Meûnier de Sans-Souci*, ont été aussi entendues dans nos séances particulieres, et choisies pour cette séance publique.

Ce trimestre a vu paraître trois ouvrages de nos collégues : le cit. Bitaubé a publié les *Bataves* ; le cit. Grétry, des *Essais sur la Musique*, en trois volumes ; le cit. Oberlin, membre associé, un mémoire sur le *Forum Romanum*. Ces ouvrages sont entre les mains du public, et se recommandent assez par le nom de leurs auteurs.

Divers rapports utiles ont encore occupé la troisieme Classe. Sur les renseignemens donnés par l'Institut, le ministre de l'intérieur a fait suspendre la démolition commencée d'un monument antique à Nismes C'est-là le genre de réfutation que doit toujours employer un corps de savans et de gens de lettres contre l'ignorance et la mauvaise foi qui méconnaissent les services qu'ils peuvent rendre. Si ce corps avait été plutôt rassemblé, son existence et ses représentations auraient peut-être arrêté, dans ces derniers tems, les ravages de la barbarie, et les beaux-arts ne gémiraient pas sur tant de crimes.

Des artistes ont examiné avec soin les couleurs composées par le cit. Hubert, à l'imitation de celles des Anglais : quatre ce ces couleurs, la *gomme-gutte*, un *bleu*, le *laque*, un *verd*, ont paru égaler en effet la beauté de celles qu'on tire de l'Angleterre.

Les mêmes artistes ont fait deux rapports sur le mode de concours de jugement pour les grands prix de Peinture, de Sculpture et d'Architecture.

On ne s'étonnera point que la voix paisible des savans, des artistes et des gens de lettres, se mêle à tous ces cris de la victoire et de la renommée qui proclament en ce moment le nom du vainqueur de l'Italie. Nous lui devons déja des objets précieux pour les arts et des tableaux qui sont arrivés de Modene. On en a fait l'inventaire dans la troisieme Classe dont je suis l'organe.

Le cit. Peyre a proposé d'ouvrir un concours pour l'achevement du Louvre. On a fait un rapport sur son projet. Ce rapport doit être envoyé aux législateurs, qui, dans le travail secret de leurs comités, ont déja conçu la même idée. Ne semble-t-il pas convenable en effet qu'à cette époque où l'Empire français recule de toutes parts ses limites et sa gloire, on aggrandisse les enceintes de ce palais antique où se rassemblent toutes les connaissances humaines, et qui va recevoir les chefs-d'œuvres enlevés sur les peuples soumis. Le génie des arts de la paix est impatient d'achever et d'embellir, sous les auspices du gouvernement républicain, ce vaste et majestueux édifice qui est toujours resté imparfait sous nos rois. La France réunira tous les genres de triomphe à ceux des armes, elle instruira encore les nations

qu'elle a vaincues, et c'est dans son sein qu'elles viendront chercher à-la-fois les vrais modeles de l'héroïsme, du goût et du génie.

MORALE.

L'Abeille Française, avec cette épigraphe de Rousseau (Ode 1ere. liv. III) :

Je vais jusqu'où je puis ;
Et semblable á l'abeille en nos jardins éclose,
De différentes fleurs j'assemble et je compose
Le miel que je produis.

Deuxieme édition; 320 *pages* in-8°. *A Paris, au Lycée de la Jeunesse Française, quai des Miramionnes*, n°. 106; *et chez* MAGIMEL, *libraire, quai des Augustins, près le Pont-neuf. An V* (1797).

LE *Voyage d'Anacharsis* nous offre le passage suivant. " Athenes avait formé, pour l'usage des jeunes " gens, des recueils de pieces choisies, dont la mo- " rale était pure ; et c'était un de ces recueils que " le maître de Lysis avait mis entre ses mains. " C'est vraisemblablement ce trait historique, cité par l'auteur, qui lui a donné la premiere idée de former, à l'instar de ces recueils athéniens, un *Manuel Français*, lequel, composé dans le même esprit, remplit le même but à l'égard de la nation. La nouvelle *Abeille* pour cela a mis à contribution les riches et vastes parterres de l'histoire ancienne et de l'histoire moderne. Elle a butiné sur les excellens ouvrages de nos meilleurs écrivains, soit en prose, soit en vers ; elle a picoré (qu'on me passe l'expression pour suivre la

même allégorie) les fleurs immortelles de Lafontaine, de Boileau, de Racine ; et c'est le suc et le miel le plus pur, recueillis dans ses différentes excursions, que l'*Abeille Française* nous offre dans ce volume. Parlons sans figure ; ce volume nous présente le tableau moral des meilleurs principes et de toutes les vertus les plus nécessaires dans la vie privée, dans la société et dans les places les plus importantes de la République. On trouve en effet dans ce recueil des regles de conduite pour tous les états de la vie ; et particulierement les magistrats, l'homme d'état, l'administrateur des finances, le général d'armée, le commandant sur mer, le commerçant, le soldat, l'agriculteur, liront, tracés dans ce volume, leurs devoirs; et sur-tout, y apprendront à se montrer toujours *citoyens*. Tous les différens articles de cette collection y sont rangés dans une longue série de trois cents et quelques paragraphes. On pense que s'ils étaient distribués avec un peu plus d'ordre, divisés en livres ou sections, ou du moins classés dans un ordre alphabétique, l'ouvrage en serait meilleur. Dans le premier cas, le lecteur profiterait davantage, parce que les objets traités de cette maniere se rangent mieux dans la mémoire, et se retiennent plus long-tems. Dans le second (l'ordre alphabétique), le lecteur trouverait au moins d'abord ce qu'il veut y chercher. Qui dit *mélanges* ne dit point une sorte de confusion ; qui dit *abeilles*, le dit encore moins : les compartimens de leurs alvéoles, les heures de leurs travaux, de leurs courses, toutes leurs opérations sont pour l'homme autant de leçons et de modeles d'ordre et d'arrangement.

Cette *seconde édition* semble flatter l'auteur d'une troisieme, et nous l'en félicitons. Ces succès sont une raison de plus de lui faire une autre demande aussi essentielle pour améliorer son livre. Nous avons dit plus haut, que tantôt c'était l'expérience de l'histoire ancienne et moderne, tantôt les plus beaux morceaux de nos meilleurs écrivains qui nous instruisaient dans ce *Manuel National*. Pourquoi à chacun de leurs articles n'avoir point indiqué les sources où il les a puisés, et n'avoir point cité le nom des auteurs. Le succès du livre et le profit de lecteur n'y perdraient nullement. Tout disciple est naturellement curieux de connaître le professeur qui l'en doctrine. Le livre, encore une fois, et les lecteurs y gagneraient, puisque ce sont ici les meilleurs historiens et les plus beaux génies de la France qui les guident et les éclairent pour se conduire avec loyauté, avec honneur et sans reproche, dans toutes les circonstances de la vie. E. B. L. N.

BEAUX-ARTS ET ANTIQUITÉS.

Description historique et chronologique des Monumens de Sculpture réunis au Musée des Monumens français; par ALEXANDRE LENOIR, *conservateur de ce Musée : suivi d'un Traité historique de la Peinture sur verre, par le même Auteur. Troisieme édition, augmentée. Un volume* in-8°. *de* 240 *pages. Prix*, 36 *sols, broché. A Paris, au Musée, rue des Petits-Augustins. An V.*

Il serait à desirer que les conservateurs des Musées publiassent des descriptions des richesses confiées à

leurs soins. Ces ouvrages seraient très-utiles aux curieux qui étudient les monumens des arts dans les dépôts nationaux. Ils auraient encore une utilité particuliere pour les savans qui desirent savoir l'histoire de chaque monument précieux. Les uns et les autres seront satisfaits en lisant l'*ouvrage* du citoyen Lenoir; car cette description est devenue un *ouvrage*, par les recherches nombreuses et pénibles qu'elle a occasionnées. Elle donne de l'érudition de ce conservateur une idée favorable; de même que ses soins constans pour la conservation et la restauration des monumens annoncent de sa part beaucoup de zele et de goût. Quoiqu'il ait été éleve d'un maître qui n'avait pu oublier entierement les systêmes de Boucher, de Vanloo, le conservateur s'est pénétré cependant de l'amour de l'antique et de la belle nature, véritable caractéristique des écoles de Vien, de David, Begnaut, etc.

Dans un court *Avant-propos*, le cit. Lenoir donne l'histoire du Musée des *Monumens français*. Il n'en fixe le commencement qu'à l'année 1794, où la Convention nationale *substitua* une commission des arts, à la commission des monumens. Il ne fait aucune mention de cette premiere commission; et cependant ce fut-elle qui le chargea en 1790 de la recherche et de la conservation des monumens des arts devenus nationaux. Nous dirons, pour suppléer à son silence, que le vertueux la Rochefoucauld rassembla au nom du comité d'aliénation et des domaines, les savans et les artistes les plus distingués de Paris, pour recueillir les richesses que renfermaient les églises et couvents supprimés. Cette commission des *Monumens* fut détruite en 1794.

Après l'*Avant-propos* on trouve une table chronologique et topographique des artistes dont le Muséum renferme des ouvrages. Suit une *Introduction* qui renferme un exposé court et précis de l'histoire des arts du dessin chez les anciens et les modernes. On y voit se former une brillante école française sous Léonard de Vinci et l'illustre Jean Cousin, qui en fut le véritable fondateur. Elle se soutint pendant un siecle. Lebrun la fit dégénérer. Ce peintre, que Louis XIV protégeait puissamment et exclusivement, entraîna les artistes dans un style nouveau qu'il introduisit à la cour, et ils abandonnerent la simplicité primitive de l'art. Poussin (le peintre des philosophes) et Lesueur (le *Raphaël* français) se roidirent seuls contre le mauvais goût, mais inutilement. « Sous Louis XV, l'art fut dégradé à un tel point, que les Goths mêmes auraient rougi d'être les auteurs de pareilles productions. Enfin, le célébre Vien parut : il ouvrit une école nombreuse, améliora le style et le goût du dessin ; et déja une foule de maîtres habiles, sortis de son école, répandent la lumiere parmi les éleves qu'ils forment, et nous font voir dans l'avenir, l'école française rivale de l'école romaine. A cette époque, Marie-Joseph Peyre rétablit le bon goût de l'architecture, etc. etc. »

La premiere partie de l'ouvrage, de même que celle du Musée, est consacrée aux sculpteurs antiques. Paraît d'abord le sarcophage de porphire que Caylus avait fait venir d'Égypte, pour lui servir de cercueil. Ce philosophe l'avait placé dans son jardin, et il amenait souvent ses amis visiter sa derniere

demeure. Viennent ensuite les marbres et les inscriptions sépulchrales antiques, apportées de Grece par les deux Fourmont, et déposés autrefois dans le cabinet de l'académie des belles-lettres. Les inscriptions sont expliquées ici, de maniere à ne rien laisser desirer.

Sous le n°. XI, le conservateur place le marbre de Carrare au nombre de ceux que les sculpteurs grecs ont employés. Ce n'est pas l'opinion de la plupart des antiquaires, du moins pour les sculpteurs grecs travaillant *dans la Grece* Quant à ceux qui s'établirent à Rome, il est vraisemblable qu'ils le mirent en œuvre.

En parlant d'un Bacchus antique sous le n°. XII, le cit. Lenoir a senti son imagination s'échauffer. Il en fait une description pittoresque, et qui imite le style de Platon, sur-tout dans ce passage. « Le ba-
» lancement doux de ses contours et de ses membres
» offre une telle harmonie que l'on croit à son aspect
» entendre l'accord parfait d'une lyre. » Il faut avouer que cette phrase rappelle le philosophe grec qui, se promenant la nuit sous un ciel étoilé, entendait l'harmonie des spheres célestes.

On revoit avec plaisir la description des monumens celtiques, trouvés en 1711 dans les fouilles du chœur de Notre-Dame de Paris Le conservateur en donne une explication intéressante qui est l'extrait des ouvrages de Moreau de Mautour et de Montfaucon. La description de la tombe en mosaïque de Frédégonde donne à l'auteur l'occasion de rapporter l'ordonnance de cette reine qui voulut qu'on observât aux funérailles de Clodebert son fils aîné,

les

les mêmes cérémonies qu'à celles des rois : en conséquence, tous les seigneurs et toutes les dames y s sisterent en habit de deuil, les cheveux épars et poudrés de cendres. Ce recueil est rempli d'observations singulieres et d'anecdotes piquantes, qui en rompent la monotonie.

Depuis le treizieme siecle, les monumens sont classés par époques. Cet ordre est favorable aux artistes qui étudient l'historique de leur art, et à ceux qui veulent copier les costumes anciens.

Lorsqu'une statue appartient à un prince que des talens particuliers rendirent célebre, le conservateur enrichit sa description de quelques détails intéressans. C'est ainsi qu'il rapporte une Ballade de Charles d'Orléans, ayeul de Louis XII, mort en 1465, âgé de 69 ans. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en remettant sous leurs yeux ce monument de naïveté. Cette Ballade est extraite d'un manuscrit de la bibliotheque nationale.

Jeune, gente, plaisante et débonnaire,
Par un prier qui vaut commandement,
Chargé m'avez d'une Ballade faire,
Si l'ai faite de cœur joyeusement;
Or, la veuillez recevoir doucement :
Vous y verrez, s'il vous plaît à la lire,
Le mal que j'ai, combien que vraiment
J'aimasse mieux de bouche vous le dire.

Votre douceur m'a su si bien attraire,
Que tout vostre je suis entierement,
Très-desirant de vous servir et plaire;
Mais je souffre maint douloureux tourment,

Quant à mon gré je ne vous voi souvent,
Et me déplaist quand me faut vous l'escrire ;
Car si faire je pouvais autrement,
J'aimasse mieux de bouche vous le dire.

C'est par dangier, mon cruel adversaire
Qui m'a tenu en ses mains longuement ;
En tous mes faits je le trouve contraire,
Et plus se rit quand plus me voit dolent.
Je voulais vous raconter pleinement
En cet escrit mon ennuyeux martyre,
Trop long serait ; pour ce certainement
J'aimasse mieux de bouche vous le dire.

Le même motif a fait placer à la page 95 une longue épitaphe en bouts-rimés, dont le dernier mot de chaque vers est commun à deux vers à-la-fois ; de sorte que ce sont pour la plupart des rimes plus que riches. Ce chef-d'œuvre de mauvais goût a été composé pour un Jean de la Porte mort en 1442, très-inconnu aujourd'hui.

Le cit. Lenoir a érigé dans le Musée un monument à l'immortel sculpteur Jean Goujeon, qui fut tué d'un coup d'arquebuse sur un échaffaud du Louvre auquel il travaillait, le 24 août 1572, jour affreux de la Saint Barthelemy. Le monument est composé du buste de Jean Goujeon, sculpté par Michallon, et de bas-reliefs de bronze fondus sur des modeles de Goujeon.

Winckelmann, le premier des antiquaires, mort assassiné en 1768, a reçu le même hommage du cit Lenoir ; et son buste est l'ouvrage de Michallon.

C'est encore aux deux artistes réunis, Lenoir et Michallon, que le Musée doit le monument érigé

au jeune et célebre éleve de David, Drouais, mort à Rome en 1788, âgé de 25 ans. Combien son talent promettait ! quelle espérance faisaient naître son Marius à Minturne, sa Cananéenne aux pieds du Christ ! Les regrets deviennent plus vifs quand on se rappelle que sa mort ne peut être imputée qu'à un travail excessif. Il vécut pour les arts, et les arts le célébrerent à l'envi. Ses camarades lui éleverent un monument dans l'église de Sainte Marie, *in via lata*, à Rome, et ses amis lui en ont élevé un à Paris dans le Musée français.

Après ce tribut payé au zele du cit. Lenoir, on ne pourra attribuer qu'à de bons motifs la critique que nous croyons devoir faire d'une expression qui lui est échappée : « Je suis heureux de combattre un » bruit *soulevé*, peut-être même du tems de l'au- » teur, etc. » Nous craignons que cette acception du mot *soulevé*, qui est impropre, et qui cependant se répete chaque jour, ne devienne aussi répandue que l'a été celle du mot *conséquent*, substitué à ceux de *coûteux*, ou de *difficile*.

Une autre critique portera sur un objet plus sérieux. Le cit. Lenoir dit, à l'occasion d'une copie du groupe de l'Amour et de Psyché, dont on voit l'original à Florence :

« On l'attribue à Legros. Ce sculpteur distingué, » né en 1666 à Paris, et mort en 1719, a produit » quantité de belles copies, d'après l'antique, dont » on a orné le jardin de Versailles. Son chef-d'œuvre » est la Vestale que l'on voit aux Tuileries. Beau- » coup de connaisseurs le préferent à l'original. »

C'est-là une erreur de la vieille école française. Un

des rédacteurs de ce journal l'a entendu répéter à M. Doyen, dans une des séances de la commission des monumens. Mais les sculpteurs sortis de l'école de Coustou, mais les éleves de Vien, qui ont été à Rome, soutiennent le contraire... Une copie de l'antique *préférable à l'original*..... Quel blasphême, du moins jusqu'à ce jour ! Oublions cette sottise de l'école de Boucher, dont l'axiôme favori était.., qu'il fallait imiter servilement la nature.... que l'antique était froid et glacé, etc. etc. Au reste, nous pouvons comparer le plâtre de cette belle statue avec la copie de Legros, ce que n'ont pu faire nos devanciers. Le sculpteur Girault, place de Vendôme, en est possesseur, et personne n'est plus communicatif que cet estimable artiste.

Nous ajouterons à ces réflexions, que la statue dont Legros a fait la copie, n'est point une Vestale. On écrivit, il y a sept ou huit ans, plusieurs lettres sur cet objet dans le Journal de Paris. Il est très-vraisemblable que c'est Mnémosine, déesse de la Mémoire, et mere des Muses; car les anciens exprimaient, par le rapprochement de l'index vers la bouche, la méditation et le recueillement.

La description du Musée des *Monumens français* st suivie d'un *Traité historique de la Peinture sur verre*, dont le cit. Lenoir est auteur. Ce *Traité* est rempli de recherches curieuses sur le verre des anciens, et sur les *vitraux* peints du bas âge. Cimabué est le premier peintre verrier connu : le plus célebre après lui fut Albert Durer, fondateur de l'école allemande, qui fit les vitraux de l'église du Temple à Paris, dont on voit plusieurs débris précieux dans le Musée.

Bernard van Orlay, Flamand, qui florissait en 1585, fit ceux des Célestins : maison dans laquelle Jean Cousin, fondateur de l'école française, peignit aussi le calvaire sur un *vitrail*. Mais les plus beaux des travaux de cette nature qui soient sortis des mains de Cousin, artiste digne d'être comparé, pour le dessin, à Jules Romain, et au Correge pour la couleur et le faire, sont les vitraux de la Sainte-Chapelle de Vincennes. Le Musée en renferme plusieurs. On en voit encore à Saint Paul du même peintre. Après ces chefs-d'œuvre nous ne parlerons plus que de ceux du château d'Écouen, exécutés en 1545; parce qu'ils ont été faits d'après les cartons de Raphaël. Ils représentent l'histoire de Psyché.

Cet extrait est long, comparé à la briéveté de l'ouvrage du cit. Lenoir; mais on le trouvera court, si on apprécie le mérite de cette curieuse et intéressante description.

POÉSIE.

SOCRATE INSTRUIT PAR DES ENFANS.

FABLE.

Socrate n'a pas eu toujours
Les cheveux négligés et courts;
Il les soigna dans sa jeunesse,
Et les porta bouclés et longs.
Un essaim de petits garçons,
Bien polissons,
Lui fit de la haute sagesse
Prendre le costume imposant.

Muse, raconte-moi ce fait intéressant.
Sur les bords fleuris du Permesse
Un jour Socrate allait lisant,
Lisant, puis en vers traduisant
Les fables qu'Ésope à la Grece
Donna pour son instruction.
Que cette ingrate nation
Ait au divin Ésope, au lieu de récompense,
Donné la mort;
Que le ciel en ait pris vengeance;
Passons ces deux points sous silence;
Avec notre sujet ils n'ont aucun rapport.

Socrate fatigué, s'assied, s'étend, s'endort:
Deux palmiers enlacés lui prêtent leur ombrage:
D'enfans athéniens une troupe volage
Survient et cherche à s'amuser.
(Amusement d'enfans, c'est le plaisir de nuire.)
L'occasion s'en offre; ils vont en abuser.
Pour eux quel bonheur de réduire
Un sage au désespoir,
Et de le voir
En leur pouvoir!
On tint vîte conseil de guerre.
Les cheveux du dormeur par boucles attachés
A de petits crochets dans la terre fichés,
Le tiendront cloué contre terre:
La bonne mine qu'il fera
Quand il s'éveillera!
Ce projet plaît; il s'exécute.
Voyez le philosophe en butte
A leur malignité! Comment! le bruit qu'ils font
N'a pas interrompu le somme?....
Non, le sommeil d'un honnête homme
Est un sommeil profond.

La tâche est faite ; on veut que Socrate s'éveille :
On lui tire la barbe, on lui pince l'oreille :
On fait tant qu'à la fin Socrate ouvre les yeux.
Tous nos petits marmots, joyeux,
Comptaient rire de sa colere :
Son air serein les désespere
Et les rend tout honteux.
Au lieu de maudissons, d'injures, de reproches,
Socrate cherche dans ses poches,
En tire des ciseaux et coupe ses cheveux.
Il se leve, on s'enfuit ; mais le voyant sourire,
On revient, on l'entoure. Il leur dit : Chers enfans,
Recevez mes remercîmens :
Plus que vous n'avez cru vous venez de m'instruire.
Votre malice a su me dire :
On doit retrancher tout besoin
Qu'on s'est fait, ou qui va plus loin
Que ne veut la nature sage.
Où finit le besoin commence l'esclavage.

LE MONNIER.

---

*Explications de l'*Énigme *et* Logogriphe *du* N°. 22.

Le mot de l'Énigme est le *Chien d'une arme à feu* ; celui du Logogriphe est *Château*, dans lequel on trouve *chat*, *eau*.

SPECTACLES.

THÉATRE DE LA REPUBLIQUE.

Depuis long-tems on n'avait donné sur nos théâtres une tragédie nouvelle, aussi simple, aussi peu chargée d'incidens, aussi claire et aussi sage dans sa marche, que celle d'*Agamemnon*, en cinq actes, du cit. Lemercier.

Le poëte a suivi fidelement la fable.

On sait les haines et les crimes de cette race de Tantale, qui a fourni tant de sujets de tragédies.

Atrée, pour mieux se venger de son frere Thyeste qui lui

avait enlevé Œrope, sa maîtresse, feignit, après vingt ans de haine, de se reconcilier avec lui : mais dans le festin même qui devait sceller la paix fraternelle, il fit servir à Thyeste les membres de son fils qu'il avait fait égorger. Le Soleil, dit-on, recula d'horreur, et refusa d'éclairer cet abominable repas.

Egysthe, autre fils de Thyeste, veut à son tour venger son pere sur Agamemnon, fils d'Atrée. Tandis que ce roi, nommé chef de la Grece, est allé faire le siége de Troye, Egysthe vient dans sa cour sous le faux nom de Plexippe ; il réussit à se faire aimer de la reine Clytemnestre, femme d'Agamemnon ; il se propose de la conduire de l'adultere au parricide.

Tandis que ces amans se livrent à leur coupable tendresse, Agamemnon arrive de Troye, il amene avec lui prisonniere la fille de Priam, la malheureuse Cassandre ; victime de l'amour et du ressentiment d'Apollon, elle en obtint le don de prédire l'avenir ; mais il joignit celui de n'être jamais crue dans les prédictions qu'elle ferait.

Agamemnon averti qu'un prince d'Illyrie, nommé Plexippe, se cache dans sa cour, veut le voir et l'interroger ; l'épée de Thyeste lui fait reconnaître son fils Egysthe. Après une scene dans laquelle ils expriment leur haine réciproque, le roi lui ordonne seulement de quitter Argos, et le fait conduire à bord d'un vaisseau qui doit l'emmener ; mais Egysthe revient dans la nuit ; les périls qu'il court, la douleur d'une séparation éternelle, la jalousie même qu'il sait inspirer à Clytemnestre contre Cassandre, sont les moyens dont il se sert pour déterminer la reine à poignarder son époux. Agamemnon s'endort dans la plus parfaite sécurité ; vainement Cassandre lui prédit, en style d'oracle, la mort qui le menace ; il accomplit la volonté des Dieux en faisant peu d'attention à ses discours ; Clytemnestre l'assassine dans son lit ; Egysthe fait empoissonner Cassandre, et s'empare du trône d'Argos.

Cette piece a eu beaucoup de succès, et peut ramener au moins pour un tems l'affluence des spectateurs au théâtre de la République. On doit en louer la simplicité, le goût antique ; il n'y a point de ces exagérations, de ces situations forcées, et de ces expressions emphatiques et boursoufflées qu'on a trop mises à la mode. Le rôle épisodique de Cassandre est tres-beau, et bien attaché à l'action principale. On pourrait se plaindre seulement de ce que le caractere d'Agamemnon et celui de Clytemnestre sur-tout ne sont pas tracés fortement, et ne remplissent point l'idée qu'on

se fait de ces fameux personnages si bien peints par Racine. Celui d'Egysthe est plus vigoureux ; et le rôle en est très-bien rendu par Talma.

Cette piece est, à ce qu'il nous semble, le meilleur ouvrage du cit. Lemercier, qui a depuis long-tems fait ses preuves de talens dans la carriere dramatique.

ANNONCES.

Plan de finances pour fonder un nouveau crédit public, adressé aux créanciers de l'Etat ; par le cit. Mengin, l'un des agens de la conservation générale des hypotheques, et auteur du *Nouveau Système Hypothécaire*, *in*-4°. A Paris, chez tous les marchands de nouveautés.

Dans ce plan, dédié aux créanciers de l'Etat, l'auteur expose rapidement les principes sur lesquels reposent la politique et le crédit de l'Angleterre : il développe ceux sur lesquels il croit que le crédit public doit être fondé en France.

Les moyens d'exécution sont simples, et se réduisent à deux points.

1°. La reconstitution de la dette perpétuelle et viagere en billets au porteur, avec deux pour cent d'intérêt, et la conversion en mêmes effets de toute la dette arriérée, sans rien faire perdre du capital.

Ces billets au porteur s'éteindront par leur admission en paiemens de biens nationaux à vendre à l'enchere, et par un remboursement en numéraire, qui doit s'effectuer chaque décade par la voie du sort.

2°. Pour opérer ce remboursement effectif, il serait établi une caisse d'amortissement dont le fond serait d'abord de 36 millions, et qui augmenterait jusqu'à concurrence de 108 millions, dans la proportion de l'extinction des billets au porteur et des arrérages de la dette par la vente des domaines nationaux.

L'auteur trouve dans la reconstitution de la dette à deux pour cent de quoi suffire aux intérêts des capitaux, qui seraient employés à l'amortissement de l'arriéré, à ceux de la dépense de la guerre, à la caisse d'amortissement ; et il annonce en outre une économie annuelle, sur les dépenses des arrérages de la dette actuelle, de 77,602,911 liv.

L'Ami de l'Enfance et de la Jeunesse, ou *Choix de Lectures* contenant des anecdotes, des traits d'histoire, des fables, des contes et des maximes également propres à instruire et à amuser les enfans et les jeunes gens, et à leur inspirer le goût de

leurs devoirs et l'amour de la vertu; rédigé par L. P. Couret-Villeneuve, vérificateur des mémoires auprès du Corps législatif, et membre de la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris. Petit *in*-12. A Paris, chez l'auteur, rue des Peres, n°. 1234; et chez la veuve Fournier, libraire, rue Notre-Dame en la Cité, n°. 7. L'an V.

Ce petit recueil remplit parfaitement son titre, et son succès est le garant de son utilité.

Les Incroyables et les Merveilleuses, ouvrage impayable; par Henrion. *In*-12. Prix, 1 liv. 4 sous franc de port. A Paris, chez Graffe, freres, rue Saint-Thomas-du-Louvre, n°. 264; et chez l'auteur, rue des Petites-Ecuries, n°. 44. L'an V.

Œuvres de Félix Nogaret, tom. I^er. et II, contenant l'*Aristenete Français*. A Paris, chez Deroy, libraire, rue Hautefeuille, n°. 34; et chez Lepetit, libraire, quai des Augustins. Prix, 2 liv. 8 sous pour Paris, et 3 liv. franc de port; et en vélin, 4 liv. 16 sous, et 6 liv. brochés.

La suite de ces *Œuvres* paraîtra incessamment. Nous reviendrons sur ces deux premiers volumes.

Dictionnaire raisonné des Lois de la République Française, ouvrage de plusieurs jurisconsultes, mis en ordre et publié par le cit. Guyot, ancien juge au tribunal de cassation; tom I, II, III, IV et V. A Paris, chez le cit. Couret-Villeneuve, libraire, rue des Peres, n°. 1234, au coin de la rue de Verneuil, près le quai; et se trouve chez l'éditeur, rue Honoré, n°. 121, près de la rue l'Echelle. Le prix de chaque volume *in*-8°. de 480 pages broché, est de 4 liv. Les frais de port et d'expédition sont à la charge de l'acheteur. Tous les volumes se succedent de mois en mois. Il en paraît actuellement cinq volumes. 30 sous de plus par volume par la poste.

Cet ouvrage, dont l'exécution se poursuit rapidement, sera dans tous les tems un dépôt utile à consulter, dans lequel les Corps administratifs, les Juges des Tribunaux, les Juges de Paix, les Défenseurs des Citoyens, les Notaires, les Greffiers, les Huissiers, en général, les Ministres de la Loi, trouveront traitées avec clarté et précision toutes les différentes parties de notre Jurisprudence.

Les citoyens qui desirerontse procurer cet ouvrage, remettront au bureau de poste le plus prochain de leur résidence, la somme de 15, 20 ou 30 liv., dont ils retireront la reconnaissance, qu'ils adresseront au libraire ou à l'éditeur, et l'envoi des volumes se fera de suite. La somme excédente sera imputée sur les volumes à paraître.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Boston, le 1^er. mars 1797.

On a reçu par le vaisseau le *Franklin*, capitaine Gibaut, qui vient d'arriver de la Guadeloupe, l'arrêté suivant :

« Les agens du Directoire exécutif dans les Indes occidentales,

» Considérant que les ports des isles du Vent et Sous-le-Vent, ainsi que ceux de Demerari, d'Essequibo et de Berbice, livrés aux Anglais, occupés et défendus par des émigrés, sont dans un état de siége permanent, et ne doivent pas jouir des mêmes avantages que les ports des différentes colonies occupés par les Anglais, mais qui leur appartenaient avant la guerre;

» Considérant qu'il est contraire à tout principe de traiter une horde de rebelles sans patrie, sans gouvernement et sans pavillon, avec les mêmes égards qu'observent entre elles les nations civilisées en tems de guerre ;

» Considérant que, par des actes authentiques qui sont entre nos mains, il est prouvé que les divers ports et colonies, livrés aux Anglais par les rebelles Français et Hollandais, n'appartiennent pas plus au gouvernement anglais que la Vendée, où le ministere anglais entretient des troupes portant l'uniforme de celle du roi d'Angleterre;

» Considérant qu'en vertu du second article du traité d'alliance conclu à Paris le 6 février 1778, entre la France et les Etats Unis de l'Amérique, ces derniers s'engagent à défendre les possessions des Français en Amérique en cas de guerre ; que le gouver-

nement et le commerce des Etats-Unis ont abusé de la bonté qu'a eue la France de ne pas exiger l'exécution de cet article, en tournant à son desavantage les faveurs qui leur avaient été accordées, de commercer librement dans tous les ports des colonies françaises ;

„ Qu'en permettant plus long-tems qu'il soit porté des munitions et des approvisionnemens quelconques à des hommes évidemment en état de rebellion, les commissionnaires prolongeraient la guerre civile, ainsi que les calamités et les crimes qui en sont les suites, ordonnent ce qui suit :

« Art. Ier. Les vaisseaux de la République et les corsaires français sont autorisés à prendre et à conduire dans les ports de la République tout bâtiment neutre qui serait destiné pour les isles du Vent et Sous-le-Vent, livrées aux Anglais, et occupées et défendues par des émigres; ces ports sont ceux de la Martinique, Sainte-Lucie, Tabago, Demérari, Berbice, Essequibo ; et Sous-le-Vent, le Port-au-Prince, Saint-Marc, l'Archaïe et Jérémie.

„ II. Tout vaisseau armé, dont la lettre de marque ou commission sera datée d'un de ces ports, sera réputé pirate, et l'équipage puni comme tel.

„ III. Tout bâtiment et cargaison décrits dans le premier et second article, seront déclarés de bonne prise, et vendus au profit des capteurs.

„ IV. Tout bâtiment dont l'acquit portera une autorisation pour les Indes occidentales, sans spécifier le port, sera compris dans le premier et second article.

„ V. L'ordre du 4 nivôse dernier, en conséquence de l'arrêté du Directoire exécutif du 14 messidor, sera exécuté en tout ce qui ne sera pas contraire au présent arrêté.

„ Le présent arrêté sera imprimé, enregistré sur les registres du tribunal criminel et du tribunal de commerce, envoyé dans tous les ports des colonies françaises, etc. „

Fait à Basse-Terre à la Guadeloupe, ce 15 pluviôse (3 février 1797, *v. st.*). *Signé*, VICTOR HUGUES.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 25 avril 1797.

C'est le 21 du mois dernier que l'empereur de

Russie a dû se mettre en route pour aller se faire couronner à Moscou. Afin de faire connaître à Pétersbourg le moment précis de cette cérémonie, il a fait placer de werste en verste des canons dont les coups successifs y feront parvenir cette nouvelle avec la plus extrême rapidité; et comme il y a cent neuf milles d'Allemagne de Moscou à Pétersbourg, on aura besoin de 728 canons. On ne peut se dissimuler que c'est employer des moyens bien pénibles et dispendieux pour obtenir un résultat assez indifférent. Qu'importe aux habitans de Pétersbourg d'être si promptement instruits d'un fait, sur lequel ils ne peuvent avoir aucune incertitude, et qui en conséquence ne peut pas même intéresser leur curiosité? S'il eût été question de quelque grand événement dont dépendît le salut de l Empire, peut-être n'eût-on pas pris tant de précautions. Mais en raisonnant dans le système que paraît avoir adopté Paul Ier., d'environner le trône de tous les prestiges de toutes les illusions qui peuvent en faire regarder celui qui l'occupe comme une espece de divinité, on voit qu'il n'a dû négliger aucune des précautions qui doivent donner aux yeux du peuple la plus grande importance à l'acte de son couronnement.

On avait répandu que de Moscou il irait à Varsovie, où il devait avoir une conférence avec le roi de Prusse. On dit maintenant que c'est à Casan qu'il se rendra. Il sera accompagné du grand-duc, son héritier présomptif.

L'exportation des grains hors de la Suede était interdite. Une ordonnance du roi du 30 du mois dernier leve cette défense. C'est un encouragement pour l'agriculture, qui en Suede, plus encore qu'en aucune autre contrée de l'Europe, en a besoin, parce qu'elle y est plus pénible.

De Francfort-sur-le-Mein, le 25 avril.

La marche impétueuse de l'armée d'Italie dans le centre des Etats de la monarchie autrichienne avait réduit l'empereur à trembler pour sa propre résí-

dence. D'un moment à l'autre cet étonnant Buonaparte, dont la fortune n'a jamais trahi les talens, ni surpris, ou déconcerté la sagesse, pouvait arriver à Vienne même. Après tous les obstacles qu'il avait franchis on ne pouvait se flatter que ceux que l'on se proposait de lui opposer pussent l'arrêter. Des bourgeois, de quelque zele qu'ils fussent animés, de quelque courage qu'ils fussent doués, des retranchemens construits à la hâte n'auraient pas fait ce que n'avaient pu faire des troupes aguerries, dans un pays qui par sa nature pouvait les seconder puissamment. Dans la position où se trouvait Buonaparte, il n'y a qu'un caractere extrêmement généreux, vraiment héroïque, qui ait pu prononcer le premier des paroles de paix. Elles ont été enfin écoutées; et cette résignation trop tardive du cabinet autrichien l'a du moins sauvé de sa ruine totale, et a épargné des désastres à l'Allemagne. En effet, tandis que Buonaparte négociait à Léoben, ses dignes collégues, ses dignes émules, Hoche et Moreau repassaient le Rhin; les Français étaient déja aux portes de Francfort le 21 de ce mois; ils allaient y entrer, après avoir mis en fuite les troupes autrichiennes, lorsqu'un courier dépêché par le général Buonaparte arrive à toute bride chez le baron de Milius, commandant de cette ville; il ne s'arrête que dix minutes, et repart d'abord pour le quartier-général français. Bientôt M. le baron de Milius nous annonce que les articles préliminaires de la paix ont été signés le 17 de ce mois à Léoben, entre le général Buonaparte, le marquis de Gallo (comme médiateur) et le comte de Meerfeld, plénipotentiaire de S. M. I. A cette nouvelle, les acclamations, toutes les démonstrations de l'allégresse et de l'enthousiasme entourent et accompagnent M. de Milius qui se rendait avec M. le bourgmestre Schweizer, près du général Hoche. Arrivés aux portes, les combattans avaient déja jetté leurs armes, les embrassemens avaient succédé aux accès de fureur, et l'on ne voyait plus que des amis et des freres, réconciliés après une querelle trop longue et trop cruelle !

M. le baron de Milius et notre digne bourgmestre

ont reçu l'accueil le plus amical du général Hoche et des autres généraux français. Ils sont entrés tous ensemble, au milieu d'une foule immense qui les bénissait, et se sont rendus à l'hôtel de l'Empereur, où le prince Georges de d'Armstadt leur donna à dîner.

ITALIE. *De Bologne, le 8 avril.*

La nouvelle constitution a surpassé l'attente générale. On craignait, et certes ce n'était pas sans fondement, qu'elle ne fût infectée de quelque principe aristocratique ; mais grace aux réclamations énergiques des patriotes, la majorité du congrès, composée de représentans fideles, a ouvert les yeux sur les intentions perfides de plusieurs députés, et a rejetté les articles aristocratiques qu'ils avaient d'abord fait passer dans la discussion.

Des patriotes ardens reprochent au congrès de n'avoir pas fait tout ce qu'il était possible de faire ; mais c'est peut-être ici le cas d'appliquer l'adage italien : *Le mieux est l'ennemi du bien.* On doit considérer que passer du despotisme théocratique à la constitution française, c'est avoir fait des pas de géant dans la carriere de la liberté. Beaucoup de gens, en regardant derriere eux, seraient effrayés de l'espace qu'ils ont parcouru, et seraient peut-être tentés de revenir sur leurs pas, s'ils ne voyaient que les Français les accompagnent.

Pour parler sans figure, beaucoup de gens n'approuvent la nouvelle constitution que parce qu'on leur dit qu'elle n'est qu'une copie de la constitution française. Si elle eût été plus parfaite, mais différente, ils l'auraient rejettée.

Demain on tiendra les comices électoraux pour élire les représentans du peuple.

Dans les comices décurionaux qui ont eu lieu, les suffrages des habitans de la ville ont été très-partagés. Les habitans de la campagne étant constamment d'accord, décideront des élections. Ils choisirent d'honnêtes gens, et il faut espérer que ceux-ci, guidés par l'amour bien entendu du bien public, choisiront pour représentans du peuple des personnes qui joignent les lumieres à la probité.

De Naples, le 5 avril. On a encore arrêté dernierement 120 personnes des premieres familles du royaume ; de ce nombre sont les deux freres du prince Belmonte-Pignatelli, qui a signé le traité de paix avec la France, et le duc de

Viario, dont le pere était particulierement aimé et estimé du roi ; le délit de ce dernier est d'avoir gardé dans son secrétaire la *Gazette de Florence* ! Tout ce que l'art infâme des délateurs peut imaginer de plus absurde est accueilli avec empressement, et il n'est point d'asyle qui ne soit ouvert aux recherches de l'inquisition ministérielle. Il est difficile de prévoir quand finira le regne du terrorisme napolitain ; mais la misere publique, qui augmente sans cesse, ne peut qu'en accélérer l'époque, et ce peuple, qui étonne aujourd'hui par sa patience stupide, étonnera peut-être bientôt par son énergie. Le nom de *Masaniello*, dont l'ignorance dans laquelle on l'entretient ne l'a pas empêché d'apprendre l'histoire par tradition, est toujours mêlé à ses plaintes.

De Rome, le 8 avril. Le renvoi du cardinal Busca avait été demandé comme une satisfaction à donner à la cour d'Espagne pour les insultes faites à son ministre le chevalier Azzara. On a cru d'abord que c'était-là le motif de sa démission ; mais la cour de Rome a eu soin de désabuser le public, en publiant la correspondance que le cardinal a eue avec le saint-pere, pour lui demander et obtenir la permission de se retirer. Il paraît par cette correspondance, que le pape ne l'a accordée qu'à des instances pressantes et réitérées, et que loin de condamner la conduite de son ministre, il l'approuve et la justifie dans tous ses points. On peut croire que dans cet état de choses, le chevalier Azzara ne se pressera pas de retourner à son poste. On sait d'ailleurs qu'il a eu ordre du prince de la Paix de s'arrêter encore à Florence, sans doute jusqu'à ce que l'ambassadeur extraordinaire envoyé par la cour d'Espagne au saint-pere, ait rempli sa mission. La circulaire de sa majesté catholique que vient de publier ici le chargé d'affaires espagnol, porte que le cardinal Lorenzano, grand-inquisiteur, l'archevêque de Seville, et l'abbé de Saint-Ildefonse, sont chargés de régler avec sa sainteté les articles qui sont en litige et ceux qui pourront se présenter à l'avenir, etc. On conjecture que l'objet principal de cette négociation est de convenir d'une pragmatique qui laisse au gouvernement espagnol la libre disposition des biens ecclésiastiques du royaume, etc.

Le saint-pere vient de recevoir les nominations faites par le roi de Naples aux évêchés vacans du royaume : elles seront publiées après Pâques. Le pape en cédant ce droit à sa majesté pour une seule fois, a acquis celui de lever une contribution de 60 mille ducats sur les biens ecclésiastiques

du royaume, et cette somme servira à faire des pensions aux cardinaux, prélats et autres sujets napolitains que les derniers événemens ont privés de leurs revenus, etc.

Les planches pour les nouvelles cédules de 50 et de 25 sous sont achevées. On va imprimer ce nouveau papier-monnaie. Il y a lieu de craindre qu'au moment de son émission il n'y ait quelque soulevement. Tout le monde est persuadé que ces cédules feront disparaître entierement le numéraire. On dit que la congrégation économique déliberera encore sur cette mesure extrême et sur les moyens de s'en passer. Le nouveau secrétaire d'Etat paraît avoir beaucoup plus de confiance qu'il n'en inspire.

RÉPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 15 avril.

Il s'est élevé beaucoup de réclamations contre le décret qui décide que l'acceptation de la constitution se fera par vote des provinces. Il parait qu'elles ont été provoquées par la direction provinciale de Hollande ; qui, dans une adresse énergique portée à la Convention nationale, par une députation, a fait sentir les inconvéniens de ce décret, dont une des dispositions porte que *dans l'approbation ou l'improbation de la constitution, le vœu de la majorité ne fera pas loi pour la minorité.* Cette disposition est en effet très-étrange, et nous ramenerait facilement à notre ancien système de gouvernement. Une commission particuliere est chargée de l'examen de toutes les requêtes, et il est probable que le rapport qu'elle doit faire déterminera la Convention à annuller sa premiere détermination.

ESPAGNE. *De Cadix, le 13 avril.*

Depuis le combat du cap Saint-Vincent, notre port est strictement bloqué ; le commerce est dans la plus grande consternation ; et ce qui ajoute encore à notre haine contre les Anglais, c'est une lettre que vient de nous adresser le capitaine du vaisseau la *Britannia*, dont le ton insolent et dominateur doit révolter tout homme capable d'un sentiment généreux. Voici cette lettre :

A bord du vaisseau de sa majesté britannique la Britannia, à la vue de Cadix, le 11 avril, 1797.

« Sa majesté catholique ayant déclaré la guerre injustement au roi et à la nation britannique, le gouvernement anglais se

considere autorisé à priver l'Espagne de son commerce : en conséquence, je vous préviens qu'à dater d'aujourd'hui aucun vaisseau ne pourra entrer ni sortir de Cadix, sans ma permission ou celle du général en chef de l'escadre ; ce port devant être considéré comme entierement bloqué. " *Signé*, NELSON.

ANGLETERRE. *De Londres, le 14 avril.*

Les pétitions de Westminster, de Southwark et de New-Sarum, pour le renvoi des ministres, ont été présentées avant-hier à S. M. à son lever. — Le même jour, la bourgeoisie de la cité de Londres s'étant assemblée, les sheriffs ont fait leur rapport de la réponse du roi ; après quoi, il a été pris deux résolutions, portant que de tems immémorial la bourgoisie de Londres a joui du privilége de présenter des adresses au roi sur son trône, et que c'est un moyen de s'assurer que S. M. a entendu ses plaintes, et d'obtenir une réponse. M. Waitman ayant fait une autre motion qui parut au lord maire n'avoir point de liaison avec la réponse de S. M., ce dernier se leva quand on mit la motion aux voix, et l'assemblée fut dissoute.

Le comté de Surry et plusieurs autres se sont assemblés pour le même objet, et ont arrêté de semblables pétitions.

Voici quelques passages de celle qui a été présentée par la cité de Westminster :

" Nous, très-fideles sujets de votre majesté, les habitans et principaux locataires de la cité et liberté de Westminster, demandons humblement permission d'approcher de V. M. dans la crise la plus dangereuse que notre pays ait éprouvée depuis la révolution. Les ministres de V. M. nous ont engagés dans une guerre dans laquelle ils ont déja dissipé plus de 130 millions sterl. Il ont déja mis 6 millions et demi de taxes annuelles sur le peuple. Le nombre des hommes qu'ils ont sacrifiés, et ce qu'ils ont ajouté à la misere humaine, surpassent tout calcul et toute croyance.

" Nous représentons humblement à V. M. que dans les mains de ces ministres, rien n'a réussi. — Au lieu de rétablir la monarchie en France, ils ont été forcés de reconnaître la République qui y est établie ; et de lui offrir des propositions de paix. Au lieu d'en démembrer le territoire, ils ont souffert qu'elle fît l'acquisition des Pays-Bas, de la Hollande, et d'une grande partie de l'Italie et de l'Allemagne. Une partie même de ces royaumes, que les escadres de cette République ont insultée, n'a été préservée des calamités d'une invasion, que par le hasard de la saison.

„ Ils n'ont pas mieux réussi dans leurs négociations de paix. On devait s'y attendre. En demandant la paix, ils ont été bas, mais pas sinceres. Ils ont reconnu leur impuissance, mais non leurs erreurs ; et au moment même où ils se montraient incapables de combattre la France, ils lui ont laissé voir les dispositions les plus hostiles.

„ Quand ils ont eu besoin de notre consentement pour la guerre, ils nous ont assuré qu'elle était nécessaire à la sûreté de notre commerce. En ce moment, la plupart des ports de l'Europe nous sont fermés. Une quantité immense de marchandises reste dans les magasins des négocians, et des milliers de pauvres manufacturiers meurent de faim.

„ Ils nous ont assuré que la guefre était nécessaire pour la conservation de la propriété et du crédit public. Ils ont assujetti la propriété de chaque individu à un ordre du conseil privé, et la banque d'Angleterre a arrêté ses paiemens.

„ Ce ne sont point là des erreurs communes. Ce sont de grands crimes, et nous en accusons les ministres devant Dieu et notre patrie. Ils ont terni l'honneur et la gloire nationale. Ils ont opprimé le pauvre par des fardeaux presque insupportables. Ils ont empoisonné le commerce de la vie privée. Ils ont porté un coup fatal au crédit public. Ils ont divisé l'empire et renversé la constitution.

„ Nous supplions, en conséquence, V. M. de les renvoyer de votre présence et de votre conseil, pour toujours. „

Dans la séance des communes, du 10, M. Pollen fit une motion pour le rétablissement de la paix. „ Au commencement, de la guerre, dit-il, nous étions coalisés avec les plus puissantes nations de l'Europe. La plupart, depuis, nous ont abandonnées, et quelques-unes même sont devenues nos ennemies. Au lieu d'avoir porté nos armes en France, nous sommes nous-mêmes dans la crainte continuelle d'une invasion. Au lieu de calculer l'époque où la ruine des finances de notre ennemi devait avoir épuisé toutes ses ressources, toute notre attention se porte aujourd'hui sur les moyens de rétablir notre credit.

„ Les débats des deux conseils de la législature française, les discours de leurs orateurs, le message récent fait au Directoire pour lui demander l'explication du débarquement fait sur nos côtes, doivent nous convaincre que l'Assemblée législative est revenue aux sentimens de modération et de justice.

„ Peut-être me reprochera-t-on de varier dans mes opinions, parce que j'ai voté pour l'adresse au roi, lors de la rupture des

négociations. J'avoue qu'à cette époque, ma confiance dans le ministre était sans réserve : mais alors la banque n'avait pas arrêté ses paiemens. Cet événement rend immense la différence des tems. C'est celle de l'affluence à la misere.»

M. Bollen lit alors un morceau du *Rédacteur* qu'il regarde comme contenant l'opinion du Directoire sur la derniere négociation de paix. Si les allégations qu'il renferme, sont vraies, dit-il, comme je le crois, on doit reprendre les négociations avec plus de franchise. Il lit un projet d'adresse en conséquence.

M. Pitt, en faisant rejetter la motion par l'ordre du jour, a déclaré que le gouvernement avait fait des démarches qui démontrent l'intention où il est d'aller au-delà même de la motion ; puisqu'en conséquence de ce que la cour de Vienne lui a communiqué l'intention qu'avaient les Français de faire une paix séparée, S. M. envoie à Vienne M. Hammond, sous-secrétaire d'état des affaires étrangeres, avec des instructions nécessaires pour entamer une négociation, conjointement avec l'empereur, et que ces instructions sont de nature à donner lieu d'espérer leurs succès. — M. Pitt avait annoncé cette nouvelle aux directeurs de la banque, par une lettre qui a été lue à la bourse. Les fonds augmenterent sur-le-champ ; ils furent d'abord à 58, et resterent à 52 $\frac{3}{4}$. M. Pitt a aussi suspendu ses négociations pour l'emprunt.

M. Hammond est parti, le 11, pour Vienne.

Du 21. La grande flotte de Spithead, est en pleine insurrection. L'ordre avait été expédié de mettre à la voile pour intercepter une flotte hollandaise qui devait se joindre à des vaisseaux français sortis de Dunkerque ; les équipages de tout les vaisseaux ont refusé d'obéir, et ont déclaré qu'ils ne partiraient qu'après que les arrérages dus leur auraient été payés, et ils se sont saisis des officiers, qu'ils ont desarmés, qu'ils ne maltraitent point, mais auxquels ils n'obeissent plus. Ils ont donné au vaisseau amiral, le nom de vaisseau parlementaire : quatre matelots de chaque vaisseau, renouvellés chaque jour, composent un conseil qui dirige tout.

Lord Spencer qui, de Londres, s'est transporté à Spithead, leur a accordé leurs premieres demandes : alors leurs prétentions sont devenues plus grandes. Ils ont demandé que les châtimens ne leur fussent plus infligés au caprice des officiers inférieurs, d'avoir la certitude de parvenir, à leur tour, aux différens grades de la marine.

Le conseil, séant à bord du vaisseau parlementaire, a or-

donné au *Ronmey*, vaisseau de 64 canons, de mettre à la voile pour protéger un convoi marchand. Il a déclaré que si l'ennemi menaçait d'une invasion, il aviserait aux moyens de défendre le pays.

L'amiral Gasuer a été menacé d'être jetté à la mer pour avoir reproché aux matelots de craindre la rencontre des Français. Les matelots ont pendu un des leurs qui voulait leur faire changer de système, dix autres ont été mis aux fers.

Au moment du départ du courier, le parlement s'assemblait, et on croit que les chefs de cette révolte qui a éclaté en même-tems à Plimouth et à Portsmouth ont des partisans puissans qui en profiteront pour operer un changement dans les affaires.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 5 au 15 Floréal.

Le conseil des Cinq-cents a reçu un message qui a excité les transports de la joie la plus vive, et dont la lecture a été entendue au milieu de l'enthousiasme général, et des cris répétés et prolongés de *vive la République ! Vivent nos braves armées !* Le Directoire annonce le passage du Rhin par les armées de Sambre et Meuse, de Rhin et Moselle, les victoires qui en ont été les suites, la reprise du fort de Kell en huit heures de tems, et la signature des préliminaires de la paix avec l'empereur, par le général Buonaparte. *Voyez les* Nouvelles officielles.

Il prend ensuite deux résolutions ; la premiere est relative aux mouvemens des juges du tribunal civil, au tribunal criminel, à celui de police correctionnelle et à la direction du jury d'accusation. Il est fixé pour toute la République, aux 15 floréal et 15 brumaire.

La seconde concerne le mode de perception des contributions de l'an V, et celui dont les décharges et les réductions s'opéreront.

Sur le rapport de Duchâtel, il a adopté, le 7, un projet sur le droit d'enregistrement. On a repris la discussion sur les obligations entre particuliers, du tems de la dépréciation du papier monnaie.

Boissy-d'Anglas a appellé, le 8, son attention sur l'abus qu'on peut faire des lois sur les émigrés. Il dit que nul citoyen ne pouvant être condamné à une peine afflictive sans l'intervention d'un jury, nul prévenu d'émigration ne doit être jugé sur la seule identité, et condamné si elle est constatée. Il demande que l'examen de cette question soit renvoyé à la commission chargée de purger notre code des lois révolutionnaires.

Cette proposition excite de vifs débats. Appuyée par quelques-uns, un plus grand nombre la repousse par l'ordre du jour, et elle est écartée par la question préalable.

Camus fait adopter que les rentiers puissent payer leurs contributions avec les bons du quart; et Rouyer, que la solde des troupes sera payée, dans l'intérieur, en totalité en numéraire.

La séance du conseil des Anciens, du 6, a été brillante par les discours qui y ont été prononcés sur les victoires de nos armées. Tronçon-Ducoudray, Lacombe-Saint-Michel, Poulain Grand-Pré et Marbos se sont empressés de payer à nos invincibles armées le juste tribut d'éloges qui sont dus à leurs brillans succès, et de leur offrir l'hommage de la reconnaissance nationale.

On a ensuite procédé au renouvellement de la commission des inspecteurs de la salle. Le résultat du scrutin a donné pour membres de cette commission, les citoyens Lacuée, Rossée, Roger Ducos, Lacombe-Saint-Michel et Lepaige.

Léberel présente, le 7, l'avis d'une commission sur la résolution du 20 germinal, relative à l'admission des titres de créances contre les émigrés; il dit qu'elle ne remplit pas l'objet qu'on s'est proposé, et il en releve les différentes imperfections. Il conclut au rejet. Cette proposition est adoptée.

Le conseil approuve ensuite, sans discussion, une

résolution d'hier, qui fixe l'époque du mouvement des juges du tribunal civil, au tribunal criminel, à celui de police correctionnelle, et à la direction du jury d'accusation. La discussion sur la résolution relative aux huissiers audienciers, a occupé le reste de la séance. Elle a été rejettée.

L'ordre du jour, du 8, appellait la discussion de la résolution du 30 pluviôse, sur la répression des délits de la presse.

Dans son rapport du 26 germinal, Portalis a combattu, avec toute la force de sa logique et le charme de son éloquence, les deux systêmes opposés des partisans exagérés de la liberté de la presse et de ses adversaires.

Les uns, dit Portalis, croient qu'il importe à la tranquilité de soumettre à une censure préalable tous les écrits destinés à être rendus publics par la voie de l'impression.

Les autres pensent que la liberté de la presse doit être illimitée dans son principe comme dans ses effets, et qu'il ne faut pas même autoriser la plainte en justice contre les abus que l'on peut faire de cette liberté.

Les véritables maximes se trouvent entre les extrêmes.

Aux premiers, Portalis répond que l'office des lois humaines est de promulguer des peines contre ceux qui délinquent; mais que paralyser d'avance la faculté de penser, d'agir, pour ôter celle de délinquer, c'est exercer sur des êtres pensans la plus humiliante et la plus absurde tyrannie. Un réglement contre la liberté de la presse serait une véritable sentence d'interdiction contre la raison humaine. On objecte qu'il est plus expédient de prévenir le mal, que de le réprimer quand il est arrivé. En termes de législation, réplique l'orateur, prévenir les délits, c'est, par des moyens indirects et non par des mesures offensives, ravir au méchant l'occasion de les commettre; c'est employer habilement l'art si peu connu dans nos tems modernes, d'inspirer le bien par des encouragemens, de diriger les passions vers un but

utile, et de maintenir le regne des lois par la force des mœurs. Le législateur qui veut, même en violant les droits, prévenir et réprimer d'avance les crimes seulement possibles, devient bientôt un législateur atroce.

L'orateur observe que si la liberté de la presse enfante de mauvais écrits, auprès d'eux circulent les écrits sages et utiles, et qu'ainsi la liberté est corrigée par la liberté même ; que le gouvernement y trouve sa garantie contre les factions qu'elle déjoue ; et tous les citoyens la leur contre le despotisme des gouvernans ; qu'elle influe, même en découvrant les intrigues des cours, sur la tranquillité générale des nations entr'elles.

Ainsi, la résolution qui consacre la liberté de la presse, est sage ; elle est conforme au vœu du peuple, puisqu'elle est conforme à la constitution.

Après cet exposé de principes, l'orateur a discuté la résolution en elle-même. Il a trouvé ses dispositions vagues, que les peines n'étaient pas en proportion avec les délits, et il a conclu au rejet. Personne ne se présentant pour la défendre, elle a été rejettée à l'unanimité.

Le conseil a approuvé, dans sa séance du 9, la résolution qui admet les bons délivrés aux rentiers et pensionnaires en paiement de leur contribution, et celle relative au recouvrement des effets appartenans à la République.

Il s'est formé, le 10, en comité général pour entendre le rapport sur le traité de paix entre la République Française et le pape.

Gilbert Desmolieres fait, dans la séance du 9 du conseil des Cinq-cents, un discours sur le système actuel d'impositions. Il discute chaque objet de contributions, tant directes qu'indirectes, comme chaque objet de dépenses, tant ordinaires qu'extraordinaires. Il expose les améliorations, dont les unes sont susceptibles d'être dans les mains d'administrateurs et de percepteurs plus habiles, les économies qui seraient à faire sur les autres dirigées par des hommes plus clairvoyans, et qui seraient moins in-

dulgens pour le gaspillage ou la mauvaise foi. On s'est familiarisé, dit-il, avec les millions en papier, et l'on croit pouvoir se familiariser de même avec des millions en or.

Il fait voir que les dépenses dirigées par une main habile, économe et sévere, ne devraient pas monter à plus de 460 millions, tandis que les recettes sont de 514 millions 207,700 liv., ce qui donne un excédent de près de 25 millions, en portant les mortes-paies à 30 millions. L'orateur s'étonne qu'avec de tels moyens, on ne paie pas avec plus d'exactitude les rentiers et les pensionnaires de l'Etat, et que, quand enfin le terme de leur paiement pour un huitieme est arrivé, on leur fasse passer des jours entiers à la porte de la trésorerie nationale. Le conseil ordonne l'impression de ce discours.

Villers : Ce que vient de nous apprendre le préopinant est on ne peut plus consolant. Je n'ai qu'un regret, c'est qu'il ne nous ait pas présenté plutôt des observations si heureuses. On en a présenté de telles au conseil des Anciens, et le conseil des Anciens, jaloux de se convaincre des vérités qu'elles renferment, a nommé une commission pour les examiner. Je demande qu'il en soit fait autant, et que le conseil des Cinq-cents nomme une commission de cinq membres, qui examinera le rapport qui vient de lui être fait. Cette proposition est adoptée.

Riou a présenté un long projet tendant à ce que les postes et messageries soient mises en régie intéressée. Il sera discuté demain.

L'art. XXXII de la constitution porte, que tout citoyen convaincu d'avoir vendu ou acheté un suffrage, sera exclus pendant 20 ans des assemblées primaires et communales, et de toute fonction publique. Mais par quel tribunal cette peine sera-t-elle appliquée? C'est ce qui n'a été déterminé encore par aucune loi positive.

Dumolard fait un rapport sur cette question, et dans le préambule de cette question il observe que le trafic honteux des suffrages, crime inconnu dans

les monarchies, est celui qui mine avec le plus d'efficacité les fondemens d'une république.

Ce crime est inconnu sans doute dans les monarchies où il n'y a point d'élections publiques, et où toutes les fonctions civiles sont vendues par le prince, par sa famille, par ses courtisans, par ses courtisanes. Mais qu'il y ait dans une monarchie quelqu'ombre de liberté politique, qu'on y tienne des assemblées, qu'on y fasse des élections, comme en France sous la constitution de 1791, et comme en Angleterre, le trafic des suffrages y sera vingt ou trente fois plus commun et plus scandaleux que dans aucun état républicain. L'expérience des siecles a prouvé que tous les vices et tous les crimes appartiennent essentiellement à la monarchie, qu'ils en sont les produits nécessaires, et que c'est d'elle qu'ils découlent jusques dans les républiques. C'est la monarchie, et elle seule, qui a déposé parmi nous les germes de toutes les passions insociales; nous lui devons tous nos malheurs passés, comme tous nos périls actuels. Il n'est pas, sur la terre, d'abjection, de corruption, d'opprobre, qui ne soit l'ouvrage de la royauté: elle seule eut intérêt à dégrader les ames, à honorer les vices, et à pervertir les peuples.

Quoi qu'il en soit, si nous ne pensons point, comme Dumolard, qu'il y ait des crimes inconnus aux monarchies, et propres aux républiques, nous ne pouvons qu'applaudir au projet de résolution qu'il présente. Ce projet tend à déclarer peine infamante, celle exprimée dans l'art. XXXII de la constitution, et à faire juger par les tribunaux criminels, les citoyens prévenus d'avoir vendu ou acheté des suffrages. Le conseil ordonne l'ajournement.

L'ordre du jour, du 10, était la discussion du projet de Riou sur les postes et messageries. Elle a eu lieu; mais sans résultat.

Le Directoire écrit le 11 qu'il s'empresse de faire cesser les doutes que la malveillance et l'agiotage se sont efforcés d'élever sur la réalité des préliminaires de la paix signés entre Buonaparte et l'empereur; ils

ont été apportés hier par l'adjudant-général Sole, et approuvés ce matin par le Directoire exécutif.

L'adjudant-général Sole a traversé l'Allemagne et fait cesser par-tout les hostilités.

Voici les bâses des préliminaires :

« La renonciation à la Belgique de la part de l'em-
» pereur; la reconnaissance des limites de la France,
» telles qu'elles sont fixées par les lois de la Répu-
» blique, et l'indépendance d'une république dans
» la Lombardie. »

Ces conditions, ajoute le Directoire, aussi modérées qu'honorables, assurent la durée d'une paix conquise par l'amour de la liberté, la bravoure de nos armées, et les talens des généraux qui depuis six ans les menent à la victoire.

A peine la lecture de ce message a-t-elle été achevée, que les cris de *vive la République ! vivent nos armées !* ont retenti de toutes parts, et se sont longtems prolongés.

Jean Debry a obtenu la parole : Après avoir payé à nos armées et à leurs généraux le tribut d'éloges et de reconnaissance qu'ils ont si bien mérité, il a félicité ceux des membres du conseil qui vont retourner dans leurs familles, de pouvoir porter à leurs concitoyens l'olivier de la paix : et vous, s'est écrié l'orateur, vous qui allez entrer dans cette enceinte, vous que nos cœurs attendent, vous aurez à remplir l'honorable tâche d'affermir la république et la constitution, acquise par tant de sang et que la paix nous assure.

Ce jour sera un jour de bonheur pour l'Europe ; pourquoi une seule nation y reste-t-elle étrangere ? Ses ministres ont osé demander qu'on nous fît une guerre d'extermination ; vœux exécrables ! Eh bien ! moi, au nom de toute la France, je demande que ces ministres s'éclairent, qu'ils rendent la paix au monde et le bonheur à leur nation !

Nous ne voulons voir que des amis dans toutes les nations, dans tous les gouvernemens qui nous environnent. Je demande que le jour où le sang a cessé de couler sur le continent, soit pour la Répu-

blique un jour de fête solemnelle et annuelle.

Pastoret propose que dans une des places publiques de Paris, il soit élevé un monument à la gloire de nos armées, au bas duquel on écrira : *La République victorieuse, aux guerriers qui ont défendu sa liberté.* Les propositions sont adoptées; une commission en présentera la rédaction.

La séance est levée au milieu des cris : *Vive la République ! vivent nos défenseurs !*

Organe de la commission des dépenses, Camus fait adopter, le 12, trois résolutions.

La premiere met des sommes différentes à la disposition des commissaires de la comptabilité.

La seconde accorde des indemnités à plusieurs employés supprimés de cette administration.

La troisieme autorise le Directoire à échanger une propriété nationale contre la maison actuellement occupée par le minstre de la guerre.

On a repris la discussion sur la vente suspendue de quelques biens nationaux.

Guyomard établit que les chevaliers de Malte devant être réputés émigrés, leurs biens frappés de confiscation doivent être vendus.

L'ordre du jour du 13 appellant la discussion sur la vente du Château-Trompette, il a été arrêté. 1°. que le Directoire soumettrait au jury des arts le plan proposé; 2°. que le terrein serait vendu conformément à la loi du 16 brumaire dernier; 3°. que divers citoyens seraient maintenus dans leurs propriétés conformément aux clauses de leurs contrats.

Marragon, au nom d'une commission, propose, le 12, aux Anciens, d'approuver la résolution relative à la réparation et entretien des troupes. Impression et ajournement.

On discute la résolution sur les dépenses des bureaux des administrations.

Delmas parle contre, et personne ne la défendant elle est rejettée à l'unanimité.

Monnot a présenté, le 14, au conseil des Cinq-cents son projet sur les postes et messageries. Il a été adopté après une légere discussion. Il en résulte que les

messageries ne seront plus en régie à dater du 1er. thermidor, que le Directoire exécutif les mettra en ferme, et les adjugera à l'enchere. Quelques articles ont seulement éprouvé des amendemens relatifs aux détails d'exécution.

Byon fait ensuite arrêter que la poste aux lettres sera confiée à une régie intéressée, composée de cinq citoyens, avec un cautionnement, et la poste aux chevaux mise en ferme.

Le rapporteur de la commission chargée de rechercher les lois qui contrarient la constitution, et d'en proposer le rapport, commence, le 15, par un discours préliminaire et historique sur la révolution et ses effets.

Un autre membre de la commission présente après lui la série de lois de sûreté générale, de précautions et de circonstances qu'il convient de rapporter, et propose le rapport de celles du 3 brumaire an IV, 21 floréal et 18 fructidor an III, et 14 frimaire an V. Impression et ajournement.

Le conseil des Anciens a rejetté la résolution concernant l'arriéré du traitement des fonctionnaires publics.

PARIS. *Nonidi* 19 *floréal, l'an* 5e. *de la République.*

Le général Massena est arrivé ici, apportant la ratification par l'empereur des préliminaires de la paix. On ignore toujours quelles en sont les véritables conditions. Le Directoire, dans son message, n'a parlé que des *limites constitutionnelles* et d'*une république lombarde*. Quelques journaux ont parlé de plus, de la restitution de Mantoue à l'empereur, de la cession qui lui serait faite, de la part de la république de Venise, d'une certaine étendue de territoire en terre ferme, à raison de laquelle cession Venise recevrait en échange les légations de Ferrare et de Bologne. On ajoute qu'il serait formé un congrès à Berne, où seraient appellées toutes les puissances intéressées.

Il est peu vraisemblable que le Directoire souscrive à de pareilles conditions. La république *lombarde* n'est pas la seule qui se soit formée en Italie. La république *cispadane* s'est or-

ganisée bien auparavant. Elle est composée de Modene, Reggio, Ferrare, Bologne, et de la plus grande partie de la Romagne. Que deviendrait-elle, s'il ne devait plus y avoir qu'*une république lombarde* ? Ces peuples, à la liberté desquels les généraux français ont si puissamment concouru, se verraient-ils abandonnés tout-à-coup pour prix de leurs efforts généreux et de leurs services ? De quel droit disposerait-on de Ferrare et de Bologne, pour les faire passer, contre leur gré, sous le gouvernement de Venise, le plus despotique et le plus haineux de tous les gouvernemens ? Si Mantoue était rendue à l'empereur, et si l'on y joignait une portion des Etats de Venise en terre ferme, comment pourrait se soutenir *une république lombarde*, petite, faible, isolée, enclavée au milieu des possessions d'un ennemi puissant, redoutable par sa force, par ses intrigues, et plus redoutable encore par le sentiment de son injure, et le desir des vengeances? Toute espèce de *garantie* ne deviendrait-elle pas bientôt illusoire ?

D'un autre coté, l'idée d'un congrès, à laquelle le Directoire s'est toujours refusé jusqu'ici avec raison, n'entraînerait-elle pas des longueurs, des intrigues et des embarras inextricables ? La France si puissante en combattant ses ennemis, le serait-elle autant, lorsque seule au milieu d'un congrès, elle n'aurait plus à opposer qu'un seul négociateur, à la ruse et aux artifices de tant de négociateurs réunis pour incidenter, et faire d'un procès gagné par ses armées et ses victoires, une affaire de litige, de discussions interminables et de plaidoiries diplomatiques.

Toutes ces considérations qui ont frappé les amis de la liberté et de l'indépendance de l'Italie, et ceux qui desirent une paix solide et glorieuse pour la France, font présumer que les conjectures de certains journalistes sont dénuées de fondement, et que le Directoire ne compromettra ni les intérêts de la République, ni ceux des peuples qu'elle a aidés à reconquérir leur liberté.

L'assassin de Syeyes n'est point encore jugé. Il n'est pas même encore en jugement. On trouve toujours des nullités dans les actes d'accusation. Ce déni de justice publique aura-t-il enfin un terme, et sera-t-il plus facile de faire assassiner les républicains, que de faire punir les assassins? Réservera-t-on à ceux-ci la même impunité qu'on a accordée aux conspirateurs royalistes ?

La présidence du cit. Rewbell étant finie, c'est le cit. Letourneur qui le remplace.

Barrere a été nommé député au conseil des Cinq-cents par l'assemblée électorale du département des Hautes-Pyrénées.

Le *Rédacteur*, journal où se trouvent tous les articles officiels, a publié le fragment d'une lettre de Buonaparte au Directoire, dans laquelle ce général demande un congé. Ce fragment est ainsi conçu :

« Je demande du repos, après avoir justifié la confiance du gouvernement, et acquis plus de gloire qu'il n'en faut peut-être pour être heureux. La calomnie s'efforcera en vain de me prêter des intentions perfides ; ma carriere civile sera comme ma carriere militaire, conforme aux principes républicains. »

Il n'en a pas fallu davantage à certains écrivains pour dire que Buonaparte ne demandait un congé, que parce qu'il était mécontent des conditions des préliminaires de la paix. Aujourd'hui on débite que Buonaparte sera chargé des négociations définitives. D'autres assurent que ce sera Clarcke, Barthelemy et Bourgoing ; et pourtant rien n'est encore moins certain que la tenue d'un congrès !

Le jour ni le mode du tirage du directeur sortant n'est point encore fixé. On croit que le Corps législatif laissera au Directoire le soin de régler cette formalité qui se fera sans doute avec toute la publicité convenable avant le 1^er^. prairial. Les journaux d'un certain parti gourmandent fort les députés du nouveau tiers qui ne sont point encore arrivés. Ils prétendent qu'ils n'auront point le tems de prendre langue pour choisir ceux qui doivent être mis sur la liste des dix candidats à présenter au conseil des Anciens. N'est-ce point qu'ils regrettent de ne pouvoir les diriger sur les choix à faire? On désigne deja plusieurs personnes ; mais il serait difficile de prévoir les choix du conseil des Cinq-cents. Ils dépendront beaucoup de la chance qui fera sortir l'un des cinq directeurs. Mais ce que tout le monde présume, c'est que le conseil ne violera pas, comme la premiere fois, l'esprit de la constitution, en mettant sur la liste de présentation des noms presque inconnus, à côté de celui des candidats que l'on veut avoir ; maniere très-adroite, mais très-indécente, de priver le conseil des Anciens du droit de choisir sur la liste des candidats. Ce que tous les amis de la République esperent, c'est que ces choix seront dictés par l'intérêt de la conservation du gouvernement.

Le général Hoche était déja aux portes de Francfort, lorsqu'il a reçu la nouvelle de l'armistice. Moreau était à Offembourg. Par-tout les Autrichiens épouvantés battaient en retaite ; en moins d'un mois nos armées auraient été sur les bords du Danube. Jamais campagne ne s'était ouverte d'une maniere plus brillante, et ne promettait de plus grands succès. Les armées conservent, pendant l'armistice, leur position respective ; seulement elles laisseront un certain espace entr'elles, qui sera réputé neutre.

Tous les amis de l'humanité sont convaincus que le Directoire a mis au nombre des conditions de la paix, la liberté des prisonniers d'Olmutz, des infortunés Lafayette, Latour-Maubourg et Bureau de Puzy. Le tems presse si l'on veut les conserver à la vie. Les détails que vient de donner madame Lafayette, sur l'horreur de sa position et celle des autres prisonniers, font frissonner l'humanité ; on n'avait pas besoin de cette preuve pour connaître jusqu'à quel point les rois portent leur vengance.

Il a été annoncé dans différens papiers-nouvelles, que le cit. Bonnamy avait été acquitté par un nouveau jugement du 2 germinal dernier ; nous apprenons aujourd'hui qu'il vient d'être réintégré, par le Directoire exécutif, dans son grade d'adjudant-général, et qu'il est employé, en cette qualité, dans l'armée de Rhin et Moselle. Cet acte de justice réduira ses ennemis au silence, et anéantira toutes les calomnies ourdies contre lui.

Le 16 du mois dernier, on a découvert, en creusant les fondations du nouvel escalier des galeries du Muséum d'histoire naturelle, un caveau souterrain construit en maçonnerie. La couverture supérieure ayant été ouverte, l'on y est descendu par une échelle, mais l'on n'y a rien trouvé d'apparent, qu'une inscription faite à la main avec du charbon, et aussi fraîche que si elle venait d'être écrite : elle est conçue en ces termes :

GUI DE LA BROSSE,
Dont la mort me comble d'ennui.
Si son corps est couvert
De terre,
J'espere que son nom
Ne le sera
Ne le sera jamais d'oubli.

LOUISE DE LA BROSSE.

Gui de la Brosse a été le premier intendant du jardin des Plantes sous Louis XIV.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur.*

N°. 24.

MERCURE FRANÇAIS.

DÉCADI 30 FLORÉAL, *l'an cinquieme de la République.*
(*Vendredi* 19 *mai* 1797, vieux style.)

LITTÉRATURE ÉTRANGERE.

PEREGRINUS PROTÉE, ou *les Dangers de l'Enthousiasme, traduit de l'allemand de* WIELAND; *par le cit.* LABAUME. *A Paris, de l'imprimerie du* Magasin Encyclopédique. *An III^e.*

L'AUTEUR de cet agréable ouvrage est l'illustre Wieland, justement célebre par le grand nombre de productions intéressantes dont il a enrichi la littérature allemande, et plus estimable encore pour n'avoir jamais employé un beau talent qu'à répandre des vérités, et à propager le bon esprit philosophique et l'amour de l'humanité qui en est la bâse. C'est ce zele constant pour l'épurement de la raison et le perfectionnement de l'esprit humain qui, plus que son génie même, lui a mérité le surnom glorieux du Voltaire de l'Allemagne qui lui est donné également par ses compatriotes et par les étrangers. Un si bel hommage rendu à un homme encore vivant doit prouver à nos littérateurs, que si le public est dédaigneux avec ses complaisans, il n'est pas toujou s ingrat pour ses bienfaiteurs, et qu'il n y a pour les écrivains qu'un seul chemin vers la vraie gloire.

Le héros du roman, moins connu que l'auteur, était un philosophe cynique, qui, à l'exemple des gymnosophistes de l'Inde, jugea à propos de terminer sa vie dans les flammes, en présence de tout le peuple, pendant la célébration des jeux olympiques.

Nous ne savons gueres des détails de son histoire que ce qui nous a été transmis par Lucien. Ce satyrique s'est plu à nous représenter Peregrinus comme un homme emporté par les passions les plus violentes et les plus brutales, qui séduit des femmes, qui débauche de jeunes garçons, qui étrangle son pere pour en hériter, qui enfin s'abandonne aux excès les plus monstrueux. Et en même tems, il nous le peint dévoré d'une telle soif de la célébrité, que pour cacher ses crimes et fixer les regards, il se précipite avec fureur dans la secte des Chrétiens, alors nouvelle et décriée, il les sert avec ardeur, et souhaite même de mourir pour leur cause. Bientôt s'appercevant qu'il ne peut jouer un grand rôle par leur moyen, il les quitte, se lance avec la même impétuosité au milieu des philosophes cyniques, et se fait remarquer parmi les plus effrénés. Enfin, ne sachant plus de quoi s'aviser pour attirer l'attention sur les actions de sa vie, il espere la fixer par une mort extraordinaire. Il annonce qu'il se jettera dans un bûcher au milieu des jeux olympiques. Il tient parole, et meurt couvert des applaudissemens de la multitude éblouie de ses prestiges, et du mépris des sages révoltés de ses vices, digne fin d'un scélérat imposteur.

Wieland a traduit en allemand les *Œuvres* de Lucien. Le dialogue où il est question de Peregrinus a fixé

son attention. Il a vu que l'unique objet de l'auteur grec, dans cette diatribe, était d'appeller la haine et le mépris du public sur tous les Chrétiens et tous les cyniques indistinctement, et de les couvrir à-la-fois d'opprobre et de ridicule, sans trop s'embarrasser de l'exactitude de ses récits. Un satyrique est content quand il a fait un tableau complettement hideux : mais l'homme vertueux a peine à croire à la ressemblance du portrait, et l'homme éclairé s'apperçoit que la malignité y a réuni tous les contraires. Ajoutons qu'au rapport d'Athénée, Peregrinus recommandait sur-tout cet admirable principe, la source de toute la sagesse humaine, *que, n'y eût-il point de Dieu, le soin de son bonheur suffit pour conduire l'homme à la vertu, et que sa vertu ne consiste qu'à suivre sa raison éclairée.* Le philosophe Wieland a donc pris sous sa protection le malheureux Peregrinus. Il a vengé sa mémoire de seize cents ans d'injustices : mais surtout il nous a montré comment avec une ame forte et élevée, quand on s'abandonne à l'enthousiasme, on peut donner dans tous les travers, et prêter le flanc à toutes les calomnies. Il a fait plus. Il nous a expliqué quel est le genre d'éducation, qui donne à l'esprit cette fâcheuse tournure, par laquelle l'exagération de la vertu devient une sorte de démence. C'est le bon Peregrinus desabusé de ses chimeres qui nous fait lui-même l'histoire de ses pensées et de ses actions. L'auteur l'introduit revenant du séjour des morts, se plaignant des traits dont on l'a noirci, et nous racontant tous les détails de sa vie avec une grace naïve qui ne permet pas de douter de sa véracité.

Il est né à Parium, petite colonie romaine en Scythie sur les bords de l'Hellespont. Il a perdu sa mere dès ses premieres années. Son pere était un négociant, à qui le soin de ses affaires ne laissait pas un moment pour s'occuper de son fils. Il a livré son enfance à un pédant, qui de toutes les facultés de son intelligence n'a cultivé que sa mémoire, et l'a remplie de fictions poétiques. Sa jeunesse ensuite a été abandonnée à Protée, son ayeul maternel. Retiré à la campagne, ce bon vieillard indolent et froid, avait recours au merveilleux des sciences occultes, pour remplir un loisir dont l'étude des sciences réelles ne pouvait chasser la langueur et l'ennui. Des théurgistes, des magiciens, des alchymistes, des mystagogues de toute espece étaient sa société; leurs écrits, sa bibliotheque. C'est dans un tel atmosphere que s'est développé le jeune Peregrinus doué de tous les dons de la nature et de toute l'énergie de son âge : et n'oublions pas que parmi tant de chimeres, ce sont sur tout les rêveries, sublimes si l'on veut, de Pithagore, de Platon, d'Apollonius de Thyane, qui ont le plus contribué à renverser sa raison. Il sort de là plein de mépris pour la réalité quelle qu'elle soit, comptant pour rien le monde sensible, c'est-à-dire le seul qui existe pour nous, voyant l'univers rempli de génies, de démons, de sylphes, de lemures, de purs esprits, recherchant des extases, desirant des theophanies, et faisant consister le bonheur dans une communication intime avec les substances éthérées.

A la mort de son ayeul, il va à Parium pour y régler quelques affaires. La jeune Calliste lui fait les

avances les moins équivoques. Il ne se doute seulement pas de ses vues sur lui. La beauté attire ses regards, non pas comme la source des plaisirs, mais comme un faible emblême des perfections célestes. Son imagination subjugue ses sens ; et surpris par un mari jaloux, il emporte, en s'échappant, la réputation de séducteur pour avoir fait preuve de la simplicité la plus incroyable.

Il s'éloigne, et va à Athenes. Il trouve les habitans et les philosophes de cette ville au-dessous de leur renommée, de leur ancienne grandeur, et surtout de son imagination. Il les néglige, et s'attire leur haine. Il rencontre à la campagne un enfant d'une rare beauté. Il se persuade avec Platon que la beauté extérieure est le reflet de la beauté intérieure, et se croit, comme Socrate, appellé à faire de ce marmot un Xénophon. Bientôt un fripon l'accuse d'avoir abusé de ce jeune garçon. Il donne de l'argent pour n'avoir pas la honte de se justifier, et part pour Smyrne.

Toujours persuadé qu'étant une substance immatérielle revêtue d'un corps, sa vraie destination est de vivre avec les Dieux et les esprits, et convaincu que Pithagore et Apollonius sont parvenus au suprême dégré de cette Eudomonie, il apprend avec transport qu'il existe près d'Halicarnasse une fameuse prophétesse, fille d'Apollonius de Thyane, et qui habite une solitude consacrée à Vénus-Uranie. Il y court, demande à être admis auprès d'elle, et prend soin de la prévenir qu'il a fait vœu à la Vénus céleste, comme à la source et à la plénitude de la beauté, de se conserver pur de tout amour terrestre

et de toute jouissance charnelle. La prétendue fille Apollonius, actuellement Théoclée, après avoir été danseuse, actrice, diseuse de bonne aventure, était devenue l'amie et la confidente d'une belle Romaine, riche et galante, appellée *Mamilia*. Théoclée, jeune encore, joignait à la beauté tous les genres de séduction ; et toutes deux livrées à la volupté s'occupaient à varier leurs plaisirs par toutes sortes d'amusemens. Instruites d'avance, comme on peut bien le croire, des charmes d'un jeune homme aussi extraordinaire que Peregrinus, elles s'apprêtent à combler ses desirs et à jouir de son délire. L'une se charge du rôle de prêtresse ; l'autre, de celui de déesse : et après mille préliminaires d'un appareil magique, aussi propre à éveiller les sens qu'à exalter l'imagination, elles le conduisent à une théophanie complette dans les bras de *Vénus-Mamilia*. Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans tous ces prestiges, c'est, comme le remarque lui-même le héros de la fête, qu'il voyait ces merveilles sans la moindre surprise, comme des choses qui ne surpassaient pas son attente, et qui seulement lui donnaient la conviction d'être chez l'héritiere de la sagesse et des mysteres d'Apollonius. Mais par un effet de son imagination tout aussi naturel, et encore plus remarquable, dès que parvenu au comble de ses vœux, l'épuisement même de ses sens lui apprend qu'il n'a pas affaire à de purs esprits, ou, en d'autres termes, que ses plaisirs ont de la réalité, il les voit soudain avec l'indignation la plus vive et le mépris le plus profond. Il est vrai que la raison aimable de Théoclée, soutenue de tous ses charmes, le ramene pour un tems à des sen-

timens plus terrestres, et qu'elle devient sa déesse sans aucun mélange de mysticité, en l'absence de Mamilia que d'autres plaisirs entraînaient ailleurs. Cependant Peregrinus revient bientôt à ses idées. Du dégoût il passe à l'horreur. Il ne voit plus dans ces femmes séduisantes que des vampires et des larmies, et s'échappe de ces lieux enchanteurs comme il se serait sauvé de l'antre des démons.

Après plusieurs courses, il arrive à Smyrne, plongé dans ses réflexions. Ses chimeres n'étaient pas détruites; mais elles avaient changé de forme; ce n'était plus par les extases de l'amour qu'il esperait recevoir l'influence des natures immatérielles, objets de ses vœux; c'était par des moyens plus austeres qu'il se flattait d'y parvenir. Il méditait de longs voyages, lorsque dans un endroit écarté il apperçoit un homme d'un aspect imposant qui le fixe, et fait sur lui une impression profonde. Le lendemain, même rencontre: et le troisieme jour, au moment où il veut céder la place par un respect involontaire, l'inconnu lui adresse quelques paroles pleines d'intérêt et de majesté qui lui prouvent qu'il sait son nom, ses aventures, et qu'il pénetre tous les sentimens qui l'agitent. Peregrinus le prend pour son bon génie. *Être merveilleux*, s'écrie-t-il, *qui es-tu? Je ne suis pas ce que tu crois*, répond l'inconnu; *dans le fond, je ne suis rien de plus que toi-même. Mais je puis, dans les mains de celui que je sers, devenir l'instrument de ton bonheur..... Peregrinus, tu es appellé à de hautes destinées..... A compter de ce moment, les démons, dans les piéges de qui tu te laisses prendre à Halicarnasse, n'ont plus de pouvoir sur toi. Purifie ton ame..... Le regne de*

la lumiere est proche..... Tu seras admis à contempler une clarté nouvelle. Tu seras initié à des mysteres, dont ceux d'Éleusis ne sont qu'une ombre trompeuse.... Alors tu seras mon frere..... Et tu participeras à l'honneur de gouverner une nouvelle terre sous l'autorité du grand incréé..... Après ce long discours, dont je ne donne que la substance, l'inconnu se leve ; lui prend la main ; la serre avec force ; lui donne un baiser au front d'un air de tendresse et de majesté, lui dit qu'ils se reverront dans sept jours à Pergame, et le laisse dans un profond étonnement. Peregrinus n'avait pas du tout le projet d'aller à Pergame ; rien ne l'y appellait ; ses affaires même l'en éloignaient. Cependant il s'y rend, entraîné par un ascendant irrésistible.

Arrivé à Pergame un esclave l'aborde, lui demande s'il n'est pas Peregrinus, et sur sa réponse le conduit avec mystere dans une assemblée imposante, dont les membres pleins de recueillement font quelques cérémonies majestueuses, chantent des cantiques touchans, et bientôt l'inconnu paraît, et prononce l'éloge funebre d'un jeune homme tombé dans les combats des enfans de la lumiere contre les enfans de ténebres, et qui doit renaître couvert de gloire. Le discours fini, l'esclave revient et emmene Peregrinus, en lui disant qu'on va commencer les saints mysteres auxquels nul prophane ne peut assister. Le nom de Christ prononcé plusieurs fois, avait appris à Peregrinus étonné qu'il était dans une assemblée de Chrétiens : et dès ce moment on peut bien croire qu'il eut le plus vif desir d'être admis dans leur société, dont il avait eu jusqu'alors la plus misérable opinion, et qu'il resta persuadé que c'était une vé

ritable eudemonie. Sans entrer dans le détail des autres événemens par lesquels on allume le zele de Peregrinus, en le satisfaisant graduellement, et qui sont tous disposés avec une profonde connaissance du cœur humain, il suffit de dire que par les soins de l'inconnu, et des personnes qu'il met habilement auprès de Peregrinus, la fortune de celui-ci passe bientôt presque toute entiere à la masse commune. Lui même devient un apôtre fervent de cette doctrine, dout il sent bien qu'il ne possede pas toute la perfection, mais dont le terme doit être la communication intime avec les intelligences célestes. Il étend ses prédications dans toute l'Asie nineure ; et le bruit s'en répand jusqu'à Parium sa patrie.

Dans cet intervalle, le pere de Peregrinus mourut. Ses parens, mécontens de n'être pas rappellés dans son testament, sement mille bruits injurieux au fils, et avisent aux moyens d'empêcher que le reste de l'héritage qu'ils esperent après lui, ne passe encore dans les mains des Chrétiens. Ceux-ci n'étaient pas persécutés alors ; mais il existait d'anciennes lois contre les assemblées secrettes. On peint Peregrinus comme un des plus dangereux de la secte. On emploie le crédit des prêtres d'Antioche, jaloux de la religion qui proscrit toutes les autres ; et il est jetté dans un cachot, où il demeure avec toute la sérénité d'un homme qui desire le martyre, pour renaître glorieux. Il recevait tous les jours les visites et les consolations d'une foule de devotes. Un soir, une femme seule, vêtue en diaconesse, pénetre dans la prison à l'heure où elle devait être fermée. Son voile tombe, et laisse voir la charmante Théoclée.

O ciel, Théoclée chrétienne !..... Pourquoi non? dit-elle ; *j'ai joué tant de rôles..... Comment ?..... L'inconnu de Smyrne, Carinthe, est mon frere. Fils de Juif, élevé parmi des baladins, facteur de négocians, aventurier, alchimiste, chef d'une troupe de prêtres d'Isis, initié aux mysteres des Chaldéens et des Mages, il est à la tête de ceux des Chrétiens. Je suis sa compagne ; Peregrinus, un de ses aveugles agens. J'ai tout arrangé pour ta liberté. Je veux plus. Je viens te détromper.* A l'instant toutes les idées de Peregrinus sont confondues. Sa tête est bouleversée. Il ne sent plus que l'impression de la reconnaissance, de l'amitié, celle de l'amour qui se réveille. Il se jette aux pieds de Théoclée ; la prend dans ses bras ; et malgré ses efforts, il en use aussitôt avec elle comme l'amant le plus emporté et le moins mystique.

La belle à peine revenue du désordre d'une irruption si brusque, qui n'entrait point du tout dans ses projets, reprend son discours du ton de l'amitié. *Peregrinus*, dit-elle, *tu ne m'as gueres appris à compter sur ta raison. Cependant j'en fais cas ; et quoi qu'en dise mon frere, je te crois digne de notre confiance. Sois mon ami. Je t'aime, et je ne puis souffrir que tu vives d'illusions. Les mysteres chrétiens ne sont pas ce que tu crois. Il ne s'agit pas de communiquer avec les puissances célestes. Mais Carinthe n'est pas non plus un vil charlatan. Il a une grande capacité et un génie vaste et élevé. Toutes ces sociétés particulieres de disciples de Jean et de Christ, et d'autres prophêtes sectateurs d'un seul Dieu, n'ont ni un système de religion, ni une croyance commune. Mon frere a conçu l'idée sublime, en leur laissant à chacune leurs fables grossieres, bonnes pour les esprits vulgaires de*

les réunir toutes par une doctrine secrette réservée à quelques hommes privilégiés, et par leur moyen de chasser de la terre la superstition et le despotisme, et d'établir sur les ruines des tyrans et des prêtres, une théocratie philantropique et morale, qui avance les progrès de l'esprit humain. Il ne vivra pas assez pour porter cet édifice à sa perfection; mais il est beau d'en jetter les fondemens qui ne périront pas. Carinthe est à la tête de l'entreprise. Je le seconde. Tu es digne d'y coopérer. Tel est à-peu-près le fond de son discours. Et aussi-tôt elle détaille à Peregrinus leurs aventures, leur plan, leurs moyens et leurs ressources, et lui fait l'apologie la plus adroite des innocens stratagêmes auxquels ils sont, dit-elle, contraints d'avoir recours; prestiges qui sont tous bien justifiés par la pureté de leurs vues. Enfin, elle le laisse dans l'admiration et dans l'incertitude de savoir si la vérité qu'il vient d'apprendre n'est pas encore plus admirable que les chimeres qu'il imaginait. Cependant quelques instans de réflexion et de solitude suffirent pour lui faire concevoir une répugnance invincible à s'unir, pour quoi que ce fût, à une danseuse et à un magicien. Le lendemain, il sortit de prison; partit avec Théoclée pour Damas; et malgré le sentiment de reconnaissance qui l'attachait à elle, il l'abandonna pendant la nuit à la troisieme couchée, en lui écrivant qu'il ne nuirait jamais aux Chrétiens, qu'il leur laissait volontiers toute la portion de sa fortune qui était entré leurs mains, mais qu'il ne voulait plus avoir aucune relation avec eux. Cela dut prouver à Théoclée que son attrait pour Peregrinus lui avait fait illusion, et que Carinthe l'avait bien mieux jugé

en pensant que c'était un homme dont il n'y avait de parti à tirer qu'en le trompant, et qu'il ne pouvait le fixer auprès de lui par la confiance. Mais ce qui fait encore mieux ressortir le profond discernement de ce Carinthe, c'est la rencontre que fait ensuite Peregrinus d'un jeune homme nommé Denis, esprit froid et sage, qu'il avait vu parmi les néophites chrétiens, et qui lui raconte que leur adroit mistagogue s'y était pris avec lui d'une maniere entierement opposée pour l'attirer dans ses filets ; et s'était renfermé dans la circonspection la plus habile, quand il avait vu qu'il ne pouvait pas l'amener à goûter ses vues, et qu'il avait reconnu qu'il les pénétrait sans les admirer. Ce morceau est un de ceux où l'auteur déploie le plus son rare talent pour peindre l'esprit humain, et la maniere de l'égarer et de le séduire, et celui de tous où il apprécie le mieux l'esprit de la doctrine des Chrétiens dans son origine, et ses conséquences dans les tems postérieurs. La seule chose qui surprenne, c'est que ce Denis si sensé, après avoir dit à Peregrinus que s'il était moins extraordinaire, il l'engagerait à se fixer auprès de lui, et à s'intéresser à son commerce ; il ajoute qu'avec sa tournure d'esprit il lui conseille d'embrasser la vie de philosophe cynique. Il aurait paru plus raisonnable de l'exhorter à entrer dans l'école des disciples d'Épicure, ou à étudier les principes de l'académie moderne. Au reste, cet avis était justement conforme à l'inclination de Peregrinus, et il l'adopte sans balancer.

Arrivé à Parium, pour mettre ordre à ses affaires avant d'embrasser son nouvel état, il trouve que ses

parens . furieux d'avoir échoué dans leur projet contre lui, ont accrédité des bruits odieux semés par eux dès long-tems, et qu'il est universellement accusé d'être cause de la mort de son pere. Pour étouffer la calomnie et la punir en même-tems, il se rend à l'assemblée du peuple, annonce son projet de vivre en cynique, fait présent à ses concitoyens de tout ce qu'il possede dans leur territoire, part couvert de leurs éloges, et se rend à Alexandrie auprès du philosophe Agathobule, avec lequel il passe plusieurs années. Au bout de ce tems, ses ingrats compatriotes découvrent qu'il s'est réservé pour sa subsistance une petite ferme en Bithinie; ils prétendent qu'elle est comprise dans sa donation, la lui enlevent, et le laissent sans autre ressource qu'une somme qu'il reçoit d'un homme à qui il l'avait autrefois généreusement prêtée, et qui, le rencontrant par hasard, la lui rend au double, comme il s'était engagé de le faire, si contre toute attente elle rétablissait sa fortune. Peregrinus, privé de l'espérance d'être en communication intime avec les intelligences célestes, déchu même de celle de vivre avec des hommes parfaits, mais non pas désabusé de l'espoir tout aussi chimérique d'être lui-même un être parfait et de corriger ses contemporains, aigri d'ailleurs par les indignes procédés dont il a été la victime, et par l'humeur chagrine qu'amenent l'âge et l'expérience, s'abandonne au plaisir amer de censurer tout ce qui le blesse, derniere ressource des ames ardentes qui ne haïssent les hommes vicieux que parce qu'elles aiment l'humanité. Il porte à Rome son inquiétude et son fiel. Il y fait une multitude d'imprudences et

de fautes qui le font rougir de lui-même, et lui persuadent qu'il ne peut plus être utile aux hommes qu'en donnant un exemple éclatant du mépris de la vie. Il revient en Grece et termine sa carriere, comme nous l'avons vu, au milieu des jeux olympiques.

Tel est le précis de cette intéressante histoire. Les lecteurs superficiels peuvent n'y voir qu'un roman agréable. Les adversaires de la religion chrétienne y remarquent sur-tout le tableau de la formation successive de cette croyance, de son esprit originaire et des moyens non-seulement naturels, mais même méprisables, par lesquels elle s'est propagée, développée et consolidée. Mais l'homme qui médite reconnaît avec plaisir que l'auteur a eu des vues bien plus étendues, et que tout d'un tems il a fait l'histoire de tous les genres de fanatisme et de toutes les especes d'enthousiasme. On est enchanté de voir un homme doué d'une imagination si féconde, susceptible de recevoir et de donner des impressions si vives, employer ces précieux dons de l'esprit à nous garantir de leurs inconvéniens et à nous développer les causes de leurs excès. Du moins tel est l'effet qu'a produit sur nous cette lecture, et nous ne pouvons qu'ajouter que les charmes du style répondent à la beauté de l'invention, et concourent avec elle à faire de cet écrit, un ouvrage qui mérite un rang distingué parmi tous les autres du même genre.

LÉGISLATION.

La Politique d'Aristote ou *la Science des Gouvernemens, ouvrage traduit du grec, avec des notes historiques et critiques; par le cit.* CHAMPAGNE, *Directeur de l'Institut des boursiers du collége de l'Égalité. Deux volumes* in-8°. *Prix*, 8 *liv. A Paris, chez* LARAN, *libraire, palais Égalité; et* BAILLEUL, *imprimeur, rue Neuve-Augustin.*

CE traité d'Aristote est de tous les ouvrages politiques des anciens qui sont parvenus jusqu'à nous, le plus fortement systématique, le plus riche de faits, d'idées, d'observations sur l'organisation des gouvernemens et des sociétés. C'est le résultat des méditations et de l'expérience d'un philosophe qui avait voyagé dans les principales républiques de la Grece; y avait observé toutes les variétés de climats, de mœurs, d'usages, d'institutions; avait noté soigneusement et comparé toutes ces variétés; avait recueilli 158 constitutions de ces divers États, et fait sortir de l'examen de toute cette multitude d'objets particuliers, des regles générales de gouvernement et de lois plus appropriées à la nature de l'homme, au bonheur de la vie, et au perfectionnement de la société.

C'est une des plus belles conceptions de la tête la plus forte peut-être qui ait existé dans les tems anciens et modernes; de ce génie sublime qui descendit, il y a plus de deux mille ans, dans toutes les profondeurs de la science humaine, qui embrassa

dans sa pensée toute l'étendue des choses intelligibles, les sépara et en fixa les limites; porta dans toutes une lumiere nouvelle, en y appliquant sa méthode philosophique; dévoila à la race humaine le vrai principe de toutes nos idées; découvrit les lois fondamentales de l'art de régler les mœurs, d'observer la nature, d'émouvoir les affections de l'ame par la poésie et l'éloquence, et montra comment on pouvait diriger la raison par des méthodes de raisonnement, qui réduisaient en quelque sorte toutes les opérations de l'intelligence à un petit nombre de formules; instrument ingénieux et puissant qui n'offrait pas encore la vérité, mais qui du moins mettait sur la voie de la découverte.

En lisant ce traité d'Aristote sur la politique, on sentira de quel secours il a été aux plus habiles des modernes; on y reverra les principales et les plus fortes idées de Machiavel, de Montesquieu et de Rousseau. Lorsqu'on rencontre au bas des pages les citations de ces écrivains que le traducteur y a ajoutées, non-seulement on retrouve la même idée, on croit même relire souvent la propre phrase du texte. La ressemblance, comme on voit, ne peut aller plus loin.

Cet ouvrage peut donc être regardé comme le plus beau monument de la science politique de l'antiquité, et comme la source où les plus célebres publicistes modernes, qui ont précédé la révolution d'Amérique et celle de France, ont été puiser les principes qui ont préparé ces deux mémorables événemens, source de la perfectibilité future de toute la race humaine. La lecture réfléchie de cet ouvrage

sera

sera donc doublement utile. D'abord elle servira à faire mieux connaître l'histoire des républiques de la Grece. Nul livre peut être ne jette plus de lumieres dans cet inextricable labyrinthe des lois, des mœurs et des usages de ces tems reculés. C'est un ancien qui reparaît au milieu des modernes pour les guider dans la nuit de l'antiquité. Les faits historiques étant sans cesse, dans ce livre, liés à la théorie politique, soit pour montrer comment ils s'accordent avec elle, soit pour apprendre comment ils lui sont contraires, on en saisira mieux la nature et les rapports de ces faits; on se fera des idées plus nettes et plus complettes de l'esprit de ces institutions et de ces lois, lorsqu'on les verra rapprochées des circonstances qui les avaient fait établir, et de celles qui les ont fait détruire.

La seconde utilité de cet ouvrage résulte de la premiere. En apprenant à mieux juger de ce qui s'est fait autrefois, on apprend à mieux discerner ce qui doit se faire aujourd'hui. Lorsqu'on réfléchit sur le rapport des faits à la théorie à cette époque de l'histoire, on ne tarde pas à distinguer ce qui, dans ces rapports, appartient au tems, de ce qui appartient à la nature des choses. On voit que la plus grande partie des faits n'étant plus les mêmes, les rapports ne sont plus égaux, et que par conséquent les regles ne peuvent plus être entierement semblables. Le passé se sépare du présent dans la pensée, comme il est séparé dans la nature. On sent davantage tous les inconvéniens attachés à cette ridicule et folle prétention des esprits bornés, de transporter aveuglement chez les peuples modernes, éclairés de

lumieres nouvelles, soumis à d'autres besoins, livrés à d'autres travaux, dirigés par d'autres principes d'action, les principes de constitution, de lois, de mœurs, d'éducation, qui chez les anciens ne s'appliquaient qu'à deux manieres d'être, et ne tendaient qu'à deux fins, délibérer et combattre. On en est mieux et plus promptement convaincu de l'heureuse impossibilité de réussir dans une si déplorable tentative, où l'on trouvera toujours la nature luttant contre l'extravagance humaine. Mais en observant ce qu'on doit laisser aux anciens, on saura ce qu'on doit en emprunter pour les modernes ; et c'est par ce choix judicieux que, la connaissance de ce qui a été devenant un sujet utile de méditation pour ce qui doit être, l'expérience des tems passés pourra véritablement servir au tems présent.

La publication de ce livre peut donc être regardée comme un don précieux fait à la politique et à la littérature ; et le savant professeur qui a enrichi notre langue de cette belle production, a un droit incontestable à la reconnaissance publique. Uniquement occupé de ce travail pendant plus de cinq ans, il a lutté contre les difficultés de son sujet avec un courage et une persévérance qui ne pouvaient être inspirées que par l'amour de la science, de la vérité et de la liberté ; et il les a vaincues avec un succès qui ne pouvait appartenir qu'à un homme profondément versé dans la langue et la littérature grecques, et familiarisé de plus par ses idées et par ses sentimens avec tous les principes et toutes les habitudes de la philosophie et de la liberté. On se fera quelqu'idée des difficultés qu'il a eues à surmonter, lors-

qu'on se rappellera qu'il avait à lutter contre un texte incorrect, devenu plus obscur encore par les erreurs et l'ignorance des commentateurs qui l'ont précédé ; car, par la plus étrange fatalité, dans une matiere déja si difficile de sa propre nature, les secours mêmes devenaient embarras, et les travaux précédens n'étaient d'ordinaire que des obstacles. Il a été obligé de lire et d'étudier avec le plus grand soin tous les ouvrages de métaphysique et de morale d'Aristote, parce que c'est seulement de cette maniere qu'il pouvait découvrir la véritable acception d'une grande partie des mots de ce traité de politique, et trouver l'interprétation d'une foule de passages qui, sans ce secours, auraient été inintelligibles.

On sait combien les ouvrages d'Aristote ont été altérés avant d'arriver jusqu'à nous. Ce philosophe les avait légués, en mourant, à son disciple Théophraste, qui les confia à Nélée de Scepsis. Les héritiers de celui-ci craignant que les rois de Pergame, qui les cherchaient avec soin pour en enrichir leur bibliotheque, ne les leur enlevassent de force, les cacherent dans un souterrain, enfermés dans un coffre, où ils resterent ignorés pendant 130 ans. On les retrouva rongés de vers et dégradés par la pourriture. Pellicon, savant Athénien, les acheta, suppléa aux lacunes, et rétablit le texte le mieux qu'il put. Lorsque Sylla s'empara d'Athenes, il enleva la bibliotheque de Pellicon, et la transporta à Rome. Le biliothécaire de Sylla fit faire quelques copies des *Œuvres* d'Aristote, dont l'une tomba entre les mains

d'Andronic de Rhodes, et c'est par lui que l'ouvrage est parvenu jusqu'à nous.

Nous n'avions encore dans notre langue qu'une traduction littérale de la politique d'Aristote, et cette traduction, faite par Leroi, professeur au collége royal de Paris, est du regne de Charles IX; elle est presque par-tout inintelligible. Depuis, le savant Dacier avait entrepris le même travail, mais il l'abandonna, ou rebuté par les difficultés, ou peut-être par prudence, " car il est bon de remarquer, dit le nouveau traducteur, qu'*il fut un tems qu'il était défendu aux maîtres de lire la politique d'Aristote, et de l'expliquer à leurs éleves.* " Les tems sont bien changés; le nouveau gouvernement de France vient de faire distribuer 150 exemplaires de cette politique dans les écoles centrales des départemens.

Le cit. Champagne a placé à la tête de sa traduction une analyse de l'ouvrage, faite avec beaucoup d'exactitude, et qui en présente l'ensemble complet. Il a mis, en outre, à la fin de chaque volume un recueil de notes sur chacun des huit livres du texte. Ces notes, qui forment à elles seules près du tiers de l'ouvrage, sont rédigées avec ordre et netteté. Elles ont un caractere propre; les unes ont pour but d'éclaircir quelques difficultés du texte, et de présenter au lecteur la chaîne des idées, que souvent il n'est pas aisé de saisir à la simple lecture; les autres, soit historiques, soit philosophiques, ont pour objet d'exposer et de rapprocher les événemens politiques, et les révolutions arrivées chez les différens peuples dont parle Aristote. L'auteur les a cherchées et recueillies ligne à ligne dans tous les

ouvrages de l'antiquité, et dans les plus habiles critiques modernes. Il n'a rien négligé dans ce travail de tout ce qui pouvait jetter plus de lumiere sur le gouvernement et les révolutions de tant de villes et d'Etats. Le style de ces notes est comme celui de la traduction, élégant, net, simple et concis. On y retrouve cet ancien caractere de bon goût littéraire dont le cit. Champagne offrait autrefois les modeles, et exposait les principes au ci-devant collége de Louis-le-Grand. Après avoir lu cet ouvrage, on desirera sans doute que l'auteur enrichisse encore notre littérature d'une bonne traduction de la *Morale d'Aristote;* et le travail qu'il vient d'exécuter lui rend cette tâche plus facile qu'à tout autre écrivain.

Les recherches auxquelles le cit. Champagne a été obligé de se livrer pour sa traduction, l'ont mis à portée d'épurer le texte de ce traité d'Aristote. Il a préparé l'édition grecque avec des notes critiques sur ce texte. Cet ouvrage serait très-précieux pour le monde littéraire. Il est à desirer que le gouvernement ne laisse pas perdre ce travail que personne peut-être ne sera tenté de recommencer, et qu'il fasse à cet égard ce que la librairie française, dans son état actuel, ne croit pas avoir assez d'intérêt à faire. Si le gouvernement ne soutient pas, au moins pendant quelque tems la littérature ancienne, que le goût public ne soutient plus, nous entendrons répéter dans peu, comme au treizieme siecle, *græcum est, non legitur.* L'encouragement des sciences et des lettres est un des principaux devoirs d'un gouvernement institué pour l'utilité commune, un de ses plus grands intérêts, et sans doute un de ses plus sinceres desirs.

Dans un des prochains numéros de ce journal nous rapporterons quelques morceaux de cet ouvrage, et nous choisirons ce qui nous paraîtra plus approprié aux circonstances, et par conséquent plus susceptible d'un intérêt général.

MÉDECINE.

Systéme méthodique de nomenclature et de classification des muscles du corps humain, avec des tableaux descriptifs propres à rappeller leurs noms anciens, leurs noms nouveaux, leur situation, leurs attaches, leur direction, leur composition, leur figure, leurs connexions et leurs usages. On y a joint un Dictionnaire contenant toute la synonymie des muscles. Par C. L. DUMAS, professeur d'anatomie et de physiologie à l'École de santé de Montpellier, etc. etc. *Un vol. in-4°. A Montpellier, de l'imprimerie de* BONNARIQ, AVIGNON *et* MIGUEYRON, *imprimeurs des Corps administratifs; et se trouve à Paris, chez* CROULLEBOIS, *libraire, rue des Mathurins.*

„PARMI tant de causes nuisibles aux progrès de l'esprit humain dans l'étude des sciences, il n'en est pas de plus propre à enchaîner sa marche que la difficulté d'exprimer ou de représenter par des signes convenables la valeur exacte de ses idées.„ C'est ainsi que commence le I^er^. paragraphe de cet ouvrage, où l'auteur expose, d'une maniere concise et nette, les principes généraux de la formation des langues. Il reconnaît avec Condillac, que le moyen de perfectionner les sciences est d'en perfectionner le lan-

gage, que les mots sont susceptibles d'analyse comme les idées, et que l'art de raisonner se réduit à *une langue bien faite.* Il en conclut qu'une langue devient plus applicable aux sciences à proportion qu'elle répond mieux à la nature, ainsi qu'à l'ordre de nos idées, et que l'objet de toute réforme à faire dans le langage d'une science doit être de lier les mots aux choses, en leur attachant l'empreinte des idées que nous avons conçues. Le paragraphe suivant présente le tableau du perfectionnement progressif des sciences, comparé avec celui de leur langage. On y voit, en commençant par les mathématiques qui doivent la supériorité qui les distingue à la simplicité et à la précision de l'algebre, que les sciences les plus exactes, les plus parfaites, sont aussi celles dont la langue offre le plus de perfection et d'exactitude, et que leurs progrès respectifs ont presque toujours été amenés par des réformes heureuses faites à leur méthode et à leur langage. L'auteur examine dans le III^e. paragraphe les vices du langage anatomique en général, et propose des moyens de les corriger. Il démontre l'abus de ces dénominations, tantôt vagues et arbitraires, tantôt insignifiantes et nulles, tantôt tirées de choses étrangeres à l'objet de l'anatomie, toujours défectueuses et incapables d'embrasser la science dans toute son étendue. Il rassemble dans ce même paragraphe les objections les plus victorieuses contre la nomenclature ancienne. Il trace ensuite une esquisse rapide des causes qui se sont opposées, dans tous les tems, au perfectionnement de l'anatomie et de son langage, et montre quelle a été l'influence de l'esprit domi-

nant de chaque siecle sur les travaux et les progrès des anatomistes, espece de considération très-philosophique qui n'avait pas encore été faite, et qui répand beaucoup de lumiere et d'intérêt sur cet apperçu historique. Le V^e. paragraphe renferme une suite d'observations critiques sur la nomenclature de chaque branche de l'anatomie en particulier, et ces observations conduisent l'auteur à reconnaître la nécessité de réformer celle de la myologie. Les paragraphes suivans sont consacrés au développement des principes sur lesquels sont fondées les dénominations nouvelles qu'il assigne aux muscles. Ces dénominations sont telles que chacune rappelle la situation du muscle qu'elle indique. Le IX^e. paragraphe a pour objet de déterminer quelle est la meilleure classification des muscles, et d'en exposer une nouvelle qui présente tous les muscles rangés dans l'ordre le plus naturel et le plus simple. Les tableaux descriptifs qui suivent sont exécutés sur un plan neuf. Ils soumettent en même tems à la mémoire toutes les circonstances qui doivent être décrites dans un muscle; ils épargnent des études fastidieuses, et rendent la connaissance de l'anatomie plus prompte et plus facile. L'ouvrage est terminé par un *Dictionnaire de Synonymie*, où sont rassemblés les noms que tous les anatomistes connus ont attribués aux muscles. Ce travail suppose des recherches immenses, comme les tableaux sont la preuve d'une grande précision.

Cette analyse exacte peut donner une idée de l'excellente méthode de l'auteur, et doit suffire pour faire rechercher son ouvrage par tous ceux que les

progrès de l'anatomie intéressent. Sa nouvelle nomenclature des muscles, peu différente de celle que le cit. Chaussier a proposée, mais plus complette et plus exacte, a déja le sceau de l'expérience. Il s'est convaincu, durant un enseignement de deux années, qu'on apprend la myologie, avec son secours, en moins de tems qu'avec la nomenclature ancienne, qu'on en retient plus sûrement le souvenir, et qu'on parvient plus facilement à en communiquer la connaissance aux autres.

Nous n'avons point parlé de la maniere d'écrire du cit. Dumas. Elle est noble, ferme et sage, et parfaitement assortie aux choses dont il traite. Son expression prend même de la couleur et du mouvement dans les circonstances rares où la sévérité du sujet cesse de s'y opposer. En voici un exemple tiré du paragraphe IIIe., où il s'arrête sur l'usage de laisser aux choses nouvellement connues dans un art, ou dans une science, les noms des savans qui les ont découvertes, distinction flatteuse que Linnée réclame pour les botanistes célebres, et qui a été accordée, de tous les tems, aux anatomistes; témoins les noms fameux demeurés à la trompe d'*Eustache*, à l'aqueduc de *Fallope*, etc.

» Cette maniere, dit-il, de désigner les parties du corps humain ne peut avoir pour fondement qu'une vaine gloire, et les mânes des anatomistes qu'elle honore ne souffriront pas sans doute en la voyant remplacée par une autre meilleure. Que nos modeles et nos maîtres en botaniqne, *Bauhin*, *Dalechamp*, *Tournefort*, *Linnée*, *Jussieu*, continuent de vivre avec les plantes qu'ils ont aimées; que leurs noms

immortels demeurent attachés à ce regne vivant de la nature; et que leur souvenir touchant ne s'éteigne qu'avec lui ! C'est dans la mémoire des hommes que l'anatomiste doit se créer d'impérissables monumens. Les noms révérés des *Galien*, des *Vésale*, des *Fallope*, des *Eustache*, des *Vieussens*, pour être immortels, n'ont pas besoin de s'imprimer à la frêle organisation de nos corps, et de suivre nos dépouilles mortelles dans les tombeaux. »

BEAUX-ARTS.

Mémoires ou *Essais sur la Musique*, *par le cit.* GRÉTRY, *membre de l'Institut national de France. Trois volumes* in-8°. *A Paris, de l'imprimerie de la République; chez l'auteur, boulevard de la Comédie Italienne*, n°. 340; *chez* PLASSAN, *libraire, rue du Cimetiere-André-des-Arcs*, n°. 10.

PREMIER EXTRAIT.

QUE nos lecteurs, qui sont musiciens, cherchent dans cet ouvrage des regles de composition, des principes musicaux, d'excellentes vues sur l'harmonie, sur l'emploi de tel ou tel instrument, etc. : ils les y trouveront nettement et clairement exprimés. Ce n'est pas pour eux que sera fait notre extrait : nous travaillerons pour ceux de nos lecteurs qui n'ont que des notions très-légeres de la musique, et pour ceux qui aiment à trouver dans tous les ouvrages quelque chose à entendre, et de plus, quelque chose dont leur sensibilité puisse être doucement affectée.

Les trois volumes du cit. Grétry ne se ressemblent point, quoiqu'ils soient écrits sur le même sujet. Le premier est seul de son genre; de même que le second et le troisieme sont composés sur un seul plan qui differe beaucoup du premier. L'histoire de l'écrivain et celle de ses principaux ouvrages forment le cadre du premier volume. Les deux suivans sont divisés en chapitres relatifs aux passions, aux divers états de l'ame, aux différences nées des fortunes, de l'éducation, des forces naturelles, etc. Ils renferment, en un mot, un traité de l'homme moral et physique. Nous leur consacrerons un second extrait.

Grétry a voulu dans ces *Mémoires* instruire ceux qui sont effrayés à la vue des calculs dont sont remplis les *Traités* de Tartini, de Zarlin, de Rameau, de d'Alembert, etc. Ils croiront ne lire que des anecdotes, et ils apprendont les procédés qui ont acquis à l'auteur dans ses ouvrages dramatiques une célébrité méritée. Il serait à souhaiter que l'on employât la même adresse pour l'enseignement des autres arts.

Liége, patrie du cit. Grétry, a produit des hommes célebres dans tous les genres; tels que *Lairesse*, le Raphaël hollandais; *Warin*, graveur de médaille; *Renekin*, inventeur de la machine de Marly, ouvrage estimable pour le tems où elle a été faite; Démarteau, inventeur de la gravure à la maniere du crayon; *Grandjean*, oculiste renommé. Notre auteur y naquit en 1741, et il naquit musicien; car son pere avait obtenu au concours, à l'âge de douze ans, la place de premier violon de Saint-Martin de Liége.

L'auteur attribue la faiblesse de sa vue à l'explosion d'un fluide qu'il renversa dans le feu, à l'âge de quatre ans. Il fut frappé du bruit que faisait un vase placé sur le feu ; il se mit à danser au bruit de cette espece de tambour ; ensuite l'envie de connaître la cause du bouillonnement, le porta à lever le couvercle, mais il fut suffoqué et brûlé par le renversement du vase.

Il passa les premieres années de sa vie à étudier la musique, avec les enfans de chœur d'une collégiale. Ses progrès furent très-lents à cause des mauvais traitemens que son maître lui faisait essuyer, et sans doute aussi à cause de la mauvaise méthode de ce maître. Heureusement une troupe de chanteurs italiens qui s'établit à Liége, représenta les opéras de *Pergoleze*, de *Buranello*, etc., et le jeune Grétry les suivit assiduement. C'est-là qu'il prit un goût passionné pour la musique. Toute la ville fut témoin du changement qui s'opéra dans les principes de chant du jeune musicien ; et le directeur de la troupe flatté de ce succès, dont on faisait honneur à son spectacle, donna les entrées à tous les enfans-de-chœur. De sorte que l'on vit, dit Grétry, chaque jour, une troupe de petits abbés venir apprendre à louer Dieu à la salle de la comédie.

— Il eût fallu à l'époque où mon tempérament se développa, m'interdire le chant. On n'eut pas cette prudence. Chacun voulait m'entendre et jouir le plus long-tems qu'il se pourrait des restes de ma voix, que l'âge devait bientôt détruire ou changer, et moi-même je me dissimulais les efforts que j'étais obligé de faire. J'en fus puni ; je vomis le sang en sortant d'un

concert, où j'avais chanté un air fort haut de *Galuppi*. Quoiqu'il se soit passé environ vingt-cinq ans depuis cet accident, je n'en suis pas guéri ; il s'est renouvellé à chaque ouvrage que j'ai fait..... Si j'avais pu renoncer à toute espece de composition, j'aurais obtenu probablement une guérison complette ; mais rien n'a pu m'arrêter, pas même la crainte de payer de ma vie le plaisir de me livrer à mon goût pour l'étude..... Je vois, me disait le docteur *Tronchin*, comment vous vivez ; vous êtes sobre, vous suivez le régime que je vous ai prescrit : pourquoi donc ces rechûtes continuelles ? Il faut que vous me disiez comment vous faites votre musique. — Mais, comme on fait des vers..... un tableau.... Je lis, je relis vingt fois les paroles que je veux peindre avec des sons ; il me faut plusieurs jours pour échauffer ma tête : enfin, je perds l'appétit, mes yeux s'enflamment, l'imagination se monte, alors je fais un opéra en trois semaines ou un mois. — Oh ciel ! dit *Tronchin*, laissez-là votre musique, ou vous ne guérirez jamais. — Je le sens, lui dis-je, mais aimez-vous mieux que je meure d'ennui ou de chagrin ?

A ce récit, nous joindrons une autre observation de physiologie. — Un mouvement long-tems épété agit sur la circulation du sang. Peut-être tous les hommes n'obtiendraient point le résultat d'une expérience que j'ai faite souvent sur moi-même. Je mets trois doigts de la main droite sur l'artere du bras gauche, ou sur toute autre artere de mon corps. Je chante intérieurement un air dont le mouvement de mon sang est la mesure : après quelque tems, je chante avec chaleur un air d'un mouvement diffé-

rent ; alors je sens distinctement mon pouls qui accélere ou retarde son mouvement, pour se mettre peu-à-peu à celui du nouvel air. Après cela dira-t-on que les anciens avaient tort de dire que la musique rendait furieux, ou calmait les individus bien organisés et passionnés pour cet art.

Le cit. Grétry quitte Liége, et va en Italie se perfectionner dans la composition. Un séminaire fondé à Rome pour l'instruction de dix-huit Liégeois, lui en fournit les moyens. Le souvenir de la douleur qu'il éprouva en quittant ses parens, lui suggere les réflexions suivantes. — L'amour paternel et l'amour filial résident sans doute dans tous les cœurs, même les plus endurcis; mais que les gens de haut parage sont loin de savoir combien ce sentiment respectable est plus vif chez les honnêtes bourgeois, sur-tout dans les pays où le luxe et la débauche n'ont pas mis de barrieres entre les peres et les enfans. L'habitude de vivre ensemble, de se chauffer au même feu, de boire au même vase, de manger au même plat, répugnerait sans doute à la nature factice du beau monde; mais cependant avec quelles délices je me rappelle ce cher et bon vieux tems ! J'ai puisé dans cette intimité l'amour éternel que je porte aux auteurs de mes jours. Eh ! quel est le pere qui ne se contraigne, quand il vit et agit toujours sous les yeux de ses enfans ? Quel est l'enfant qui puisse compter sur l'amour paternel, au point de s'oublier souvent en sa présence ? Un gouverneur, direz-vous, jouit de l'autorité d'un pere : oui, mais l'enfant accorde-t-il au maître cette autorité que la nature ne lui a pas donnée, etc. etc. ?

Les préceptes et les exemples de notre écrivain sont tellement dégagés de l'appareil scientifique, que nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en transcrivant cet article : — Voici ce que j'observe, autant qu'il m'est possible, dans mes compositions théâtrales : je commence presque toujours chaque morceau par un chant déclamé, afin qu'ayant un rapport plus intime avec le drame, le début s'imprime dans la tête des auditeurs. Je déclame de même tout ce qui constitue le caractere du personnage ; j'abandonne au chant tout ce qui n'est qu'agrément ou arrondissement de la phrase poétique ; la mélodie nuirait aux mots techniques, elle embellit tout le reste. Si un mot a besoin d'être bien entendu pour l'intelligence de la phrase, que ce soit une bonne note qui le porte. Si vous établissez un *forté* d'une ou plusieurs mesures dans votre orchestre, que ce soit sur des paroles déja entendues; car un mot nécessaire, perdu dans l'orchestre, peut dérober entierement le sens d'un morceau. Si l'auteur du drame, entraîné par le besoin de rimer, vous a donné quelques vers inutiles ou nuisibles à l'expression ; si vous craignez un vers de mauvais goût qui peut révolter le parterre, dans ce cas rendez service au poëte, en couvrant les paroles d'un *forté*.....

Le cit. Grétry arrivé à Rome chercha à voit *Piccinni*, que la musique de la *Bonne Fille* avait rendu célebre. Voici l'accueil qu'il en reçut. — Un abbé de mes amis m'offrit de me conduire chez lui : il me présenta comme un jeune homme qui donnait des espérances. *Piccinni* fit peu d'attention à moi ; et c'est, à dire vrai, ce que je méritais. Je n'avais heureuse-

ment pas besoin d'émulation; mais que le moindre encouragement de sa part m'eût fait de plaisir ! Je contemplais ses traits avec un sentiment de respect qui aurait dû le flatter, si ma timidité naturelle avait pu lui laisser voir ce qui se passait au fond de mon cœur.

— Qu'une ame sensible est à plaindre ! Elle fait faire toujours gauchement ce qu'on desire le plus ; si vous ne lui donnez un lendemain, vous ne la connaîtrez jamais. O grands hommes ! ô hommes en réputation ! accueillez, encouragez les jeunes gens qui cherchent à s'approcher de vous ; un mot de votre bouche peut faire éclore dix ans plutôt un grand talent. Dites-leur que vous n'êtes que des hommes, à peine le croient-ils ? Dites-leur que vous avez erré long-tems avant de découvrir les secrets de votre art, et l'art de vous servir de vos idées ; mais qu'enfin il vient un tems où le chaos se débrouille, et où l'on est tout étonné de se trouver homme.

— *Piccinni* se remit au travail, qu'il avait quitté un instant pour nous recevoir J'osai lui demander ce qu'il composait ; il me répondit : Un *oratorio*. Nous demeurâmes une heure auprès de lui. Mon ami me fit signe, et nous partîmes sans être apperçus.

Le jeune musicien étudiait le faire de tous les maîtres célebres. J'aimais la musique des *Buranello*, *Piccinni*, *Sacchini*, *Maïo*, *Terradellas* ; mais j'aimais davantage celle de Pergolese : c'était vers son genre que la nature m'appellait : j'étais persuadé que je ne parviendrais jamais à faire de bonne musique, de

théâtre

théâtre sur-tout, si je ne prenais la déclamation pour guide.

C'est-là le principe et la cause des succès sans nombre qu'a obtenus le cit. Gretry. Il dit au sujet de *Sylvain*. — *Marmontel* me conduisit chez mademois *Clairon*; j'exécutai le duo, *dans le sein d'un pere*, dont elle parut contente, à quelques vers près qu'elle ne trouvait pas assez déclamés : je la priai de me les indiquer ; elle déclama ; et voyant que je copiais, en chantant, ses intonations, ses intervalles et ses accens. — Comment, disait-elle, le chant a ce pouvoir? J'avoue que jusqu'à ce jour je l'avais ignoré. — Ce furent ces vers,

Sa voix gémissante
Dira j'ai promis.....
Te soit toujours chere.

dont je corrigeai la musique d'après la déclamation de la célebre *Clairon*.

Avec quel désintéressement et avec quelle just e il parle de ses maîtres et de ses rivaux ! — Si les musiciens de nos jours étaient jugés par l'esprit qui caractérisait les anciens, l'on nommerait *Gluck* et *Philidor*, pour la force de l'expression harmonique ; *Sacchini* et *Piccinni*, pour la tendre et belle expression idéale; *Paesiello*, *Cimarosa*, pour la fraîcheur des idées ; *Monsigny*, pour les chants heureux ; *Dezaide*, pour les airs champêtres ; *Haydn*, pour la richesse des compositions instrumentales.

Il dit ailleurs. — On peut exprimer juste, avec beaucoup d'harmonie, un grand travail d'orchestre et un chant souvent accessoire, ou une déclamation

peu chantante : c'est ce qu'en général a fait *Gluck*. On peut exprimer juste, en faisant sortir de la déclamation un chant pur et aisé, dont l'orchestre ne sera qu'un accompagnement accessoire ; c'est généralement ce que j'ai cherché à faire. On peut faire un chant plus pur et plus suave encore, qui, en ne peignant point, n'a cependant pas d'intention contraire à l'expression des paroles ; c'est ce qu'a fait *Sacchini*. Tant qu'on fera de la musique, il faudra rentrer dans les trois manieres que je viens d'indiquer.

La distinction qu'il établit entre les divers instrumens à vent, relativement à leur emploi, plaira à tons les gens de goût. — Le basson est lugubre, et doit être employé dans le pathétique, lors même qu'on veut n'en faire sentir qu'une nuance délicate ; il me paraît un contresens dans tout ce qui est de pure gaieté. La clarinette moins pathétique cependant que le basson, convient à la douleur : lorsqu'elle exécute des airs gais, elle y mêle encore une teinte de tristesse. Si l'on dansait dans une prison, je voudrais que ce fût au son de la clarinette. Le hautbois, champêtre et gai, sert aussi à indiquer un rayon d'espoir au milieu des tourmens. La flûte traversiere est tendre et amoureuse ; la douceur de ses sons aigrit la plus belle voix de femme, qui ne peut gueres se soutenir à côté de la flûte ; elle accompagne plus avantageusement les voix d'hommes et les instrumens dont le son n'est pas soutenu.

Nous avons laissé le cit. Grétry à Rome, où il obtient des succès dans les églises et sur les théâtres. Mais les cinq années du séminaire étant expirées il

se rend à Geneve, où il fait connaissance avec Voltaire. Ce grand homme l'accueillit avec aménité; lui parla d'un opéra que le jeune compositeur venait de faire jouer sur le théâtre de Geneve, et qui avaft parfaitement réussi. Mais il lui dit ensuite qu'il fallait se hâter d'aller à Paris. — C'est-là, que l'on vole à l'immortalité. — Ah! monsieur, lui dis-je, que vous en parlez à votre aise! ce mot charmant vous est familier comme la chose même. — Moi, me dit-il, je donnerais cent ans d'immortalité pour une bonne digestion. — Disait-il vrai?

Notre musicien suivit le conseil de Voltaire. Après un très-court séjour à Geneve, il se rendit à Paris, où il suivit assidument les acteurs de la comédie française, pour apprendre la véritable déclamation, qui doit être la bâse de toute bonne musique. Cette étude ne fut pas vaine; on en vit la preuve dans le *Huron*, par lequel Grétry débuta en 1769. *Lucile*, le *Tableau parlant*, *Sylvain*, les *Deux Avares*, etc. le conduisirent de succès en succès. Nous ne pouvons le suivre dans ces détails qui remplissent le premier volume des *Mémoires;* mais nous transcrirons les anecdotes suivantes auxquelles donna lieu le *quatuor* de *Sylvain.*

— Un jeune homme, dont je devrais savoir le nom, étant à la premiere représentation de cette piece, apperçut le duc d'*Orléans* (pere du dernier de ce nom) essuyant ses yeux pendant le quatuor: il se présente le lendemain avec confiance au prince, qui ne le connaissait pas. « Monseigneur, dit-il, en » se jettant à ses genoux, j'ai vu pleurer votre al» tesse hier au quatuor de *Lucile.* J'aime éperdument

„ une demoiselle qui appartient à un gentilhomme
„ de votre maison : il refuse de nous unir parce que
„ ma fortune ne répond pas à la sienne, et j'implore
„ votre protection. „ Le prince lui promit de s'instruire de l'état des choses, et le mariage fut fait peu de tems après. Je demande si à cette nôce on chanta le quatuor ? Je me trouvai moi même quelque tems après chez un homme qui s'était opposé infructueusement au mariage de son frere; la jeune épouse, belle comme Vénus, se présente chez le frere de son mari; elle y est reçue très-poliment, c'est-à-dire froidement : cependant, comme j'apperçus que les caresses de la dame jettaient du trouble dans le cœur de son beau-frere, je les engageai à s'approcher du piano; je chantai le quatuor avec effusion de cœur, et j'eus le plaisir de voir, après quelques mesures, le frere et la sœur s'entrelacer de leurs bras en répandant des larmes si douces, celles de la reconciliation.

La suite au numéro prochain.

MÉLANGES.

LES DEUX RATS,

*Traduction et Imitation d'*HORACE, *par* FERLUS *et* FÉLIX NOGARET.

FÉLIX aux Rédacteurs du *Mercure*.

DES hommes d'un mérite distingué, *Andrieux*, membre de l'Institut, et *Collin Harleville*, ont traduit

et imité en vers ce beau morceau d'*Horace*. Voye l'*Almanach des Muses* de 1793; on y trouve ces deux productions. Nous avons l'obligation de ce rapprochement au cit. *Sautereau*, qui a senti l'intérêt que les gens de lettres prendraient à la comparaison. J'ignorais à cette époque que d'autres que moi eussent exercé leurs talens sur ce charmant sujet, et j'avoue que j'y aurais renoncé, si ma tentative, qui dormait dans mon porte-feuille, n'eût pas été de beaucoup antérieure aux fruits de la lutte de *Collin* et d'*Andrieux*.

Il est tems que je me dépêche de donner de mon côté mon vieux essai; car des rats, et puis des rats, et toujours des rats, ce serait pour les lecteurs pire que pâté d'anguille. En effet, voici qu'au moment où, voisin de la soixantaine, je mets en ordre les fruits de mes amusemens; il paraît encore une traduction du même morceau : elle est du cit. *Ferlus*, qui a lutté avec succès contre de grandes difficultés. *Clément* qui l'a critiqué, plutôt pour le progrès de l'art, qu'à dessein de trouver des imperfections dans son morceau, y a fait remarquer des passages dont il parle avec éloge. *Clément* aurait desiré quelque chose de mieux : je le crois bien; *Horace* est si admirable!.. Mais ce n'est pas une légere satisfaction pour le traducteur d'avoir entendu dire à ce sévere critique que « dans » sa traduction, le discours du Rat de ville est *fort* » *bien imité*, et qu'il y a même quelque chose de » plus naïf dans ce vers :

La mort, grands ou petits, moissonne tous les rats.

Cette bonne fortune du cit. *Ferlus* devrait me décourager. Je devrais l'être encore par un jugement

non moins flatteur et plus étonnant, celui d'un rival!

Tel s'est montré *Andrieux*, il y a quelque tems, dans la *Décade*. Cependant pourquoi n'entrerais-je pas à mon tour dans la lice ? Ma maniere n'est point du tout la même que celle des trois auteurs que je viens de citer. Ils se sont astreints au texte, et n'ont gueres plus d'étendue. Moins laborieux, et plus vagabond que les autres, je me suis contenté d'*imiter Horace*: j'ai traité mon sujet *librement*. *Lafontaine* s'est emparé plus d'une fois de l'*esprit* de Phédre plus que *de ses paroles*; cet exemple m'a enhardi. Si je n'avais pas cru avoir le droit de transporter de cette maniere dans notre langue la fable d'*Horace*, je l'aurais laissée là. Je suis trop nonchalant pour chercher à m'assurer qu'à force de travail on peut vaincre de grandes difficultés. Je crois d'ailleurs y gagner, je l'avoue bonnement; il me semble que le vers marche avec moins de contrainte. Enfin, je ne me donne point pour *traducteur* : ainsi, j'ai lieu d'espérer qu'on exigera moins de moi, et que mon allure distincte attirera peut-être encore quelqu'attention.

Le cit. *Ferlus* m'a autorisé à rapprocher son morceau du mien; je le fais : j'aurais desiré, pour sa plus grande satisfaction, y joindre les vers qui le précédent, et qui y conduisent si naturellement; mais ce n'est pas de ce début qu'il est ici question : l'isolement de sa fable devient indispensable.

LES DEUX RATS D'HORACE,

Traduction du cit. FERLUS.

Le Rat de ville, un jour vint voir le Rat des champs :
C'était un vieil ami chez son vieux camarade.

Le rustre avare et dur, partant un peu maussade,
Aux grands jours, néanmoins, savait se mettre en frais,
Tout sortit ce jour-là, raisin sec, orge frais,
Pois chiches, vieux lardons. Son hôte est difficile :
Pour vaincre ses dégoûts, il sert tout à la file.
Soins perdus. Le bourgeois sans se laisser tenter,
D'un museau dédaigneux semble à peine y tâter.
Et lui, rongeant l'ivraie et la paille légere,
Se retranche gaîment ce qu'il donne au compere.
Bref, celui-ci se leve et lui dit : Mon ami,
Franchement dans ces bois tu ne vis qu'à demi.
Peux-tu t'y confiner ? Lorsqu'au sein de la ville,
L'homme, à côté de lui, t'offre un si doux asyle !
Viens, crois-moi ; tu le sais, tout fuit ici bas,
La mort, grands ou petits, moissonne tous les rats ;
Ainsi, prends du bon tems, et hâte-toi de vivre.
L'habile citadin raisonnait comme un livre,
Il convainquit son hôte, et zeste, à petit bruit,
Voilà qu'ils vont trottant protégés par la nuit :
Ils avaient leurs raisons pour devancer l'aurore.
La lune au haut des cieux, en effet, brille encore ;
Dans un superbe hôtel, ils se glissent. Leurs yeux,
Parmi l'or, l'acajou, les vases précieux,
Admirent les débris d'un festin de la veille,
Pêle-mêle entassés dans plus d'une corbeille.
Le maître, à cet aspect, fait, sur un beau tapis,
Reposer l'étranger. Lui, dans tout le logis,
Va, vient, dispose, ordonne, et, d'un air d'importance,
Fait succéder les plats et les goûte d'avance.
Tout rit au campagnard. Charmé de son destin,
Ses jeux et ses bons mots égayaient le festin :
Lorsque de deux battans, le choc épouvantable
Rompt brusquement leur joie et les chasse de table ;
Ils courent éperdus. Pour comble de frayeur,

Tous les chiens du logis s'éveillant en fureur,
Hurlent à qui mieux mieux, font un vacarme horrible.
Ami, je n'eus jamais alerte si terrible,
Dit l'étranger tremblant ; adieu, porte-toi bien.
Ce qui fait ton bonheur ne ferait pas le mien.
Je vais revoir aux champs, mon humble domicile ;
J'y dîne un peu plus mal, mais j'y dîne tranquille.

R. D. FERLUS.

LES DEUX RATS.

*Fable imitée d'*HORACE, *par* FÉLIX NOGARET.

Au séjour des grandeurs, les champs sont préférables :
On l'a dit avant moi ; car on a tant parlé !
La maxime est d'un Rat : Ésope dans ses fables
En faisait le récit ; les tems l'ont morcelé :
Mais Horace, en beaux vers, l'ayant renouvellé ;
Ce chef-d'œuvre du goût m'anime, m'évertue :
La vérité renaît, et je la perpétue.

Deux Rats étaient unis d'une étroite amitié :
Ce sentiment chez eux regnait depuis l'enfance.
L'un, pauvre campagnard, n'existait qu'à moitié ;
L'autre, chez un seigneur, nageait dans l'opulence.
Tous les jours même différence
Se remarque chez les humains :
Le mérite y fait peu ; tout dépend des destins.
Ce n'est que demi-mal, toutefois quand on s'aime ;
Car le plus riche donne à celui qui n'a rien ;
Et l'on goûte un plaisir suprême,
Alors que de la sorte on peut placer son bien.
Mais venons à nos Rats : L'habitant de la plaine,
Bien qu'à remplir son magasin
Il mît beaucoup de tems et prît bien de la peine,

N'était pas toutefois libéral à demi :
Il aurait tout donné pour fêter un ami.
Aussi, le prouva-t-il à son vieux camarade,
Un jour que celui-ci s'en vint jusqu'à son trou ;
Car on lui conseillait l'air et la promenade ;
Vu qu'étant plus agile on échappe au matou,
Et qu'à garder la chambre on peut tomber malade.

Ah ! sois le bien venu, lui dit le compagnon.
Quel embonpoint ! Mon cher, en voyant la personne,
On conclut aisément que la cuisine est bonne :
Pour l'appétit, c'est une chose à part,
Le riche en manque... Ha ! ha ! la route en donne ;
Prends place et mange. Alors, bonnement et sans art,
Il lui sert des raisins, puis des nois, de l'avoine,
Des morceaux rongés de vieux lard ;
Enfin... tout son avoir... acquets et patrimoine.
Son hôte là-dessus jette à peine un regard.
Au dégoût qu'il affecte on dirait un chanoine !
Il regrette à l'instant tout ce qu'il a touché.
Le maître est là pourtant, sur la paille couché,
Faisant à part mauvaise chere :
Il s'amuse à lêcher les os ;
L'on m'entend ; il se prive, et les meilleurs morceaux
Sont donnés tous à son confrere.
Mais enfin celui-ci ne trouvant rien de bon :
„ Pardon, dit-il ; le sort t'a fait un pauvre here ;
„ Tu n'as rien : qu'attends-tu sur la croupe d'un mont,
„ A la bise exposé, triste et dans la misere ?
„ Crois-moi, renonce à ta tanniere ;
„ Marche, et me suis dans ma maison. „
L'offre était d'un bon cœur : cependant l'autre hésite.
On n'a pas de petit chez soi :
Chacun s'habitue à son gîte ;

Et... l'on est plus heureux qu'un roi,
Quand on n'a personne à sa suite.
Milord Rat stupéfait, répond : Mon vieux ami,
Je ne sais pas quel sentiment t'agite ;
Mais dans le monde enfin tu serais mieux qu'ici.
Il n'est pas si dévot hermite
Dont on ne se moque aujourd'hui.
La vie est courte ; il faut que chacun meure,
Et le lion, et l'éléphant,
Et l'homme aussi ; rien ne demeure,
Rien... Tout rentre dans le néant.
Or donc, vivons en joie, aujourd'hui, tout-à-l'heure,
Et jusqu'au bout poursuivons sur ce plan ;
Va, ma philosophie est certes la meilleure.

A juger de ce Rat par son raisonnement,
De nos jours on dirait : Il vit chez un savant.
Mais c'est du vieux:.. Disons qu'au lieu de nourriture,
Jeune encore, il avait, dans un mauvais moment,
Rongé les cahiers d'Épicure.
Je le croirais : quoi qu'il en soit,
Mon campagnard leurré goûte cette morale :
Il touche au bonheur, il le voit:..
Adieu les champs, adieu son toît ;
Il saute de plaisir, il gambade et détale.

La nuit d'un crêpe noir enveloppait les cieux :
Nos gris-vêtus trottent en diligence,
Doublement sûrs de tromper tous les yeux.
Aux portes de la ville on arrive en silence :
Un trou suffit, on passe, et les voilà tous deux
Aux lieux barricadés qu'habite l'Opulence !
Vous ne les croyez pas embarrassés je pense ?
Les filoux entreront sans briser les volets :

Un souterrain les mene à ce brillant Palais.
Là, mon Rustre, comme on peut croire,
Reste ébahi, voyant la pourpre et l'or
Resplendir sur des lits d'ivoire;
Et de riches tapis, et des coussins encor!
Et (ce qui valait mieux que toutes ces merveilles)
Vingt plats amoncélés, jettés dans des corbeilles,
Reste d'un soupé fin gaspillé par les gens,
Trésors d'un jour, que sa peine et ses veilles
N'auraient pas dans son bouge amassés en mille ans!
Sur un sopha brodé, le maître de céans
Place son compagnon, qui se carre, et se hausse,
Et savoure à-la-fois les mets les plus exquis;
Car son ami va, vient, le sert comme un Marquis;
Mais non pas toutefois sans goûter à la sauce.

Le Rustre glorieux s'applaudit de son sort.
Mais voici, tout-à-coup, qu'un bruit épouvantable
Troublant nos deux amis, leur fait quitter la table.
De son double battant chassée avec effort,
La porte leur a fait une peur effroyable...
Sous ces vastes lambris l'un l'autre demi-mort
Court et bondit de peur, attendant son supplice
Des Limiers dont la voix fait trembler l'édifice.
Rencoignés (1) à la fin, cachés sous un lambris,
Nos braves par dégrés reprennent leurs esprits;
La parole revient, et mon Rat de campagne
Fait ses adieux à l'autre. Ami, garde ton bien,
Dit-il; je m'en retourne au creux de ma montagne;
Je ne redoute là valet, ni chat, ni chien.
Pour moi la vie est tout, et l'opulence... Rien.

FÉLIX NOGARET.

---

(1) Ce mot fait image; mais nous ne le croyons pas français: nous ne l'avons trouvé nulle part. (*Note des Rédacteurs.*).

ÉNIGME.

Avec mon habit court, d'une étoffe légere,
Lecteur, je porte un grand bâton.
Si vous demandez à quoi bon,
Vous le dire rendrait mon énigme trop claire ;
D'assez loin quelquefois on vient exprès me voir.
Je travaille le jour, mais plus souvent le soir.
Sans craindre le péril, marchant d'un pas agile,
Je parcours lestement un chemin difficile.
Le sage me dédaigne et me traite de fou,
De choisir un métier aussi scabreux que rude.
Car, pour plaire à la multitude,
Je risque à me casser le cou.

LOGOGRIPHE.

De ton individu, lecteur, je fais partie ;
D'un très-dangereux mal, par fois je suis saisie.
Cherche dans mes cinq pieds ; tu verras ce métal
Qui tour-à-tour produit et le bien et la mal.
Si tu tranche mon chef, il va naître une plante
Qni nourrit l'animal et que la terre enfante.

ANNONCES.

Essais philosophiques par feu Adam Smith, docteur en droit, de la société royale de Londres, de celle d'Edimbourg, etc. précédés d'un précis de sa vie et de ses écrits ; par Dugald Stewart, de la société royale d'Edimbourg. Traduits de l'anglais par P. Prevost, professeur de philosophie à Geneve, de l'académie de Berlin, de la société des Curieux de la nature, et de la societé royale d'Edimbourg. Deux volumes *in*-8°., avec le portait de Smith. Prix brochés, 6 liv. A Paris, chez H. Agasse, libraire, rue des Poitevins, n°. 18.

Les principaux morceaux de ces œuvres posthumes de Smith sont une *Histoire de l'Astronomie*, à laquelle il est à regretter qu'il n'ait pas pu mettre la derniere main ; un article très-curieux sur les *arts imitatifs*, et un autre extrêmement intéressant sur les *sens externes*.

La seconde partie est terminée par des réflexions de l'estimable traducteur sur ces œuvres posthumes, on y trouve un précis très-bien raisonné sur les principaux auteurs qui ont écrit sur la philosophie de l'esprit humain. Il les partage en trois écoles, *écossaise*, *française* et *allemande*. M. Prevost a encore enrichi cette édition de notes précieuses de sa façon, et d'une lettre écrite en 1755, par Smith, aux auteurs du journal d'Edimbourg, sur les écrivains du tems, et divers objets d'un intérêt général. Cette lettre ne se trouve point dans l'original anglais.

Nous avons joint à cette édition une table pour la commodité des lecteurs.

Nous reviendrons sur ces Essais.

Mémoires contenant les bâses d'une nouvelle théorie physique et chymique, fondée sur la considération des molécules essentielles des composés, et sur celle des trois états principaux du feu dans la nature ; servant en outre de développement à l'ouvrage intitulé : *Réfutation de la Théorie pneumatique ;* lus à la premiere classe de l'Institut national, dans ses séances ordinaires ; par J. B. Lamarck, membre de l'Institut. Un volume *in*-8°. de plus de 400 pages, avec divers tableaux. Prix, 6 liv. A Paris, chez l'auteur, au Muséum d'histoire naturelle. L'an V (1797).

L'auteur qui ne conteste, dans cet ouvrage, aucun des faits, ni aucune des experiences des chymistes modernes, appelle l'attention des savans sur les conséquences qu'ils en tirent et les principes qu'ils établissent.

Magasin Encyclopédique, ou *Journal des Sciences, des Lettres et des Arts ;* rédigé par A. L. Millin. Troisieme année, dont le premier numero a paru le 15 floréal an V.

Le prix de ce Journal est de 9 liv. pour trois mois, 18 liv. pour six mois, et 36 liv. pour un an, tant pour Paris que pour les départemens, franc de port.

On souscrit chez Fuchs, libraire, rue des Mathurins, hôtel de Cluny. C'est chez lui qu'il faut adresser, franc de port, tout ce qui est destiné pour le *Magasin*.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 9 mars 1797.

Samedi, à midi, John Adams, nouveau président des Etats-Unis, après avoir préalablement notifié son élection aux deux chambres du congrès, s'est rendu dans la chambre des représentans pour prêter le serment de sa place, conformément aux lois de la constitution. Des applaudissemens nombreux et réitérés ont annoncé son arrivée, celle du dernier président et de Thomas Jefferson, vice-président.

Le président s'est assis dans la chaire élevée de l'orateur de la chambre des représentans, ayant à sa droite le vice-président, le dernier président et le secrétaire du sénat; à sa gauche, l'orateur et le principal commis de la chambre des représentans.

Le chief-justice des Etats-Unis et les juges associés étaient autour d'une table au centre; tous les ministres et ambassadeurs étrangers, les chefs des départemens, le général Wilkinson, commandant en chef, et un grand nombre des principaux habitans de Philadelphie assistaient à cette cérémonie.

Le président a prononcé un discours dans lequel il a retracé, en peu de mots, les circonstances qui avaient déterminé le Peuple d'Amérique à secouer le joug de la Grande-Bretagne, les motifs et les principes de la premiere confédération par laquelle tous les Etats de ce pays se constituerent en un seul corps de Nation, les inconvéniens inévitables de cette premiere forme d'association, qui avait été établie comme un moyen temporaire de conservation d'ordre social, et d'où résulterent d'abord la désobéissance à l'autorité du congrès, non-seulement de la part des individus, mais de la part des Etats, des jalousies et des rivalités politiques, la décadence de la navigation et du commerce, le découragement des manufactures de premiere nécessité, la dépréciation des fonds et des revenus territoriaux, le mépris de la foi

publique et privée, la perte de la considération et du crédit de l'Etat auprès des nations étrangeres, enfin tous les signes précurseurs d'une grande calamité nationale. « Dans cette dangereuse crise, dit-il, le Peuple d'Amérique fut soutenu par son bon sens ordinaire, sa présence d'esprit, sa fermeté et son intégrité. Tous les esprits se réunirent pour concerter un plan, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquilité domestique, pourvoir à la défense commune, travailler au bonheur général, et assurer les bienfaits de la liberté. Toutes ces discussions, tous ces travaux communs ont amené l'heureuse constitution du gouvernement, dont nous jouissons aujourd'hui. »

M. Adams ajoute que lorsqu'il vit paraître cette constitution, il la regarda comme *le produit de bonnes têtes inspirées par de bous cœurs*, comme l'expérience politique la mieux adaptée au caractere, au génie, à la situation, et aux rapports de ce pays qui ait jamais été imaginée ou proposée. « Les effets de cette constitution, dit-il, ont répondu aux plus grandes espérances de ses partisans; et en considérant ses résultats par rapport à la paix, à l'ordre, à la postérité et au bonheur de la nation, j'ai senti se fortifier en moi chaque jour les sentimens de l'attachement et de la vénération.

Quelle autre forme de gouvernement, en effet, mériterait aussi bien notre estime et notre amour?..Y a-t-il pour un esprit généreux un spectacle plus noble, plus touchant, plus auguste, qu'une assemblée pareille à celle que nous avons vue si souvent dans le congrès, qu'un gouvernement dans lequel l'autorité exécutive, comme toutes les autres branches de la législature sont exercées par des citoyens choisis, à des périodes déterminées, par leurs voisins, pour faire et exécuter toutes les lois qu'exige l'intérêt commun? Les ornemens et les décorations extérieures de la grandeur royale pourraient-ils ajouter quelque chose à une si véritable grandeur? Une autorité qui naît des hasards de la fortune, ou des institutions établies dans des âges reculés, peut-elle être plus digne d'amour et de respect que celle qui sort, pour ainsi dire, de tous les cœurs et de tous les esprits d'un peuple honnête et éclairé.... L'existence d'un gouvernement tel que le nôtre, pendant un certain espace de tems, est une preuve sans réplique que les lumieres et la vertu sont disséminées dans toute la masse du peuple; et quel objet plus agréable peut être montré à l'esprit humain! »

M. Adams paie ensuite un tribut d'éloges à son prédécesseur, « à ce citoyen, dit-il, qui par une longue suite de

gradations, déterminées par la prudence, la justice, la modération et la force, dirigeant un peuple inspiré par les mêmes vertus, et animé des mêmes sentimens de patriotisme et d'amour de la liberté, a mérité la reconnaissance de ses concitoyens, obtenu les éloges des nations étrangeres, et acquis une gloire immortelle dans la postérité. ,,

M. Adams, après avoir ensuite exposé tous ses principes d'attachement au gouvernement républicain de son pays, et sa ferme détermination d'en faire exécuter les lois, et d'en accroître le bonheur par tous les moyens que la constitution a mis en son pouvoir, est descendu de la chaire pour prêter dans les mains du *chief de justice* le serment d'usage, qu'il a prononcé dans ces termes, avec la plus grande solemnité :

" Je jure solemnellement d'exécuter avec fidélité les fonctions de président des Etats-Unis, et d'en conserver, protéger et défendre la constitution, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir. ,,

Après avoir prêté le serment, le président est remonté à son siége, et est sorti un moment après en saluant l'assemblée. Après lui sont sortis le vice-président, les membres du sénat, les ministres étrangers, etc.

Le même jour, Thomas Jefferson, vice-président des Etats-Unis, et président du sénat, a aussi prêté le même serment dans la chambre du sénat.

Il a prononcé auparavant un discours de quelques lignes remarquables par ce ton de réserve et de modestie qui le caractérise, et qu'il a terminé par l'éloge de son prédécesseur, M. Adams.

" La cérémonie et le spectacle de ce jour, dit une de nos feuilles, ont causé la plus grande satisfaction à tout véritable républicain. Voir un citoyen élevé par le suffrage du peuple à la premiere magistrature d'une nation libre, et voir en même-tems celui qui, auparavant, était assis dans la chaire présidentale, assistant comme un simple citoyen, à l'inauguration de son successeur, est le plus beau spectacle de la simplicité et de l'excellence du sytême républicain ; bien différent de ces gouvernemens monarchiques et héréditaires, où tout est conduit par un petit nombre d'individus puissans, indépendans de la nation, au milieu de la pompe et de la splendeur de la magnificence des cours. C'est en voyant un tel spectacle que nous pouvons répéter ces expressions si justes de notre premier citoyen : *Quelle autre forme de gouvernement pourrait mieux mériter et notre estime et notre amour ?* ,,

TURQUIE.

TURQUIE. *De Constantinople, le 25 mars.*

Le gouvernement ayant donné à Ali-Effendi, nommé ambassadeur extraordinaire auprès de la République Française, l'ordre de se rendre incessamment à sa destination, ce ministre a déja freté un bâtiment pour son compte, à bord duquel il passera à Marseille. Sa suite ne sera pas, dit-on, fort nombreuse, puisqu'elle ne consistera qu'en une trentaine de personnes, les domestiques y compris. C'est de la part même du Directoire exécutif qu'on a fait sentir au ministre ottoman combien on souhaitait à Paris que la suite de l'ambassadeur fût restreinte, autant que possible, pour éviter toute sorte d'inconvéniens.

Les envoyés que le grand-seigneur avait nommés depuis long-tems pour aller résider à Vienne, à Pétersbourg et à Berlin, ont également reçu ordre de se tenir prêts à partir pour leur destination. On croit cependant que les difficultés à cet égard ne sont pas entierement levées de la part des cours auprès desquelles ils doivent résider.

M. Chalgrin, qui exerçait d'une maniere secrette les fonctions de chargé d'affaires de Louis XVIII, auprès de la sublime Porte, et qui, par les démarches de l'ambassadeur Aubert-Dubayet, se trouve aujourd'hui dans une grande détresse, vient de recevoir, à ce qu'on assure, de la bienfaisance de l'empereur de Russie, une pension de 600 roubles.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, le 28 avril 1797.

Les deux nouveaux souverains du Nord fixent aujourd'hui les yeux de tous les observateurs sur leur conduite politique. On aime à chercher l'avenir dans le présent. Tous les deux ont déja développé le caractere des nouveaux regnes, le goût des changemens ; et ce goût s'explique aisément. Un prince, appellé au trône par sa naissance, observe avec attention, avec une sorte de jalousie même, toutes les opérations de celui qu'il doit remplacer un jour ; et par un penchant naturel il est plus disposé à les censurer qu'à les approuver. En remarquant des abus et des fautes, on aime à penser qu'on ferait mieux ; qu'il serait aisé de réformer les uns et d'éviter les autres ; enfin, comme tous les hommes qui observent la marche des gouvernemens sans avoir encore mis la main aux affaires, on est plus vivement frappé du mal qu'il

faudrait corriger que des difficultés qui peuvent s'opposer à ce qu'on le corrige.

Il semble que ces réflexions peuvent particulierement s'appliquer aux dispositions qu'a manifestees Paul Ier. en montant sur le trône de Russie. Sa mere lui avait laissé une tâche bien difficile à remplir en suivant le même systéme ; il y a eu de la sagesse à chercher une autre route de gloire, et à remplacer celle qui naît des victoires et des conquêtes par celle que peut procurer l'amélioration de l'administration intérieure. Quelques politiques croient qu'il faut entrenir parmi les Russes l'esprit guerrier et les relations politiques qui tiennent à ce systême, si on veut accélérer cet état de civilisation qui, en les élevant au niveau des autres nations de l'Europe, les mette à portée de développer toutes les ressources naturelles du sol et de la population. Mais ce n'est là qu'une hypothese politique, dont les seuls résultats certains seraient une prolongation des calamités de la guerre pour la Russie et pour l'Europe entiere.

Quoi qu'il en soit, Paul Ier. est ami de la paix ; il paraît avoir renoncé à la brillante chimere d'un nouvel empire d'Orient, qui fut le songe de *Pierre-le-Grand* et le château en Espagne de toute la vie de *Catherine-la-Grande*. Tant mieux pour Selim III, qui en dormira plus tranquille dans son sérail. Mais il est plus aisé de renoncer à des conquêtes qu'à des alliances. Quand le gouvernement d'une grande nation a pris un certain cours, qu'il se trouve lié avec le systême politique de plusieurs autres puissances, ce n'est pas assez d'une volonté pour arrêter ce cours et établir un autre ordre de choses. Il y a dans l'ordre politique comme dans le physique une force d'inertie qui résiste à tout changement et tend à maintenir ce qui est comme il est. C'est ce que Paul Ier. a éprouvé lorsqu'il a paru vouloir se détacher entierement des relations que sa mere elle-même avait formées avec les autres puissances ; il a trouvé des difficultés auxquelles il ne s'attendait pas, et il a été obligé de suivre un peu malgré lui un torrent trop fort pour être si brusquement arrêté ou détourné de sa course.... Il a éprouvé des résistances d'un autre genre pour les changemens qu'il a voulu opérer dans les usages de ces peuples. Il a répété la faute qu'avait faite Pierre Ier., en ordonnant aux Russes de couper leurs barbes et leurs habits, et il a vérifié par sa propre experience cette maxime, qu'il ne faut pas chercher à changer par les lois ce qui ne doit être changé que par les habitudes. Les changemens qu'il a ordonnés dans l'habillement russe ne sont pas

exécutées, et ne le seront pas, parce qu'il sera assez sage pour ne pas insister sur des institutions indifférentes en elles-mêmes, quand elles choquent trop généralement le sentiment du peuple. Au reste, tout depend du moment, des circonstances, de l'art de préparer l'opinion. Il y a dans la Bruyere une observation aussi fine que juste, et bien applicable aux tems de révolution. « Vous pouvez aujourd'hui » ôter à cette ville ses franchises, ses droits, ses privileges; » mais demain ne songez pas même à réformer ses enseignes. »

Quant au jeune roi de Suede, il annonce aussi d'autres vues que celles qui ont dirige le gouvernement pendant la régence; mais jusqu'ici ses changemens ont plus porté sur les hommes que sur les choses; il a retiré sa confiance à ceux qui avaient celle du régent pour la donner à des hommes nouveaux; mais il est trop jeune et a trop peu d'expérience encore des affaires pour entreprendre de grandes innovations. D'ailleurs la nation suédoise ne se laisse pas mener aussi aisément que les Russes.

ITALIE. *De Bergame, le* 11 *avril.*

Les détails suivans vous donneront quelqu'idée de l'énergie des Lombards.

Les ennemis de la liberté lombarde avaient mis toutes leurs espérances dans la liberté du peuple, qu'ils méconnaissaient; ils le représentaient comme plein de torpeur, comme n'aimant que ses aises, les plaisirs, le luxe et la bonne chere. Ils ignoraient que tous les hommes sont faits pour la liberté, et que tous sont capables de la recouvrer et de la maintenir. Les peuples qui ont pu l'espérer et l'obtenir ont été les mêmes dans tous les climats: les Grecs, les Romains, les Carthaginois, etc., les Suisses, les Bataves, les Américains, etc., en fournissent la preuve. Ce sont les circonstances qui développent l'énergie des peuples.

La Lombardie, accoutumée depuis long-tems au joug et à l'oisiveté, dépouillée de ses trésors par l'Autriche, chargée de fortes contributions pour l'entretien de ses libérateurs, mais en même-tems vexée par de faux républicains qui se sont enrichis aux dépens de l'armée et du peuple, la Lombardie n'a pu d'abord montrer son génie pour la liberté. Maintenant que les circonstances ont été plus favorables aux Lombards, après avoir proclamé solennellement la souveraineté du peuple, ils courent de tous côtés pour la soutenir et pour en recouvrer l exercice. Ils fraternisent avec les Bergamasques et les Brescians, pour faire cause commune avec

eux. Déja une partie de nos grenadiers et de nos chasseurs de la garde nationale sont partis pour Brescia, un grand nombre de patriotes des villes lombardes et des montagnes se sont unis à eux ; les écoliers eux-mêmes ont pris la marche militaire, Crémone a fourni plus de 300 patriotes ; Lodi se distingue aussi par son patriotisme. On cite avec éloge le dévouement du cit. municipaliste Grassini, qui, ayant trois fils et dix-sept neveux, les a tous armés pour la liberté. Nous avons vu arriver, le 19, 150 montagnards de Côme, tous propriétaires qui, après avoir fraternisé avec nous, dans un repas patriotique, sont partis pour Brescia. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'ils avaient à leur tête quatre curés armés aussi d'un sabre. Voilà les prêtres utiles à la République, les vrais amis du peuple. Si un curé du territoire de Bergame a su persuader le peuple de ce district, s'il a su le toucher, lui arracher des larmes de repentir, et le désarmer par la force de la persuation évangélique, un autre curé de Côme a conduit à ses frais plusieurs de ses paroissiens, et combat avec eux pour la cause sainte de la liberté.

Société d'instruction.

La société tint dimanche une séance publique dans la grande salle du palais national ; elle fut plus brillante qu'à l'ordinaire. Le secrétaire lut plusieurs motions qui étaient arriérées, et qui furent écoutées avec intérêt.

La séance fut honorée par la présence d'un corps nombreux de laboureurs, qui venait demander à la société de la défendre contre les *prépotenze* de son ci-devant seigneur, le citoyen Barbo.

Ils furent accueillis avec de grands applaudissemens, et reçurent du président l'accolade fraternelle. Leurs demandes furent lues à la tribune ; la société députa quatre de ses membres pour vérifier les faits exposés.

Les citoyens Celentani, Pellagatta et Prelli, adresserent aux laboureurs des discours où ils montraient combien la liberté est avantageuse aux habitans des campagnes.

Le cit. Tadini parla avec beaucoup de force sur les droits de propriété, incompatibles avec les priviléges du petit nombre.

Le président l'invita à mettre par écrit ses réflexions.

Enfin, le cit. Poggi fit le rapport de la commission chargée de présenter un plan pour la compilation du journal de la société.

Selon le plan proposé par la commission, le journal sera divisé en huit articles.

Le premier sera intitulé : *Rapport du résultat des séances.*

Le second : *Institutions sur les droits et les devoirs de l'homme et du citoyen.*

Le troisieme : *Idées préparatoires à la constitution de l'Etat.*

Le quatrieme : *Amendement des préjugés populaires, et réforme des abus de législation.*

Le cinquieme ! *Education publique et privée.*

Le sixieme : *Vertus sociales.*

Le septieme : *Fragmens patriotiques.*

Et le huitieme : *Variétés.*

Les rédacteurs sont les citoyens Poggi, Varisco, Albertoli, Gindici, Vismara, Mazza et Giovio. La société a arrêté qu'on distribuerait gratuitement le journal à une certaine classe d'employés publics, tant dans la campagne que dans les villes. Tous les membres de la société se sont engagés à contribuer d'une piece d'or pour que cette utile institution ait eu lieu le plutôt possible. Cette séance a tellement convaincu le Peuple Milanais des bonnes intentions de la société, qu'on est fondé à croire que le concours sera encore plus nombreux aux séances suivantes.

La société d'instruction avait envoyé au citoyen archevêque le plan d'un sermon civique sur la conformité de l'évangile avec le systême républicain démocratique, en l'invitant à enjoindre à tous les curés et prédicateurs de suivre ce plan dans leurs sermons.

Le citoyen archevêque, par une lettre qu'il a fait imprimer avant de l'envoyer à la société, a refusé de se prêter aux instances de la société, en citant mal-à-propos St. Paul, pour se dispenser de concourir à l'instruction du peuple.

La société, après une mûre discussion, a rayé de la liste de ses membres ce prélat, qui, séduit par des intrigans en qui il a mis sa confiance, se refuse à la promulgation des principes de liberté.

Angleterre. *De Londres, le 27 avril.*

Le colonel Graham est arrivé de Vienne, avant-hier, avec la nouvelle de l'armistice. Cette nouvelle a eu un effet très-sensible sur les fonds publics. Les annuités consolidées à 3 pour 100, qui étaient à 51, sont aujourd'hui à 48 $\frac{5}{8}$. La certitude d'un nouvel emprunt a aussi contribué à cette baisse.

L'emprunt sera de 18 millions sterlings, dont 14 millions 500 mille pour la Grande-Bretagne et l'Irlande, et 3 millions 500 mille pour le compte de l'empereur. Les souscripteurs auront, pour chaque 100 liv. sterl. souscrits pour le compte de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, 125 liv. st. dans les *annuités consolidées à 3 pour* 100 ; 20 liv. sterl. dans ceux à 4 pour 100 ; 6 schellins six sous dans les *longues annuités ;* les souscripteurs pour chaque 100 liv. sterl., au compte de l'empereur, 220 et demi dans les *annuités impériales à 3 pour* 100.

L'insurrection des équipages de la flotte à Portsmouth est terminée. Le gouvernement a été obligé d'accorder toutes leurs demandes, notamment celle de la hausse de leur paie, qui était restée sur l'ancien pied, depuis le regne de Charles II. Aussi-tôt que la nouvelle de ces concessions fut notifiée le 23 par l'amiral Jean Ord, commandant de Portsmouth, ainsi que celle d'une amnistie ou pardon général, tous les équipages rentrerent dans le devoir. Leurs délégués qui tenaient leurs séances très-régiées à bord du vaisseau *the Queen-Charlotte*, l'ont quitté aux acclamations trois fois réitérées des équipages, montés dans les haubans, où ils resterent jusqu'à ce que chaque délégué fût rentré dans son vaisseau. On s'étonne de la régularité avec laquelle cette insurrection a été commencée, soutenue et conduite à sa fin.

Tous les équipages ayant déclaré qu'ils allaient obéir de nouveau, et sacrifier leurs vies pour le roi et la patrie, la premiere division aux ordres de l'amiral Gardner, a dû descendre le 24 à la rade de Sainte-Hélene, et être suivie le lendemain du reste de la flotte, pour mettre aussi-tôt en mer.

Le comte Spencer vient de mettre sous les yeux de sa majesté un nouveau livre de signaux de mer pour la flotte britannique. Ce changement a été nécessité par la désertion d'un officier de marine, qui est parti des côtes d'Irlande pour la France, avec un grand nombre de cartes et de papiers, ainsi que le recueil des signaux de marine.

Un paquebot, arrivé en douze jours de Lisbonne à Falmouth, a apporté l'avis que l'amiral Jervis, informé que la flotte espagnole allait sortir de Cadix, avait quitté le Tage sur-le-champ avec son escadre, pour aller attendre et combattre l'ennemi.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CORPS LÉGISLATIF.

Séances des deux Conseils, du 15 au 25 Floréal.

Le conseil des Cinq-cents arrête la formation d'une commission pour lui présenter les moyens de mettre à portée les membres des administrations destitués pour cause de prévarication, ou délits emportant peine infamante, de prouver leur innocence.

Gossuin propose ensuite, et fait adopter qu'une commission déterminera également le mode de reviser les jugemens rendus par des commissions militaires contre des militaires qui n'ont commis que des fautes légeres, et qui ne touchent point à la probité.

Le conseil ne s'étant point attendu à la discussion du projet concernant les enfans naturels, il a été ajourné.

Celle sur l'article XXXII de la constitution portant privation pendant 20 ans des droits de citoyens contre ceux qui vendent ou achetent des suffrages, a eu lieu le 17, et il a été résolu que cette peine serait infamante, et comme telle, que l'instruction serait faite pardevant les jurys d'accusation et de jugement, et la peine appliquée par les tribunaux criminels.

Le conseil a ensuite adopté deux autres projets de résolutions. La premiere ordonne le paiement en totalité, en numéraire, des appointemens des officiers et soldats de la marine; la seconde déclare que les jeunes gens compris dans la requisition ne peuvent point exercer des fonctions administratives ou judiciaires auxquelles le choix du peuple les aurait appellés.

La motion d'André Dumont, tendante à faire reviser par les tribunaux les actes du gouvernement portant suspeusion ou destitution des fonctionnaires publics, a paru également inconstitutionnelle et dan-

gereuse. En effet, si la France est une république une et indivisible, s'il n'existe pas de pouvoirs administratifs locaux, distincts et indépendans de la puissance exécutrice ; si la vigueur de cette puissance est nécessaire à la garantie de l'ordre social, dans une nation de trente millions d'hommes, comment concevoir qu'on veuille soumettre à un tribunal de département la revision des actes de l'administration suprême? Au moins, sous la constitution de 91, c'était à l'Assemblée nationale que s'adressait un maire ou un notable destitué par le gouvernement : et sous la constitution de l'an III, qui certes a voulu donner plus d'intensité au Pouvoir exécutif, on propose de faire juger par des tribunaux de localité, d'incroyables procès entre un adjoint municipal et le Directoire de la République ! Il suffit de lire le titre VII de la constitution, pour y appercevoir en chaque article l'intention de subordonner le plus rigoureusement possible toutes les administrations locales au Pouvoir qui ne peut gouverner la France qu'en les gouvernant sur-tout elles-mêmes ; et aujourd'hui les autorités judiciaires viendraient s'interposer entre ce pouvoir et les instrumens qu'il doit diriger ! En vain la constitution aura donné à ce droit de suspendre et de destituer les administrateurs, tous les caracteres d'un droit souverain, le Directoire ne pourra plus exercer coutre des officiers municipaux une autorité proprement dite, mais seulement une action judiciaire. Si l'on a résolu de déranger toutes les relations des pouvoirs publics ; si l'on veut altérer bien essentiellement le système constitutionnel, il n'y a rien de mieux à faire que d'adopter la proposition d'André Dumont; et pour peu que l'on prenne encore deux ou trois mesures pareilles, déja aussi projettées, comme de faire casser les arrêtés du Directoire par le Corps législatif, et de faire absoudre les émigrés par trois jurés, on peut être bien sûr que la constitution de l'an III n'ira pas jusqu'à l'an VII.

Mais, dira-t-on, le tribunal pourrait déclarer la nullité des motifs de la destitution ; sans annuller pour cela la destitution elle-même. L'administateur

sera toujours destitué ; mais on aura vengé son honneur. Que n'ajoutez-vous que le Directoire sera, s'il veut, toujours destituant, mais que chaque jour on avilira de plus en plus sa puissance? Est-ce donc pour établir, au sein de la France, le plus ridicule des gouvernemens ? est ce pour organiser l'opprobre d'une autorité suprême, que nous avons traversé huit années de révolutions, et que nos guerriers ont remporté tant de victoires? sommes-nous destinés à présenter à l'Europe étonnée, effrayée de leurs triomphes, l'ignominieux spectacle de ces conflits journaliers entre les agens d'un canton, et les premiers magistrats de la République ? et sera-t-il dit que des juges de département condamneront ou approuveront les motifs d'un acte administratif du Directoire, le jour même où ce Directoire aura conclu un traité de paix ou d'alliance avec quelqu'autre gouvernement ?

On demande pourquoi la constitution oblige le Directoire à les exprimer ces motifs qui le déterminent à suspendre ou à destituer un administrateur ? Pourquoi ? Parce que dans un pays libre, la constitution doit appeller la censure de l'opinion par-tout où elle ne pourrait, sans absurdité, appeller la juris-diction d'une autorité publique. Il est de la nature de tout acte souverain d'être à-la-fois soumis à la critique des citoyens, et soustrait à tout examen officiel. Ces deux caracteres appartiennent également aux lois, aux jugemens définitifs, et aux actes de l'administration suprême. Ce n'est pas, sans doute, qu'on ne puisse faire de très-mauvaises lois, rendre des jugemens fort injustes, et destituer mal-à-propos des administrateurs secondaires : mais lorsqu'on a pris dans une constitution les précautions les plus convenables pour garantir, autant que possible, la sagesse des résultats de toutes les délibérations des premiers corps constitués, il ne reste plus contre leurs erreurs d'autre barriere ou d'autre ressource que cette opinion commune, qui elle-même d'ailleurs peut n'être pas toujours très sage, ou très-connue, ou très constante. Tel est le système social, ou tel

est du moins le système constitutionnel de la République Française ; et les abus, sans doute infaillibles, qu'il peut présenter dans l'exercice des pouvoirs, sont en vérité bien moins funestes que ces luttes éternellement déchirantes que l'on paraît vouloir organiser entre les autorités. C'est par la confusion et l'enchevétrement des pouvoirs, c'est sur-tout, on ne peut pas trop le redire, par l'affaiblissement de la puissance exécutrice que nous serions bientôt reconduits au chaos de l'anarchie.

Le conseil des Anciens rejette la résolution qui fixe les secours provisoires à accorder aux militaires hors d'état de continuer leur service par suite des événemens de la guerre, jusqu'à ce que le sort de ces braves guerriers ait été assuré d'une maniere définitive.

Il a approuvé, le 17, la résolution qui fixe les dépenses du ministere de la justice, et celle qui ordonne le paiement des pensions des religieux de la Belgique supprimés par Joseph II.

Le 18, l'approbation de la résolution portant peine de mort contre les brigands connus sous le nom de *chauffeurs*, proposée par Rousseau, a souffert quelques difficultés.

Muraire a fait sentir que ce n'était pas le cas de se départir de cette sage lenteur qui distingue le conseil des Anciens. La discussion a été en conséquence ajournée.

Ligeret a fait, le 19, le rapport de la résolution interprétative de l'art. 10, paragraphe III, de la loi du 10 septembre 1792, sur le divorce. Elle lui a paru absolument inutile, attendu que cet article donnait la solution de la question que l'on voulait résoudre. Elle n'est pas admise.

Camus a présenté, le 18, au nom de la commission des dépenses du conseil des Cinq-cents, un projet de résolution qui fixe les dépenses du ministere des relations extérieures et celles du ministere de l'intérieur. Il a proposé, à l'égard de celui-ci, différentes réformes, et qui doivent principalement porter sur la manufacture d'armes de Versailles, de

porcelaine de Sevres, et l'entreprise du *Journal des Défenseurs de la Patrie.*

Dauchy a proposé, le 19, de casser les arrêtés par lesquels l'assemblée coloniale de l'Isle-de-France a déporté arbitrairement plusieurs citoyens domiciliés dans cette colonie.

Dumolard a observé qu'il s'agissait d'une mesure de sûreté générale, pour laquelle le Corps législatif était compétent.

Le conseil adopte le projet.

Il se forme ensuite en comité secret pour entendre un rapport sur les costumes.

La discussion sur le rapport des lois inconstitutionnelles s'ouvre le 20.

Guillemardet pense que la constitution s'oppose à ce qu'on s'occupe avant un an de la loi du 3 brumaire.

Meaulle propose de ne pas la rapporter, mais de l'abroger.

Un membre dit que ce n'est-là qu'une escobarderie. Néanmoins l'article est adopté avec cet amendement. Il est de plus arrêté que la commission proposera séparément le rapport des lois qui lui paraîtront contraires à la constitution.

Philippe Delleville avait proposé deux projets sur le tirage au sort des membres du Directoire pour déterminer la sortie de l'un d'eux cette année. Ces deux projets contraires, après quelque discussion, ont été écartés le 21, et il a été résolu que le 30 floréal le Directoire procéderait à ce tirage dans sa séance publique, et enverrait de suite aux deux conseils le procès-verbal de cette opération.

Thibaut, organe de la commission des finances, expose, le 22, que la monnaie de cuivre n'est point dans le commerce en proportion avec celle d'or et d'argent, et que vingt-cinq millions de cette monnaie dans la circulation suffisent, au lieu de cinquante qui s'y trouvent. Il propose un mode de retrait et la fabrication de dix millions de pieces d'argent de dix sous. Impression et ajournement. Le conseil se forme ensuite en comité général.

Lebrun a fait, le 21, au conseil des Anciens, un rapport sur la situation de la trésorerie.

Le conseil secret du 22 a continué le 23 au conseil des Cinq-cents. Il paraît qu'on s'y est occupé des costumes des représentans et des indemnités à accorder aux deux cents cinquante qui sortent le 30 floréal.

Il a néanmoins été résolu, sur le rapport de Duprat, qu'il ne sera plus fait de vente de biens communaux en exécution de la loi du 10 juin 17.93, que d'après une autorisation du Corps législatif, et que les ventes faites seraient maintenues.

Les finances ont occupé la séance du 24.

Camus a fait déterminer la somme des dépenses du ministere des finances pour l'an V. Il a ensuite félicité le ministre de la guerre des économies qu'il a sagement opérées dans son département, sans nuire cependant à l'activité de son administration. On conçoit que les circonstances présentes exigent des dépenses beaucoup plus considérables qu'en tems de paix. Elles sont définitivement fixées à trois cents quarante millions.

L'ordre du jour du 25 appellait la discussion sur l'organisation de l'administration forestiere.

Duchatel observe que le taavail de la commission est incomplet, en ce qu'elle ne s'est occupée que de l'administration, et ne présente pas en même tems un code des délits et des peines. Il demande l'ajournement qui est adopté. Cependant la discussion étant entamée, l'on arrête quelques articles.

Tronçon-Ducoudray a fait, au conseil des Anciens, le rapport sur la résolution qui abroge les lois du 3 brumaire, 14 frimaire, 18 et 21 fructidor. La commission, a-t-il dit, reconnaît qu'elles ne sont point en harmonie avec la constitution; mais elle a été arrêtée par l'article de ce code qui ne permet pas qu'on reproduise, avant un an, une résolution rejettée. Elle est d'avis de ne pas admettre celle-ci. Impression et ajournement.

PARIS. *Nonidi* 29 *floréal, l'an* 5^e^. *de la République.*

Décadi dernier, le ministre de la guerre a présenté au Directoire le général Massena, et le général Mermet, chargé d'offrir les drapeaux enlevés à l'ennemi par l'armée de Sambre et Meuse. Ces deux généraux ont prononcé des discours où ils ont retracé les prodigieux succès des armées françaises, et protesté de leur dévouement à la constitution. Le président du Directoire a remercié, au nom de la patrie, nos armées victorieuses de la paix due à leur courage, et les a assurés de la reconnaissance éternelle de la nation. Puis s'adressant au général Massena, il lui a rappellé ses glorieux exploits, le surnom d'*enfant chéri de la victoire* que lui a donné Buonaparte, et l'a félicité de ce qu'il lui avait été réservé d'apporter à-la-fois l'olivier de la paix et la palme de la victoire. Le général Mermet et l'aide-de-camp du général Hoche ont reçu, au nom de la République, une armure de la manufacture de Versailles. Le *Rédacteur* ajoute qu'un autre don est destiné au général Massena.

Le tirage au sort, qui doit faire sortir l'un des cinq directeurs, a été fixé, par le Corps législatif, au 30 floréal à midi, en séance publique. Le procès-verbal doit être signé *par les cinq membres* du Directoire, et envoyé sur-le-champ à l'un et l'autre conseil.

Le Directoire a cru voir dans cette loi une violation de la constitution, en ce que celle-ci porte que le *président seul a la signature*, et que la loi relative au tirage exige que le procès-verbal soit signé des cinq membres. En conséquence, il a envoyé un message au conseil des Cinq-cents, pour l'engager à prendre cet objet en considération. On a remarqué qu'il a glissé quelques mots sur l'importance de la conservation de la *division des pouvoirs*.

Le conseil des Cinq-cents n'a rien vu, de son côté, dans la forme du tirage qui pût porter atteinte à la constitution. L'article invoqué par le Directoire ne s'applique qu'aux actes de gouvernement et à ses arrêtés. Ici, il n'est question que d'une formalité passagere, sur laquelle la constitution garde le silence, qui a pu devenir par conséquent l'objet d'une loi; sans doute il eût été à desirer que pour le tirage au sort on s'en fût rapporté à la fidélité du Directoire; mais très-certainement la loi qui réglait le mode de ce tirage n'est inconstitutionnelle, ni dans la forme, ni dans le fond. Aussi le conseil a-t-il passé unanimement à l'ordre du jour. Il est probable que cette démarche du Directoire, dictée par une ap-

préhension mal fondée de voir la constitution violée, ne troublera point l'harmonie qui doit regner entre toutes les branches qui composent le gouvernement.

Dans le tems que Buonaparte et les armées invincibles qu'il commande forçaient l'empereur à la paix, le gouvernement de Venise tramait la plus horrible perfidie, et faisait égorger les Français qui étaient dans ses Etats. Voici le message du Directoire et le manifeste de Buonaparte qui contient les détails de ces exécrables et lâches atrocités.

Message du Directoire exécutif.

Citoyens représentans, le Directoire exécutif vient de recevoir le manifeste ci-joint, publié par le général en chef Buonaparte, relativement à notre situation avec la république de Venise. Il a sur-le-champ approuvé les mesures prises par ce manifeste pour le salut de l'armée d'Italie et le maintien de la République.

Il s'empresse de vous prévenir de sa détermination, en exécution de l'art. CCCXXVIII de la constitution.

Voici le manifeste :

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie. — Au quartier-général de Palma-Nova, le 14 floréal an V^e.

Pendant que l'armée française est engagée dans les gorges de la Styrie, et a laissé loin derriere elle l'Italie et les principaux établissemens de l'armée, où il ne reste qu'un petit nombre de bataillons, voici la conduite que tient le gouvernement de Venise :

1°. Il profite de la semaine sainte pour armer 40,000 paysans, y joint 10 régimens d'esclavons, les organise en différens corps d'armée, et les poste aux différens points pour intercepter toute espece de communication entre l'armee et ses derrieres ;

2°. Des commissaires extraordinaires, des fusils, des munitions de toute espece, une grande quantité de canons sortent de Venise même pour achever l'organisation des différens corps d'armée.

3°. L'on fait arrêter en terre-ferme tous ceux qui nous ont accueillis ; l'on comble de bienfaits et de toute la confiance du gouvernement tous ceux à qui l'on connaît une haine furibonde contre le nom français, et spécialement les 14 conspirateurs de Vérone que le provéditeur Prioli avait fait arrêter il y a trois mois, comme ayant médité l'égorgement des Français.

4°. Sur les places, dans les cafés et autres lieux publics de Venise, l'on insulte et accable de mauvais traitemens tous les Français, les dénommant des noms injurieux de jacobins,

régicides, athées; les Français doivent sortir de Venise, et peu après, il leur est même défendu d'y entrer.

5°. L'on ordonne au peuple de Padoue, Vicence, Vérone, de courir aux armes, de seconder les différens corps d'armée, et de commencer enfin les nouvelles vêpres siciliennes. « Il appartenait au lion de Saint-Marc, disent les officiers vénitiens, de vérifier le proverbe, *que l'Italie est le tombeau des Français.* »

6°. Les prêtres en chaire prêchent la croisade; et les prêtres, dans l'Etat de Venise, ne disent jamais que ce que veut le gouvernement. Des pamphlets, des proclamations perfides, des lettres anonymes, sont imprimés dans les différentes villes; et dans un état où la liberté de la presse n'est pas permise, dans un gouvernement aussi craint que secrettement abhorré, les imprimeurs n'impriment et les auteurs ne composent que ce que veut le sénat.

7°. Tout sourit d'abord au projet perfide du gouvernement; le sang français coule de toutes parts; sur toutes les routes on intercepte nos convois, nos couriers et tout ce qui tient à l'armée.

8°. A Padoue, un chef de bataillon et deux autres Français sont assassinés A Castiglione di Moli, nos soldats sont désarmés et assassinés; sur toutes les grandes routes de Mantoue à Legnago, de Cassano à Vérone, nous avons plus de 200 hommes assassinés.

9°. Deux bataillons français veulent rejoindre l'armée; ils rencontrent à Chiari une division de l'armée vénitienne qui veut s'opposer à leur passage; un combat opiniâtre d'abord s'engage, et nos soldats se font passage en mettant en déroute ces perfides ennemis.

10°. A Valeggio, il y a un autre combat. A Dezenzano, il faut encore se battre; les Français sont par-tout peu nombreux, mais ils savent bien qu'on ne compte pas le nombre des bataillons, lorsqu'ils ne sont composés que d'assassins.

11°. La seconde fête de Pâques, au son de la cloche, tous les Français sont assassinés dans Vérone; l'on ne respecte ni les malades dans les hôpitaux, ni ceux qui, en convalescence, se promenent dans les rues, et qui sont jettés dans l'Adige, où ils meurent percés de mille coups de stilet: plus de 400 Français sont assassinés.

12°. Pendant huit jours l'armée vénitienne assiége les trois châteaux de Véronne; les canons qu'ils mettent en batterie leur sont enlevés à la bayonnette. Le feu est mis dans la ville, et la colonne mobile, qui arrive sur ces entrefaites, met ces lâches dans une déroute complette, en faisant 3000 hommes de troupes ennemies prisonniers, parmi lesquels plusieurs gé-

néraux vénitiens. — 13°. La maison du consul français de Zanthe, dans la Dalmatie, est brûlée.

14°. Un vaisseau de guerre vénitien prend sous sa protection un convoi autrichien, et tire plusieurs boulets contre la corvette la *Brune*.

15°. Le *Libérateur de l'Italie*, bâtiment de la République, ne portant que trois à quatre petites pieces de canon, et n'ayant que 40 hommes d'équipage, est coulé à fond dans le port même de Venise, et par les ordres du sénat. Le jeune et intéressant Laugier, lieutenant de vaisseau, commandant ledit bâtiment, dès qu'il se voit attaqué par le feu du fort et par la galere amirale, n'étant éloigné de l'un et de l'autre que de la portée du pistolet, ordonne à son équipage de se mettre à fond de cale : lui seul il monte sur le tillac au milieu d'une grêle de mitraille, et cherche par ses discours à désarmer la fureur de ses assassins ; mais il tombe roide mort.... Son équipage se jette à la nage, et est poursuivi par six chaloupes montées par des troupes soldées par la république de Venise, qui tuent à coups de haches plusieurs Français, qui cherchent leur salut dans la haute mer. Un contre-maître blessé de plusieurs coups, affaibli, faisant sang de tous côtés, a le bonheur de prendre terre à un morceau de bois au château du port; mais le commandant lui coupe le poignet d'un coup de hache.

Vu les griefs ci-dessus, et autorisé par le titre XII, article CCCXXVIII de la constitution de la République, et vu l'urgence des circonstances,

Le général en chef requiert le ministre de France près la république de Venise de sortir de ladite ville : ordonne aux différens agens de la république de Venise dans la Lombardie et dans la Terre-Ferme vénitienne de l'évacuer sous 24 heures.

Ordonne aux différens généraux de division de traiter en ennemi les troupes de la république de Venise, de faire abattre, dans toutes les villes de la terre-ferme, le lion de Saint-Marc; chacun recevra, à l'ordre du jour de demain, une instruction particuliere pour les opérations militaires ultérieures.

On apprend par des nouvelles qui viennent d'arriver que des colonnes françaises occupent tout le territoire de Venise en terre ferme; que tout le peuple à Venise est dans la plus violente insurrection; que les membres du Sénat ont été arrêtés, et que l'on a voté l'abolition de ce gouvernement inquisiteur, astucieux et oppressif, qui ne s'était maintenu que par la terreur.

LENOIR-LAROCHE, *Rédacteur*.

BIBLIOTHEQUE ROYALE